

N° 16

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1968, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME I

LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Marcel Fortier, André Fosset, Henri Henneguella, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, François Schleiter, Charles Suran, Louis Talamoni, Ludovic Tron, N...

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 426 et annexes, 455 (tomes I à III et annexes), 456 (tomes I à XVIII), 459 (tomes I à XVII), 462 (1^{re} à 3^e parties), 467 (tomes I à IV), 469, 470, 483 et in-8° 65.

Sénat : 15 (1967-1968).

Lois de finances. — Production - Investissements - Revenus - Prix - Monnaie - Commerce Services publics.

SOMMAIRE

| | Pages: |
|--|--------|
| Introduction | 4 |
| PREMIERE PARTIE. — LA SITUATION ECONOMIQUE | 5 |
| CHAPITRE PREMIER. — La production | 6 |
| I. — La production agricole | 6 |
| II. — La production industrielle | 10 |
| III. — Le marché du travail et de l'emploi | 17 |
| IV. — Le malaise économique actuel et les perspectives de reprise | 28 |
| CHAPITRE II. — Les investissements | 36 |
| I. — Le retard des investissements | 37 |
| II. — L'insuffisante relance des investissements | 39 |
| CHAPITRE III. — Les revenus | 44 |
| I. — La formation des revenus | 45 |
| II. — L'emploi des revenus | 48 |
| III. — La participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises | 49 |
| CHAPITRE IV. — Les prix | 55 |
| I. — L'évolution des indices | 56 |
| II. — La politique des prix | 59 |
| CHAPITRE V. — La monnaie et l'épargne | 61 |
| I. — La masse monétaire | 62 |
| II. — L'épargne | 66 |
| III. — L'adaptation des circuits financiers | 69 |
| CHAPITRE VI. — Le commerce extérieur | 74 |
| I. — L'évolution des échanges | 74 |
| II. — La détérioration des échanges | 81 |
| CHAPITRE VII. — Les finances extérieures | 84 |
| I. — La balance des paiements en 1966 | 84 |
| II. — Les premiers résultats de 1967 | 85 |
| Conclusion | 87 |

| | Pages. |
|--|------------|
| DEUXIEME PARTIE. — LA SITUATION FINANCIERE DES DIVERS SECTEURS DE L'ACTIVITE DE L'ETAT..... | 91 |
| CHAPITRE PREMIER. — <i>Le secteur administratif</i>..... | 93 |
| I. — L'évolution du budget..... | 93 |
| II. — Les charges de la trésorerie..... | 96 |
| CHAPITRE II. — <i>Le secteur des activités industrielles de l'Etat</i>..... | 99 |
| I. — Vue d'ensemble sur la situation actuelle des entreprises publiques | 99 |
| II. — La situation de plusieurs grandes entreprises nationalisées... — Charbonnages de France..... | 102 |
| — Electricité de France..... | 119 |
| — Gaz de France..... | 133 |
| — Régie nationale des usines Renault..... | 147 |
| — Société nationale des chemins de fer français..... | 159 |
| — Régie autonome des transports parisiens..... | 169 |
| — Compagnie générale transatlantique..... | 192 |
| Conclusion | 207 |
| CHAPITRE III. — <i>Le secteur des activités sociales de l'Etat</i>..... | 210 |
| CHAPITRE IV. — <i>La situation financière de l'ensemble des activités de l'Etat</i> | 221 |
| I. — Les dépenses globales de l'Etat..... | 221 |
| II. — L'endettement public..... | 224 |
| CONCLUSIONS GENERALES..... | 227 |

Mesdames, Messieurs,

Le rapport général sur la loi de finances pour 1968 est composé de trois tomes.

Le *premier tome* est consacré à l'exposé général de la situation économique et financière du pays et comprend deux parties :

— dans la première partie, votre Rapporteur général retrace l'évolution de l'économie en 1967 ; sont successivement passés en revue la production, les investissements, les revenus, les prix, la monnaie et les échanges avec l'étranger ; il envisage également les perspectives d'expansion pour le proche avenir ;

— dans la seconde partie, il analyse la situation financière des divers secteurs de l'activité de l'Etat : secteur administratif traditionnel, secteur industriel et secteur social.

Le *second tome* contient la présentation du budget pour 1968 ; il est divisé en deux parties :

— la première traite, dans ses grandes lignes, des caractéristiques matérielles et comptables du budget ;

— la seconde retrace les observations qu'appelle l'équilibre général de la loi de finances pour 1968.

Le *troisième tome* comprend l'examen des dispositions spéciales de la loi de finances. Il rassemble, en outre, sous formes d'annexes, les rapports particuliers consacrés aux dépenses des différents départements ministériels ainsi que le rapport relatif aux Comptes spéciaux du Trésor et celui consacré aux comptes et au budget de l'Office de Radiodiffusion-Télévision française.

PREMIERE PARTIE

La situation économique.

CHAPITRE PREMIER

LA PRODUCTION

I. — La production agricole.

Il est encore trop tôt, à la date de la rédaction du présent rapport, pour faire état de statistiques valables de la production agricole de l'année 1967 ; néanmoins, une indication générale relative au volume de ladite production peut être d'ores et déjà fournie. Celui-ci, d'après les récentes évaluations effectuées au 1^{er} septembre dernier par les Services du Ministère de l'Agriculture, pourrait être assez nettement supérieur à celui estimé l'an dernier à la même date.

A. — LA PRODUCTION VÉGÉTALE

Par rapport à l'an dernier, la production végétale de 1967 serait essentiellement caractérisée par :

- une nette progression des rendements des cultures céréalières (+ 11,6 % en moyenne) ;
- une augmentation des superficies cultivées en maïs (+ 7,2 %), principalement dans le Bassin parisien ;
- la réduction des surfaces réservées aux cultures d'avoine (— 6,3 %) et de seigle (— 2,2 %).

L'humidité persistante de l'hiver a provoqué un déficit assez faible des semis de *céréales d'hiver* : ainsi les superficies affectées à ces céréales ont été inférieures de 2,1 % à celles de l'année précédente ; cependant, les rendements escomptés étant très élevés (+ 23 % environ), la production globale de céréales d'hiver devrait être supérieure de 20,8 % à celle de 1966.

En 1967, ainsi que nous l'avons observé aux cours des années précédentes, les surfaces consacrées aux *céréales de printemps*

ont été sensiblement accrues (+ 5 %), la progression étant forte pour le blé (+ 12,2 %) et le sorgho. Les conditions météorologiques du mois de juillet ayant été exceptionnellement favorables à la maturation sauf pour le maïs et le sorgho qui ont souffert du manque d'eau, les perspectives de récolte sont excellentes.

Au total, le nombre d'hectares réservés aux céréales a passé de 9,06 millions au 1^{er} septembre 1966 à 9,21 millions un an après (+ 1,6 % environ) ; les prévisions de production laissent espérer 308,4 millions de quintaux contre 262,5 en 1966, soit un accroissement en volume de 17,6 %.

Les surfaces ensemencées en blé n'ont guère varié d'une année sur l'autre, soit 3,99 millions d'hectares ; mais celles réservées au blé tendre ont baissé légèrement de 0,7 % alors que celles affectées au blé dur, au demeurant encore peu importantes eu égard aux besoins de la consommation intérieure, ont augmenté de 30,7 %. Les rendements de blé tendre devant être de 36 quintaux à l'hectare (contre 28,7 en 1966) et de blé dur de 25 quintaux à l'hectare (contre 20,6 en 1966), la production de blé était évaluée au 1^{er} septembre 1967 à 141 millions de quintaux contre 113,7 millions à la même date de l'an dernier, soit une amélioration en volume de 24 % ; la qualité des grains est excellente ; les poids spécifiques moyens atteignent 78 dans la plupart des départements.

Les rendements en orge, aussi bien en orge d'hiver qu'en orge de printemps, paraissent exceptionnellement élevés en 1967 : au cours de cette année, un double record est susceptible d'être enregistré :

— celui de la superficie ensemencée : 2,75 millions d'hectares au 1^{er} septembre dernier contre 2,66 en 1966 ;

— et celui du rendement qui, en un an, du mois de septembre 1966 au mois de septembre 1967, serait passé de 28,5 quintaux à l'hectare à 35 quintaux à l'hectare, soit une augmentation de 21 % environ.

La production globale prévue à cette date serait par conséquent en forte progression sur celle enregistrée à la même époque l'an dernier (95,5 millions de quintaux contre 76,94), soit supérieure en volume de 24 %.

Les perspectives de récolte du *maïs* paraissent, en revanche, moins favorables à la suite de la période de sécheresse de l'été : il faut s'attendre à une grande irrégularité dans les rendements selon les situations et le stade végétatif atteint au moment des fortes chaleurs. Excellente dans les fonds de vallée et en zone irriguée, la récolte pourrait être moyenne en situation sèche, voire médiocre pour les semis tardifs et pour ceux des régions qui n'auront pas bénéficié de précipitations suffisantes. La déception des agriculteurs risque d'être d'autant plus grande que, compte tenu des excellents résultats acquis en 1966, cette culture s'est étendue en 1967 sur des surfaces plus vastes que celles recensées l'an dernier (1 million d'hectares contre 0,9).

**Production et rendement des principales cultures.
(1964-1967.)**

| CULTURES | PRODUCTION | | | | RENDEMENT | | | |
|---------------------------|----------------------------|-------|----------|-------------|-------------------------|-------|-----------|-------------|
| | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 (1) | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 (1) |
| | (En millions de quintaux.) | | | | (Quintaux à l'hectare.) | | | |
| Blé | 138,4 | 143,5 | 113,7 | 141,0 | 31,2 | 32,7 | 28,6 | 35,5 |
| Orge | 67,9 | 72,8 | 76,9 | 95,5 | 28,8 | 30,3 | 28,9 | 35,0 |
| Avoine | 23,1 | 24,3 | 25,4 | 26,2 | 21,1 | 23,4 | 23,4 | 26,0 |
| Maïs | 21,1 | 34,0 | 38,1 | 65,2 | 23,6 | 39,1 | 40,3 | 35,0 |
| Betteraves industrielles. | 162,4 | 162,6 | 123,0 | 118,4 | 382,0 | 429,1 | 409,0 | 373,0 |
| Pommes de terre..... | 115,7 | 112,2 | (2) 98,6 | 95,9 | 167,9 | 196,2 | (2) 203,8 | 195,3 |

(1) Prévisions au 1^{er} septembre 1967.

(2) Chiffres définitifs.

Source : Ministère de l'Agriculture.

Les fortes chaleurs de l'été ont permis de combler les retards de végétation consécutifs aux froids et aux gelées du printemps de telle sorte que la récolte de certains *fruits* à noyaux, tels que pêches et abricots, s'est effectuée avec une avance d'une dizaine de jours par rapport à la normale. Les chutes de pluies, vers la mi-août, ont favorisé le grossissement des fruits dans les vergers situés au Nord de la Loire ; mais dans le Sud et le Sud-Ouest, il est à noter, suivant les endroits, des dégâts plus ou moins importants causés par la tornade et l'orage de grêle enregistrés au cours des journées du 7 au 9 août dernier.

Les conditions climatiques des dernières semaines ont été généralement favorables aux vignobles. Toutefois, dans le Languedoc, la sécheresse a provoqué un ralentissement dans le grossissement des baies, ce qui risque de rendre la récolte plus tardive ; dans la vallée du Rhône et en Provence, le volume de celle-ci devrait être inférieur de 10 % environ à celui de 1966 en raison de l'insuffisance des pluies. Dans le Bassin d'Aquitaine, la végétation de la vigne qui avait pris des retards au cours du printemps est bien répartie ; en Alsace et en Champagne, les cépages présentent des grappes nombreuses, et en avance sur l'année dernière. Ainsi, la situation du vignoble, à la date de la rédaction du présent rapport, paraissait bonne ; les prévisions de récolte sont généralement satisfaisantes pour la qualité.

B. — LA PRODUCTION ANIMALE

L'état d'entretien et l'état sanitaire du cheptel témoignent de l'effort entrepris pour obtenir des animaux d'élevage sélectionnés. Cependant, des problèmes d'alimentation se posent aux agriculteurs, les prairies de bas-fonds et les terres consacrées aux cultures fourragères résistantes à la sécheresse ne permettant pas de fournir en quantité suffisante une nourriture de qualité au bétail.

La pénurie en fourrage a été en outre aggravée par une charge importante à l'hectare, due à la mévente des bovins au cours des derniers mois. Le marché de la viande est toujours aussi décevant tant par les difficultés d'écoulement que par les prix proposés aux producteurs.

Les *abattages contrôlés* au cours des sept premiers mois de l'année ont été en augmentation de 6 % environ par rapport à 1966.

La sécheresse de l'été conjuguée à la baisse saisonnière a provoqué une diminution notable de la *production laitière* pendant les dernières semaines. Néanmoins, cette réduction n'a pas été aussi accentuée qu'on aurait pu le penser, car les producteurs n'ont généralement pas hésité à donner des rations de compléments (maïs, fourrages, tourteaux, aliments artificiels) aux vaches laitières. Aussi, la somme des estimations départementales indique que, pour les huit premiers mois de 1967, la production de lait de vache est supérieure de 4 % à celle enregistrée pour la même période de 1966.

II. — La production industrielle.

La stagnation qui menaçait la production industrielle au printemps dernier et que nous avions laissé prévoir alors dans notre note d'information économique du mois d'avril dernier atteint de nombreux secteurs industriels.

Or les perspectives de l'économie française pour 1967 telles qu'elles étaient présentées à l'automne 1966, au moment de l'examen de la précédente loi de finances par le Parlement, étaient établies sur la base d'une croissance de la production intérieure brute de 5,3 %, chiffre que nous mettions en doute, faute de mesures assez énergiques pour revigorer l'activité économique du Pays. Les événements nous ont donné une fois de plus raison, car après étude du rapport sur les Comptes de la Nation pour 1966, la Commission des Comptes et Budgets économiques de la Nation indiquait en mai dernier que la production intérieure brute n'enregistrerait qu'une augmentation de 4,7 % et cela selon les perspectives de l'époque, qui depuis se sont encore détériorées.

Quoi qu'il en soit ce taux encore optimiste de 4,7 % doit être comparé à l'objectif du V^e Plan, qui est de + 5 %.

Les raisons de ce ralentissement de l'expansion étaient précisées par la Commission :

- le fléchissement des exportations ;
- le progrès un peu moins rapide de certains éléments de la demande intérieure.

Il est évident que compte tenu de cette hypothèse de croissance (+ 4,7 %) formulée par ladite Commission, le Ministre de l'Economie et des Finances pouvait affirmer que, dans de telles conditions, il n'y avait pas de récession. Cependant, comme nous l'avons dit, cette nouvelle hypothèse se trouve à son tour infirmée par les faits.

L'économie française a continué à souffrir de langueur : au ralentissement observé au début du printemps se substituait la

stagnation au mois de mai ; la baisse de la production industrielle était alors d'autant plus importante (— 0,6 %) qu'elle était calculée à partir de l'indice du mois d'avril déjà fort bas (— 1,6 % par rapport à mars). En juin dernier était péniblement atteint l'indice 153, du mois de mars. Comparée à la situation enregistrée un an avant, la progression au mois d'août 1967 restait très faible, soit + 1,0 %.

Pour la première fois depuis qu'ont été inscrits les « clignotants » dans le V^e Plan, en vue de signaler l'état dépressif de l'économie française, c'est précisément *l'indicateur d'alerte de la production industrielle* qui a fonctionné : le taux annuel de progression de cet indice (sans le bâtiment) corrigé des variations saisonnières a été en effet égal ou inférieur à 2 % pendant les trois mois consécutifs d'avril, de mai et de juin.

A. — LES DONNÉES CHIFFRÉES

Dans le tableau ci-après, la série des indices corrigés des variations saisonnières (base 100 en 1959) permet de dégager la tendance générale de la production industrielle sans le bâtiment, celle-ci se caractérise depuis plusieurs mois par un ralentissement prolongé de novembre 1966 à mars 1967 suivi d'une phase de dépression au cours des deux mois suivants puis d'une lente remontée permettant de rattraper en juin 1967 le niveau de novembre 1966.

Production industrielle (1965-1967).

Base 100 en 1959.

| | JANVIER | FEVRIER | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUILLET AOUT | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DECEMBRE |
|------------|---------|---------|-------|-------|--------------|--------------|-----------------|-----------|---------|----------|----------|
| 1965 | 134,5 | 137,0 | 136,5 | 137,5 | 136,5 | 139,5 | 142,6 | 141,5 | 144,0 | 144,0 | 147,0 |
| 1966 | 143,0 | 146,5 | 148,5 | 147,5 | 147,0 | 150,5 | 151,5 | 153,0 | 151,5 | 153,5 | 153,0 |
| 1967 | 153,0 | 151,0 | 153,0 | 150,5 | 149,5 (a) | 153,0 (a) | 153,0 (a) | | | | |

(a) Chiffres provisoires.

Source : I. N. S. E. E.

De l'examen de ce tableau, il ressort que la production industrielle française s'essouffle. Les causes de ce malaise proviennent de facteurs internes et externes. Il convient de les examiner, de reconnaître l'évolution actuelle de la production industrielle et des principaux indicateurs d'activité, avant de s'interroger sur les chances réelles d'une reprise prochaine de l'expansion.

Les causes de l'atonie économique.

Selon la Commission des Comptes économiques de la Nation ces causes, avons-nous dit, sont doubles :

1° *L'affaiblissement de la conjoncture internationale* : les principaux clients de la France, à l'exception de l'Italie, ont souffert au cours du premier semestre de 1967 d'une sorte de langueur, qui s'est traduite notamment par une diminution sensible de leurs importations en provenance de notre pays. Il en résulte un étranglement des débouchés extérieurs de notre industrie, une régression de nos ventes à destination de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Belgique et du Royaume-Uni. De nouveau on a observé un gonflement des stocks et enregistré des perspectives peu encourageantes chez nos entrepreneurs. Quelques chiffres permettent de se faire une idée de la récession qui a affecté l'Allemagne, notre premier client : au cours du premier trimestre de 1967, la production industrielle a été de 5,5 % inférieure à celle de la même période de 1966 ; l'industrie allemande, en raison d'une baisse de 12 % des dépenses d'équipement par rapport à l'an dernier, ne fournirait plus que 70 % de sa capacité de production, d'où un sous-emploi de matériel considérable.

Sans doute ne faudrait-il pas exagérer l'influence de cette conjoncture internationale maussade sur notre économie : malgré une interdépendance économique évidente, il ne semble pas très sérieux d'expliquer le ralentissement de notre croissance en invoquant uniquement les difficultés ressenties par nos partenaires : en effet, *la baisse de nos ventes vers l'Allemagne et vers la Belgique n'a-t-elle pas précédé de plusieurs mois la diminution des importations dans ces deux pays ? Et la position française sur de nombreux marchés ne s'est-elle pas affaiblie davantage que celle de nos concurrents ?* Au demeurant si l'on prenait en considération cette explication un peu sommaire eu égard aux autres facteurs qui

entrent en ligne de compte, on serait en droit alors de se demander si et dans quelle mesure notre pays peut prétendre avoir une politique économique qui lui soit propre et de s'interroger sur le contenu réel de cette indépendance maintes fois proclamée.

Dans cette même conjoncture, l'Italie a en effet donné l'exemple du dynamisme : sa production industrielle a progressé au taux de 8 % quand dans le même temps la nôtre n'augmentait que de 2 % à peine.

Si la récession allemande suffit à provoquer dans notre pays un ralentissement de la production industrielle d'une importance telle qu'il faille envisager de mettre en œuvre des mesures multiples et variées pour rétablir le mouvement d'expansion, c'est non seulement la preuve que notre indépendance est précaire, mais c'est également la preuve que le choix effectué depuis le desserrement du plan de stabilisation en faveur d'un développement intensif de nos ventes à l'étranger, sans donner une place suffisante à un accroissement raisonné de la demande intérieure, est une politique qui manque quelque peu de clairvoyance. Il est évident que cela rend alors notre production vulnérable et l'expose aux dangers d'un ralentissement peut-être prolongé ; les comptables nationaux ont été conscients de ce risque ; ils l'ont indiqué en terme à peine voilé, lorsqu'ils déclarent que « les modifications structurelles qui se sont produites et la politique économique qui a été décidée jouent dans le sens d'une plus grande stabilité. Mais elles ne jouent pas obligatoirement pour autant dans le sens d'un plus grand dynamisme ».

2° *Le ralentissement de la croissance de la demande intérieure.* Il faut d'abord rappeler que la phase d'expansion précédente du printemps 1965 a revêtu un aspect particulier.

A ce moment, sous l'empire des contraintes instaurées par le plan de stabilisation, les entreprises n'ont augmenté que fort peu leurs effectifs et pas davantage leur effort d'équipement. Aussi la croissance de la demande interne a-t-elle été modérée, l'accroissement de production étant écoulé essentiellement sur les marchés étrangers.

A l'heure actuelle, ce débouché s'est rétréci et la stagnation dans laquelle piétine notre économie a eu pour conséquence une quasi-stabilité du volume de la main-d'œuvre, cependant qu'on enregistre un accroissement rapide de la population en âge de travailler.

Il en résulte, comme on le verra, une progression sensible du chômage et une limitation dans le taux d'augmentation des rémunérations. Ainsi les salariés disposent d'un pouvoir d'achat moindre que par le passé, consacrent à la consommation une moindre partie de leurs rémunérations, conservant le surplus en liquidités, afin de parer aux difficultés dans lesquelles les plongerait un chômage éventuel.

On s'est donc trouvé en présence d'une augmentation de la consommation privée sensiblement inférieure à celle du pouvoir d'achat réel des consommateurs : la demande sur le marché intérieur n'a progressé que faiblement. Dans le même temps, les chefs d'entreprise constatant l'accroissement de leurs stocks et l'alourdissement de leurs charges décidaient de ne plus accroître, voire dans certains cas, de diminuer leurs effectifs : au ralentissement de l'expansion observé au printemps s'est peu à peu substituée la stagnation.

B. — L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DANS LES DIVERS SECTEURS D'ACTIVITÉ

La comparaison des indices de la production industrielle du mois d'août 1967 (les derniers connus à la date de rédaction du présent rapport) avec ceux de la période correspondante de l'année précédente fournit des indications intéressantes sur l'évolution de la production dans les divers secteurs d'activité.

1° *Ont progressé d'une manière satisfaisante :*

- le pétrole et les carburants (+ 15,6 %) ;
- les industries chimiques (+ 8,7 %) ;
- la céramique et la fabrication de matériaux de construction (+ 5,0 %) ;
- l'électricité (+ 4,2 %) ;
- les tabacs et allumettes (+ 3,2 %) ;
- le caoutchouc (+ 2,1 %).

2° *Ont stagné :*

- la presse et l'édition (+ 1,9 %) ;
- la production des métaux (1,6 %).

3° *Enregistrent une baisse d'activité :*

- l'extraction de matériaux de construction (— 0,6 %) ;
- la transformation des métaux (— 0,7 %) ;
- l'extraction et la préparation de minéraux divers (— 0,9 %) ;
- les papiers et cartons (— 1,3 %) ;
- le gaz (— 1,6 %) ;
- l'industrie du verre (— 4,9 %) ;
- l'extraction de minerais métallurgiques (— 5,2 %) ;
- les cuirs (— 7,3 %) et les textiles (— 7,8 %) ;
- les combustibles minéraux solides (— 13,8 %).

Par rapport à la situation observée au mois de février dernier, les secteurs d'activité en progression en août 1967 ne représentent plus que 21,8 % de l'ensemble de la production industrielle (bâtiment et travaux publics exclus) contre 65 % ; ceux qui ont stagné (10,8 %) ou sont en régression (67,4 %) représentent 78,2 % de cet ensemble contre 35 % à la même époque. La situation se trouve donc inversée.

Ce ralentissement de l'ensemble de la production industrielle déjà préoccupant en soi a lieu par ailleurs dans des conditions tout à fait inopportunes.

Il est *préoccupant*, car la production industrielle (bâtiment et travaux publics exclus) n'a progressé que de 1 % d'août 1966 à août 1967 : des secteurs industriels aussi importants que celui de l'électricité et celui de la transformation des métaux — qui à lui seul constitue le tiers de la production industrielle totale — sont en nette stagnation. Au surplus, compte tenu des indices d'activité du bâtiment et des travaux publics dont le taux de croissance est de 3,2 % pour le mois d'août 1967 par rapport au mois d'août 1966, l'ensemble de la production industrielle n'aura augmenté, par rapport à l'année précédente, que de 1,6 %. Il apparaît donc exclu, dans ces conditions que, malgré les nombreuses mesures décidées dans l'esprit de relancer enfin l'expansion, le taux de progression de 3,3 % (1) puisse être atteint, d'ici à la fin de cette année.

(1) Cette progression de l'indice de la production industrielle établi par l'I. N. S. E. E. ne doit pas être confondue avec celle du taux de croissance au sens des Comptes de la Nation ; elle en diffère par la structure et le champ couvert. Cette progression serait de 3,3 % pour l'indice d'ensemble et de 2,7 % pour l'indice sans le bâtiment.

Quant aux conditions dans lesquelles intervient cette stagnation industrielle on notera qu'elle est sans doute — concomitante avec la récession allemande ou britannique mais qu'elle l'est aussi avec l'expansion italienne — et surtout qu'elle intervient à quelques mois de la date d'ouverture des frontières à l'intérieur du Marché Commun, donc au moment où, en raison de cette échéance prochaine, notre appareil productif aurait dû avoir un rendement élevé lui permettant de soutenir l'âpre concurrence qui en résultera. Aussi convient-il, dans cette optique, de faire le point de notre situation par rapport à celle de nos voisins en comparant depuis 1965 l'évolution de la production française avec celle de nos principaux partenaires de la Communauté économique européenne.

Production industrielle dans la Communauté économique européenne (1965-1967).

Base 100 : 1958.

| ANNEES | FRANCE | ALLEMAGNE FEDERALE | ITALIE | HOLLANDE | BELGIQUE | C. E. E. |
|------------------------|--------|-----------------------|--------|----------|----------|----------|
| 1965 | 142 | 161 | 184 | 169 | 150 | 159 |
| 1966 | 151 | 163 | 207 | 181 | 153 | 167 |
| 1967 (1) janvier | 158 | 158 | 215 | 185 | 153 | 168 |
| > février | 156 | 154 | 224 | 188 | 157 | 170 |
| > mars | 156 | 156 | 219 | 189 | 155 | 168 |
| > avril | 152 | 157 | 225 | 185 | 156 | 167 |

(1) Séries désaisonnalisées.

Source : *Bulletin général des statistiques des communautés européennes*, 1967, n° 7-8.

Les indications portées dans le tableau ci-dessus permettent de faire les constatations suivantes :

— de 1958 à la fin de 1966 la production industrielle française comparée à celle de ces pays de la Communauté économique européenne avait le *moins évolué* ; elle se situait en effet sous ce rapport au cinquième rang, juste avant celle du Luxembourg ;

— en 1966 la production industrielle française avait nettement progressé (+ 6,3 %) par rapport à l'année précédente, la France ayant occupé alors le troisième rang dans la Communauté pour le taux d'augmentation annuel, derrière l'Italie (+12,5 %) et la Hollande (+ 7,1 %) mais se situant encore devant la Belgique (+ 2 %) et l'Allemagne (+ 1,2 %) qui connaissaient une période de stagnation ;

— cependant au cours des quatre premiers mois de 1967 (derniers chiffres publiés à la date de rédaction du présent rapport) la situation de notre production industrielle au sein de la Communauté économique européenne ne s'est pas améliorée ; par rapport à l'indice moyen pour 1966, le taux de croissance de ces quatre mois était de 0,6 % pour la France, qui passait alors au quatrième rang après l'Italie (+ 8,6 %), la Hollande (+ 2,2 %), la Belgique (+ 1,9 %), juste avant l'Allemagne qui se trouvait à l'époque en pleine récession (— 3,7 %).

III. — Le marché du travail et l'emploi.

En rapport direct avec l'activité économique la situation de l'emploi permet de recueillir d'utiles indications : ces dernières sont constituées par les indices publiés par le Ministère des Affaires Sociales chaque trimestre en ce qui concerne l'activité de la main-d'œuvre, et mensuellement pour le nombre d'une part des offres et des demandes d'emploi et d'autre part des chômeurs secourus.

A. — LA DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL

Cet indicateur reproduit assez fidèlement les tendances de l'activité économique ; il convient néanmoins pour en apprécier la qualité de tenir compte du comportement particulier de la plupart des chefs d'entreprises français. Ceux-ci en effet, dans une phase de récession, plutôt que de procéder à la compression des effectifs préfèrent recourir à la réduction de la durée du travail ; de même en période de reprise, ils augmentent dans un premier temps d'abord les horaires de travail avant d'accroître le nombre de leurs agents.

Durée hebdomadaire moyenne du travail (1965-1967).

| | 1965 | | | | 1966 | | | | 1967 | | |
|------------------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|-------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|-------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| | Au 1 ^{er} janv. | Au 1 ^{er} avril. | Au 1 ^{er} juill. | Au 1 ^{er} oct. | Au 1 ^{er} janv. | Au 1 ^{er} avril. | Au 1 ^{er} juill. | Au 1 ^{er} oct. | Au 1 ^{er} janv. | Au 1 ^{er} avril. | Au 1 ^{er} juill. |
| | (Heures.) | | | | | | | | | | |
| Industries de transformation | 45,7 | 46,6 | 46,3 | 46,4 | 46,1 | 46,0 | 46,6 | 46,5 | 45,9 | 45,9 | 46,0 |
| Ensemble des activités(1) | 45,5 | 45,5 | 45,6 | 45,7 | 45,9 | 45,6 | 45,8 | 45,8 | 45,8 | 45,5 | 45,4 |

(1) Indice corrigé des variations saisonnières.

Source : Ministère des affaires sociales.

On voit que la reprise de la production à partir du deuxième trimestre de 1965 s'est accompagnée d'une hausse des horaires hebdomadaires de travail ; pour l'ensemble des activités cet accroissement observé jusqu'en janvier 1966 a été suivi jusqu'au mois de janvier 1967 d'une quasi-stabilité à 45,8 heures.

Depuis lors, la diminution des horaires de travail est amorcée et, au 1^{er} juillet 1967, force est de souligner que dans l'ensemble des activités la durée hebdomadaire moyenne du travail (45,4 heures) est la plus faible connue depuis plus de deux ans et demi.

B. — LES EFFECTIFS OCCUPÉS

1° *Le niveau des effectifs occupés.*

Les enquêtes trimestrielles du Ministère des Affaires Sociales concernant les effectifs occupés fournissent les renseignements figurant dans le tableau ci-après.

Niveau des effectifs occupés (1965-1967).

Indice base 100 en 1954 corrigé des variations saisonnières.

| | 1965 | | | | 1966 | | | | 1967 | | |
|------------------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|-------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|-------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| | Au 1 ^{er} janv. | Au 1 ^{er} avril. | Au 1 ^{er} juill. | Au 1 ^{er} oct. | Au 1 ^{er} janv. | Au 1 ^{er} avril. | Au 1 ^{er} juill. | Au 1 ^{er} oct. | Au 1 ^{er} janv. | Au 1 ^{er} avril. | Au 1 ^{er} juill. |
| Industries de transformation | 110,8 | 110,6 | 110,6 | 110,9 | 109,6 | 110,3 | 111,1 | 111,2 | 109,8 | 109,9 | 109,8 |
| Ensemble des activités.. | 110,9 | 110,7 | 111,2 | 111,2 | 110,2 | 110,5 | 111,5 | 111,4 | 110,4 | 110,4 | 110,7 |

Source : Ministère des affaires sociales.

Comme nous l'avons déjà observé en examinant l'évolution de la durée hebdomadaire moyenne de travail, la reprise de l'expansion en 1965 n'a guère modifié le niveau des effectifs ; la progression de ceux-ci étant restée très modérée (de 110,9 en janvier 1965 à 111,2 en octobre de la même année), les demandes d'emploi non satisfaites ont augmenté.

Les mauvaises conditions économiques ont joué au cours de ces derniers mois dans le sens d'une réduction sensible des personnels employés (110,7 en juillet 1967 contre 111,5 et 111,2 à la même date des années 1966 et 1965).

2° Le marché de l'emploi.

Les moyennes de 1964 à 1966 ainsi que les statistiques mensuelles corrigées des variations saisonnières concernant les offres et les demandes d'emploi non satisfaites et les chômeurs secourus depuis le 1^{er} janvier 1967 ont été regroupées dans le tableau suivant :

Emploi et chômage (1964-1967).

| | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 (2) | | | | | | | | |
|---|------------------------|-------|-------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | Moyenne mensuelle (1). | | | 1 ^{er} janv. | 1 ^{er} févr. | 1 ^{er} mars. | 1 ^{er} avril. | 1 ^{er} mai. | 1 ^{er} juin. | 1 ^{er} juill. | 1 ^{er} août. | 1 ^{er} sept. |
| (En milliers.) | | | | | | | | | | | | |
| Demandes d'emploi non satisfaites | 97,0 | 141,2 | 147,1 | 157,7 | 162,5 | 165,5 | 172,1 | 184,2 | 191,0 | 198,2 | 205,9 | 209,1 |
| Offres d'emploi non satisfaites | 45,2 | 29,3 | 38,1 | 40,2 | 38,3 | 33,6 | 33,1 | 34,1 | 30,8 | 28,9 | 31,3 | 30,9 |
| Chômeurs secourus..... | 20,1 | 31,1 | 35,9 | 39,9 | 38,1 | 37,7 | 40,0 | 44,3 | 49,9 | 53,2 | 55,4 | 58,6 |

(1) La moyenne mensuelle de 1964 a été établie compte non tenu des rapatriés d'Algérie.

(2) Indices corrigés des variations saisonnières.

Source : Ministère des affaires sociales.

a) *Les demandes d'emploi non satisfaites* n'ont pas cessé d'augmenter depuis plusieurs années mais au cours des derniers mois cette progression a été très rapide. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer les écarts par rapport à la moyenne mensuelle de l'année précédente. Ce taux d'augmentation :

— en 1966 était, selon des renseignements fournis par le Ministère des Affaires sociales mais non inclus dans le tableau précédent, de 11,0 % au 1^{er} avril. Toutefois le nombre de demandes d'emploi non satisfaites, de mai à octobre 1966, étant resté inférieur à la moyenne de 1965, c'est seulement à partir de novembre 1966 que l'on a observé une nouvelle croissance de celles-ci ;

— en 1967 était de 12,8 % au 1^{er} avril ; mais la progression a continué d'être soutenue (+ 11,4 % en juillet et + 11,8 % en septembre).

Compte tenu de l'écart observé d'une année sur l'autre le taux d'augmentation des demandes d'emploi non satisfaites au 1^{er} septembre 1967, sur la base des derniers chiffres connus, était de 40,1 % par rapport aux chiffres enregistrés à la même date de l'année 1966.

Ainsi que nous l'avons noté dans nos précédents rapports, ces chiffres ne traduisent que d'une façon très parcellaire l'importance des effectifs en quête d'un emploi ; en effet le recours aux bureaux officiels de placement est très variable selon les régions et surtout selon l'âge des demandeurs. Les jeunes qui n'ont jamais travaillé ne peuvent prétendre bénéficier de prestations sociales et d'allocations de chômage et, par suite, utilisent, dans la plupart des cas, d'autres moyens que le canal officiel des bureaux de main-d'œuvre pour chercher un emploi.

b) *Les offres d'emploi non satisfaites* n'ont pas cessé de diminuer depuis le début de l'année. Par rapport à la moyenne de l'année précédente, les écarts sont les suivants :

— en 1966, le taux d'augmentation était de 32,0 % au 1^{er} avril, de 64,1 % au 1^{er} juillet et retombait à 36,1 % au 1^{er} septembre ;

— en 1967, aux mêmes dates, on notait une diminution respectivement de 9,8 %, de 5,3 % et de 15,8 %.

Au 1^{er} septembre 1967, sur la base des chiffres les plus récemment publiés à la date de rédaction du présent rapport, on observe une baisse symptomatique de 19,6 % par rapport aux chiffres enregistrés à la même date en 1966 alors qu'une forte augmentation de 25,0 % avait été perçue au 1^{er} septembre 1966 par rapport à la situation observée au 1^{er} septembre 1965.

Toutefois, ce mouvement de déflation qui apparaît très nettement quand on considère les chiffres corrigés des variations saisonnières semble moins régulier, si on tient compte seulement des données réelles : on note, par exemple, au mois de juillet 1967, un léger gonflement des offres d'emploi non satisfaites qui aurait pu annoncer un retournement prochain de la conjoncture mais n'a pas été consolidé au cours des mois suivants. La question se pose alors de savoir si la hausse ainsi enregistrée ne risque pas d'être sans lendemain ; dans ces conditions, la situation serait très préoccupante dans la mesure où précisément le nombre des offres d'emploi non satisfaites et plus généralement la situation du marché de l'emploi décrivent la tendance de la conjoncture économique.

c) *Le chômage*. — En observant l'évolution du nombre des *chômeurs secourus* au cours des récents mois, force est de remarquer que les effectifs en chômage se sont fortement accrus. Ainsi par rapport à la moyenne de l'année précédente les écarts observés indiquent une augmentation :

— en 1966 de 3,5 % au 1^{er} avril, de 9,0 % au 1^{er} juillet et de 2,8 % au 1^{er} septembre ;

— en 1967 de 33,1 % au 1^{er} avril, de 38,4 % au 1^{er} juillet et de 37,0 % au 1^{er} septembre.

Sur la base des derniers chiffres publiés, soit ceux du 1^{er} septembre 1967, *le taux de progression du chômage d'une année sur l'autre est de 53,7 % de septembre 1966 à septembre 1967* contre 2,8 % de septembre 1965 à septembre 1966. Cette constatation est alarmante, et il a paru, à juste titre, urgent au Gouvernement de tenter d'enrayer cette dégradation de l'emploi. Avant d'examiner les moyens de la thérapeutique envisagée, il y a lieu de faire les observations suivantes :

— tous les secteurs industriels ne sont pas également atteints : on observe en effet une amélioration d'ensemble dans le bâtiment et les matériaux de construction, la stabilisation à un niveau relativement élevé dans les branches concourant à la fabrication de biens d'équipement, mais un ralentissement dans l'industrie du matériel agricole et dans celle des appareils électroménagers, et un accroissement des licenciements et du chômage partiel dans les industries textiles ;

— l'évaluation officielle des *chômeurs secourus* ne tient pas compte des nombreuses personnes (jeunes, femmes sans métier précis ou n'ayant pas trouvé un emploi à mi-temps, personnes âgées) aptes à travailler mais qui, pour des motifs divers, ne sont pas embauchées.

Afin d'établir des comparaisons utiles avec les marchés du travail étrangers et notamment ceux de nos partenaires au sein de la Communauté économique européenne, il y a lieu d'inclure, au nombre des *chômeurs*, toutes les personnes à la recherche d'un travail, conformément à la pratique suivie pour l'établissement des statistiques internationales du chômage ; en France, en l'absence de documents précis à ce sujet, on est conduit à procéder par évaluation, ainsi qu'il est fait pour les Comptes de la Nation, en multipliant le nombre des demandes d'emploi non satisfaites par le coefficient 1,9. A partir de ces données et compte tenu des dernières statistiques d'emploi publiées par le Ministère des

Affaires sociales à la date de rédaction du présent rapport, soit au 1^{er} septembre 1967, il y aurait en France 400.000 *chômeurs* environ, soit 2 % de la population active contre 283.000 à la même époque de l'an dernier ; encore cette estimation paraît-elle faible si l'on observe que 500 à 600.000 jeunes de 14 à 18 ans non scolarisés et n'ayant pas d'activité déclarée pourraient être candidats à un emploi.

Ainsi que le précisent les rédacteurs des Comptes de la Nation pour 1966, cette évolution du marché du travail avait été prévue lors de l'élaboration du V^e Plan : on pensait en effet qu'elle permettrait aux entreprises d'éviter que la croissance en valeur réelle de leurs coûts salariaux n'excède celle de leur productivité, ce qui était susceptible d'améliorer les conditions de la concurrence. D'autres considérations avaient été également envisagées : elles concernaient les conséquences économiques des changements démographiques. Ainsi le rajeunissement de la population active disponible peut favoriser la réalisation de gains de productivité pourvu que s'améliore la formation professionnelle ; un dynamisme de la consommation et des dépenses de logement des ménages est également susceptible d'en résulter.

Cependant force est de souligner que le développement économique est étroitement lié à une évolution harmonieuse de l'emploi. Or, depuis de nombreux mois, on enregistre dans ce domaine un malaise persistant, les problèmes inhérents à l'accroissement du nombre des chômeurs se situant au cœur des questions sociales. Le Gouvernement n'a pas su prendre en temps opportun conscience de ces difficultés. Aussi a-t-il voulu user des pouvoirs spéciaux pour leur apporter en priorité des solutions.

*
* *

LES MESURES GOUVERNEMENTALES CONCERNANT L'EMPLOI

Ces mesures sont contenues dans quatre ordonnances publiées au *Journal officiel* du 19 juillet 1967. Elles répondent essentiellement à deux objectifs :

— créer des conditions plus favorables pour l'accès des travailleurs au marché du travail ;

— assurer des garanties supplémentaires aux travailleurs privés d'emploi, afin de leur permettre d'effectuer leur reclassement.

1° *L'accession des travailleurs au marché du travail.*

Deux décisions importantes ont été adoptées pour faciliter cette accession :

— *la création de l'agence nationale pour l'emploi* (ordonnance n° 67-578 du 13 juillet 1967) destinée à apporter son concours aux services chargés de l'emploi dans le domaine de l'accueil, de l'information des travailleurs, du conseil professionnel et du placement. Etablissement public national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, cette agence qui est le correspondant des demandeurs d'emploi pour le placement, est chargée pour le compte de l'Etat :

- de la prospection des emplois disponibles et du placement des travailleurs ;
- du fonctionnement de la bourse nationale de l'emploi ;
- de l'accueil et de l'information des travailleurs ;
- des opérations préalables aux formations professionnelles vers lesquelles elle oriente les demandeurs d'emploi, en liaison avec les administrations et les organismes responsables des centres de formation ;

— *la transformation du régime de la formation professionnelle* (ordonnance n° 67-579 du 13 juillet 1967 complétant les dispositions de la loi n° 63-1240 du 18 décembre 1963 relative au Fonds national de l'emploi). Les allocations de conversion pourront désormais être accordées à des travailleurs *non privés d'emploi* désirant suivre une formation professionnelle les préparant à l'exercice d'un métier où une pénurie de main-d'œuvre est constatée ; par ailleurs il est prévu que les diverses allocations accordées aux travailleurs qui suivent des formations professionnelles seront harmonisées et révisées.

2° *L'octroi de garanties supplémentaires aux travailleurs privés d'emploi.*

Ces garanties concernent d'une part le montant des ressources, d'autre part les conditions de licenciement :

a) *Les garanties de ressources* : (ordonnance n° 67-580 du 13 juillet 1967). Les travailleurs involontairement privés d'emploi ont droit à un revenu de remplacement, à condition d'être inscrits

comme demandeurs de travail. Ce revenu se compose d'une *allocation d'aide publique* et d'une *allocation d'assurance* financée par des contributions des employeurs et des salariés, assises sur les rémunérations. Ainsi le régime de l'assurance chômage complémentaire se trouve-t-il désormais généralisé ;

b) *Les mesures applicables en cas de licenciement* (ordonnance n° 67-582 du 13 juillet 1967). Elles ouvrent de nouveaux droits aux travailleurs licenciés :

— *le droit à une indemnité minimum de licenciement* est reconnu, sauf en cas de faute grave, et à compter du 19 juillet 1967 en faveur de tout travailleur salarié licencié alors qu'il compte *deux ans d'ancienneté ininterrompue au service du même employeur* ;

— *le droit à un délai-congé de deux mois ou à un délai-congé d'un mois accompagné d'une indemnité spéciale* au choix de l'employeur est reconnu sauf en cas de faute grave en faveur de tout travailleur salarié licencié s'il compte *deux ans d'ancienneté ininterrompue au service du même employeur*.

Que faut-il penser des dispositions qui viennent d'être prises en ce qui concerne l'emploi ?

Remarquons d'abord que leur nécessité ne se manifeste que parce qu'il faut apporter d'urgence dans ce domaine des correctifs aux conséquences fâcheuses d'une politique économique et financière dont le Sénat avait depuis des années souligné les faiblesses et les erreurs.

Intervenant dans des circonstances peu favorables, en raison de la conjoncture actuelle, ces mesures quoique judicieuses dans leur ensemble risquent de n'avoir alors qu'un effet limité.

C'est ce qu'il nous faut rapidement examiner.

L'INTÉRÊT DES MESURES CONCERNANT L'EMPLOI

On ne peut mettre en doute que les mesures adoptées dans le domaine de l'emploi constituent, en droit, un progrès appréciable pour les salariés ; la création de l'agence nationale de l'emploi, l'octroi d'une allocation de conversion, la généralisation du régime de l'assurance-chômage sont autant de dispositions qui

tendent à une meilleure utilisation des hommes au travail, soit en contribuant à la mobilité des travailleurs soit en assurant aux salariés momentanément privés d'emploi des ressources leur permettant d'être des travailleurs en attente d'un reclassement et non les victimes d'une réorganisation ou d'une modification des structures professionnelles.

Que l'Etat intervienne et apporte son aide à ces personnels, il n'y a là rien d'abusif dans un régime économique tel que le nôtre, cette intervention paraît d'ailleurs d'autant plus souhaitable que le système antérieur était souvent injuste, dans la mesure où l'aide publique n'était alors accordée au demandeur d'emploi que dans les communes où existait un fonds de chômage, ce qui privait de cet avantage 50 % environ des personnes considérées.

Il faut également souligner que pour l'économie générale du pays « la rentabilité » des mesures adoptées ne paraît pas devoir être valablement contestée. Il n'est, pour s'en convaincre, que d'examiner la situation de l'emploi en France avant la publication de l'ordonnance relative à l'agence nationale de l'emploi : « le taux de pénétration du service public » c'est-à-dire le rapport entre le volume du placement réalisé par les services officiels et l'ensemble des placements effectués par tous les moyens n'était que de 7,7 % alors que dans les pays où existe une organisation efficace de placement, disposant d'effectifs appropriés et de ressources substantielles ce taux est de 30 % environ (Allemagne, Pays-Bas, Suède). Comme l'ont indiqué, à juste titre, les rapporteurs du V^e Plan l'amélioration des services de placement est susceptible d'entraîner la réduction des délais de recherche d'un emploi et de provoquer en moyenne la disparition de 10.000 chômeurs. Ainsi, cet effort permettrait « un accroissement de la production de l'ordre de 200 millions de francs soit dix fois plus que les dépenses annuelles supplémentaires envisagées pour la réforme du Ministère des Affaires sociales ».

Toutefois, la question se pose de savoir si le bénéfice qu'on retirera de ces mesures correspondra à ce qu'on en espère et si en particulier au moment où elles interviennent, elles vont permettre de mener cette « politique active de l'emploi » que l'on a présentée comme l'objectif à atteindre — dans le rapport au Président de la République accompagnant ces ordonnances sur l'emploi.

L'EFFICACITÉ ET LES CONSÉQUENCES DES MESURES RELATIVES A L'EMPLOI

Il apparaît que le moment choisi par le Gouvernement pour lancer ces réformes est certainement loin d'être le plus favorable. Mais avons-nous dit, il était en quelque sorte acculé à cette nécessité.

L'accroissement des prestations servies aux personnels privés d'emploi pendant la durée moyenne du chômage évaluée à trois mois se conjugue avec la progression du nombre des chômeurs secourus. Une augmentation de la cotisation doit donc vraisemblablement en résulter ; selon certaines estimations, le taux passerait de 0,25 % des salaires à 0,30 %, voire à 0,40 %. Cela risque alors de provoquer un alourdissement sensible des charges supportées par les entreprises alors que celles-ci subissent les effets de la stagnation économique.

De même la mise en application des dispositions de l'ordonnance sur l'indemnité de licenciement et sur le délai-congé entraînera une augmentation nouvelle des charges, dans la mesure où peut de conventions collectives prévoyaient jusqu'ici une indemnité de licenciement ou un délai-congé supérieur à un mois. Même dans les secteurs où de telles mesures avaient déjà été adoptées, la portée de celles-ci était plus restreinte que celle prévue par les ordonnances : ainsi, dans la métallurgie, l'indemnité de licenciement — dont le montant était d'ailleurs limité à 200 heures de salaire — n'était généralement octroyée aux personnels qu'après dix ans d'ancienneté.

Au total ces dispositions généralement bonnes risquent de produire actuellement des effets malencontreux. C'est bien là le paradoxe ! Les charges supplémentaires qu'elles doivent entraîner pour des entreprises en pleine stagnation risquent de conduire les industriels à accentuer la déflation des offres d'emploi, alors que les progrès de la productivité suffisent, dans la conjoncture actuelle, à assurer le médiocre rythme de croissance présentement enregistré.

Et il est bien évident par ailleurs que les possibilités offertes en vue d'améliorer la formation professionnelle ne pourront contribuer à apporter une solution au problème de l'emploi que

dans la mesure où de nouveaux postes de travail seront créés. L'efficacité des ordonnances sur l'emploi apparaît donc réduite tant que le Gouvernement ne mettra pas en œuvre une politique économique globale et novatrice ; il faut d'abord sortir des chemins de la stagnation qui, comme ceux de l'enfer, semblent désormais pavés des bonnes intentions dont témoignent les ordonnances sur l'emploi. Mais on conçoit mal, qu'à elles seules, ces dernières soient susceptibles de réamorcer l'expansion et de mettre notre appareil productif en état de soutenir une lutte efficace à l'intérieur du Marché commun.

*
* *

IV. — Le malaise économique actuel et les perspectives de reprise.

A quelques mois de la date prévue pour la réalisation complète du Marché commun, le diagnostic porté sur les chances de succès de l'économie française dans la compétition communautaire ne peut qu'être empreint d'un certain pessimisme. Non seulement le retard important que nous avons pris sur nos partenaires pendant les années d'application stricte du plan de stabilisation n'a pu être rattrapé, mais les écarts se sont encore accentués au cours des derniers mois à notre détriment ; il suffit pour s'en convaincre de comparer en particulier la vitalité de l'économie italienne avec l'atonie de l'économie française. Il n'est même pas certain, au moment où ce rapport est rédigé, que l'on puisse parler d'expansion prochaine.

Certes nous ne voulons pas contredire le Ministre de l'Économie et des Finances lorsqu'il déclare de façon péremptoire le 28 juin dernier au cours d'une session du Conseil national du Crédit : « Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de récession ».

La succession des indices depuis le début de l'année a, sur ce point, moins de complaisance que nous n'en avons eue jusqu'ici dans les appréciations que nous avons précédemment formulées. Mais la stagnation est évidente bien que ce même Ministre n'ait cessé de déployer ses efforts en vue de relancer l'appareil productif : on est dès lors en droit de s'interroger sur l'efficacité des mesures nombreuses qu'il a tenté d'appliquer.

1° DES INCITATIONS NOMBREUSES ET VARIÉES

A plusieurs reprises, depuis le début de l'année, diverses décisions ont été prises en vue de remédier au ralentissement de croissance observé ; à la date de rédaction du présent rapport, cinq trains de mesures ont été lancés afin d'améliorer la conjoncture économique française. Nous pensons être utile au lecteur en fournissant un tableau chronologique complet de ces mesures qui se présentent comme suit :

a) *Action sur le crédit et les investissements* engagés dès le début de cette année 1967 :

- suppression des dispositions d'encadrement du crédit ;
- possibilité accordée aux Ministres compétents d'assurer la mise en chantier d'une part importante du programme annuel de construction d'habitations à loyer modéré (H.L.M.) et de la plus grande part des constructions scolaires dites du secteur industriel ;
- directives données aux entreprises nationales pour hâter la passation de leurs commandes ;

b) Lancement d'un *emprunt national d'équipement* au printemps — et non pas à l'automne comme les années précédentes — afin de permettre aux entreprises publiques et privées d'accélérer la mise en place de leur équipement ;

c) Nouvelles mesures adoptées au mois de *juin dernier* concernant le *crédit et les investissements*, conjuguées avec des dispositions en faveur de la *construction* :

— les décisions d'assouplissement du crédit ont été prises en vue d'améliorer le *crédit à la consommation* et le *crédit à l'équipement professionnel* ;

Pour le *crédit à la consommation* :

- réduction de 30 % à 25 % du taux de paiement comptant minimum, applicable aux ventes à tempérament de véhicules automobiles ;
- extension à certains biens (télévision, mobilier, etc.) du taux de paiement comptant de 20 %, taux réduit déjà appliqué aux appareils ménagers et aux véhicules à deux roues ;
- augmentation de l'autorisation d'octroi de crédit par les établissements financiers, qui est portée de 9 fois à 10 fois leurs fonds propres.

Pour le *crédit à l'équipement professionnel* :

- développement des opérations de crédit-bail : ainsi les possibilités d'emprunt des établissements pratiquant ces opérations sont portées de 2 fois à 3 fois le montant de leurs fonds propres.
- le rythme des *investissements publics et privés est accéléré* :

En ce qui concerne les *investissements publics* :

- les dépenses d'équipement dont les ministères sont responsables devaient être engagées rapidement ;
- des disponibilités supplémentaires étaient prévues en faveur de la Caisse des Dépôts et de la Caisse d'Aide à l'Equipement des collectivités locales pour leur permettre de mieux répondre aux demandes d'emprunt des collectivités locales, lorsque ces demandes correspondent à des projets d'équipement établis conformément au Plan ;
- des facilités de financement pourraient être accordées en vue d'aider à la réalisation du programme de télécommunications.

En faveur des *investissements privés* :

- aménagement du calendrier des appels au marché financier afin de réserver au cours de chaque trimestre une période destinée aux demandes des investisseurs privés ;
 - poursuite de la politique dite des contrats de programmes, instituant généralement la liberté des prix sous réserve d'un examen périodique qui permet l'accord entre les professions intéressées et l'administration ;
 - assimilation à une provision — déductible de l'assiette de l'impôt sur les sociétés — de la part du risque à l'exportation qui n'est pas couverte par l'assurance-crédit.
- les mesures de *relance de la construction* sont les suivantes :
 - relèvement de 20 % du montant maximum du prêt différé pour les prêts destinés à l'accession à la propriété et alignement de celui-ci sur le montant du prêt spécial ordinaire en ce qui concerne la location ;
 - rachat-témoin par la Caisse des Dépôts des logements invendus du secteur aidé ;

— dérogations temporaires jusqu'au 31 décembre 1967 aux règles du Crédit foncier, qui pourra admettre la rétroactivité de l'augmentation du montant des prêts différés sur les opérations lancées antérieurement à cette augmentation.

d) De nouvelles décisions ont été adoptées à la *mi-juillet* en vue de soutenir l'économie ; elles concernent les *investissements publics et privés* :

— en vue d'accroître les *investissements publics*, il a été prévu d'anticiper sur différents travaux de l'année 1968 afin de mettre en place, avant la fin de l'année en cours, un nombre important de H. L. M. supplémentaires et d'accélérer le programme des routes et des télécommunications ;

— les *investissements privés* ont été encouragés par l'affectation d'une part (300 millions de francs) de l'emprunt public du printemps aux demandes que les entreprises privées présenteront pour des investissements à effectuer dans les régions du Nord et du Pas-de-Calais, de Lorraine et du Centre.

Par ailleurs le poids de la fiscalité indirecte est diminué sur un certain nombre de produits et de biens d'équipement par suite d'une anticipation des réformes relatives à la taxe sur la valeur ajoutée.

e) *L'allégement de la fiscalité directe* à la *mi-septembre* par la réduction forfaitaire de 100 F de l'impôt dû cette année par tous les contribuables devant payer moins de 1.000 F d'impôt sur le revenu.

*
* * *

Ce long catalogue de mesures successives adoptées en vue de relancer l'expansion confirme par son ampleur et sa variété que la situation de notre économie n'est pas aussi bonne que le Gouvernement n'a jamais cessé de l'affirmer. La multiplicité et la fréquence de ces interventions laissent douter, comme nous l'avons déjà dit, de l'efficacité des dispositions appliquées. Cette fréquence, cinq trains lancés en neuf mois, est d'ailleurs inquiétante dans la mesure où le retournement escompté de la conjoncture ne se produit pas. Certes, on a pu apercevoir çà et là quelques indices d'amélioration, mais qui se sont la plupart du temps rapidement estompés.

Peut-on d'ailleurs fonder une politique économique sur des espoirs d'expansion, alors que les pronostics formulés par les industriels français — les premiers intéressés — semblent empreints d'un pessimisme inhabituel.

2° DES PRONOSTICS PESSIMISTES

Selon les résultats les plus récents dont nous disposons à la date de la rédaction du présent rapport — ceux de l'enquête de conjoncture de juin 1967 effectuée par l'I. N. S. E. E. auprès des chefs d'entreprise — la situation de l'ensemble des industries ne paraît guère favorable ; en effet les stocks qui étaient déjà à un niveau élevé se sont encore gonflés. Les carnets de commandes ne se sont pas améliorés : la demande intérieure est peu active et la demande extérieure jugée de plus en plus faible.

Les industriels sont plus nombreux à prévoir une *baisse de la production industrielle* dans son ensemble qu'une hausse. Dans ce climat de pessimisme, les prévisions qu'ils formulent pour leur propre production ne sont pas plus favorables puisqu'elles correspondent à une légère diminution.

Par secteur d'activité, il y a lieu de faire les remarques suivantes :

— pour les *biens d'équipement*, malgré une légère augmentation de la production, les perspectives des industriels se sont dégradées. Seule la construction électrique et électronique pourrait voir accroître sa production ;

— pour les *biens intermédiaires*, les stocks ont tendance à se gonfler à nouveau, les carnets de commandes restent peu garnis ; ainsi les prévisions des chefs d'entreprise sont-elles moins favorables qu'au cours des derniers mois ;

— pour les *biens de consommation*, les stocks qui étaient à un niveau élevé se sont encore accrus ; la diminution de la production devrait se poursuivre notamment dans les secteurs de l'équipement ménager, de l'automobile et surtout des textiles.

Confirmant cette impression générale de stagnation persistante, les experts du Centre national du patronat français indiquaient récemment qu'il ne leur semblait pas « exister de facteurs de reprise vigoureuse ».

Toutefois, le Gouvernement garde bon espoir d'une reprise prochaine, d'abord escomptée pour le dernier trimestre de cette année et maintenant prévue, selon les dernières estimations officielles, pour le début de l'année 1968. Souhaitons de n'avoir pas à enregistrer un nouveau recul.

Quoi qu'il en soit les espoirs gouvernementaux se fondent semble-t-il moins sur l'efficacité des mesures antérieures prises jusqu'à ce jour que sur des facteurs extérieurs relevant de l'évolution de la conjoncture internationale.

Examinons alors quelle est la légitimité de ces espérances.

3° LES PERSPECTIVES DE REPRISE

Comme il a déjà été indiqué, selon les experts officiels, la pause conjoncturelle observée dès le milieu de l'année 1966 résultait dans la proportion des deux tiers de la mauvaise situation économique de la plupart des autres pays industrialisés mais également du « creux » assez sensible des investissements privés et d'une rétention de la consommation des ménages. La question se pose donc de savoir si, et dans quelle mesure, actuellement ces éléments ont épuisé leurs effets.

a) *L'amélioration de la conjoncture internationale :*

— les signes de reprise dans l'économie ouest-allemande se précisent et la conviction paraît de plus en plus répandue dans les milieux économiques et financiers d'Outre-Rhin que la production connaîtra prochainement un nouvel essor en raison de la forte progression de la demande tant sur le marché intérieur qu'à l'étranger. Pour accompagner cette croissance, la Banque fédérale a récemment pris des mesures complémentaires en vue du desserrement du crédit. Parallèlement, une réduction importante de 6 % du montant des réserves obligatoires des banques a été décidée, et le taux de cession des avances sur titres a diminué de 4,5 % à 4 %. Ces dispositifs devraient provoquer une baisse générale des taux d'intérêt, et ainsi contribuer à l'accélération du mouvement de relance que l'Etat, de son côté, s'efforce de déclencher, notamment par le financement d'importants travaux d'infrastructure ;

— la poursuite de l'expansion italienne paraît assurée. Etant donné la stagnation observée dans les pays voisins et la diminution consécutive de leurs achats, on pouvait craindre en effet que la production italienne ne s'essouffât, les exportations absorbant une part importante, soit 19,5 %, du produit national. Or, force est de constater que la demande intérieure a constitué le principal moteur de l'expansion italienne en 1966 et que les investissements se sont redressés. Comme la consommation semble devoir encore augmenter de façon appréciable en 1967 et que, selon toute vraisemblance, les investissements fixes progresseront aussi dans de fortes proportions, l'expansion rapide de la production paraît susceptible de se poursuivre.

Au total, de meilleures perspectives en Allemagne et le maintien à un niveau élevé de la production italienne constituent des éléments positifs ; l'Allemagne et l'Italie étant le premier et le troisième clients de la France, les chances d'une progression de nos ventes à ces pays pourraient être sérieuses à condition que nos produits soient compétitifs. Cependant, ces éléments ne feront sentir leurs effets sur l'économie française qu'avec un certain retard et ne contribueront pas, dans l'immédiat, à soutenir une nouvelle phase d'expansion de notre production. Aussi une action décisive nous paraît devoir à cet effet être menée sur le marché intérieur afin d'y faire progresser la demande.

b) *L'augmentation de la demande intérieure :*

Au nombre des multiples interventions décidées par le Gouvernement, depuis le début de l'année 1967, nous avons déjà mentionné l'application anticipée de la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires, et la diminution forfaitaire de 100 F du montant dû au titre de l'impôt sur le revenu en faveur des contribuables redevables de moins de 1.000 F en 1967 : cette incitation en vue d'accroître la demande intérieure a été en outre renforcée par le retard constaté dans le recouvrement du solde de l'I. R. P. P., qui devrait selon le Gouvernement permettre aux ménages de majorer leurs dépenses de consommation. Les aspects stimulants de ces dispositions risquent néanmoins d'être limités en raison des charges plus lourdes supportées désormais par les entreprises et par les particuliers, par suite de la mise en vigueur inopportune de la politique dite de vérité des prix des entreprises publiques et des modifications apportées au régime de la Sécurité Sociale.

Les conséquences psychologiques et sociales de la moindre progression du pouvoir d'achat qui en résulte pour les ménages sont en effet à considérer : selon les experts de l'I. N. S. E. E., elles « pourraient contribuer à retarder la reprise attendue de la consommation de ceux-ci après les hésitations du premier semestre ». On comprend dans ces conditions que les chefs d'entreprise, bien informés des préoccupations de leurs clients, se soient montrés aussi réservés quant à l'avenir.

Il faut craindre une fois de plus que le Gouvernement, hésitant à adopter une politique économique suffisamment audacieuse comportant des choix précis et des actions rapides et vigoureuses, se soit contenté d'appuyer timidement et parfois d'une manière tardive sur quelques-unes des touches successives du clavier étendu dont il dispose ; ce faisant, il a pu freiner quelque peu les conséquences du ralentissement économique, mais les effets de ces diverses mesures se sont épuisés les uns après les autres, aucune n'étant capable de donner à elle seule une impulsion assez puissante et durable pour remettre notre appareil productif sur la voie d'une expansion régulière et soutenue.

Ce qu'il y a de plus grave c'est que cet appareil productif court maintenant un grand risque de ne pouvoir affronter avec succès l'âpreté des luttes économiques qui se dérouleront dans quelques mois au sein du Marché Commun. Aussi est-il urgent que les pouvoirs publics se décident enfin à adopter les mesures globales qu'une connaissance déjà longue des rouages de notre économie nous fait préconiser année après année : nous rappellerons une fois de plus certaines de ces dispositions au terme de l'étude consacrée aux problèmes des investissements.

CHAPITRE II

LES INVESTISSEMENTS

L'effort d'équipement du pays mérite une étude spéciale, car les investissements sont dans l'immédiat un élément important de l'activité économique et pour l'avenir la condition essentielle d'une expansion régulière et soutenue.

La stagnation — sinon la récession — économique actuelle, indépendamment des causes externes qui peuvent y contribuer est due pour une part non négligeable, comme le Sénat l'avait prévu et signalé en chaque occasion depuis plusieurs années, au fait que le plan de stabilisation de 1963, anormalement prolongé, a freiné considérablement et parfois même stoppé la réalisation des investissements publics aussi bien que des investissements privés.

Cette situation saute tellement aux yeux que lors du débat économique qui s'est instauré à la fin de la dernière session parlementaire, le Président de la Commission de la production et des échanges, M. Maurice Lemaire, membre de la majorité gouvernementale faisant écho à la Haute Assemblée en a signalé la gravité : « Investir, c'est semer, a-t-il dit en substance. Et depuis quatre ans la France n'investit pas assez ».

Sous l'influence de ces avertissements répétés, le Gouvernement semble enfin s'en être à son tour rendu compte et depuis un an environ il a multiplié les incitations à l'équipement collectif et à l'équipement des entreprises dans la pensée de provoquer une reprise de l'activité économique.

Mais ces mesures sont bien tardives pour avoir leur pleine efficacité.

I. — Le retard des investissements.

A. — L'ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES

Les chiffres complets dont nous disposons à la date de rédaction du présent rapport sont repris dans le tableau suivant :

Evolution des investissements (1960-1966).

| | VARIATIONS DU VOLUME EN POURCENTAGE | | | | | | |
|---|-------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | 1960 | 1961 | 1962 | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 |
| Investissements productifs | + 8,6 | + 11,6 | + 7,7 | + 6,2 | + 7 » | + 2,1 | + 7,1 |
| Investissements des administrations | + 3,7 | + 12,4 | + 12,9 | + 9,3 | + 10,5 | + 10,6 | + 10,2 |
| Investissements en logements | + 3,6 | + 6,6 | + 6 » | + 10 » | + 17,5 | + 14,8 | — 0,2 |

Source : Comptes de la Nation, 1966.

Ils permettent de noter *l'augmentation des investissements non directement productifs* (équipements collectifs, logements). Cet accroissement est dû :

— au *rythme élevé des investissements des administrations* qui est à peu près double de la progression moyenne de l'ensemble de la production dont le taux de croissance annuel a été de 5,5 % de 1962 à 1965 et de 5 % environ pour 1966 ;

— à la *forte augmentation des investissements des particuliers pour se loger* : ceux-ci ont atteint le pourcentage le plus élevé des pays occidentaux en 1964 par rapport au produit national brut.

Investissements en construction en pourcentage du produit national brut en 1964.

| | | | |
|---------------------|-----|-----------------------|-----|
| France (1) | 6,0 | Grande-Bretagne | 3,7 |
| Allemagne (2) | 5,8 | Suède (2) | 6,0 |
| Belgique | 5,3 | Suisse (2) | 7,7 |
| Italie | 7,0 | Etats-Unis | 4,5 |
| Pays-Bas | 4,7 | | |

(1) 6,7 % en 1965.

(2) Il s'agit de trois pays membres de l'O. C. D. E. qui depuis 10 ans ont fait le plus gros effort de construction de logements.

Source : O. C. D. E.

B. — LA PROGRESSION RÉCENTE DES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS

1° *Les entreprises privées.*

A la fin de l'année 1965 et en 1966, la croissance des investissements productifs a repris quelque peu dans les entreprises privées, après une période de cinq années pendant lesquelles ces derniers marquèrent un ralentissement puis une stagnation. Toutefois, cette reprise ne se signale pas par une vigueur particulière ; d'après les Comptes de la Nation, l'accroissement des investissements productifs des entreprises privées en 1966 est de 7,1 % par rapport à 1965 alors que l'on avait enregistré au cours des années 1960 et 1961 qui avaient vu une reprise analogue, une progression respectivement de 8,6 % et de 11,6 %. Deux raisons principales peuvent permettre d'expliquer la différence ainsi constatée :

a) La croissance de la demande n'est pas très rapide et les perspectives en matière de débouchés extérieurs ne sont pas bonnes ;

b) L'amélioration de la situation financière des entreprises reste modérée car elles ont à supporter de lourdes charges financières. En effet, par suite des difficultés d'autofinancement rencontrées au cours des dernières années, elles se trouvent aux prises avec un endettement qui atteint parfois quatre à cinq fois celui de 1959. D'ailleurs la structure de leurs comptes montre une diminution du rapport des « ressources longues » à leurs investissements.

2° *Les entreprises publiques.*

L'augmentation de la formation brute de capital fixe des *entreprises publiques* a continué en 1966 d'être relativement importante (+ 8,5 % contre + 7,5 % en 1965) se situant à un niveau supérieur à celui prévu dans le V^e Plan : il y a lieu d'observer toutefois que ce phénomène est en partie imputable au fait que d'importants engagements pris au titre du IV^e Plan ont été réalisés au-delà de 1965. En outre, la forte croissance des investissements des collectivités locales au cours de l'année écoulée, soit 10 % environ en volume (contre 7,1 % prévus dans le Plan) doit être signalée.

Le redressement enregistré en ce qui concerne les *investissements productifs* est lié notamment aux mesures d'accompagnement adoptées par les Pouvoirs publics, telles que la loi du 18 mai 1966 instituant une déduction fiscale pour investissements ; ces dernières dispositions qui ont incité les chefs d'entreprises à ne pas différer au-delà de 1966 les commandes de biens d'équipement relatives à leurs projets en cours leur ont ainsi permis de dégager des ressources supplémentaires d'autofinancement. Cependant les effets de ces mesures pourraient être rapidement amortis dans la mesure où leur application aura été trop strictement limitée à certains secteurs d'activité et à une période d'application trop courte. Au surplus, ils ont été neutralisés en partie par l'augmentation concomitante des tarifs publics et des charges sociales.

II. — L'insuffisante relance des investissements.

La stagnation de notre économie depuis près d'un an n'est pas due, comme nous l'avons déjà indiqué, uniquement à l'affaiblissement continu de la production chez nos voisins et plus particulièrement en Allemagne. *Bien avant que ce pays soit amené à réduire ses achats à l'extérieur, les ventes de nos industries avaient diminué* : ce freinage de nos exportations traduisait notre retard en matière d'investissements étant observé qu'il existe un rapport étroit entre le niveau d'équipement et le potentiel d'exportation.

A. — LES EFFORTS EN VUE D'ACCROÎTRE LE VOLUME DES INVESTISSEMENTS

Pour tenter de redonner de la vigueur à notre production, le Gouvernement, à plusieurs reprises depuis le début de l'année 1967, a cherché à pratiquer une politique de relance par l'investissement. A cet effet, il a été décidé d'augmenter de manière très sensible le volume des *investissements des administrations* en 1967. La progression prévue (+ 10 %), bien qu'elle soit plus faible que celle exceptionnellement rapide de 1966 (+ 14,3 %), dépasserait ainsi le taux moyen inscrit au Plan (+ 8,2 %). Afin d'écartier les menaces de récession, il a ordonné l'accélération des commandes publiques et la mise en chantier dès le troisième trimestre de 1967 de travaux qui ne seront financés que sur des crédits du budget de 1968.

Parallèlement et d'après les pronostics officiels, les investissements des *entreprises* devraient en 1967 progresser de 8,3 % en volume, manifestant une nouvelle accélération après celle dont ils ont bénéficié en 1966 : la croissance des investissements productifs des *entreprises publiques* (+ 7,9 %) serait moins vive qu'en 1966 (+ 8,5 %) mais resterait cette année encore plus forte que la croissance des investissements des *entreprises privées*. Cette dernière pour laquelle le chiffre de 7,6 % est avancé serait ainsi plus rapide que celle enregistrée pour l'année 1966, soit 6,3 %. Une partie appréciable de cette amélioration résulterait des efforts d'équipement de la sidérurgie, en application de la convention passée par l'ensemble de la profession avec l'Etat en juillet 1966.

Ces prévisions correspondront-elles à la réalité ? Etant donnée l'atonie économique dont souffre actuellement notre pays, force est d'admettre à cette époque de l'année que *les résultats enregistrés jusqu'ici ne permettent guère de considérer ces hypothèses comme susceptibles d'être vérifiées dans les faits.*

B. — DE MODESTES RÉSULTATS

Selon les indications contenues dans le rapport économique et financier présenté en annexe au projet de loi de finances pour 1968, l'augmentation des dépenses d'investissement en 1967 atteindrait 6,9 % en volume, la progression prévue pour l'ensemble des investissements des entreprises étant de 8 % et pour les administrations de 10 %. Dans ces conditions, la formation brute de capital fixe devrait constituer un des éléments les plus actifs de la demande.

Or, l'analyse des réponses fournies par les chefs d'entreprise aux questionnaires établis en juin dernier par l'I. N. S. E. E. concernant l'évolution des dépenses destinées à l'achat de biens d'équipement entre le deuxième semestre 1966 et le premier semestre 1967 permet de constater que :

a) L'évolution des commandes d'un semestre par rapport au suivant traduite par les résultats enregistrés en juin 1967 est *la plus défavorable qui ait jamais été appréhendée par l'enquête ;*

b) L'écart entre les prévisions précédemment formulées pour l'évolution entre les deux mêmes semestres consécutifs et les réalisations effectives est le plus important qui ait jamais été observé.

Les tendances les moins défavorables apparaissent dans le secteur de la *construction des logements* : les mises en chantier semblent avoir été jusqu'ici satisfaisantes dans le secteur bénéficiant des prêts spéciaux du Crédit foncier. Cependant, aucune modification sensible du comportement des promoteurs vis-à-vis de la formule des prêts différés n'est apparue et dans le secteur libre, la réduction du nombre des mises en chantier s'est poursuivie.

Malgré les efforts entrepris pour améliorer la situation des investissements des *entreprises publiques*, les analystes de l'I. N. S. E. E. estiment que la progression des commandes de ces dernières sera un peu moins vive en 1967 qu'en 1966. Dans les *entreprises privées*, il faut noter aussi une diminution des projets d'investissements pour 1967.

Le développement des livraisons des industries d'équipement paraît assuré en 1967 mais, comme le notent les observateurs de l'I. N. S. E. E., une évolution satisfaisante des commandes au cours du deuxième semestre de cette année est moins certaine dans la mesure où la progression antérieure aura été forte. Comme les intentions actuelles des industriels laissent prévoir une *croissance ralentie de leurs dépenses d'investissement* de 1967 à 1968 par rapport à la période 1966-1967, la progression des dépenses d'investissement entre 1967 et 1968 pourrait alors être inférieure à 6 %. Aussi, les mesures conjoncturelles nombreuses adoptées par le Gouvernement ne paraissent-elles pas suffisantes pour relancer les investissements : il est indispensable d'avoir dans ce domaine également une politique globale assurant la poursuite de l'effort de rénovation et de développement entrepris.

C. — LA NÉCESSITÉ D'UNE IMPULSION A LONG TERME

L'effet d'entraînement des mesures de relance s'amortissant rapidement, les pouvoirs publics sont conduits, tentative après tentative, à chercher les relais susceptibles de provoquer de nouveaux démarrages de l'appareil productif.

Or, deux faits méritent attention car ils permettent de comprendre les difficultés actuelles des investisseurs en France :

— *la progression ralentie de la productivité*, résultant de la stagnation de notre économie qui entrave le développement de l'épargne et aggrave les difficultés financières des firmes ;

— *l'accroissement des charges des entreprises*, par suite notamment de l'augmentation des dépenses sociales et du relèvement des tarifs publics et des impositions locales qui réduisent de manière sensible la marge d'autofinancement.

Il faut bien prendre conscience que :

— à l'heure actuelle, la relance de l'investissement productif ne se satisfait plus de simples mesures à court terme ;

— des impulsions partielles isolées ou localisées ne sont plus suffisantes pour avoir un effet d'entraînement durable et soutenu.

C'est la raison pour laquelle les mesures temporaires de détaxation des investissements, après une courte flambée, ont vu leurs effets s'amortir rapidement.

D'ailleurs, comme nous l'avons dit à l'époque, ce dégrèvement épisodique et limité a été à peu près complètement neutralisé par la montée des charges des entreprises, qu'il s'agisse de l'augmentation des tarifs publics, des impôts locaux ou des charges sociales.

Aussi, l'indispensable impulsion à long terme des investissements en France, gage de l'expansion économique, ne saurait être obtenue à partir des seules mesures d'incitation conjoncturelles mises en œuvre par le Gouvernement. Compte tenu de l'étroitesse actuelle de notre marché financier, cette impulsion ne nous paraît guère possible sans recours à l'outil fiscal. Les auteurs du V^e Plan ont, à cet égard, préconisé notamment la réévaluation des valeurs d'actif des entreprises de manière à prendre en considération la hausse des prix intervenue depuis 1959 et l'affectation des ressources ainsi dégagées à la modernisation du potentiel de production.

De notre côté, nous avons proposé :

— *sur le plan de la fiscalité,*

— d'alléger l'impôt sur les sociétés ;

— de procéder à une large détaxation des investissements ;

— d'autoriser, comme en Angleterre, un suramortissement ;

— de faire bénéficier les entreprises de dispositions s'inspirant de celles qui sont applicables à la presse : l'admission en franchise d'impôts des provisions constituées pour renouvellement du matériel ;

— d'admettre une réévaluation des bilans ;

— *sur le plan du crédit,*

— d'instituer pour les entreprises privées un régime de prêts analogue, pour le taux et la durée, à celui dont bénéficient les entreprises nationalisées ;

— de convertir en prêts à un taux modéré une partie (la moitié par exemple) de l'impôt dont les entreprises sont redevables, à condition bien entendu qu'il s'agisse d'une utilisation, dans le cadre du Plan, pour des équipements agréés,

et nous répétons à nouveau que l'adoption de telles mesures nous paraît urgente.

Il y a lieu de craindre cependant que, prisonnier d'un certain nombre de formes, le Gouvernement ne se refuse à appliquer ces procédures et que, par respect de règles économiques surannées, il ne soit contraint à employer encore des palliatifs au lieu d'adopter une politique nettement définie de l'investissement. Ce refus persistant de mettre notre appareil productif en mesure de soutenir la compétition communautaire constitue un risque très grave pour notre économie dont les capacités sont, de ce fait, sérieusement amenuisées.

On ne saurait jamais trop répéter qu'une politique économique digne de ce nom se fonde essentiellement sur la croissance des investissements mais ne saurait être la somme d'interventions conjoncturelles successives aux effets nécessairement limités. Que penser, à cet égard, de l'action menée par le Gouvernement qui, par suite d'une timidité excessive, hésite à recourir — au degré qui convient — à l'outil fiscal dont l'efficacité apparaît cependant exceptionnelle.

Que nous soyons conduits à de telles considérations alors que quelques mois nous séparent de l'échéance capitale du Marché commun, voilà qui est préoccupant dans l'immédiat et inquiétant pour l'avenir.

CHAPITRE III

LES REVENUS

Dans la dépression économique actuelle, l'évolution des revenus a une influence considérable. Nous estimons, en effet, comme l'indique une récente analyse de l'I. N. S. E. E. que, étant donné la faiblesse conjoncturelle, deux hypothèses peuvent être formulées :

— ou le ralentissement de l'expansion est suffisamment profond et durable pour entraîner un net freinage des revenus distribués et amorcer ainsi une baisse cumulative de la demande ;

— ou la pause est assez superficielle et passagère pour que, l'inertie des comportements aidant, la croissance à peine troublée des revenus soutienne de façon décisive la demande.

C'est la première de ces hypothèses qui correspond à la situation présente.

La stagnation de notre économie s'est traduite au cours des derniers mois par une moindre progression des revenus des ménages alors que ceux-ci doivent, par ailleurs, supporter des charges accrues résultant de l'application de la vérité des prix dans les entreprises publiques et de la réforme du régime de la Sécurité sociale. Ainsi les salariés ont éprouvé un sentiment de frustration qui explique un certain nombre de manifestations sociales. De même, les agriculteurs faisant le bilan de la campagne écoulée et constatant que les prix à la production avaient tendance à stagner, voire à baisser, ont protesté contre la faible croissance de leurs revenus par comparaison avec l'objectif du V^e Plan. Dans ce climat social, le Gouvernement, usant des pouvoirs spéciaux, a, par ordonnances, adopté diverses mesures présentées comme des améliorations non négligeables des ressources des ménages, et notamment tenté d'apporter une solution au problème de l'intéressement.

I. — La formation des revenus.

Le tableau ci-après concerne la variation, par rapport au trimestre précédent, de la masse des rémunérations salariales courantes corrigée des variations saisonnières.

Masse des rémunérations salariales courantes (1965-1967).

| 1965 | | | | 1966 | | | | 1967 | |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|--------------------|
| I | II | III | IV | I | II | III | IV | I | II (estimation) |
| + 0,8 % | + 1,5 % | + 1,4 % | + 1,6 % | + 1,5 % | + 1,8 % | + 1,2 % | + 1,4 % | + 1,2 % | + 1,2 % |

Source : I. N. S. E. E.

Les chiffres enregistrés pour les deux premiers trimestres de 1967 indiquent que la masse salariale a progressé plus lentement que par le passé. La raison en est le fléchissement des effectifs et la réduction de la durée du travail dans de nombreux secteurs.

A. — L'AUGMENTATION DU TAUX DES SALAIRES HORAIRES

Les résultats de l'enquête trimestrielle du Ministère des affaires sociales relative à la progression du taux des salaires horaires sont reportés dans le tableau ci-après :

Hausse trimestrielle des salaires horaires moyens (1963-1967).

| | PREMIER trimestre. | DEUXIEME trimestre. | TROISIEME trimestre. | QUATRIEME trimestre. |
|------------|-----------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 1963 | + 1,8 % | + 2,5 % | * + 1,8 % | + 1,5 % |
| 1964 | + 1,9 % | + 1,9 % | + 1,2 % | * + 1,5 % |
| 1965 | * + 1,3 % | + 1,7 % | * + 1,3 % | + 1,4 % |
| 1966 | * + 1,7 % | + 1,4 % | * + 1,3 % | + 1,3 % |
| 1967 | + 1,6 % | * + 1,7 % | | |

(*) Trimestres au cours desquels est intervenue une augmentation du S. M. I. G.

Source : Ministère des Affaires sociales.

Ces statistiques permettent de constater que la progression des salaires horaires, après avoir marqué un palier au cours des trois derniers trimestres de 1966, a été plus forte pendant les deux premiers trimestres de 1967. Sans doute, les hausses enregistrées au cours du premier trimestre de 1967 ont-elles essentiellement un caractère saisonnier ; mais l'accélération alors observée s'est poursuivie durant tout le trimestre suivant. Pendant cette période, deux facteurs ont pu jouer :

— d'une part, les conséquences sur les rémunérations des mouvements sociaux du printemps (usines Dassault à Bordeaux, Berliet à Lyon, Rhodiaceta et ensemble des textiles artificiels en mars, personnels mensuels des chantiers navals de Saint-Nazaire en mars et en avril, mineurs de fer en avril) ;

— d'autre part, une anticipation sur le rythme moyen annuel de hausse.

Il faut cependant être très prudent dans l'analyse du taux de progression des salaires horaires car, ainsi que l'ont souligné les économistes de l'I. N. S. E. E., en matière de salaires, on ignore tout de l'évolution des compléments que sont les primes diverses. Il pourrait se produire, par exemple, que les hausses de salaires incorporent en fait l'intégration dans le salaire de ces avantages. Cette pratique, observée dans différents accords de salaires récents, augmenterait les taux de salaires relevés par l'enquête du Ministère des Affaires Sociales, sans que la rémunération réelle des travailleurs soit accrue dans la même proportion.

B. — LE RELÈVEMENT DES PRESTATIONS FIXÉES PAR LA PUISSANCE PUBLIQUE

Ayant bénéficié d'un relèvement des salaires de 2 % en mars 1967, soit avec un mois d'avance sur les années précédentes, les fonctionnaires ont obtenu, au mois de septembre dernier, une amélioration de 2,25 % de leur traitement, ce qui porte de 4 à 4,4 % la hausse annuelle des barèmes. Une progression du même ordre est appliquée pour les salaires des entreprises nationales.

Les prestations familiales ont été relevées au 1^{er} août dernier de façon comparable aux années précédentes.

Ces éléments sont importants : en effet, pour l'année 1966, selon les comptes de la Nation, les salaires versés par les administrations représentaient 8 % du revenu brut des ménages, ceux servis par les entreprises publiques 5 % environ et les prestations familiales constituaient 19 % de celui-ci.

C. — L'ÉVOLUTION DES AUTRES REVENUS

L'évolution des autres revenus paraît moins favorable que celle des salaires proprement dits. Les enquêtes effectuées par l'I. N. S. E. E. tant auprès des artisans du bâtiment que des commerçants et des agriculteurs montrent que le malaise est plus grand dans leurs rangs que parmi les salariés. Sans doute, le niveau du mécontentement est-il généralement plus élevé chez les exploitants individuels ; néanmoins, des difficultés existent : nous les examinerons en étudiant, parmi les catégories considérées, l'évolution récente des revenus des agriculteurs.

Les recettes des agriculteurs peuvent être calculées à partir des prix et des quantités collectées ; or, en 1966, si ceux-là ont augmenté, celles-ci sont restées pratiquement au niveau de 1965. On peut espérer, d'après les déclarations officielles, que, pour 1967, le redressement s'opérera ; et pourtant les craintes d'une détérioration des revenus sont souvent exprimées.

Ces craintes paraissent avoir quelque fondement ; en effet, nos agriculteurs sont défavorisés par la politique des prix, essentiellement pour les productions animales, qui constituent plus de la moitié du revenu agricole. L'amélioration de la productivité risque dès lors d'être complètement absorbée par la dégradation des cours, particulièrement sensible pour les porcins, les volailles et le lait.

Des mesures spéciales ont été récemment décidées pour les bovins ; les interventions de la S. I. B. E. V. (Société interprofessionnelle du bétail et des viandes) ont ainsi permis de dégager les excédents pesant sur le marché de la viande et de relever notamment le prix de la viande de bœuf. Ces mesures favorables demeurent toutefois limitées dans la mesure où la fixation des prix agricoles relève de plus en plus des autorités de la C. E. E. ; elles ne sont d'ailleurs pas toujours créatrices de ressources supplémentaires pour les agriculteurs, mais peuvent constituer une sorte d'assurance contre une baisse trop brutale des prix. Signalons, à

cet égard, qu'à 309 F les 100 kg vifs le bœuf est vendu 4 F de moins qu'il y a un an, soit un peu plus de 1 % de baisse, et que, dans le même temps, le cours de la viande de porc a diminué de 8 % environ.

II. — L'emploi des revenus.

Dans l'étude récente qu'ils ont consacrée aux intentions d'achats des particuliers (Etudes et conjoncture, supplément n° 8-1967), les économistes de l'I. N. S. E. E. constatent que les ménages conscients d'un ralentissement de la croissance de leur pouvoir d'achat portent une appréciation réservée sur leur situation financière personnelle. Leurs attitudes confirment la grave détérioration du climat psychologique : l'étude précitée indique à cet égard que « *la baisse d'optimisme des ménages en juin est l'une des plus sensibles que l'on ait notées depuis janvier 1959 et (que) tous les indices d'attitude se retrouvent à leur niveau le plus bas depuis des années* ». Ceci explique que les ménages ont, au cours des derniers mois, constitué *une épargne de précaution* et restreint leur consommation.

A. — LA CONSTITUTION D'UNE ÉPARGNE DE PRÉCAUTION

Dans les résultats d'une enquête récente menée par la Société française d'études par sondage (S. O. F. R. E. S.), on relève que 64 % des personnes interrogées précisent que la meilleure attitude leur paraît être de dépenser le moins possible.

Ces craintes que « les affaires n'aillent plus mal et qu'il y ait du chômage » ont conduit les ménages à garder par devers eux des encaisses liquides pour parer à des cas imprévus.

B. — LA RESTRICTION DE LA CONSOMMATION

La demande des biens de consommation a été faible au second trimestre de 1967, les ventes ayant même légèrement diminué. Selon l'I. N. S. E. E., cette attitude des ménages doit être interprétée comme une réaction au nouveau ralentissement de la croissance des revenus, amplifiée, alors, par le prélèvement fiscal du tiers provisionnel. En outre, le rétrécissement du marché du travail, les licenciements, la réduction des heures de travail constituent autant d'éléments qui ont contribué à provoquer une contrac-

tion de la demande. Cette contraction a principalement affecté les produits manufacturés et, parmi eux, les biens durables importants (*baisse de près de 10 % des achats de voitures neuves de décembre 1966 à juin 1967*) ainsi que l'ensemble des articles textiles.

*
* *

Ainsi la stagnation économique freine la croissance des revenus et, par les conséquences sociales qu'elle implique, notamment dans le domaine de l'emploi, accentue les disparités entre les catégories socio-professionnelles. Les fruits d'une expansion désormais en retrait sur les périodes écoulées n'ont, de surcroît, pas été répartis équitablement. Les agriculteurs, les salariés qui n'ont pu recevoir jusqu'ici une juste part de l'augmentation du produit national, dont l'Etat s'arroge d'ailleurs la plus grande partie, risquent de voir leur situation matérielle aggravée, au lieu de bénéficier d'une amélioration qu'on leur laissait espérer. Pour apaiser leurs craintes légitimes, le Gouvernement a décidé l'application de mesures soit essentiellement conjoncturelles (notamment en faveur des agriculteurs), soit structurelles. La plus ambitieuse de celles-ci, la plus controversée aussi, mais non la moins décevante, est certainement l'instauration du régime dit de la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises.

III. — La participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises.

Usant de la procédure des pouvoirs spéciaux, le Gouvernement a, par ordonnance n° 67-693 du 17 août 1967, édicté les règles sur la participation des travailleurs ; c'est, selon ses déclarations, une « étape nouvelle » qu'il a voulu franchir sur la voie de l'amélioration de la condition des salariés.

La présentation des dispositions de cette ordonnance, telle qu'elle résulte de l'exposé des motifs, ainsi que les dispositions qu'elle renferme se ressentent de l'embarras dans lequel s'est trouvé sans doute le Gouvernement, du fait de prises de position, parfois contradictoires, des membres de sa majorité, des réserves des salariés et des inquiétudes des épargnants et des chefs d'entreprises — toutes choses qui ne sont pas étrangères à la dépression qu'a connue la Bourse au cours des mois derniers.

C'est sans doute pour cette raison que l'exposé des motifs présente ce texte comme une réforme sociale devant « *concourir à la marche et aux progrès de l'économie et en particulier accroître les capacités d'investissement des entreprises* », sans faire une allusion directe aux avantages — d'ailleurs minimes — qu'en retire-
ront les salariés.

Il est vrai que les conditions dans lesquelles s'établit la participation des travailleurs sont définies par la suite, mais on précise tout aussitôt que ce droit ainsi reconnu « *permettra un développement de l'épargne ainsi que des investissements des entreprises* ».

Faut-il croire, comme une certaine fraction de la majorité gouvernementale — ainsi que les promoteurs de cette mesure, dans maintes déclarations ou publications — qu'il s'agit là d'une *base de départ*, d'une *première étape* dans laquelle on se contente essentiellement de consacrer un droit pour les salariés, cependant qu'en échange, et dans l'immédiat, on calme les inquiétudes des chefs d'entreprises et de la Bourse en accordant certains avantages pour la gestion de ces entreprises ?

Si tel était vraiment le cas, s'il s'agissait de la mise en place d'une réforme susceptible de connaître des développements ultérieurs, on ne peut nier alors qu'il s'agirait là d'un calcul d'une grande habileté politique, le germe ainsi semé étant susceptible de conduire un jour à un bouleversement des structures économiques.

Il ne nous appartient pas, dans ce rapport destiné à l'information de nos collègues, de donner une interprétation personnelle aux intentions avouées ou cachées des membres du Gouvernement, d'autant qu'il semble exister, au sein de ce dernier — à en juger par les relations qu'en a faites jusqu'ici la presse — des courants de pensée assez divergents. Il nous suffit d'appeler l'attention sur ce point.

Par contre, nous devons mettre objectivement en lumière les dispositions que, dans son état actuel, ce texte édicte tant en faveur des entreprises qu'en faveur des salariés.

A. — LE RÉGIME DE LA PARTICIPATION

Le régime s'applique à toutes les entreprises employant habituellement *plus de 100 salariés*, quelles que soient la nature de leur activité et leur forme juridique.

Il peut être étendu, par accords conclus entre employeur et salariés, à toutes les autres entreprises qui décident de s'y soumettre, bien qu'elles n'y soient pas réglementairement tenues.

B. — LE DROIT RECONNU AUX SALARIÉS

C'est celui de bénéficiaire de la répartition de la *réserve spéciale de participation*, à condition qu'ils comptent au moins trois mois de présence dans l'entreprise. Toutefois cet avantage n'est négociable ou exigible qu'à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de l'ouverture du droit.

Deux questions se posent alors : comment est calculée la somme à répartir ? Selon quelles modalités est-elle répartie ?

1° Méthode de calcul de l'intéressement.

La méthode de calcul n'est pas simple. Deux éléments doivent être pris en considération. Ce sont :

- a) Le bénéfice retenu pour être imposé, diminué de l'impôt correspondant, d'une part, et d'une somme égale à 5 %, d'autre part.

Ce bénéfice est celui réalisé en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer par les entreprises considérées, tel qu'il est retenu pour être imposé au taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Toutefois, ce bénéfice est *diminué de l'impôt correspondant* qui, pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, est déterminé par décret en Conseil d'Etat ; une *déduction représentant la rémunération au taux de 5 % des capitaux propres à l'entreprise* est ensuite opérée sur le bénéfice net ainsi obtenu.

- b) Le rapport des salaires à la valeur ajoutée de l'entreprise.

Ces deux éléments étant connus, la *réserve spéciale de participation des travailleurs* peut être calculée : elle est, en effet, égale à la moitié du chiffre obtenu en faisant le produit des deux éléments définis aux paragraphes a et b précédents, c'est-à-dire le produit, d'une part, du résultat acquis après les opérations effectuées sur le

bénéfice imposé et, d'autre part, du rapport des salaires à la valeur ajoutée de l'entreprise.

2° Modalités de répartition de l'intéressement.

Elles sont déterminées par accords conclus entre les employeurs et les salariés.

Les formules d'option inscrites dans l'ordonnance sont les suivantes :

— soit l'attribution d'actions ou de coupures d'actions de l'entreprise provenant d'une incorporation de réserves au capital ou d'un rachat préalable effectué par l'entreprise elle-même ;

— soit l'affectation à un fonds que l'entreprise doit consacrer à des investissements, étant entendu que les salariés possèdent alors sur l'entreprise un droit de créance (obligations, obligations participantes ou comptes courants bloqués) égal au montant des sommes versées à ce fonds ;

— soit le versement à des organismes de placement étrangers à l'entreprise ou à des comptes ouverts au nom des intéressés en application de plans d'épargne d'entreprise.

Si dans un délai d'un an, à compter de la clôture de l'exercice au titre duquel sont nés les droits des salariés, les parties considérées ne sont pas parvenues à trouver une formule d'accord d'intéressement, les sommes attribuées aux salariés sont versées de plein droit à des comptes courants bloqués pour huit ans.

C. — LES AVANTAGES CONSENTIS AUX ENTREPRISES

Les entreprises appliquant le régime de participation des travailleurs aux résultats de l'expansion, soit du fait des dispositions de l'ordonnance, soit volontairement alors qu'elles n'y sont pas tenues, reçoivent des avantages substantiels constitués par un allègement fiscal et par la faculté d'utiliser les sommes destinées à l'intéressement avant leur répartition aux salariés, répartition qui n'a lieu qu'après un délai de cinq ans.

a) *L'allègement fiscal* est important car il s'agit d'une double réduction :

— *des déductions fiscales* : les sommes portées à la réserve spéciale de participation des travailleurs au cours d'un exercice sont déductibles pour l'assiette de l'impôt sur le revenu des personnes physiques exigible au titre de cet exercice ;

— *une franchise d'impôt* : les entreprises sont autorisées à constituer en franchise d'impôt, à la clôture de chaque exercice, une *provision pour investissements* d'un montant égal à celui des sommes portées à la réserve spéciale de participation des salariés au cours du même exercice.

b) *L'utilisation pour les investissements des sommes destinées à l'intéressement des travailleurs.*

Les entreprises pourront disposer pour leurs investissements de fonds dont le montant sera au moins égal à cinq années (durée du blocage normal) d'intéressement. En effet, pendant cinq ans (ou huit ans, s'il n'y a pas eu d'accord entre patrons et syndicats), la somme représentant la réserve spéciale pour intéressement reste à la disposition de la firme qui n'aura à payer que l'intérêt de cette somme.

En définitive, dans le cas des entreprises ne distribuant à leurs actionnaires que l'intérêt garanti, le régime de la participation non seulement ne coûtera rien, mais encore il leur rapportera ; elles économiseront en effet :

— 50 % (taux de l'impôt sur les sociétés) de la somme réservée aux salariés ;

— et 50 % de la provision (de même montant) pour investissements, soit au total 50 % du double de la part des salariés, c'est-à-dire exactement le montant de celle-ci. Leurs revenus seront accrus par les opérations effectuées grâce aux ressources supplémentaires constituées pendant cinq ans par le blocage des sommes affectées à l'intéressement : les entreprises prospères bénéficieront ainsi d'un renfort de trésorerie à bon compte.

Dès lors, force est de reconnaître que ce sera le budget général qui aura, en définitive, à supporter par le biais d'un allègement fiscal, la charge de l'intéressement.

*
* *

Que penser de l'ordonnance sur la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises ?

En ce qui concerne la forme, ce texte est décevant car la complexité du calcul de l'intéressement, notamment l'application du coefficient de modulation (rapport salaires sur valeur ajoutée) ne facilitera pas la compréhension du système par les travailleurs qui

risquent d'y trouver une raison supplémentaire de méfiance. On a peine à penser que le Gouvernement ait pris prétexte de la lenteur de la procédure parlementaire pour justifier l'adoption de telles dispositions au titre des pouvoirs spéciaux ; pour lever l'équivoque, il eût mieux valu que celles-ci aient été analysées par les deux Assemblées et clarifiées par elles. Au demeurant, le problème auquel les pouvoirs publics ont tenté d'apporter une solution n'était-il pas posé depuis l'adoption, il y a deux ans, de l'article 38 de la loi du 12 juillet 1965 ?

En ce qui concerne le fond, ce texte est également décevant, car l'examen des mesures adoptées laisse une impression de malaise. Elle établit en effet une disparité entre les salariés du secteur privé et ceux du secteur public. Elle fait naître à l'esprit le sentiment qu'elle masque des arrière-pensées pour un proche avenir.

Comment, en effet, si l'on en restait là, et après tout le bruit fait autour d'une mesure qui, d'après les déclarations — sinon dans l'esprit — de ses promoteurs, est destinée à améliorer sensiblement la condition salariale, ne pas considérer comme un leurre des dispositions qui, en échange de la reconnaissance d'un nouveau droit créé pour les travailleurs à l'égard des entreprises qui les emploient, ne leur consentent qu'un profit minime et lointain ? Et n'est-on pas conduit à penser que le principe juridique nouveau ainsi consacré n'est qu'une base de départ en vue de développements ultérieurs, lorsqu'on voit que le bénéfice de ces mesures est en retrait sensible sur les avantages que nombre de ces travailleurs retirent déjà des contrats de participation (12 % des salaires).

Quant aux entrepreneurs, ne seront-ils pas fondés à craindre que le « cadeau fiscal » que leur fait le Gouvernement, au moment où ils se débattent dans de graves difficultés financières, soit un « cadeau empoisonné » équivalant à une sorte de « Cheval de Troie » ?

*
* *

Au total, en ce qui concerne la politique des revenus, les difficultés sur le marché de l'emploi, la progression ralentie des rémunérations, l'accélération des prix par suite de la hausse des tarifs publics, l'augmentation des charges, notamment en raison des relèvements de cotisation de la Sécurité sociale, sont autant d'éléments qui jouent dans le sens d'un ralentissement de la croissance du pouvoir d'achat.

CHAPITRE IV

LES PRIX

La progression relativement modérée des prix français pendant l'année 1966 constitue un des éléments les moins défavorables de notre situation économique : la reprise de l'expansion observée dès le printemps 1965 s'est en effet poursuivie au cours de l'année écoulée sans tension trop importante sur les prix. Les taux de 2,4 % pour les prix à la production et de 2,8 % pour les prix de détail confirment que le rythme de la hausse a décliné par rapport à celui enregistré antérieurement. Ce ralentissement s'est effectué dans un cadre réglementaire un peu moins rigide que celui du blocage des prix instauré en septembre 1963 lors du lancement du plan de stabilisation.

A la sagesse des pouvoirs publics qui ont permis un retour progressif à une plus grande liberté, d'abord par la procédure des contrats de stabilité puis par l'encouragement à la pratique des contrats de programme a répondu la sagesse des chefs d'entreprise, conscients de la nécessité de présenter sur le marché intérieur et de proposer aux clients étrangers des produits compétitifs. Mais alors que nos industriels, malgré l'accroissement des charges, ont recherché, notamment par des gains de productivité, les moyens de maintenir cette progression modérée des prix, le Gouvernement a, au cours des derniers mois, pris des mesures qui vont inévitablement accélérer la hausse des prix en décidant de nombreux relèvements de tarifs publics et en alourdissant les charges sociales.

I. — L'évolution des indices.

L'évolution des indices est retracée dans le tableau suivant :

Evolution des indices des prix de gros et de détail (1964-1967).

| ANNEES ET MOIS | PRIX de gros (base 100 en 1949). | RYTHME annuel de hausse. | PRIX de détail (base 100 en 1962). | RYTHME annuel de hausse. |
|-------------------|---|--------------------------------|---|--------------------------------|
| Moyenne 1964..... | 198,1 | | 108,4 | |
| Moyenne 1965..... | 201,1 | + 1,5 | 111,1 | + 2,5 |
| Moyenne 1966..... | 205,6 | + 2,2 | 114,1 | + 2,8 |
| 1967 : | | | | |
| Janvier | 205,8 | — 0,1 | 115,9 | + 2,8 |
| Février | 205,9 | — 0,1 | 116,0 | + 2,8 |
| Mars | 205,7 | — 0,4 | 116,3 | + 2,8 |
| Avril | 203,2 | — 1,3 | 116,4 | + 2,6 |
| Mai | 204,3 | — 2,6 | 116,6 | + 2,4 |
| Juin | 200,9 | — 1,5 | 116,6 | + 2,5 |
| Juillet | 200,4 | — 1,5 | 116,9 | + 2,2 |
| Août | 202,3 | — 0,3 | 117,3 | + 2,6 |
| Septembre | 202,5 | — 0,7 | 117,7 | + 2,7 |

Source : I. N. S. E. E.

Sur la base des derniers chiffres publiés à la date de rédaction du présent rapport, l'évolution des prix s'est effectuée en sens contraire selon qu'il s'agit des prix de gros ou des prix de détail. Les premiers qui avaient augmenté fortement en novembre 1966 sont, depuis lors, en baisse et du mois de septembre 1966 au mois de septembre 1967 ont, en définitive, diminué de 0,3 % ; les seconds, en revanche, ont continué leur progression régulière et pour la même période sont en accroissement de 2,7 %.

A. — LA BAISSÉ DES PRIX DE GROS

L'indice général des prix de gros, après une hausse modérée en 1965 (+ 1,5 %) et en 1966 (+ 2,2 %), a baissé : compte tenu des renseignements dont nous disposons à la date de rédaction du présent rapport, cette diminution affecte l'ensemble de la production, à l'exception du secteur de l'énergie.

1° *Les prix des produits alimentaires* qui interviennent pour 40 % dans le calcul de l'indice général des prix de gros sont restés stables, mais on enregistre pour la viande une baisse de 4 % alors que l'on note pour le cacao, le café et le sucre ou pour les boissons une hausse respectivement de 4,4 % et de 4 %.

Les prix agricoles à la production sont cependant restés à peu près stables (+ 0,6 %) d'une année à l'autre (juillet 1966-juillet 1967) mais une évolution en sens opposé doit être signalée : la diminution des prix des produits d'origine animale (— 2,6 %) a été nettement compensée par la progression très sensible des prix des produits d'origine végétale (+ 9,9 %), notamment de certaines céréales et des betteraves.

2° *Les prix des produits industriels* (45 % de l'indice général des prix de gros) sont également en diminution de 1,4 % mais celle-ci recouvre des situations différentes : une baisse sensible dans de nombreux secteurs d'activité et surtout dans celui des métaux non ferreux (en raison notamment des cours du cuivre qui après la hausse du premier semestre de 1966 tendent à retrouver le niveau antérieur) a alterné avec une montée des prix, notamment des produits chimiques.

3° *Les prix des combustibles et de l'énergie* (15 % de l'indice général des prix de gros) ont, en revanche, progressé depuis un an de 1,2 % ; l'augmentation légère pour les produits pétroliers (+ 1,8 %) et modérée pour l'électricité (+ 5%) est en partie réduite par une légère baisse des prix des charbons (— 1,3 %).

B. — LA PROGRESSION PROVISOIREMENT MODÉRÉE DES PRIX DE DÉTAIL

L'indice national des prix à la consommation des familles de condition modeste (259 articles) a augmenté de manière régulière au cours des dernières années, passant de 2,5 % en 1965 à 2,8 % en 1966. Sur la base des derniers chiffres publiés, soit ceux du mois de septembre 1967, l'accroissement annuel s'établissait à 2,7 % ;

mais celui-ci doit être interprété avec prudence, en raison des modifications en hausse qui risquent d'être observées à la suite des relèvements de tarifs qui affectent l'indice des prix à la consommation.

1° *Les prix des aliments et des boissons* (45 % de l'ensemble) n'ont guère augmenté en général (+ 1,8 % du mois de septembre 1966 au mois de septembre 1967) : toutefois, on observe une hausse relativement sensible des produits à base de farine, une progression légère du prix des poissons et des viandes (en raison des disponibilités plus fortes), des œufs, des boissons et des produits divers, mais une diminution du prix des fruits et légumes consécutive à l'augmentation importante enregistrée en 1966 en raison des périodes de froid.

2° *Les prix des services* sont en forte croissance (+ 8,8 %), celle-ci est essentiellement marquée :

— pour le *logement* (18,5 % de l'ensemble), le loyer et les charges augmentant de + 7,5 % par suite de changements de coefficients d'entretien (ravalement, etc.) ou de catégorie consécutifs à des travaux ;

— pour l'ensemble des *services médicaux* (+ 11,2 %) en raison du relèvement de certains tarifs de visite et de la création d'une indemnité de dérangement dans certaines grandes agglomérations ;

— et pour les *transports* (+ 8,1 %) notamment les transports publics qui progressent en un an de 25,6 %.

3° *Les prix des produits manufacturés* ont été en faible hausse (+ 0,8 %) en raison du développement de la formule des contrats de programme qui permettent aux chefs d'entreprise d'assumer la responsabilité de la fixation de leurs prix sous réserve de contacts périodiques entre les services économiques responsables et les professionnels.

Au total, l'augmentation des prix de détail — les seuls qui soient encore relativement significatifs — n'a été que de 2,5 % en France de juin 1966 à juin 1967, alors que, dans la même période, elle a été de 3,1 % en Italie, de 2,7 % aux Etats-Unis, de 2,4 % en Belgique et de 2,3 % en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas, mais elle a été limitée à 1,3 % en Allemagne. Fait inhabituel qui mérite d'être signalé : la hausse au cours du premier semestre de l'année 1967 n'a été que de 1 % en France contre 1,3 % durant la même période de l'an dernier. Sans doute faudrait-il se réjouir du maintien des prix français à ce niveau ; notre satisfaction sur ce point aurait été

entière si le rythme modéré suivi depuis le début de l'année s'était maintenu et si les prix français tendaient ainsi à devenir compétitifs à l'intérieur du Marché commun. Il faut malheureusement se rendre à l'évidence : le Gouvernement qui n'a cessé d'affirmer sa résolution de lutter contre les tensions inflationnistes a mis en œuvre récemment une politique de vérité des prix qui, aussi justifiée qu'elle puisse paraître, laisse présager une évolution assez inquiétante de ces derniers : le risque est grand aujourd'hui de voir l'ascension des prix reprendre à une allure soutenue, risque important quand on considère que le plan de stabilisation a joué au surplus comme un accumulateur de hausse.

II. — La politique des prix.

S'il est un domaine où la politique gouvernementale apparaît paradoxale, c'est bien celui des prix. En effet, après avoir mis en œuvre tardivement et pendant une trop longue période le plan de stabilisation dont les contraintes n'ont pas peu contribué à aggraver le retard de croissance de l'économie française, les pouvoirs publics n'ont jamais hésité à s'accorder à eux-mêmes la plus grande liberté pour augmenter les tarifs publics : ayant décidé d'assouplir en faveur des entreprises privées les mesures adoptées lors de l'établissement du plan de stabilisation, ils ont estimé le moment venu d'appliquer la politique dite de vérité des prix des entreprises publiques. Celle-ci, comme celle de l'intéressement, inspirée par des considérations sans doute judicieuses a été cependant sanctionnée par des dispositifs critiquables.

A. — DES IDÉES JUSTES

Que les entreprises publiques soient gérées avec un souci d'équilibrer leurs charges, qui s'en plaindrait ? Que l'on fasse payer à l'usager et non au contribuable le prix du service public, quoi de plus juste ? Que l'on augmente de manière régulière les loyers de certains appartements anciens pour les rapprocher de ceux des immeubles neufs, en tenant compte des conditions de confort différentes, n'est-ce pas rechercher une plus grande justice sociale ? Ces idées ne sont pas neuves ; elles ont conduit à entreprendre déjà certaines réformes indispensables et il ne saurait être question de négliger l'efficacité que l'on peut attendre de mesures adoptées en ce sens. Mais si justes soient-elles, elles doivent être appliquées avec

opportunité et avec prudence, car le domaine des prix est sans doute dans l'économie d'un pays le plus sensible, le plus exposé aussi. Comment l'ignorer ? Vérité des prix certes, tel est l'objectif, mais son approche doit être effectuée en tenant compte de l'ensemble de la situation économique. Ainsi, les hausses décidées ces derniers mois par le Gouvernement, qu'il s'agisse de celles des tarifs des chemins de fer, de métro, d'autobus, de gaz et d'électricité ou de celles des loyers sont sans doute techniquement justifiées ; mais qu'elles soient intervenues si nombreuses, dans un laps de temps relativement court, alors que notre économie est en pleine stagnation, voilà qui est préoccupant.

B. — DES MESURES INOCCASIONNELLES

Malgré la progression modérée des prix au premier semestre de l'année en cours, l'évolution des prix depuis les derniers mois semble devoir conduire, en fin d'année, à une hausse au moins égale sinon supérieure à 3 % compte tenu du relèvement des tarifs publics.

Force est d'ailleurs de reconnaître que ces mesures sont de nature à retarder la reprise de l'expansion ; car elles tendent, soit à alourdir les charges sociales pesant sur les entreprises qui, placées sous un régime de liberté surveillée des prix, ne peuvent répercuter intégralement ces hausses dans leurs prix de vente, soit, en raison de la majoration des prix qu'elles provoquent, à diminuer la consommation des ménages alors que l'on tente de relancer cette dernière. Dans la conjoncture actuelle, elles contribuent donc à désorganiser la production et à ralentir la progression de la demande tant sur le marché intérieur que sur les marchés extérieurs.

Certes, la hausse des prix peut être du point de vue budgétaire envisagée comme un élément compensateur de la faiblesse de la production en ce qu'elle entraîne un accroissement des recettes fiscales — accroissement d'autant plus sensible dorénavant que, par la généralisation prochaine du régime des taxes sur le chiffre d'affaires, la valeur du produit sera seule considérée. Mais alors, compter sur ce mécanisme pour atténuer le déficit du budget n'est-ce pas compter sur les effets de l'inflation que l'on dit vouloir conjurer. Comment pourrait-on souscrire à une telle politique qui tendrait à sacrifier le développement de notre appareil productif à un meilleur rendement de la fiscalité ?

CHAPITRE V

LA MONNAIE ET L'ÉPARGNE

La stagnation de l'activité économique observée au cours des derniers mois a freiné l'expansion des moyens de paiement qui avait déjà marqué au cours de l'année 1966 un certain ralentissement, résultant essentiellement de la décision prise par les pouvoirs publics et les autorités monétaires de continuer, comme les années précédentes, à contenir la création de monnaie, afin d'éviter que celle-ci n'alimente de manière excessive la demande globale et ne provoque des déséquilibres préjudiciables au maintien de la capacité concurrentielle de notre économie.

Ce sont les ressources d'épargne, collectées par les banques et par les caisses d'épargne représentant pour l'année 1966 respectivement 5,4 milliards de francs (contre 2,8 milliards en 1965) et 9 milliards de francs (contre 7,1 milliards en 1965) qui ont permis au Trésor d'exercer une action restrictive sur la création monétaire, alors que les entrées de devises ont fait place, en cours d'année, à une contraction régulière des réserves de change.

Deux remarques préliminaires peuvent être présentées à cet égard :

- les émissions nouvelles de monnaie ont reposé essentiellement sur le développement des concours à l'économie ;
- les ressources fournies aux banques par l'institut d'émission ont été prêtées à des conditions onéreuses, en raison de l'évolution des taux d'intérêt pratiqués à l'étranger.

Ces observations en appellent une troisième qui nous paraît importante : c'est la nécessité de tenir compte dans le domaine du crédit de l'ouverture des frontières à l'intérieur de la Communauté économique européenne ; en effet, par suite de la liberté des mouvements de capitaux dans cet ensemble économique, il n'est

plus possible de maintenir les conditions de rémunération offertes aux épargnants français à un niveau très inférieur à celui des marchés de nos partenaires, sinon il y a lieu de craindre que cette disparité n'entraîne des sorties massives de capitaux et ne provoque un déséquilibre sérieux de notre balance des paiements.

I. — La masse monétaire.

La situation de la masse monétaire, telle qu'elle ressort du compte rendu du Conseil national du crédit pour le premier trimestre de cette année — document le plus récemment publié à la date de rédaction du présent rapport — s'établit à 215,54 milliards contre 216,05 milliards en fin décembre 1966 ; elle est essentiellement formée par les disponibilités monétaires (188,20 milliards de francs contre 190,72 milliards à la fin du mois de décembre 1966), qui ont marqué une contraction saisonnière de 2,5 milliards de francs (— 1,3 %) au lieu de 1,6 milliard pour la même période de l'an dernier.

A. — LES COMPOSANTES

La réduction des composantes de la masse monétaire au terme des trois premiers mois de 1967 apparaît dans le tableau ci-après :

Variation des composantes de la masse monétaire.

(Premier trimestre des années 1966 et 1967.)

| | PREMIER TRIMESTRE | |
|---|---------------------------|--------|
| | 1966 | 1967 |
| | (En milliards de francs.) | |
| I. — Disponibilités monétaires : | | |
| A. — Billets en circulation..... | — 0,69 | — 0,94 |
| B. — Monnaies divisionnaires en circulation... | + 0,01 | — 0,10 |
| C. — Dépôts à vue..... | — 0,95 | — 1,48 |
| II. — Dépôts à terme et comptes d'épargne..... | + 2,12 | + 2,01 |
| Total des disponibilités monétaires et quasi-monétaires | + 0,49 | — 0,51 |

Source : Conseil national du Crédit (rapport premier trimestre 1967).

1° *Les billets en circulation et les dépôts à vue des entreprises dans les banques* ont enregistré un relèvement par rapport à l'année précédente. Diverses causes peuvent, selon le Conseil national du Crédit, expliquer le ralentissement de la circulation fiduciaire qui passe de 67,63 milliards de francs à la fin du mois de décembre 1966 à 66,69 milliards au 31 mars 1967:

— l'affaiblissement du mouvement de reconstitution des encaisses ;

— l'élargissement du domaine de la monnaie scripturale dont l'usage a été favorisé, notamment dans le milieu rural, par les dispositions légales imposant les règlements par écritures dans les transactions sur les animaux d'élevage ;

— le transfert vers des placements en épargne liquide ou à court terme des liquidités antérieurement détenues sous forme de billets.

Le montant des monnaies divisionnaires en circulation a également baissé de 4,5 % au cours du premier trimestre de cette année ; celui des dépôts à vue est, au cours de la même période, passé de 120,82 milliards de francs à 119,34 milliards — réduction résultant d'une baisse des comptes courants créditeurs des particuliers et des entreprises à la Banque de France, et surtout des dépôts à vue dans les banques, compensés en partie par l'augmentation des avoirs en compte courant postal.

2° *Les éléments quasi-monétaires*, qui comprennent les comptes d'épargne et les comptes de dépôt à terme, ont progressé moins rapidement qu'en 1966 (+ 7,9 % contre + 10,6 %), les apports en comptes d'épargne-logement marquant cependant au cours du premier trimestre 1967 un accroissement de 350 millions de francs contre 140 millions à la même époque de l'an dernier.

Cette croissance des ressources d'épargne des banques est due notamment aux mesures adoptées en vue de la consolidation des ressources du système bancaire. La suppression, décidée en juin dernier, de la rémunération des dépôts à vue et le relèvement ou la libération des taux des comptes devraient accentuer cette tendance.

Au total, les disponibilités monétaires et quasi-monétaires ont diminué de 500 millions de francs entre décembre 1966 et mars 1967,

alors qu'elles avaient augmenté de la même somme de décembre 1965 à mars 1966. Calculé sur douze mois, l'accroissement ressortait en mars 1967 à 9,1 % pour l'ensemble de celles-ci (contre 9,5 % pour l'année 1966).

B. — LES CONTREPARTIES

La diminution correspondante des contreparties de la masse monétaire au terme des trois premiers mois de 1967 est inscrite dans le tableau ci-après :

Variation des contreparties de la masse monétaire.
(Premier trimestre des années 1966 et 1967.)

| CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE | PREMIER TRIMESTRE | |
|--|---------------------------|---------------|
| | 1966 | 1967 |
| | (En milliards de francs.) | |
| I. — Or et devises..... | + 0,54 | — 0,02 |
| II. — Créances sur le Trésor public..... | + 1,44 | + 2,04 |
| III. — Crédits à l'économie..... | — 3,40 | — 1,78 |
| IV. — Divers | + 1,91 | — 0,75 |
| Total des contreparties..... | + 0,49 | — 0,51 |

Source : Conseil national du Crédit (rapport premier trimestre 1967).

1° *Les réserves d'or et de devises* n'ont pratiquement pas varié entre le 31 décembre 1966 et la fin du premier trimestre de 1967, passant de 33,18 milliards de francs à 33,16 milliards, les sorties de devises entraînées par les règlements commerciaux ayant été compensées par des entrées nettes de capitaux.

2° *Les créances sur le Trésor public* ont augmenté de 2 milliards de francs pendant le premier trimestre de 1967 (contre 1,4 milliard pour la même période de 1966) ; cette progression est de 1,8 milliard de francs dans les actifs de la Banque de France et de 200 millions de francs dans ceux des

banques. Cependant, ainsi que le souligne le rapport trimestriel (premier trimestre 1967) du Conseil national du Crédit, si l'on tient compte de la réduction des engagements de la Caisse des dépôts et consignations envers la Banque de France, on constate que le Trésor public a exercé finalement sur la création des moyens de paiement un effet restrictif (1,2 milliard de francs) de même importance que celui enregistré l'année précédente, en dépit d'un alourdissement des charges de trésorerie.

Deux remarques peuvent être faites sur les interventions du Trésor ; elles concernent :

— l'utilisation des marges de recours dont le Trésor dispose directement auprès de l'institut d'émission, à mesure de la diminution de son endettement à l'égard des banques ;

— l'appel pressant aux escomptes d'obligations cautionnées, dont les effets détenus dans le portefeuille de l'institut d'émission ont passé de 1,3 milliard de francs à la fin du mois de décembre 1966 à 2,6 milliards à la fin du premier trimestre de l'année en cours.

3° *Les crédits à l'économie* ont augmenté de 0,9 milliard de francs entre décembre 1966 et mars 1967, alors qu'ils avaient diminué de 0,6 milliard de francs au cours du premier trimestre de l'année écoulée. Calculé sur douze mois, le taux de progression des crédits à l'économie a atteint + 16 % à la fin du mois de mars 1967 contre + 12,9 % à la même époque en 1966. En faisant abstraction des prêts spéciaux à la construction, on obtient un taux de + 17,3 % à la fin de mars 1967.

Ainsi que l'indique le rapport précité du Conseil national du crédit, compte tenu de l'absorption d'une partie de l'augmentation des portefeuilles d'effets de crédit par les organismes de réescompte, *les concours à l'économie ont en définitive accusé une baisse*, moins accentuée toutefois que pendant le premier trimestre de 1966, soit — 1,8 milliard de francs (— 1,3 %) contre — 3,4 milliards (— 2,8 %).

Le développement des concours à l'économie a été certes facilité par la suspension des mesures d'encadrement du crédit ; mais il s'explique essentiellement par les changements intervenus au cours de l'année dernière dans les sources de la création monétaire. La formation des liquidités nécessaires au financement de la vie économique a nécessité une expansion plus marquée des concours

bancaires aux entreprises et aux particuliers. Or, depuis quelques mois, on observe une évolution symptomatique des pratiques du Trésor : alors qu'en 1966 le Trésor avait laissé diminuer le montant des effets publics détenus par les banques, tout en acceptant un certain réendettement auprès de la Banque de France, force est de constater que malgré les ressources procurées par l'emprunt national d'équipement de juin dernier, le Trésor a récemment utilisé, pour son compte, un montant important des concours du système bancaire. Comme la suppression progressive du « plancher » a provoqué une sensible réduction du portefeuille bancaire de certificats de trésorerie, il a dû pratiquer depuis quelque temps une politique d'émission de bons si active que le portefeuille bancaire d'effets publics a rapidement augmenté de près d'un milliard de francs. Parallèlement les concours de la Banque de France ont progressé de 1,48 milliard de francs.

Sans doute, ainsi que le souligne le récent rapport économique et financier, cet infléchissement des pratiques reflète-t-il les choix conjoncturels du Gouvernement ; mais il y a lieu de constater que les mesures ainsi adoptées contribuent à assécher le marché financier au seul profit de l'Etat et qu'elles vont à l'encontre de la politique de neutralité du Trésor, si hautement proclamée mais si rarement appliquée.

II. — L'épargne.

Le total des ressources recueillies en 1966 au titre de l'épargne liquide ou à court terme s'est élevé à 16 milliards de francs, soit un montant nettement supérieur à celui de l'année précédente (12,2 milliards) ; mais, dans le même temps, les fonds apportés sur le marché des capitaux à long terme ont progressé moins nettement que pendant l'année 1965.

Cette situation de l'épargne s'explique essentiellement par les effets des décisions prises antérieurement tant pour rapprocher les conditions de la concurrence entre les caisses d'épargne et les banques au regard de l'épargne liquide que pour lutter contre la croissance des encaisses thésaurisées : réforme du régime fiscal des revenus fixes, harmonisation des taux d'intérêt, institution des comptes d'épargne-logement.

Cependant une tendance nouvelle est apparue dès les premiers mois de cette année ; sur la base des renseignements concernant le premier trimestre 1967 — seules données dont nous disposons à la date de rédaction du présent rapport — il y a lieu de constater que l'épargne s'oriente un peu plus qu'auparavant vers les émissions de valeurs mobilières.

A. — L'ÉPARGNE LIQUIDE

Le tableau ci-dessous fait ressortir les variations des facteurs constitutifs de l'épargne liquide ou à court terme pour le premier trimestre des années 1966 et 1967.

Variation des facteurs constitutifs de l'épargne liquide ou à court terme.

(Premier trimestre des années 1966-1967.)

| | PREMIER TRIMESTRE | |
|---|---------------------------|---------------|
| | 1966 | 1967 |
| | (En milliards de francs.) | |
| Fonds d'épargne et bons à court terme..... | + 3,25 | + 3,39 |
| Dépôts bancaires à terme et bons de caisse..... | + 1,38 | + 1,14 |
| Comptes sur livrets..... | + 0,60 | + 0,41 |
| Epargne-logement | + 0,14 | + 0,32 |
| Comptes d'épargne à long terme..... | » | — 0,01 |
| Total | + 5,37 | + 5,25 |

Source : Conseil national du Crédit (rapport premier trimestre 1967).

Les placements liquides ou à court terme ont augmenté dans des proportions à peu près identiques d'une année sur l'autre. Cette relative stabilité recouvre néanmoins des mouvements sensiblement différents suivant les formes d'épargne. Ainsi les dépôts à terme et les comptes sur livrets dans les banques ont progressé moins vite en 1967 que l'année précédente. L'augmentation des dépôts dans les caisses d'épargne se poursuit à un rythme régulier, mais moins élevé que celui observé l'année dernière : 2,22 milliards de francs au premier trimestre de 1967 contre 2,66 milliards pour la même période de 1966. En revanche, les fonds

recueillis par le canal de l'épargne-logement et des bons de caisse de la Caisse nationale de Crédit agricole ont continué de s'accroître : respectivement + 0,32 milliard et + 1,01 milliard au premier trimestre de 1967 contre + 0,16 milliard et + 0,89 milliard pour la même époque de 1966. En outre, le placement par le Trésor de bons à court terme, notamment auprès des compagnies d'assurances, a laissé un excédent de 160 millions de francs alors que, l'année précédente, les souscriptions d'effets publics avaient été inférieures de 300 millions de francs aux remboursements.

B. — LES ÉMISSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES

Les émissions de valeurs mobilières intervenues au cours du premier semestre de 1967 ont totalisé 8,6 milliards de francs contre 8,1 milliards de francs au cours du semestre correspondant de 1966 ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

| | PREMIER SEMESTRE | |
|---|---------------------------|-------------|
| | 1966 | 1967 |
| | (En milliards de francs.) | |
| Actions | 1,50 | 1,07 |
| Obligations | 5,11 | 5,08 |
| Dont : | | |
| — établissements de crédit spécialisés | 2,61 | 2,73 |
| — autres collectivités exerçant une activité économique | 1,97 | 1,65 |
| S. A. R. L. | 0,31 | 0,24 |
| Emprunts du Trésor à long terme | 0,63 | 2,09 |
| Emprunts des collectivités locales | 0,55 | 0,12 |
| Total | 8,10 | 8,60 |

Dans cet ensemble, il y a lieu de constater :

— une diminution des émissions d'actions contre espèces (1,07 milliard contre 1,50) et des obligations (5,08 milliards contre 5,11) pour le compte notamment des sociétés nationalisées et des entreprises dont la majorité du capital est détenue par l'Etat (1,65 milliard contre 1,97) ;

— une forte progression des emprunts du Trésor à long et moyen terme, due essentiellement au lancement de l'emprunt national d'équipement (1,25 milliard de francs) au printemps dernier, et des emprunts des P. T. T. et de la Caisse nationale des autoroutes (soit au total 2,09 milliards contre 0,63 milliard).

Il faut, à cet égard, rappeler que le Gouvernement a décidé d'affecter une partie (300 millions de francs) de l'emprunt national d'équipement à la couverture des besoins de financement de certaines entreprises ; celles-ci devront réaliser dans un délai rapide l'implantation d'installations industrielles présentant un intérêt particulier, sur le plan régional, par le nombre d'emplois créés et, sur le plan national, par l'amélioration des structures industrielles qui doit en résulter : c'est ainsi qu'il est prévu d'accorder une priorité dans l'attribution de ces prêts aux projets de cette nature concernant les régions du Nord, du Pas-de-Calais, de Lorraine, de la Vallée de la Sambre, de Saint-Etienne et d'Alès.

III. — L'adaptation des circuits financiers.

Le Gouvernement a poursuivi au cours des derniers mois la politique de réforme entreprise l'an dernier en vue d'améliorer, conformément aux recommandations du V^e Plan, le fonctionnement des circuits financiers de collecte et de redistribution de l'épargne.

Usant des pouvoirs spéciaux, il a, *par voie d'ordonnances*, mis en œuvre des dispositions tendant à adapter le marché financier à sa fonction de fournisseur de capitaux et à son rôle international.

A. — LA COLLECTE DES CAPITAUX

Afin de stimuler la collecte de l'épargne, des mesures nouvelles ont été adoptées ; elles tendent à favoriser les placements boursiers, à réformer les taux d'intérêts créditeurs, à assouplir le régime des participations des banques de dépôts.

1° *L'incitation aux placements boursiers.*

En application de l'article 8 de la loi de finances pour 1966, la nouvelle formule des « engagements d'épargne à long terme » a été mise en vigueur. Elle offre aux ménages et aux personnes privées

la possibilité de bénéficier d'exonérations fiscales pour se constituer un portefeuille d'actions et d'obligations : un engagement d'épargne pour une période — d'au moins dix ans à l'origine mais ramenée à cinq ans par l'ordonnance n° 67-694 du 17 août 1967 — est souscrit par les intéressés qui doivent effectuer des versements réguliers dont le montant préfixé ne peut dépasser un plafond de revenu. Les placements sont immédiatement réalisés en valeurs mobilières négociables, françaises pour la moitié au moins, sous réserve de la disposition d'un fonds de roulement. Pendant toute la durée du contrat, il y a blocage en compte de l'épargne versée et de ses produits.

Les avantages fiscaux consentis en contrepartie de l'engagement d'épargne à long terme sont importants :

- exonération de l'I. R. P. P. pour les dividendes et les intérêts ;
- addition au capital du compte d'épargne de l'« avoir fiscal » de 50 % attaché aux dividendes et du « crédit d'impôt » de 10 % restitué aux obligataires en contrepartie de la retenue à la source effectuée sur les intérêts.

Cette formule d'engagements individuels d'épargne a été récemment complétée par celle des plans d'épargne d'entreprise (ordonnance n° 67-694 du 17 août 1967). La création de tels plans d'épargne résulte d'un contrat d'engagement pour une période de cinq ans au moins passé entre l'entreprise et ses salariés, contrat aux termes duquel des sommes versées par l'entreprise et les salariés sont utilisées à la constitution d'un portefeuille collectif de valeurs mobilières ; la contribution de l'Etat au développement de cette épargne contractuelle se traduit par diverses incitations fiscales.

2° *La réforme des taux d'intérêts créditeurs.*

Cette réforme entreprise en vue d'améliorer le financement de l'investissement tend :

- à différencier davantage les taux bancaires en fonction de la durée des dépôts (suppression des intérêts servis aux dépôts à vue, libération des intérêts servis aux dépôts à terme ou d'un montant élevé, réduction des pénalités frappant les dépôts à terme pour sortie anticipée) ;

— à harmoniser les possibilités de collecte des fonds par les divers organismes financiers, en supprimant le plafond antérieurement fixé pour les livrets n'ouvrant pas d'avantages fiscaux ;

— à stimuler la concurrence entre les banques et les investisseurs « institutionnels », notamment en ouvrant le marché monétaire aux compagnies d'assurances et aux caisses de retraite.

3° *L'assouplissement du régime des participations des banques de dépôts.*

La participation des banques de dépôts au financement du développement industriel et des concentrations d'entreprises pourra être renforcée par suite de la décision de porter de 75 % à 100 % des fonds propres leurs possibilités de prises de participations. Dans cette même optique de rapprochement entre les banques de dépôts et les banques d'affaires, un décret du 23 décembre 1966 avait déjà élevé les participations des banques de dépôts et des établissements de crédit à moyen et long terme jusqu'à 20 % du capital des entreprises industrielles et commerciales, soit le double du maximum appliqué jusqu'alors.

B. — LA REDISTRIBUTION DES CAPITAUX

Des mesures diverses tendant à la création de nouvelles techniques de crédit ont été adoptées ; elles concernent tant les techniques de crédit à court terme aux entreprises que le marché des créances hypothécaires et le financement des investissements industriels et commerciaux.

1° *Les techniques de crédit à court terme aux entreprises.*

La mise en place du crédit de mobilisation des créances commerciales (C. M. C. C.) est activement poursuivie. Rappelons que ce nouveau crédit se situe à mi-chemin entre l'escompte commercial et les formules de crédit de caisse. Compte tenu des aménagements du droit civil et du droit commercial qui ont été prévus, il doit permettre d'offrir aux entreprises les moyens financiers et aux banques les garanties de recouvrement qui constituent les deux exigences complémentaires auxquelles il convient de satisfaire.

2° *Le marché des créances hypothécaires.*

En facilitant la mobilisation d'effets représentatifs de créances hypothécaires, l'institution du marché hypothécaire, en septembre 1966, a permis une baisse de 3 à 4 points des prêts immobiliers des banques et un allongement de leur durée jusqu'à quinze et vingt ans. Le rapport économique et financier, présenté en annexe au projet de loi de finances pour 1968, indique que le montant des financements nouveaux ainsi apportés à la construction dépassera 1 milliard de francs pour l'ensemble de l'année 1967.

3° *Le financement des investissements industriels et commerciaux.*

Deux mesures ont été décidées à cet effet :

- a) Le prolongement de cinq à sept ans de la durée maximale des crédits à moyen terme mobilisables ;
- b) L'augmentation des possibilités d'emprunt offertes aux sociétés pratiquant le crédit-bail.

C. — L'AMÉLIORATION DES MODES DE FINANCEMENT

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs de la loi du 22 juin 1967, le Gouvernement a pris récemment diverses mesures concernant le financement des entreprises.

A cet effet, cinq ordonnances ont été promulguées ; elles tendent à faciliter les opérations de crédit, à contribuer au développement de l'épargne et au meilleur fonctionnement du marché financier.

1° *Faciliter les opérations de crédit :*

— par la réforme du crédit aux entreprises (ordonnance n° 67-838 du 28 septembre 1967) : démarrage effectif du crédit de mobilisation des créances commerciales (C. M. C. C.), simplification des modalités de mise en place du crédit à moyen terme ;

— par l'organisation mieux adaptée des techniques du crédit-bail immobilier (ordonnance n° 67-837 du 28 septembre 1967) : création, notamment, d'un statut fiscal de « société immobilière pour le commerce et l'industrie » ;

— par l'adaptation de la formule du crédit hypothécaire (ordonnance n° 67-839 du 28 septembre 1967) : simplification des formalités, réduction du coût, publicité.

2° Développer l'épargne et le marché financier :

— par la faculté donnée aux sociétés d'intervenir sur le marché de leurs propres actions ;

— par les aménagements fiscaux favorables aux augmentations de capital et aux avances en capital ainsi qu'au fonctionnement des sociétés d'investissement ;

— par l'information des porteurs de valeurs mobilières et la publicité de certaines opérations de Bourse (ordonnance n° 67-833 du 28 septembre 1967) : notamment création d'une commission des opérations de Bourse.

*

* *

En dépit des multiples incitations à l'épargne et des décisions nombreuses adoptées en vue d'améliorer le fonctionnement du marché financier, un problème capital demeure entier : par suite des difficultés conjoncturelles, les ressources nouvelles ont été de plus en plus difficilement dégagées au cours des mois derniers, les encaisses de précaution ayant été constituées par les ménages d'autant plus aisément qu'elles répondent à cette préférence marquée pour la liquidité si souvent observée chez nos concitoyens. Si le risque d'un net ralentissement du rythme de collecte de l'épargne venait à se préciser, il faudrait envisager soit de diminuer le nombre des prêts à long terme de la Caisse des dépôts et, ce faisant, de *freiner* la réalisation des travaux engagés par les collectivités locales, soit d'alléger le soutien consenti à la trésorerie de l'Etat en *réduisant les achats mensuels de bons du Trésor*. Or celui-ci ne paraît guère décidé à se priver de ces ressources, bien que le total de ses prélèvements soit considérable. Raréfaction des sources de l'épargne, étroitesse du marché financier constituent des risques non négligeables sur le chemin de l'expansion ; le Gouvernement en a pris, certes, conscience, mais, péchant par excès d'optimisme, il a cru que la multiplicité des décisions qu'il a prises — et dont certaines sont au demeurant judicieuses — suffiraient à écarter ces dangers. Il n'en est hélas rien ! Car, plus peut-être que des mesures techniques, de portée relativement limitée, c'est le rétablissement d'un climat de confiance que nos concitoyens attendent avant de consentir à la transformation de leurs épargnes en crédits à moyen ou à long terme.

CHAPITRE VI

LE COMMERCE EXTERIEUR

La détérioration de nos échanges extérieurs, déjà sensible l'an dernier, s'est encore accentuée au cours du premier semestre de 1967, sous l'effet du net ralentissement conjoncturel enregistré chez nos principaux clients et des changements intervenus tant dans l'environnement international que dans la situation intérieure en France.

En 1966, ainsi que l'indiquent les Comptes de la Nation, les mesures de stabilisation prises dans plusieurs pays ont, en effet, eu des conséquences importantes pour nos exportations : l'avantage relatif dont avaient bénéficié les produits français, en raison d'une moindre augmentation de leurs prix, sur des marchés qui connaissaient certaines tensions inflationnistes, a été réduit par les efforts des gouvernements d'Allemagne, de Grande-Bretagne et des Pays-Bas, en vue de freiner la hausse de leurs prix intérieurs. Dans le même temps, les produits étrangers ont rencontré sur notre propre marché des conditions plus favorables.

En retard de quelques mois sur l'évolution de la production industrielle, la reprise des achats français à l'extérieur s'est poursuivie tout au long de l'année 1966, alors même que la croissance de la production intérieure commençait d'être plus lente. Depuis le début de cette année, après avoir atteint un palier, nos importations ont diminué, en raison de la stagnation de notre économie, tandis que nos ventes à l'étranger se maintenaient sensiblement au niveau atteint au mois d'août 1966.

I. — L'évolution des échanges.

La balance de nos échanges extérieurs a connu, depuis le début de 1967, un fléchissement important. Pour les sept premiers mois de 1967, le taux de couverture se situe à 90,6 % contre 93,3 % pour la période correspondante de 1966. Rappelons à cet égard que le taux de 93 % correspond à une balance équilibrée entre les achats et les ventes, étant observé

que la valeur des produits retenue dans les statistiques douanières est celle constatée au moment du franchissement de la frontière douanière : elle inclut donc le prix du fret et des assurances pour les importations mais non pour les exportations.

Balance des échanges extérieurs.
(Huit premiers mois des années 1966 et 1967.)

| SOLDE | HUIT PREMIERS MOIS | |
|--------------------------------|---------------------------|---------|
| | 1966 | 1967 |
| | (En milliards de francs.) | |
| Avec pays hors zone franc..... | — 2,154 | — 3,762 |
| Avec la zone franc..... | — 0,354 | + 0,008 |
| Total (valeurs)..... | — 2,508 | — 3,754 |
| Taux de couverture..... | 93,4 % | 90,6 % |

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

Ainsi pour les huit premiers mois de 1967, par rapport à la situation observée au cours de la même période l'an dernier, le solde de la balance commerciale douanière (C. A. F. - F - O. B.) traduit les trois tendances suivantes :

— l'aggravation du déficit global (— 3.754 millions de francs contre — 2.508 millions). Les exportations globales se sont en effet élevées à 36.306 millions de francs contre 35.397 millions et les importations à 40.060 millions de francs contre 37.905 millions de francs ;

— l'important alourdissement du *déficit douanier avec les pays hors de la zone franc* (— 3.762 millions de francs contre — 2.154 millions) : nos ventes à destination de ces pays ont représenté 31.278 millions de francs contre 30.511 millions et nos achats 35.040 millions de francs contre 32.665 millions ;

— l'amélioration sensible des échanges avec les pays de la zone franc (+ 8 millions de francs contre — 354 millions) ; les exportations à destination des pays de cette zone ont totalisé 5.028 millions de francs contre 4.886 millions et nos importations en provenance de ces pays 5.020 millions de francs contre 5.240 millions.

A. — LES PAYS HORS DE LA ZONE FRANC

Avec les pays hors de la zone franc, la *détérioration des échanges commerciaux est forte* : de 93,3 % pour les huit premiers mois de 1966, le taux de couverture des achats par les ventes est tombé, un an après, à 89,3 %. La progression des exportations est de 2,2 % (31.278 millions de francs contre 30.511 millions) tandis que les importations ont augmenté de 7,3 % (35.040 millions de francs contre 32.665 millions).

1° *Les importations.*

a) *Répartition par pays :*

Sur le plan géographique l'évolution de nos importations est retracée dans le tableau ci-après :

Importations par pays (pays hors zone franc).
(Sept premiers mois 1966 et 1967.)

| | SEPT PREMIERS MOIS | | | |
|---|---|--------------|---|--------------|
| | 1966 | | 1967 | |
| | Résultats. (Milliards de francs.) | Pourcentage. | Résultats. (Milliards de francs.) | Pourcentage. |
| Importations totales..... | 29,4 | 100 | 31,7 | 100 |
| Dont : | | | | |
| Communauté économique européenne. | 13,7 | 46,6 | 15,6 | 49,2 |
| Allemagne R. F. | 6,4 | 21,8 | 7,3 | 23,0 |
| Italie | 2,7 | 9,2 | 3,1 | 9,8 |
| Pays-Bas | 1,6 | 5,4 | 1,8 | 5,7 |
| Union belgo-luxembourgeoise..... | 3,0 | 10,2 | 3,4 | 10,7 |
| Association européenne de libre échange.. | 4,0 | 13,6 | 4,3 | 13,6 |
| Dont : | | | | |
| Grande-Bretagne | 1,7 | 5,8 | 1,8 | 5,6 |
| Suisse | 0,8 | 2,7 | 0,9 | 2,8 |
| Etats-Unis | 3,5 | 11,9 | 3,8 | 12,0 |
| Autres pays..... | 8,2 | 27,9 | 8,0 | 25,2 |

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

Le développement des importations en provenance des pays hors zone franc s'est essentiellement effectué avec la C. E. E. (de 40,34 % pour les sept premiers mois de 1966 à 43,08 % pour la même période de 1967, soit 13.747 millions de francs contre 15.612 millions).

L'Amérique du Nord a marqué une faible avance : 11,35 % contre 11,22 % (3.824 millions de francs contre 4.116 millions) alors que l'Association européenne de libre échange (A. E. L. E.) malgré une poussée des achats à la Grande-Bretagne (1.819 millions de francs contre 1.677 millions) et à la Suisse (916 millions de francs contre 788 millions), ainsi que les autres pays d'Europe et le Moyen-Orient sont restés sensiblement au même niveau d'une année sur l'autre.

b) Répartition par groupes de produits :

Les résultats par *produits* qui, pour les six premiers mois de 1966 et de 1967 sont portés dans le tableau ci-après indiquent :

— une diminution des importations de matières premières et produits bruts, notamment des minerais et métaux non ferreux et des matières premières textiles ;

— une progression sensible des produits finis et, en particulier, des biens d'équipement et des demi-produits (sidérurgie, chimie) ;

— une stabilité des produits agricoles.

Importations par produits (pays hors zone franc).
(Premier semestre de 1966 et 1967.)

| GROUPES DE PRODUITS | PREMIER SEMESTRE | |
|---|-------------------|-------|
| | 1966 | 1967 |
| | (En pourcentage.) | |
| Agriculture | 13,0 | 12,8 |
| Energie | 12,1 | 11,4 |
| Matières premières et produits bruts..... | 19,0 | 15,5 |
| Demi-produits | 18,3 | 19,5 |
| Produits finis..... | 37,5 | 40,7 |
| Dont : | | |
| Biens d'équipement..... | 22,6 | 25,2 |
| Biens de consommation..... | 14,9 | 15,5 |
| Autres divers..... | 0,1 | 0,1 |
| Total | 100,0 | 100,0 |

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

2° *Les exportations.*

La progression des exportations par rapport à l'an dernier est de 3,2 % (28.299 millions de francs contre 27.429 millions). Elle résulte d'une légère croissance de nos ventes à l'A. E. L.E. (15,75 % contre 15,38 %), à certains pays de l'Est, compensée par une réduction des exportations à destination de la C. E. E. (40,10 % contre 42,40 %, soit 13.461 millions de francs contre 13.481 millions).

a) *Répartition par pays :*

Sur le plan géographique, l'évolution de nos exportations est retracée dans le tableau ci-après :

Exportations par pays (pays hors zone franc).
(Sept premiers mois 1966-1967.)

| | SEPT PREMIERS MOIS | | | |
|--|-------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|
| | 1966 | | 1967 | |
| | En milliards de francs. | (En pourcentage.) | En milliards de francs. | (En pourcentage.) |
| Exportations totales..... | 27,4 | 100 | 28,3 | 100 |
| Dont : | | | | |
| Communauté économique européenne. | 13,5 | 49,3 | 13,4 | 47,3 |
| Allemagne R. F. | 6,2 | 22,6 | 5,7 | 20,1 |
| Italie | 2,5 | 9,1 | 3,0 | 10,6 |
| Pays-Bas | 1,5 | 5,5 | 1,5 | 5,3 |
| Union économique belgo-luxembourgeoise | 3,3 | 12,1 | 3,2 | 11,3 |
| Association européenne de Libre échange.. | 4,9 | 17,9 | 5,2 | 18,4 |
| Dont : | | | | |
| Grande-Bretagne | 1,5 | 5,5 | 1,6 | 5,6 |
| Suisse | 1,6 | 5,9 | 1,7 | 6,0 |
| Etats-Unis | 1,9 | 6,9 | 1,9 | 6,7 |
| Autres pays..... | 7,1 | 25,9 | 7,8 | 27,6 |

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

Deux remarques essentielles peuvent être présentées ; elles concernent :

— la détérioration continue de nos exportations vers l'Allemagne. Le niveau du début de 1967 se situait, en effet, à 10 % en-dessous du niveau du début de 1966, mais en mai-juin 1967 le niveau était inférieur de 15 % à celui du début de 1966 ;

— la progression lente de nos ventes à quelques-uns de nos principaux clients ; celles-ci ont contribué de façon sensible au cours des derniers mois à atténuer la baisse du niveau des exportations globales (augmentation légère pour la Grande-Bretagne et plus forte pour l'Espagne, les pays de l'Est et surtout l'Italie, les ventes vers ces pays étant en mai-juin 1967 supérieures de 15 % au niveau du début de 1966).

b) Répartition par produits :

L'évolution de nos exportations à destination des pays hors zone franc pendant les six premiers mois des années 1966 et 1967 est rappelée dans le tableau ci-dessous :

Exportations par produits (pays hors zone franc).

(Premier semestre de 1966 et 1967.)

| GROUPES DE PRODUITS | PREMIER SEMESTRE | |
|---|------------------|--------------|
| | 1966 | 1967 |
| | Pourcentage. | Pourcentage. |
| Agriculture | 16,4 | 15,8 |
| Energie | 3,8 | 3,6 |
| Matières premières et produits bruts..... | 11,1 | 10,0 |
| Demi-produits | 23,1 | 23,5 |
| Produits finis..... | 45,2 | 46,7 |
| Dont : | | |
| Biens d'équipement | 22,5 | 23,5 |
| Biens de consommation..... | 22,7 | 23,2 |
| Autres divers | 0,4 | 0,4 |
| Total | 100,0 | 100,0 |

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

De l'examen de ce tableau, il ressort que :

— les exportations de l'ensemble des produits finis, et notamment des biens d'équipement, qui avaient connu l'an dernier une forte croissance, se sont maintenues depuis à un niveau légèrement supérieur à celui atteint au premier semestre 1966 ;

— les exportations de produits bruts et de demi-produits se sont stabilisées.

B. — LES PAYS DE LA ZONE FRANC

Les échanges avec les pays de la zone franc ont évolué au cours des huit premiers mois de cette année vers un suréquilibre (soit 100 %) résultant :

— de la réduction continue des importations qui ont diminué de 4,2 % en un an, passant de 5.240 millions de francs pour les huit premiers mois de 1966 à 5.020 millions pour la période correspondante de 1967,

— et du développement régulier des exportations qui ont progressé de 2,7 % du mois d'août 1966 au mois d'août 1967, passant de 4.886 millions de francs à 5.028 millions.

1° Les importations.

La répartition par groupes de produits de nos achats aux pays de la zone franc s'est modifiée en un an, ainsi que le montre le tableau suivant :

Importations par produits (pays de la zone franc).

(Premier semestre de 1966 et 1967.)

| GROUPES DE PRODUITS | PREMIER SEMESTRE | |
|---|------------------|-------|
| | 1966 | 1967 |
| | Pourcentage. | |
| Agriculture | 60,4 | 54,2 |
| Energie | 20,4 | 25,1 |
| Matières premières et produits bruts..... | 17,2 | 18,7 |
| Demi-produits | 0,9 | 1,1 |
| Produits finis..... | 1,1 | 0,9 |
| Total | 100,0 | 100,0 |

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

Deux changements importants sont à noter :

— la baisse de nos achats de produits agricoles, et spécialement de vins et boissons (— 47,2 %), à la suite de l'arrêt des importations de vins d'Algérie depuis avril dernier ;

— la progression de la part des produits énergétiques et des matières premières.

Tous les pays de la zone franc et en particulier l'Algérie sont touchés par la contraction de nos achats, seules les importations en provenance de la Côte d'Ivoire étant stationnaires.

2° *Les exportations.*

La répartition des groupes de produits dans nos ventes aux pays de la zone franc est restée à peu près identique d'une année sur l'autre ; seule a légèrement augmenté la part des biens d'équipement qui passe de 23,2 % à 24,7 %.

Le développement des ventes est sensible dans les échanges avec tous les principaux pays de la zone franc, sauf l'Algérie, le Sénégal et la Tunisie qui, au cours des sept premiers mois de cette année, ont réduit leurs achats, respectivement de 5 %, de 8,7 % et de 8,8 %.

II. — La détérioration des échanges.

La détérioration des échanges s'est accentuée depuis un an et il nous faut examiner quelles en sont les causes. Deux facteurs essentiels permettent d'expliquer la médiocrité de nos échanges :

— le plafonnement de nos exportations, voire dans certains cas le fléchissement inquiétant de nos ventes auprès de nos principaux clients (Allemagne, Belgique, Etats-Unis) ;

— l'accroissement des importations résultant de la concurrence très vive et des pressions exercées par les pays étrangers sur le marché français.

Il est clair, aujourd'hui, que nos possibilités non seulement de conquérir de nouveaux marchés extérieurs, mais encore de maintenir nos positions acquises sont affaiblies. Bousculés sur ces marchés extérieurs, nous ne sommes même plus capables de retenir l'assaut mené sur notre propre marché intérieur par des concur-

rents d'autant plus dangereux qu'ils sont précisément au nombre de nos partenaires au sein de la Communauté économique européenne.

Quelques chiffres méritent attention :

— la détérioration totale (*en moyenne mensuelle*) des échanges hors zone franc s'est élevée, de janvier-avril 1966 à mai-juin 1967, à 359 millions de francs ;

— la détérioration des échanges sur la même période avec l'Allemagne, toujours en moyenne mensuelle, a été de 308 millions, avec les Etats-Unis de 108 millions, avec la Belgique de 91 millions et avec les Pays-Bas de 75 millions, soit une détérioration bien supérieure à la détérioration totale obtenue, en définitive, par suite de compensations partielles ;

— la dégradation des échanges avec l'Allemagne et les Etats-Unis s'est encore aggravée au cours du premier semestre 1967 et celle-ci paraît d'autant plus forte que la détérioration globale hors zone franc s'est réduite. Dans le même temps, les exportations vers des pays d'importance commerciale actuellement secondaire pour la France, ont diminué. Ce qui est grave, c'est que les exportations vers ces pays représentaient globalement un débouché fort important, puisqu'il était supérieur à celui de l'Allemagne. Etant donné le ralentissement conjoncturel dans les économies occidentales, nous avons le devoir de reporter notre effort de prospection sur ces pays et d'élargir notre position : or, force est de constater que nos ventes à destination de ces clients ont baissé de 6 % en quelques mois.

*

* *

La diminution de la part des importations françaises dans les importations totales de l'Allemagne, de la Belgique, des Etats-Unis, de la Suisse, de l'ensemble des pays européens de l'O. C. D. E. pose un problème très préoccupant. Ce recul n'est pas lié, comme on le laisse entendre, à la réduction globale des achats de ces pays, plus ou moins atteints d'une sorte de langueur économique. En réalité, depuis quelques mois, certains de nos partenaires européens ont nettement amélioré leurs positions, tant sur les marchés de l'Allemagne et des Etats-Unis que sur les marchés belge ou suisse, *aux dépens de la France*, dont les produits ne semblent plus aussi compétitifs. Comment ne pas s'étonner, par exemple, que l'Alle-

magne, en pleine récession, ait augmenté de 10,6 % ses exportations pendant le premier semestre de 1967 par rapport à la période correspondante de 1966. Ne faut-il pas craindre que, renforcée après cette période de marasme économique, par des gains importants de productivité et ayant su maintenir ses prix à un niveau inférieur au nôtre, ce pays ne mène, notamment avec l'Italie, dont le dynamisme est si réconfortant, une action de force qui aboutira à rendre plus aléatoires encore nos possibilités de vendre, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur ? Que penser, dès lors, d'une politique économique qui, nettement orientée vers la conquête des marchés extérieurs, n'a pas été capable d'enrayer la détérioration de nos échanges et qui, malgré ses échecs, continue de lier l'expansion du pays à une augmentation très improbable de la demande de la part de clients étrangers, au lieu de s'attacher, par des mesures suffisamment rigoureuses, à promouvoir, notamment par l'amélioration de notre compétitivité, une reprise tant attendue de notre croissance économique ?

CHAPITRE VII

LES FINANCES EXTERIEURES

L'accroissement net des avoirs sur l'étranger des autorités monétaires et des banques françaises a été de 1.719 millions de francs en 1966 ; selon les services du Ministère de l'Economie et des Finances, le montant de cet accroissement aurait atteint en réalité 2.069 millions de francs si la France n'avait pas procédé l'an dernier à un remboursement anticipé de 350 millions de francs d'échéance de sa dette publique extérieure.

Toutefois, observation faite de l'incidence des remboursements anticipés de cette dette extérieure, le solde de la balance des paiements a *diminué de moitié* par rapport à 1965 : il était en effet, il y a deux ans, de 5.630 millions de francs.

I. — La balance des paiements en 1966.

L'évolution de la balance des paiements au cours de l'année écoulée a été caractérisée par :

— *l'augmentation des réserves officielles*, c'est-à-dire des avoirs en or et en devises convertibles de la Banque de France et du Fonds de stabilisation des changes (+ 1.412 millions de francs contre + 1.750 millions en 1965) le niveau des réserves au 31 décembre 1966 étant de 28.362 millions de francs (soit 5.745 millions de dollars) ;

— *la progression des avoirs publics de change* (+ 534 millions de francs contre + 1.309 millions en 1965, étant observé que ce dernier chiffre exceptionnellement élevé traduisait l'importance de la contribution de la France, soit 750 millions de francs, dans le financement des tirages effectués par la Grande-Bretagne) ;

— *un prélèvement exceptionnel sur les réserves* en vue du remboursement par anticipation de 350 millions de francs d'échéance de la dette publique extérieure ;

— *l'accroissement du montant de l'avoir net en devises étrangères des banques françaises (+ 321 millions de francs contre + 1.253 millions en 1965).*

Ainsi, après sept années d'excédents importants, la balance des paiements, demeurée encore excédentaire, a-t-elle marqué en 1966 une tendance au retour à l'équilibre. La question se pose de savoir si cette tendance se poursuivra au cours de l'année 1967.

II. — Les premiers résultats de 1967.

Une observation essentielle nous paraît d'abord devoir être formulée : à la date de la rédaction du présent rapport, *aucun document officiel ne permet de se faire une idée précise de l'évolution globale de la balance des paiements au cours des premiers mois de 1967*, malgré les moyens modernes de traitement de l'information dont disposent les services du Ministère de l'Economie et des Finances. C'est une situation inadmissible qui se reproduit chaque année, malgré des protestations répétées.

On peut à bon droit s'étonner de l'indifférence des services qui ne cherchent pas à être renseignés avec plus de célérité sur l'évolution de nos comptes afin d'en tirer, en temps opportun, les conclusions qui s'imposent dans la conduite de notre politique économique et financière.

Quant au Parlement, chargé au premier titre du contrôle de l'action gouvernementale, on avouera qu'il peut difficilement admettre qu'au moment où va s'ouvrir la discussion budgétaire et dans un domaine qui définit la solidité des positions du Pays au sein de la collectivité internationale, il ne puisse disposer d'aucune information sur l'évolution de nos finances extérieures, ne fût-ce que pour les premiers mois de l'année.

Les seuls renseignements communiqués concernent le *montant des réserves de devises* dont on sait que pour une grande part nous en avons la détention mais non la pleine propriété.

Après une période de sept mois (août 1966, avril 1967) durant laquelle les sorties de devises ont été excédentaires (soit — 1,3 milliard de francs), la reconstitution de nos réserves d'or et de devises s'est poursuivie : depuis le début de l'année celles-ci se sont accrues de 391 millions de francs (soit 79,2 millions de dollars).

Cette progression ne peut s'expliquer ni par les résultats de nos échanges, dont le solde est *négalif*, ni par l'apport des recettes du tourisme, qui ne sont comptabilisées qu'en fin de saison. Elle résulte vraisemblablement, en grande partie, de la *baisse du taux d'intérêt* décidée en avril dernier aux Etats-Unis ; celle-ci a, en effet, provoqué vers les pays européens et notamment vers la France, un reflux des capitaux flottants qui sont venus s'ajouter aux investissements directs américains, encore importants.

Cette situation de nos finances extérieures, bien qu'elle ne justifie pas actuellement de craintes excessives, devrait nécessiter de la part des autorités monétaires une attention très vigilante. Il eût été souhaitable, à cet égard, que le Parlement, soucieux de l'augmentation de nos avoirs extérieurs et de leur utilisation, ait été tenu plus amplement informé de cette situation.

CONCLUSION

Quoique disposant généralement de diagnostics précis, il semble que nos dirigeants, cédant à l'attrait de certaines théories économiques que nombre de spécialistes s'accordent à trouver dépassées, continuent à soumettre notre appareil productif à des traitements dont l'efficacité s'est avérée jusqu'ici peu probante.

Comment s'étonner dès lors que notre production industrielle ne progresse plus depuis des mois : l'indice 153 enregistré au mois d'août 1967 est le même que celui atteint en septembre 1966. Force est de souligner également que les graves difficultés rencontrées sur le marché de l'emploi (environ 400.000 chômeurs), la progression ralentie des revenus, l'accélération des prix — qui, au lieu des 2,3 % initialement prévus, se traduira sans doute en fin d'année par une hausse au moins égale à 3 %, compte tenu notamment du relèvement des tarifs publics et des cotisations sociales —, ne peuvent que retarder la reprise de l'expansion car elles tendent à alourdir les charges pesant sur les entreprises et à diminuer la consommation des ménages. L'absorption massive des ressources du marché financier par les emprunts publics, l'émission très active de bons du Trésor, — le portefeuille bancaire d'effets publics a ainsi rapidement augmenté de près d'un milliard de francs —, enfin l'application inopportune de la politique de vérité des prix contribuent encore au ralentissement de notre croissance économique. Celle-ci ne paraît pas, dans ces conditions, pouvoir reprendre une progression suffisamment vigoureuse pour atteindre au moins le taux de 4,2 %, annoncé par le Gouvernement, bien que ce taux soit le résultat de deux abattements successifs effectués dans le courant de l'année sur le taux originel de 5,3 %.

Nos dirigeants expliquent le marasme de notre économie par un fléchissement de la demande extérieure, due à la récession enregistrée chez certains de nos clients étrangers et notamment en Allemagne qui est le premier d'entre eux. Ils estiment qu'une reprise économique — qu'ils pensent prochaine — dans ces pays pourrait nous entraîner dans la voie de l'expansion.

Quelqu'admissibles qu'apparaissent à première vue cette explication et ces espoirs, on doit reconnaître à l'examen qu'ils reposent sur des bases quelque peu fragiles. Certes on ne saurait nier une interdépendance économique évidente entre les nations occidentales ; toutefois, on constate que l'Allemagne, plongée dans une récession plus sévère que la nôtre, réalise un chiffre record d'exportations, alors que notre pays, bousculé sur la plupart des marchés étrangers par des concurrents plus dynamiques ou mieux armés, s'avère incapable même de contenir l'assaut mené sur notre propre marché intérieur, dans des conditions d'autant plus dangereuses que ces concurrents appartiennent au Marché commun : la balance de nos échanges extérieurs a, en effet, connu, depuis le début de 1967, un fléchissement important et pour les sept premiers mois de cette année, le taux de couverture se situe à 90,6 % contre 93,3 % pour la période correspondante de l'année dernière. On est dès lors fondé à se demander si la cause véritable de cette situation n'est pas la cherté de nos produits et si plus qu'à nous-mêmes une reprise de l'économie allemande ne sera pas profitable à nos autres partenaires.

Quoi qu'il en soit, si la croissance de notre économie est aussi étroitement soumise que le dit le Gouvernement aux aléas de la conjoncture internationale, c'est la preuve que notre pays ne peut guère prétendre avoir encore une politique économique qui lui soit propre : on est en droit alors de s'interroger sur le contenu réel de cette indépendance nationale si hautement et si fréquemment proclamée.

Aussi, le choix effectué par le Gouvernement en faveur d'un développement intensif de nos ventes à l'étranger apparaît-il illogique, dans la mesure où nos activités exportatrices n'ont pas été préalablement mises en état de compétitivité. N'est-il pas symptomatique à cet égard que le coq français représenté sur une affiche publiée récemment en faveur de la promotion commerciale dans le Marché commun se pose la question de savoir s'il est armé pour la concurrence et l'exportation ?

Il est donc urgent de mener actuellement des actions de force dans deux autres directions : la relance pourrait s'effectuer par la consommation intérieure et par l'accroissement de l'investissement productif en recourant à deux moyens simples, à savoir l'allègement fiscal et la diminution sensible des charges budgétaires indues qui pèsent sur notre économie — la réduction des rentrées fiscales étant

d'ailleurs largement compensée par la suppression de certaines de ces dépenses excessives et improductives qui représentent plus du quart du budget.

Sans doute, concernant la consommation, le réflexe de nos gouvernants consistera-t-il à nier l'efficacité de ces propositions qui leur paraîtront contenir tous les germes inflationnistes. Or pourquoi craindre une inflation par la demande, alors que l'excès de celle-ci est loin d'être prouvé et que de nombreuses capacités de production sont actuellement inutilisées ?

Par son refus de recourir de manière plus large au dégrèvement fiscal — dont les Etats-Unis, par exemple, ont su tirer un regain d'expansion — le Gouvernement se prive d'un outil qui, dans la conjoncture actuelle, lui permettrait de redonner à notre pays le pouvoir créateur qui lui fait sérieusement défaut, à quelques mois de l'institution complète du Marché commun. La peur d'une inflation encore improbable ne risque-t-elle pas de produire des effets plus graves que l'inflation elle-même et de conduire à une stagnation prolongée ? Nos dirigeants devraient prendre rapidement conscience de cette situation, car de l'inflation comme de tout autre mal, il y a lieu de redouter, comme l'a écrit avec pertinence Montaigne, que celui « qui craint de souffrir, souffre déjà de ce qu'il craint ».

DEUXIEME PARTIE

**La situation financière des divers secteurs
de l'activité de l'Etat.**

CHAPITRE PREMIER

LE SECTEUR ADMINISTRATIF

La gestion des opérations administratives de l'Etat est retracée dans le budget dont il convient de suivre l'exécution au cours des premiers mois de 1967.

I. — L'évolution du budget.

Après le vote de la loi de finances, le budget de 1967 se présentait ainsi qu'il suit :

| | | |
|------------------------------|-----------------------------|---|
| Charges globales | 137.827 millions de francs. | |
| Ressources globales | 137.830 | — |
| Excédent des ressources..... | 3 | — |

Le budget initial comportait donc un boni symbolique, mais le Ministre de l'Economie et des Finances n'avait pas dissimulé au Parlement qu'il n'était pas tenu compte de l'aggravation probable de la situation financière de la Sécurité sociale, qui exigerait un effort supplémentaire de l'Etat avant l'intervention de réformes, pas plus que l'émission d'un emprunt d'équipement et de sa répartition par le canal des comptes de prêts du Trésor.

Depuis le vote, quatre textes sont venus modifier le total des charges : une loi de finances rectificative et trois décrets d'avances.

a) *La loi de finances rectificative du 21 juin 1967* (Journal officiel du 22 juin 1967) a ouvert :

— au titre des comptes d'avances, un crédit de 3 milliards de francs destiné à combler le déficit de la Sécurité sociale ;

— au titre des comptes de prêts, un crédit égal au produit de l'emprunt d'équipement émis en mai, soit 1,25 milliard, réparti à raison d'un milliard au bénéfice du F. D. E. S. et de 250 millions au bénéfice du Crédit national et de la Banque du commerce extérieur.

b) *Le décret d'avances du 28 juillet 1967* (Journal officiel du 29 juillet 1967) a été justifié par des raisons conjoncturelles : soutenir l'économie et faire face à la montée du chômage.

En crédits de paiement, les dotations supplémentaires s'élèvent à 207,9 millions de francs et, en autorisations de programme, à 577 millions de francs.

Les mesures les plus importantes concernent :

— la *construction* : 6.000 primes et 6.000 H. L. M. locatives supplémentaires ainsi que le lancement par anticipation de 4.000 H. L. M. financées dans le budget de 1968 ;

— les *routes* : 50 millions de francs au titre de l'entretien, 18 millions en crédits de paiement et 80 millions d'autorisations de programme pour le Fonds routier ;

— les *ports* : 16,3 millions en crédits de paiement et 51,3 millions en autorisations de programme ;

— les *P. T. T.* : 212 millions en autorisations de programme, dont 180 pour les télécommunications ;

— le *Fonds national de chômage* : 45 millions.

c) *Le décret d'avances du 20 octobre 1967* (Journal officiel du 24 octobre 1967) a ouvert pour 31,4 millions de crédits de programme et 47 millions d'autorisations de programme répartis entre l'Agriculture (enquêtes, statistiques et constructions rurales) et l'Equipement (reconstruction de villages dévastés par une tornade et par un tremblement de terre).

d) *Le décret d'avances du 9 novembre 1967* (Journal officiel du 10 novembre), justifié par les besoins urgents de la dernière rentrée scolaire ouvre pour 139 millions de crédits de fonctionnement au Ministère de l'Education nationale, dont 68 millions au titre de l'aide à l'enseignement privé. Il est vrai qu'un arrêté du même jour annule un montant de dotations de 124,5 millions dont 73 millions au titre des charges communes, 10 millions au titre des services financiers et 41,5 millions au titre de l'éducation nationale.

Le tableau de la page suivante récapitule ces modifications.

| NATURE DES OPERATIONS | LOI de finances. | MODIFI- CATIONS intervenues en cours d'année. | SITUATION fin octobre 1967. |
|---|---------------------|---|-----------------------------------|
| (En millions de francs.) | | | |
| I. — Opérations à caractère définitif : | | | |
| 1° Budget général : | | | |
| — Dépenses ordinaires civiles. | 73.326 | 125,5 | 73.451,5 |
| — Dépenses civiles en capital : | | | |
| — équipement | 16.815 | 118 | 16.933 |
| — dommages de guerre.... | 150 | » | 150 |
| — Dépenses militaires..... | 23.551 | » | 23.551 |
| Total | 113.842 | 243,5 | 114.085,5 |
| 2° Budgets annexes..... | 17.239 | » | 17.239 |
| 3° Comptes d'affectation spéciale. | 3.208 | 10,2 | 3.216,2 |
| Total (I)..... | 134.287 | 253,7 | 134.540,7 |
| II. — Opérations à caractère tempore : | | | |
| 1° Comptes de prêts : | | | |
| — F. D. E. S..... | 1.810 | 1.000 | 2.810 |
| — Prêts d'équipement..... | 230 | » | 230 |
| — H. L. M..... | 930 | » | 930 |
| — Divers | 386 | 250 | 636 |
| Total | 3.356 | 1.250 | 4.606 |
| 2° Prêts exceptionnels sur comptes d'affectation spéciale..... | 75 | » | 75 |
| 3° Comptes d'avances (charge nette) | 253 | 3.000 | 3.253 |
| 4° Comptes de commerce (charge nette) | — 238 | » | — 238 |
| 5° Autres comptes spéciaux (charge nette) | 94 | » | 94 |
| Total (II)..... | 3.540 | 4.250 | 7.790 |
| III. — Récapitulation générale..... | 137.827 | 4.503,7 | 142.330,7 |

Ce tableau ne donne pas, bien entendu, la physionomie définitive du budget de 1967 puisqu'une loi de finances rectificative doit être déposée avant la fin de la session parlementaire, mais l'on sait d'ores et déjà que le découvert atteindra 7,1 milliards de francs.

II. — Les charges de la trésorerie.

Au cours des huit premiers mois de l'année 1967, la trésorerie a dû faire face à des charges supérieures à celles de la période correspondante de l'année précédente, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

Exécution des lois de finances et amortissement de la dette (huit premiers mois).

| | 1967 | 1966 |
|---|---------------------------|---------------|
| | (chiffres provisoires). | |
| | (En milliards de francs.) | |
| I. — Exécution des lois de finances : | | |
| A. — Opérations à caractère définitif : | | |
| — Exercice précédent (solde)..... | — 3,42 | — 1,71 |
| — Exercice courant : | | |
| — dépenses | — 73,31 | — 66,63 |
| — recettes | + 77,41 | + 71,40 |
| | } + 4,10 | } + 4,77 |
| Solde A..... | + 0,68 | + 3,06 |
| B. — Opérations à caractère temporaire : | | |
| — dépenses des comptes de prêts.... | — 3,08 | — 3,86 |
| — solde des autres comptes spéciaux. | — 6,13 | — 4,93 |
| — recettes (comptes de prêts)..... | + 1,18 | + 1,05 |
| Solde B..... | — 8,03 | — 7,74 |
| Total I..... | — 7,35 | — 4,68 |
| II. — Charges d'amortissement de la dette publique | — 0,88 | — 0,91 |
| Total général..... | — 8,23 | — 5,59 |

Les opérations d'exécution des lois de finances pendant les huit premiers mois de l'année se sont traduites, du fait de l'accélération voulue de la consommation des crédits, par un important découvert : 7,35 milliards de francs, contre 4,68 milliards un an auparavant.

Sans doute l'exécution des opérations à caractère définitif laisse-t-elle encore apparaître un solde créditeur, mais ce dernier — + 0,68 milliard de francs — est nettement inférieur à celui

de 1966 (+ 3,06 milliards). La différence est notamment imputable aux opérations du budget de 1966 exécutées pendant la période complémentaire de 1967.

La charge laissée par les *opérations à caractère temporaire* est un peu plus élevée que l'an passé à pareille époque : — 8,03 milliards de francs, contre — 7,74 milliards. Si la débudgétisation du financement des H. L. M. a entraîné une diminution importante des prêts du Trésor, les autres catégories de dépenses sont en augmentation : prêts du F. D. E. S., avances à la Sécurité sociale, avances sur centimes aux collectivités locales.

Quels ont été les moyens dont la trésorerie a disposé pour faire face à ces charges ? Ils figurent dans le tableau ci-après :

Opérations de trésorerie.

| | 1967 (chiffres provisoires). | 1966 |
|--|------------------------------------|--------|
| | (En milliards de francs.) | |
| I. — <i>Ressources courantes</i> : | | |
| A. — Emprunt dans le public..... | + 1,25 | » |
| B. — Bons du Trésor émis dans le public.. | » | — 0,30 |
| C. — Correspondants et divers..... | + 4,53 | + 5,57 |
| Total I..... | + 5,78 | + 5,27 |
| II. — <i>Concours du système bancaire</i> : | | |
| A. — Effets publics détenus par les banques et la Banque de France..... | + 0,97 | — 1,74 |
| B. — Concours de la Banque de France (avances à l'Etat, mobilisation d'obli- gations cautionnées et d'effets à moyen terme détenus par la Caisse des Dépôts). | + 1,48 | + 2,06 |
| Total II..... | + 2,45 | + 0,32 |
| Total général..... | + 8,23 | + 5,59 |

Les *ressources courantes* ont fourni à peine plus d'argent que l'an dernier — 5,78 milliards de francs, contre 5,27 milliards — bien que l'emprunt d'équipement, traditionnel depuis quelques années, ait été émis plus tôt qu'à l'habitude, en mai au lieu d'octobre, et il a fourni, avec beaucoup de difficultés, 1,25 milliard

de francs. Alors que le Trésor s'était quelque peu désendetté vis-à-vis du public en 1966, émissions et remboursements se sont équilibrés en 1967. Le concours des correspondants du Trésor a été plus faible d'un milliard environ.

C'est donc au *système bancaire* qu'il a été fait appel et pour une somme importante : 2,45 milliards, contre 0,32 milliard il y a un an. Alors que le Trésor, en 1966, avait laissé diminuer le montant des effets publics détenus par les banques tout en acceptant un certain réendettement auprès de la Banque de France, il a, cette année, recouru à ces deux formes de financement : émission plus active de bons par voie d'adjudication, pour tenir compte notamment de la suppression progressive du « plancher » de certificats de trésorerie représentant un certain pourcentage des dépôts que les banques étaient tenues de constituer (un milliard de francs en plus) ; augmentation des concours de la Banque de France (1,48 milliard de francs).

Il semble enfin que les charges de trésorerie devraient encore croître jusqu'à la fin de l'année et au début de l'année prochaine du fait surtout des moins-values fiscales consécutives à la stagnation de l'activité et au retard constaté dans le recouvrement de l'impôt sur le revenu.

CHAPITRE II

LE SECTEUR DES ACTIVITES INDUSTRIELLES DE L'ETAT

I. — VUE D'ENSEMBLE SUR LA SITUATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Comme nous le signalons chaque année, le secteur des activités industrielles de l'Etat, secteur dont l'importance n'a fait que croître depuis la guerre, représente un chiffre d'affaires considérable. Or, bien qu'il s'agisse en fait de dépenses publiques puisqu'elles sont effectuées par des organismes dont l'Etat est propriétaire soit en totalité, soit en quasi-totalité, le Parlement n'a pas normalement à en connaître, étant donné l'autonomie financière dont jouissent les établissements intéressés. Tout au plus, à l'occasion d'une loi de programme, le législateur est-il amené à examiner une fraction plus ou moins importante des investissements de telle ou telle grande entreprise publique.

Par ailleurs, chaque année figurent au budget des crédits destinés au versement de subventions à certaines entreprises nationales.

Ce n'est donc que d'une manière extrêmement fragmentaire que le Parlement se trouve saisi des questions intéressant le secteur des activités industrielles de l'Etat, alors que ce secteur, de par son importance tant économique que financière, joue un rôle de premier plan dans la vie de la Nation. Aussi votre Rapporteur général s'efforce-t-il, chaque année, de fournir quelques précisions à ce sujet, d'une part, en essayant d'évaluer l'importance globale des opérations effectuées par les entreprises nationalisées ainsi que les charges directes imposées tant au budget qu'au Trésor par ces entre-

prises et, d'autre part, en analysant plus en détail la situation économique et financière de six ou sept établissements nationalisés pris parmi les plus importants.

Comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises, l'évolution du volume global des dépenses du secteur nationalisé soulève de grandes difficultés en raison du nombre sans cesse croissant des entreprises faisant partie du domaine industriel et commercial de l'Etat, entreprises dont beaucoup contrôlent de multiples filiales et sous-filiales.

Dans l'impossibilité de procéder au calcul exact du volume des affaires de cet énorme ensemble, votre Rapporteur général a, jusqu'ici, été obligé de limiter ses investigations aux seules très grandes entreprises et n'a pu, par ailleurs, tenir compte de leurs filiales. Par conséquent, les résultats obtenus sont certainement très incomplets ; néanmoins, ils permettent d'avoir un ordre de grandeur valable de l'importance du secteur des activités industrielles de l'Etat.

Par ailleurs, et en tout état de cause, certaines réserves doivent être formulées. Les entreprises nationalisées, du fait même de leur caractère industriel et commercial, établissent seulement des états de prévisions de recettes et de dépenses et n'ont pas juridiquement de budget, bien qu'elles emploient parfois ce terme. Or, ces prévisions, qui excluent notamment toute notion de crédits limitatifs, se trouvent souvent contredites par les faits et peuvent faire ressortir des différences importantes avec les résultats réellement enregistrés. En outre, certaines entreprises n'établissent pas de tels états de prévisions ou, si elles le font, ceux-ci ont un caractère purement interne et ne sont pas connus ; dans ce cas il est nécessaire de recourir à des extrapolations en partant de résultats antérieurs et en se fondant sur l'évolution de la conjoncture dans le secteur considéré.

Enfin, la notion même de dépenses globales n'est pas toujours entendue de la même manière par les différentes entreprises, notamment en ce qui concerne la comptabilisation des dépenses faites par l'entreprise pour son propre compte.

C'est compte tenu de ces différents correctifs que nous avons essayé de chiffrer la masse globale des dépenses du secteur industriel de l'Etat et avons obtenu les résultats suivants :

- pour 1967 : 67 milliards de francs ;
- pour 1968 : 71 milliards de francs.

Nous examinerons d'une manière détaillée dans les pages qui vont suivre la situation des sept grandes entreprises nationalisées suivantes :

- les Charbonnages de France ;
- Electricité de France ;
- Gaz de France ;
- la Régie Nationale des Usines Renault ;
- la Société Nationale des Chemins de fer Français ;
- la Régie Autonome des Transports Parisiens ;
- la Compagnie générale transatlantique.

Ce sont là, du reste, des entreprises très diverses tant par leur nature juridique — établissements publics, sociétés nationales, sociétés d'économie mixte — que par leur activité. Les unes, en effet, comme Electricité de France gèrent des services publics, d'autres, par contre, telle la Régie Renault, sont dans un domaine absolument concurrentiel et se trouvent en compétition directe avec des entreprises du secteur privé, d'autres enfin sont dans une situation intermédiaire, comme les Charbonnages de France qui, tout en ayant un monopole de fait sur le plan national, se trouvent sur le plan international engagés dans la C. E. C. A. et sont, par ailleurs, concurrencés, à l'intérieur de nos frontières, par les autres sources d'énergie : combustibles liquides, gaz naturel.

II. — LA SITUATION DES GRANDES ENTREPRISES NATIONALISEES

Charbonnages de France.

A. — LA SITUATION DU MARCHÉ CHARBONNIER

En France, l'année 1966 a été une année assez médiocre pour la consommation d'énergie ; si l'on exclut les carburants, on constate qu'elle a été à peu près identique à celle de 1965. Dans ce total inchangé l'approvisionnement en charbon a diminué d'environ 5 millions de tonnes, passant ainsi de 49,6 % à 46 % de l'approvisionnement total en énergie, alors que toutes les autres sources d'énergie progressent, notamment le fuel-oil, dont la part passe de 27,6 % à 31,9 % du total, et l'énergie hydraulique, qui passe de 10,3 % à 14,8 %.

Parmi les principaux facteurs qui ont déterminé la physionomie du marché charbonnier, il convient de signaler :

- une température clémente, qui a encore aggravé la situation de la demande de charbon pour le chauffage ;
- une hydraulicité supérieure à la normale (le coefficient d'hydraulicité moyen de l'année s'établit à 1,12), qui a pesé lourdement sur la consommation des centrales minières ;
- une production sidérurgique stabilisée à un niveau légèrement inférieur à celui de l'année précédente.

Malgré la réduction de près d'un million de tonnes (— 2 %) de la production nationale, et de près de deux millions de tonnes des livraisons de l'importation, les stocks de charbon ont en conséquence beaucoup augmenté. Ceux des Houillères se sont accrus au cours de 1966 de 3,3 millions de tonnes, au lieu de 1,7 million l'année précédente.

Les ventes des Houillères ont diminué dans tous les secteurs, à la seule exception de celui d'Electricité de France. Mais l'importance de la production hydraulique n'a pas permis de tout consommer, et Electricité de France a dû mettre 800.000 tonnes de plus au stock sur les parcs de ses centrales thermiques. Soucieuse de limiter autant que possible ce stockage, elle a réduit sa demande de courant en provenance des centrales minières, dont la consommation de bas produits a baissé de 1.200.000 tonnes.

De sorte que, s'il est vrai que l'Electricité de France a honoré ses engagements, les Houillères ont néanmoins supporté dans ce secteur une large part de l'aléa climatique.

Les ventes des Houillères aux foyers domestiques, qui avaient peu varié les années précédentes, ont diminué en 1966 de 1 million 300.000 tonnes, soit de 13 %. La pression des charbons importés, notamment des anthracites russes, s'est fait lourdement sentir sur ce marché déprimé ; elle est en partie responsable de la mévente des classés maigres dont ont souffert les bassins du Nord - Pas-de-Calais et des Cévennes, et qui a porté en fin d'année leurs stocks de ces produits à près de deux millions de tonnes, soit l'équivalent de deux mois de production.

La baisse de la production a été obtenue par la fusion accélérée des effectifs du fond. Ceux-ci ont diminué au cours de 1966 de 6.700 ouvriers, soit de 6,2 % ; c'est le rythme de réduction le plus élevé observé depuis 1960. Il a été obtenu sans mesures particulières de mise à la retraite ou de licenciement, en particulier par une réduction des embauchages.

Toutefois, les effets de la baisse des effectifs sur la production ont été pour une bonne part compensés par le progrès du rendement fond, qui s'est amélioré de 3,2 %. Les deux jours de repos payés supplémentaires accordés en 1966, qui s'ajoutent aux 26 jours de repos de « quatorzaine » résultant du protocole de 1960, ont contribué également à réduire la production. Enfin, les conflits sociaux, notamment la grève de 24 heures du 19 mars 1966, ont fait perdre 250.000 tonnes de production.

Le chômage pour mévente, bien que supérieur à celui de 1965, a été maintenu dans une limite étroite : il n'a affecté que les bassins de Provence, des Cévennes et de la Loire, et n'a réduit la production que de 166.000 tonnes.

Le déséquilibre du marché n'a donc pas encore entraîné en 1966 de conséquences sociales graves : l'essentiel a été amorti par le stockage. Celui-ci a atteint toutefois au début de 1967 un niveau tel qu'il devenait difficile de continuer dans la même voie.

*

* *

Au premier semestre 1967, le chômage a gagné les deux principaux bassins (Nord - Pas-de-Calais et Lorraine), pour une durée encore limitée (moins de deux jours pour le semestre dans l'en-

semble des bassins). En outre, deux jours de repos supplémentaires ont été accordés pour 1967, et la réduction des effectifs s'est poursuivie à un rythme rapide. De sorte que la baisse de production s'accélère : pour le premier semestre de 1967, elle a porté sur 800.000 tonnes, soit — 3 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Les ventes, de leur côté, continuent de diminuer, mais à un rythme nettement ralenti, comme en témoigne le tableau ci-après :

Ventes des Houillères.

| SECTEURS | VARIATIONS année 1966 | | VARIATIONS 1 ^{er} semestre 1967 | |
|---|---------------------------|-------|---|------|
| | année 1965 | | 1 ^{er} semestre 1966 | |
| | En milliers de tonnes. | % | En milliers de tonnes. | % |
| S. N. C. F..... | — 387 | — 21 | — 231 | — 31 |
| G. D. F..... | — 45 | — 15 | — 87 | — 60 |
| E. D. F..... | + 491 | + 7 | + 366 | + 9 |
| Sidérurgie | — 84 | — 1 | — 115 | — 2 |
| Industrie | — 849 | — 8 | — 360 | — 7 |
| Foyers domestiques et petite industrie | — 1.282 | — 13 | + 25 | + 1 |
| Exportations et divers..... | — 99 | — 9 | + 19 | + 4 |
| | — 2.255 | — 5,6 | — 383 | — 2 |

Les ventes ayant diminué moins que la production, la mise au stock a été légèrement réduite, mais reste importante. Elle a porté au premier semestre 1967 sur 2.136.000 tonnes, alors qu'au premier semestre 1966, c'étaient 2.628.000 tonnes que les Houillères avaient dû stocker.

Variation des stocks des Houillères.

| | AU 1 ^{er} semestre 1966. | AU 2 ^e semestre 1966. | AU 1 ^{er} semestre 1967. |
|--|---|--|---|
| | (En milliers de tonnes.) | | |
| Houille marchande, coke et agglomérés. | + 1.980 | + 550 | + 1.569 |
| Produits secondaires..... | + 648 | + 121 | + 567 |
| Stock total..... | + 2.628 | + 671 | + 2.136 |

B. — LA PRODUCTION DES HOUILLÈRES NATIONALES

1° Houille.

La production française totale s'est élevée, en 1966, à 52 millions 902.000 tonnes. Pour sa part, la production des houillères de bassin a atteint 51.895.000 tonnes, inférieure de 1.093.000 tonnes, soit 2 %, à celle de l'année précédente. Le surplus se répartit entre les mines de lignite des Landes, exploitées par Electricité de France (949.000 tonnes) et les mines non nationalisées.

Production nette de houille.

| | 1964 | 1965 | 1966 |
|----------------------------|--------------------------|------------|------------|
| | (En milliers de tonnes.) | | |
| Nord - Pas-de-Calais | 26.567 | 25.489 | 25.278 |
| Lorraine | 15.628 | 15.547 | 15.482 |
| Centre - Midi | 12.392 | 11.906 | 11.096 |
| Dont : | | | |
| — Loire | 2.223 | 2.201 | 2.108 |
| — Cévennes | 2.307 | 2.216 | 1.862 |
| — Blanzey | 2.468 | 2.295 | 2.206 |
| — Aquitaine | 2.117 | 1.836 | 1.682 |
| — Provence | 1.606 | 1.697 | 1.615 |
| — Auvergne | 941 | 909 | 832 |
| — Dauphiné | 730 | 752 | 791 |
| Ensemble des bassins | (1) 54.593 | (1) 52.988 | (1) 51.895 |
| France entière | 55.277 | 54.037 | 52.902 |

(1) Y compris la production réalisée à titre d'essai dans l'Aumance (6.000 tonnes en 1964, 46.000 tonnes en 1965, 39.000 tonnes en 1966).

Le Dauphiné est le seul bassin dont la production n'ait pas diminué en 1966. Globalement, le recul de la production est cependant plus faible qu'en 1965.

Dans le Nord - Pas-de-Calais, la baisse n'est que de 0,8 % au lieu de 4 % en 1965. La réduction des effectifs fond a été rapide mais en grande partie compensée par une augmentation du rendement.

En Lorraine, la baisse de la production n'est que de 0,4 %. Là aussi, l'amélioration du rendement compense une baisse sensible des effectifs.

Dans le Centre - Midi, le rythme de la récession varie sensiblement d'un bassin à l'autre. C'est dans les Cévennes qu'il est le plus élevé (— 16 %), en raison, d'une part, du chômage pour mévente, d'autre part d'un feu qui s'est produit au puits des Oules, provoquant l'arrêt de l'exploitation d'une partie du gisement de ce siège.

Dans la Loire, le recul de la production est de 4,2 %. A Blanzly, il est de 4,9 % ; en Provence, de 4,8 %. En Aquitaine, il atteint 8,4 % en raison notamment de la fermeture définitive, au début de février, de l'exploitation souterraine de Decazeville, et en Auvergne.

En ce qui concerne le rendement fond, il convient de noter, après la stagnation de 1965, une reprise de la progression : + 3,2 % pour l'ensemble des bassins. Le résultat le plus marquant est celui de la Lorraine, où le rendement fond s'accroît de 6,6 %. Le Nord - Pas-de-Calais progresse de son côté de 2,8 %, ce qui annule le recul de 1965. Les bassins du Centre - Midi, globalement, progressent de 1,4 % : l'augmentation du rendement fond est sensible dans le Dauphiné, la Provence et la Loire, faible au contraire à Blanzly et en Aquitaine. Enfin, le rendement fond est en recul en Auvergne et dans les Cévennes, l'exploitation dans ce dernier bassin ayant été perturbée, comme nous venons de l'indiquer, par le feu.

De son côté, le rendement « fond et jour » suit, à peu de chose près, une évolution parallèle à celle du rendement « fond ».

Rendement « fond ».

| | 1964 | 1965 | 1966 |
|----------------------------|-------------------|-------|-------|
| | (En kilogrammes.) | | |
| Nord - Pas-de-Calais | 1.709 | 1.661 | 1.707 |
| Lorraine | 3.113 | 3.239 | 3.453 |
| Centre - Midi | 2.177 | 2.218 | 2.249 |
| Dont : | | | |
| — Loire | 1.760 | 1.790 | 1.877 |
| — Cévennes | 1.666 | 1.697 | 1.628 |
| — Blanzly | 2.214 | 2.285 | 2.306 |
| — Aquitaine | 2.536 | 2.462 | 2.471 |
| — Provence | 4.134 | 4.246 | 4.477 |
| — Auvergne | 2.318 | 2.404 | 2.343 |
| — Dauphiné | 2.106 | 2.147 | 2.291 |
| Ensemble des bassins | 2.077 | 2.073 | 2.140 |
| France entière | 2.078 | 2.074 | 2.140 |

Rendement « fond et jour ».

| | 1964 | 1965 | 1966 |
|----------------------------|-------------------|-------|-------|
| | (En kilogrammes.) | | |
| Nord - Pas-de-Calais | 1.191 | 1.167 | 1.205 |
| Lorraine | 2.078 | 2.146 | 2.277 |
| Centre - Midi | 1.491 | 1.509 | 1.518 |
| Dont : | | | |
| — Loire | 1.215 | 1.255 | 1.312 |
| — Cévennes | 1.284 | 1.289 | 1.168 |
| — Blanzly | 1.509 | 1.498 | 1.536 |
| — Aquitaine | 1.635 | 1.594 | 1.619 |
| — Provence | 2.634 | 2.701 | 2.758 |
| — Auvergne | 1.482 | 1.525 | 1.494 |
| — Dauphiné | 1.437 | 1.484 | 1.613 |
| Ensemble des bassins | 1.431 | 1.432 | 1.478 |
| France entière | 1.445 | 1.457 | 1.503 |

*
* *

En ce qui concerne l'agglomération, la diminution des ventes d'agglomérés constatée en 1964 et en 1965 s'est confirmée en 1966. Elle correspond, en plus de la variation conjoncturelle due à la température, à la réduction des besoins de combustibles solides du secteur domestique.

L'année 1966 se termine avec une production de 5.057.000 tonnes, inférieure de 13 % à celle de 1965, qui se situait elle-même à 87,6 % de celle de 1964.

Par rapport à 1965, les usines d'agglomération des Houillères supportent une chute de production de 12,2 % : 3.918.000 tonnes au lieu de 4.459.000 tonnes, tandis que les fabrications des usines d'agglomération du littoral régressent de 16,1 %.

Production d'agglomérés.

| | 1964 | 1965 | 1966 |
|-------------------------------|--------------------------|--------------|--------------|
| | (En milliers de tonnes.) | | |
| <i>Boulets.</i> | | | |
| Bassins | 3.719 | 3.247 | 2.850 |
| Mines non nationalisées | 9 | 21 | 23 |
| Agglomérateurs | 1.432 | 1.138 | 920 |
| Total | 5.160 | 4.406 | 3.793 |
| <i>Agglomérés défumés.</i> | | | |
| Bassins | 1.058 | 1.052 | 936 |
| Agglomérateurs | 150 | 159 | 163 |
| Total | 1.208 | 1.211 | 1.099 |
| <i>Briquettes.</i> | | | |
| Bassins | 221 | 160 | 132 |
| Agglomérateurs | 35 | 32 | 33 |
| Total | 256 | 192 | 165 |
| <i>Ensemble.</i> | | | |
| Bassins | 4.998 | 4.459 | 3.918 |
| Mines non nationalisées | 9 | 21 | 23 |
| Agglomérateurs | 1.617 | 1.329 | 1.116 |
| Total | 6.624 | 5.809 | 5.057 |

*

* *

Evolution des prix de vente des Houillères. — La dernière hausse d'ensemble, d'ailleurs limitée, des barèmes des Houillères remonte à juin 1963. Depuis cette date et jusqu'à la fin de 1966, il n'a été apporté aux barèmes que des modifications partielles et de faible importance, portant notamment sur les variations saisonnières.

Le 1^{er} janvier 1967, par décision gouvernementale, les prix départ mine des coques et fines à coke des bassins du Nord - Pas-de-Calais et de Lorraine destinés aux usines sidérurgiques françaises du Nord et de l'Est ont été abaissés de façon à aligner leurs prix rendus sur ceux des fines à coke importées des Etats-Unis et des

cokes fabriqués à partir de ces fines. Ces décisions étaient une conséquence de la convention générale conclue en juillet 1966 entre les pouvoirs publics et l'industrie sidérurgique.

L'évolution d'ensemble est reflétée par l'indice des « charbons crus français », calculé par l'I. N. S. E. E.

Indice des prix des charbons crus français (base 100 en 1949).

| | |
|----------------------|-----|
| Janvier 1964 | 218 |
| Janvier 1965 | 218 |
| Janvier 1966 | 218 |
| Avril 1966 | 215 |
| Juillet 1966 | 217 |
| Septembre 1966 | 218 |
| Mai 1967 | 213 |

2° Industries de transformation de la houille.

a) Electricité :

La production des centrales électriques minières, avec 10,2 milliards de kWh, est en diminution de 15,7 % sur celle de 1965, qui avait atteint 12,1 milliards de kWh.

Cette baisse est due à une hydraulité favorable (plus particulièrement au cours du premier semestre de l'année). Malgré l'accroissement de 6,6 % environ de la consommation nationale de courant, la production thermique totale a diminué de plus de 3,7 %. Les centrales minières, pour leur part, ont vu leur production baisser de plus de 15 %, ressentant ainsi lourdement les effets de l'hydraulité.

Production d'énergie électrique par bassin.

| | 1964 | 1965 | 1966 | |
|----------------------------|-----------------------|--------|-------------|--------------|
| | | | Production. | Pourcentage. |
| | (En millions de kWh.) | | | |
| Nord - Pas-de-Calais | 7.310 | 6.115 | 5.283 | 51,6 |
| Lorraine | 3.708 | 2.992 | 2.577 | 25,2 |
| Loire | 749 | 659 | 574 | 5,6 |
| Cévennes | 464 | 320 | 230 | 2,3 |
| Blanzay | 361 | 226 | 158 | 1,5 |
| Aquitaine | 711 | 565 | 414 | 4,0 |
| Provence | 1.018 | 1.051 | 867 | 8,5 |
| Auvergne | 208 | 111 | 71 | 0,7 |
| Dauphiné | 233 | 107 | 59 | 0,6 |
| | 14.762 | 12.146 | 10.233 | 100,0 |

Pour le premier trimestre de 1967, la production d'électricité des Houillères s'est élevée à 4.992 millions de kWh.

b) *Coke et gaz :*

La capacité de production des cokeries s'est maintenue durant l'année au niveau de 25.700 tonnes par jour.

La production globale effective est inférieure à celle de 1965. Elle n'atteint, en effet, que 8.451.000 tonnes, soit une moyenne journalière de 23.150 tonnes, dont 277.400 tonnes de produits semi-carbonisés et d'agglomérés distillés. La décomposition de la production globale entre les bassins est indiquée par le tableau ci-après :

Production de coke, semi-coke et agglomérés distillés.

| | 1964 | 1965 | 1966 | VARIATION en pourcentage 1965 - 1966 |
|-------------------------------|--------------------------|--------------|--------------|--|
| | (En milliers de tonnes.) | | | |
| Nord - Pas-de-Calais | 5.260 | 5.092 | 5.036 | — 1,1 |
| Lorraine | 2.753 | 2.618 | 2.504 | — 4,4 |
| Loire | 431 | 430 | 406 | — 5,6 |
| Aquitaine | 503 | 495 | 505 | + 2,0 |
| Cévennes | 32 | 6 | » | » |
| Total | 8.979 | 8.641 | 8.451 | — 2,2 |
| Moyennes journalières. | 24,5 | 23,7 | 23,2 | — 2,2 |

Quant aux ventes, elles sont retracées dans le tableau ci-après :

Ventes de coke, de semi-coke et d'agglomérés distillés.

| | 1964 | | 1965 | | 1966 | |
|--|----------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | 1.000 tonnes. | % | 1.000 tonnes. | % | 1.000 tonnes. | % |
| Sidérurgie | 5.779,2 | 66,3 | 5.522 | 64,7 | 5.404 | 64,6 |
| Autres industries | 1.479,9 | 17,0 | 1.449 | 17,0 | 1.453 | 17,4 |
| Foyers domestiques et petite industrie | 565,1 | 6,5 | 778 | 9,1 | 685 | 8,2 |
| Autres destinataires | 104,6 | 1,2 | | | | |
| Exportations | 143,1 | 1,6 | | | | |
| Consommations intérieures | 642,6 | 7,4 | 635 | 7,4 | 602 | 7,2 |
| Total | 8.714,5 | 100,0 | 8.543 | 100,0 | 8.362 | 100,0 |
| Variations des stocks | + 264 | | + 99 | | + 89 | |

Pour le premier trimestre de 1967, la production de coke a été de 4.131.000 tonnes.

c) Production et vente de gaz :

Les trois tableaux ci-après donnent les différentes statistiques concernant la production et la vente de gaz.

On remarquera que la production de gaz de gazogène accentue sa régression alors que l'extraction du grisou poursuit sa progression.

Par ailleurs, les livraisons de gaz aux usines chimiques ont baissé, dans l'ensemble des bassins, de 9,7 % par rapport à l'an dernier. La baisse atteint 13,3 % dans le Nord - Pas-de-Calais, où les filiales consomment des quantités croissantes de naphte. En Lorraine et en Aquitaine, les baisses ont été respectivement de 4 % et de 5 %.

Les ventes de gaz aux réseaux de distribution ont marqué, dans l'ensemble des bassins, une baisse de 1,3 %, localisée dans le Nord - Pas-de-Calais.

Les consommations intérieures excédentaires ont fortement augmenté, les enlèvements aux cokeries ayant en général diminué plus que le niveau de production du gaz.

| | 1964 | 1965 | 1966 | | | | |
|---------------------------|--------------------------------|--------|--------|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | Année. | Année. | Année. | 1 ^{er} trim. | 2 ^e trim. | 3 ^e trim. | 4 ^e trim. |
| | (En millions de thermies PCS.) | | | | | | |
| <i>Production.</i> | | | | | | | |
| Nord - Pas-de-Calais | 10.450 | 10.181 | 9.746 | 2.594 | 2.486 | 2.150 | 2.516 |
| Lorraine | 5.725 | 5.607 | 5.577 | 1.381 | 1.399 | 1.351 | 1.446 |
| Loire | 794 | 773 | 750 | 202 | 178 | 177 | 193 |
| Aquitaine | 1.037 | 995 | 998 | 232 | 244 | 259 | 263 |
| | 18.006 | 17.556 | 17.071 | 4.409 | 4.307 | 3.937 | 4.418 |
| <i>Achats.</i> | | | | | | | |
| Nord - Pas-de-Calais | 193 | 109 | 31 | 11 | 7 | 6 | 7 |
| Total | 18.199 | 17.665 | 17.102 | 4.420 | 4.314 | 3.943 | 4.415 |

Origine du gaz produit.

| | 1964 | 1965 | 1966 | | | | |
|----------------------------|--------------------------------|---------------|---------------|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | Année. | Année. | Année. | 1 ^{er} trim. | 2 ^e trim. | 3 ^e trim. | 4 ^e trim. |
| | (En millions de thermies PCS.) | | | | | | |
| Gaz de fours..... | 17.304 | 16.703 | 16.174 | 4.175 | 4.106 | 3.731 | 4.162 |
| Gaz de gazogène..... | 248 | 223 | 142 | 63 | 22 | 18 | 39 |
| Grisou | 454 | 630 | 755 | 171 | 179 | 188 | 217 |
| Production totale.. | 18.006 | 17.556 | 17.071 | 4.409 | 4.307 | 3.937 | 4.418 |

Consommation de gaz par grandes catégories de consommateurs.

| | 1964 | | 1965 | | 1966 | |
|---------------------------------|---------------------------|--------------|---------------------------|--------------|---------------------------|--------------|
| | Millions de thermies PCS. | % | Millions de thermies PCS. | % | Millions de thermies PCS. | % |
| Chauffage des fours.... | 7.451 | 40,9 | 7.165 | 40,5 | 6.912 | 40,4 |
| Chimie | 5.015 | 27,6 | 4.926 | 27,9 | 4.447 | 26,0 |
| Réseaux de distribution. | 3.755 | 20,6 | 3.885 | 22,0 | 3.833 | 22,4 |
| Industrie | 206 | 1,1 | 122 | 0,7 | 57 | 0,4 |
| Consommations intérieures | 1.503 | 8,3 | 1.319 | 7,5 | 1.553 | 9,1 |
| Pertes et fermetures... | 269 | 1,5 | 248 | 1,4 | 300 | 1,7 |
| Total | 18.199 | 100,0 | 17.665 | 100,0 | 17.102 | 100,0 |

d) *Activités chimiques :*

En ce qui concerne les activités chimiques des Houillères, une comparaison des chiffres d'affaires globaux permet, étant donné la multiplicité des productions, d'avoir une vue d'ensemble de ces activités plus précise que celle qui résulte des statistiques de production de chacun des produits.

Chiffre d'affaires « chimie ».

| ANNEE | USINES PROPRES des Houillères. | FILIALES des Houillères. | CHIFFRE D'AFFAIRES « consolidé » Houillères et filiales. |
|--------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|--|
| (En millions de francs, hors taxes.) | | | |
| 1963 | 435 | 685 | 695 |
| 1964 | 501 | 794 | 803 |
| 1965 | 523 | 842 | 844 |
| 1966 | 528 | (a) | (a) |

a) Élément non encore connu.

Signalons, par ailleurs, que l'évolution des structures des activités chimiques du groupe Charbonnages de France a été marquée, en 1966, par deux initiatives : la création de la société Charbonnages de France-Chimie et la signature d'un accord avec la Société de produits chimiques d'Auby.

La société Charbonnages de France-Chimie a été créée en juillet 1966 pour assurer notamment la commercialisation des produits chimiques et des matières plastiques des Houillères du Nord-Pas-de-Calais, des Houillères de Lorraine et des sociétés H. G. D. et Finalens. Elle assure également les ventes de deux sociétés filiales, ainsi que la vente partielle des polyoléfines produites par Ethylène-Plastique et la Société normande des matières plastiques.

En octobre 1966, les Charbonnages de France et la Société de produits chimiques d'Auby ont conclu un accord général dans le domaine des engrais complexes, où la concurrence est particulièrement sévère. Cet accord a pour objectif la création progressive d'une communauté d'intérêts, dont l'originalité réside dans le fait qu'elle associe dans une étroite coopération organique une entreprise publique avec une entreprise privée. Réalisée, cette communauté sera le premier producteur européen d'engrais complexes. En premier stade, il a été décidé de fusionner les services commerciaux des Houillères et ceux d'Auby. L'opération a été effectivement réalisée.

C. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

La diminution des effectifs globaux des Houillères s'est poursuivie au cours de l'année 1966 et du présent exercice. Le tableau ci-après retrace cette évolution :

Effectifs des Houillères.

| | 31 DECEMBRE 1965. | 31 DECEMBRE 1966. | FIN JUIN 1967. |
|---|----------------------|----------------------|-------------------|
| <i>Ouvriers.</i> | | | |
| Fond | 108.435 | 101.734 | 96.861 |
| Jour et usines annexes..... | 52.258 | 50.328 | 49.269 |
| Total | 160.693 | 152.062 | 146.130 |
| <i>Employés, techniciens et agents de maîtrise.</i> | | | |
| Fond | 7.498 | 7.458 | 7.429 |
| Jour et usines annexes..... | 14.243 | 13.968 | 13.783 |
| Total | 21.741 | 21.426 | 21.212 |
| <i>Ingénieurs.</i> | | | |
| Fond | 719 | 720 | 698 |
| Jour et usines annexes..... | 1.208 | 1.203 | 1.205 |
| Total | 1.922 | 1.923 | 1.903 |
| Total général | 184.356 | 175.411 | 169.245 |

2° *Les rémunérations.*

Depuis 1964, la détermination de l'évolution des salaires dans les Houillères s'effectue conformément à la procédure Toutée-Grégoire.

Pour 1966, le Gouvernement, dans le cadre de cette procédure, a fixé l'accroissement de la masse salariale à activité constante à 4,30 %, hors incidence de l'ancienneté, de la technicité et de la variation de la prime de résultats. Pour satisfaire cette prévision, le niveau des rémunérations globales (hors prime de résultats) a fait

l'objet des relèvements suivants (par rapport au niveau du 31 décembre 1965) :

- au 1^{er} janvier 1966 : + 2,53 % ;
- au 1^{er} septembre 1966 : le 2,53 % est porté à 4 %.

Par ailleurs, le taux de la prime de résultats a été, au premier semestre 1966, de 14,59 % des salaires, et au second semestre, de 15,41 %.

Pour 1967, le Gouvernement a décidé une augmentation de 4,50 % de la masse salariale, définie comme ci-dessus, par rapport à celle de 1966. Les mesures d'application aux rémunérations globales par rapport au niveau atteint en décembre 1966, sont les suivantes :

- au 1^{er} janvier 1967 : + 3,20 % ;
- au 1^{er} septembre 1967 : le 3,20 % est porté à 4,50 %.

Par ailleurs, le taux de la prime de résultats a été, pour le premier semestre 1967, de 16,32 % des salaires.

*
* *

Les salaires moyens des ouvriers (compte non tenu des avantages en nature, logement et chauffage, ni des indemnités payées les jours fériés et de repos) ont évolué en conséquence comme l'indique le tableau ci-après :

Salaires moyens journaliers des Houillères sans prime de résultats.

| | FOND | JOUR | FOND ET JOUR |
|---|--------------|-------|--------------|
| | (En francs.) | | |
| Premier trimestre 1966..... | 38,07 | 29,81 | 35,51 |
| Deuxième trimestre 1966..... | 37,80 | 29,79 | 35,33 |
| Troisième trimestre 1966..... | 37,92 | 30,21 | 35,51 |
| Quatrième trimestre 1966..... | 38,48 | 30,34 | 35,98 |
| Année 1966..... | 38,07 | 30,03 | 35,58 |
| Premier trimestre 1967 (approximation) (a)..... | 39,13 | 30,72 | 36,50 |
| <i>Salaires moyens journaliers avec prime de résultats.</i> | | | |
| Année 1966..... | 43,10 | 34,13 | 40,32 |

a) Ces chiffres ont été évalués car la part relative à la prime annuelle de productivité a été estimée; d'autre part, ils ne tiennent pas compte des rappels versés avec effet du 1^{er} janvier 1967. Pour la même raison, les salaires moyens avec prime de résultats du premier trimestre 1967 ne peuvent être donnés.

Les charges connexes des salaires ont, de leur côté, évolué dans les conditions suivantes entre 1965 et 1966.

Charges connexes.

(En pourcentage des salaires, jours de repos payés, appointements et primes de résultats.)

| | 1965 | 1966 |
|---|-------|-------|
| Prestations familiales..... | 11,41 | 11,44 |
| Risque vieillesse (C. A. N. et retraites complémentaires) | 11,68 | 12,02 |
| Risque maladie-maternité..... | 6,83 | 7,15 |
| Accidents du travail : | | |
| Incapacité permanente..... | 5,90 | 5,61 |
| Incapacité temporaire..... | 3,57 | 3,62 |
| Logement et chauffage des retraités..... | 8,35 | 8,69 |
| Total des charges de Sécurité sociale | 47,74 | 48,53 |
| Formation professionnelle..... | 3,02 | 2,91 |
| Congés payés et jours fériés payés..... | 13,22 | 12,60 |
| Impôt sur les salaires..... | 5,11 | 5,13 |
| Logement et chauffage des actifs..... | 11,26 | 10,77 |
| Transport du personnel..... | 1,33 | 1,26 |
| Divers | 3,16 | 3,30 |
| Total des charges connexes..... | 84,84 | 84,50 |

D. — LES INVESTISSEMENTS

Les investissements des Houillères, en décroissance depuis 1960, ont atteint un minimum en 1964. Ils ont, en 1965, amorcé un redressement qui s'est confirmé en 1966. Cette reprise est due au développement des industries de transformation, alors que les investissements relatifs aux habitations et aux travaux miniers continuent à décroître.

Le tableau ci-après indique, pour 1966 (réalisations) et 1967 (prévisions), la répartition des dépenses d'investissement des Houillères et leur financement.

| | 1966 | 1967 |
|---|---|----------------|
| | (En millions de francs, taxes exclues.) | |
| <i>Dépenses.</i> | | |
| Habitations | 34,1 | 30,5 |
| Grands ensembles miniers..... | 55 | 43,1 |
| Agglomération (travaux neufs)..... | 7,7 | 3,3 |
| Industries de transformation..... | 137,5 | 165 |
| Travaux à moyen terme..... | 217,4 | 232 |
| Total des travaux..... | 451,7 | 473,9 |
| Intérêts intercalaires..... | 19 | 17 |
| Remboursements de crédits bancaires..... | 102 | 128,6 |
| Remboursements d'emprunts..... | 95,7 | 420 |
| Prêts et prises de participation..... | 63,5 | 63,6 |
| Total des dépenses..... | 731,9 | 1.103,1 |
| <i>Financement.</i> | | |
| Prêts du F. D. E. S..... | 40 | 150 |
| Emprunts et crédits bancaires..... | 518,6 | 594,1 |
| Ressources propres et trésorerie courante.... | 173,3 | 359 |
| Total | 731,9 | 1.103,1 |

E. — SITUATION FINANCIÈRE

La situation financière des Charbonnages de France continue à se ressentir durement de la récession du marché charbonnier et les résultats d'exploitation des Houillères ont, en 1966, continué à se dégrader par rapport à 1965.

Pour l'exercice 1966, le chiffre d'affaires, taxes comprises, s'élève à 4.805 millions de francs.

Il apparaît, avant amortissement, une perte brute d'exploitation de 537,5 millions de francs contre 359,4 millions en 1965. Après amortissement, la perte nette d'exploitation s'élève à 1.115,2 millions contre 928,4 millions en 1965. Compte tenu des pertes et profits exceptionnels et sur exercices antérieurs, qui comprennent notamment la participation de l'Etat au plan d'adaptation des Houillères — participation qui, rappelons-le, s'est élevée pour 1966 à 761,3 millions de francs — l'exercice 1966 se solde par une perte de 440,3 millions de francs.

Pour 1967, le chiffre d'affaires prévu s'élève, taxes comprises, à 4.835 millions de francs et la perte d'exploitation après amortissement est de 1.378 millions de francs.

La participation de l'Etat au plan de reconversion des Houillères, d'un montant de 1.159 millions de francs, doit être inscrite au compte de pertes et profits, mais celui-ci ne sera pas amélioré d'un égal montant, car il subira notamment l'incidence des amortissements exceptionnels qui seront effectués en fin d'exercice par les bassins en récession.

Enfin, en ce qui concerne l'exercice 1968, les perspectives font apparaître une perte d'exploitation de 1.680 millions de francs, dans l'hypothèse où la progression des salaires se poursuivrait au taux de 4 %.

Electricité de France.

A. — ACTIVITÉ D'ELECTRICITÉ DE FRANCE

1° *La consommation d'électricité.*

En 1966, la consommation française d'énergie primaire a été de 174,4 millions de tonnes d'équivalent charbon, en augmentation de 2,6 % par rapport à celle de 1965. Ce taux est inférieur à la moyenne constatée au cours du IV^e Plan, mais cette situation paraît largement imputable aux conditions climatiques.

La consommation d'énergie électrique, pertes incluses, s'est, pour sa part, élevée à 109 milliards de kilowattheures, en augmentation de 6,6 % par rapport à celle de 1965, progression analogue à celle constatée entre 1964 et 1965.

En haute tension, la consommation a augmenté de 6,3 % par rapport à celle de 1965. Ce taux est voisin de la moyenne constatée au cours des années précédentes, mais cette progression d'ensemble recouvre des évolutions très diversifiées. La demande a accusé une régression de 1 à 2 % dans les houillères et le secteur de l'azote ; elle s'est accrue de 1 à 4 % dans la sidérurgie et l'électrométallurgie, de 5 à 7 % dans le papier-carton et la construction mécanique, de plus de 9 % dans l'électrochimie et le textile. Les progrès les plus importants ont été enregistrés dans le secteur des activités diverses.

Le taux d'accroissement de la consommation basse tension a été de 8,5 %, par conséquent très nettement inférieur au taux moyen des cinq années précédentes (10,7 %). Si la demande domestique est restée assez ferme, le tassement conjoncturel qui avait affecté, en 1965, l'activité des services et de l'artisanat s'est encore accentué. On note, par ailleurs, un certain ralentissement des ventes d'appareils électroménagers.

Les prévisions pour 1967 font apparaître un ralentissement de la croissance de la consommation en haute tension, consécutif au tassement de l'activité industrielle : la consommation de la S. N. C. F. stagne à 4,1 TWh de 1965 à 1967 ; celle des houillères continue de régresser (3,5 TWh en 1965, 3,4 TWh environ en 1967) ; celle de l'électrochimie et de l'électrométallurgie ne progresse guère qu'à 4 % par an (16,7 TWh en 1965, 17,35 TWh en 1966, 18 TWh

en 1967) ; de même pour la sidérurgie. Seules les industries diverses et le secteur tertiaire contribuent à relever le taux de croissance général.

Par contre, en basse tension, la progression de la demande semble retrouver en 1967 un rythme meilleur, mais cet espoir demande à être confirmé.

Le tableau ci-après retrace les données principales de la consommation d'électricité en France en 1966 et 1967.

Milliards de kilowattheures. — Variations en pourcentages.

| | 1965 | 1966-1965 | 1966 | 1967-1966 | 1967 (prévisions). |
|------------------------------|-------|-----------|-------|------------|-----------------------|
| Haute tension..... | 72,7 | (+ 6,3 %) | 77,3 | (+ 3,8 %) | 80,2 |
| Basse tension..... | 21,4 | (+ 8,5 %) | 23,2 | (+ 11,0 %) | 25,6 |
| Consommation finale..... | 94,1 | (+ 6,8 %) | 100,5 | (+ 5,4 %) | 105,8 |
| Pertes | 8,1 | (+ 4,5 %) | 8,5 | (+ 2,3 %) | 8,7 |
| | | | | (a) | |
| Mise à disposition totale... | 102,2 | (+ 6,6 %) | 109,0 | (+ 5,05 %) | 114,5 |

a) La faible progression des pertes entre 1966 et 1967 s'explique par le niveau élevé de l'hydraulicité en 1966 (+ 12 % par rapport à la normale) qui a entraîné d'importants transits d'énergie du Sud au Nord de la France.

Ajoutons enfin que les quantités d'énergie distribuées par E. D. F. seule évoluent dans le même sens que celui constaté ou prévu pour l'ensemble de la clientèle, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après (en milliards de kWh). Toutefois, la part d'E. D. F. dans la clientèle globale augmente légèrement (74,3 % en 1965 ; 76,1 % en 1967).

| | 1965 | 1966/1965 | 1966 | 1967/1966 | 1967 (prévisions). |
|-----------------------|------|-----------|------|------------|-----------------------|
| Haute tension..... | 55,7 | (+ 7,2 %) | 59,7 | (+ 5,4 %) | 62,9 |
| Basse tension..... | 20,2 | (+ 8,6 %) | 21,9 | (+ 11,0 %) | 24,3 |
| Consommation finale.. | 75,9 | (+ 7,6 %) | 81,6 | (+ 6,9 %) | 87,2 |

2° La production d'électricité.

En 1966, la production d'énergie électrique nationale a été de 106,1 milliards de kWh. Elle n'a augmenté que de 4,6 %, soit un peu moins que la consommation ; le solde des échanges extérieurs qui a

représenté un excédent d'importations de 3,1 milliards de kWh a été, en effet, plus important que l'année précédente (1 milliard de kWh.).

L'exercice 1966 a été marqué par une hydraulicité très favorable. De ce fait, la production des centrales hydrauliques est passée de 46,4 à 51,7 milliards de kWh. La contribution globale de l'hydraulique dans la production nationale a représenté 48,7 % contre 45,8 % l'année précédente.

La production d'électricité d'origine thermique est restée à peu près stable (54,4 contre 55 milliards de kWh). Pour sa part, la production d'origine nucléaire est passée de 0,9 à 1,4 milliard de kWh. L'amélioration du rendement dans les centrales conventionnelles et la progression du nucléaire ont conduit à une consommation de combustibles légèrement inférieure à celle de l'année précédente.

Pour 1967, en supposant normal le niveau d'hydraulicité au second semestre 1967 (le premier semestre ayant été lui-même normal), on peut estimer que la production totale d'énergie électrique en France sera :

| | 1965 | 1966 | 1967 |
|---|-----------------------------------|--------------|--------------|
| | (En milliards de kilowattheures.) | | |
| Thermique (1)..... | 55,0 | 54,5 | 65,0 |
| Hydraulique (moins pompage)..... | 46,2 | 51,5 | 46,8 |
| Solde des échanges avec l'étranger..... | 1,0 | 3,0 | 2,7 |
| Total appelé..... | 102,2 | 109,0 | 114,5 |
| (Coefficient d'hydraulicité)..... | (1,07) | (1,12) | (1,00) |
| (1) Dont nucléaire..... | 0,9 | 1,4 | |

Quant à la production d'E. D. F. seule, on peut l'évaluer à :

| | 1965 | 1966 | 1967 |
|--|-----------------------------------|-------------|--------------|
| | (En milliards de kilowattheures.) | | |
| Thermique (1)..... | 33,28 | 34,3 | 43,55 |
| Hydraulique (moins pompage)..... | 34,57 | 39,0 | 35,00 |
| Total E. D. F..... | 67,85 | 73,3 | 78,55 |
| (Part d'E. D. F. dans la production nationale) | (66,4 %) | (67,25 %) | (68,6 %) |
| (1) Dont nucléaire..... | 0,9 | 1,4 | |

3° *Evolution de la tarification.*

Depuis le 1^{er} janvier 1966, deux relèvements successifs des tarifs de l'électricité sont intervenus :

- par l'arrêté du 30 juillet 1966 : hausse moyenne de 1,85 %
- et par l'arrêté du 13 juillet 1967 : hausse moyenne de 4,80 %.

Tarifs des fournitures en basse tension :

Parallèlement à l'application des majorations autorisées, la réforme progressive de la tarification des fournitures en basse tension, entreprise au cours des dernières années, a été poursuivie.

En 1965, les aménagements successifs apportés à la tarification ancienne étaient déjà suffisants pour qu'il ait été possible d'amorcer la mise en application des nouveaux tarifs, qui purent être adoptés par les usagers domestiques et agricoles lorsqu'ils étaient plus avantageux pour eux.

Le relèvement des tarifs intervenu en 1966, dont les modalités avaient été spécialement étudiées dans ce sens, a permis de réduire de moitié les écarts de prix entre anciens et nouveaux tarifs, ce qui a conduit à une accélération notable de la diffusion des nouvelles formules tarifaires.

L'arrêté du 13 juillet 1967, en autorisant des majorations pouvant aller jusqu'à 9,6 %, dans la limite d'une hausse moyenne de 4,8 %, a permis de procéder aux derniers ajustements de prix, en hausse et en baisse, qui terminent l'essentiel de la réforme des tarifs des fournitures en basse tension. Les tarifs appliqués ne comportent plus maintenant qu'un nombre limité de prix unifiés, hors taxes, à l'intérieur des grandes zones géographiques du territoire. Un prix unique pour la France entière a même été fixé pour chacune des deux tranches du tarif dégressif applicable aux petits consommateurs domestiques.

A la fin du premier semestre 1967, six millions d'usagers environ sont titulaires d'abonnements souscrits aux nouveaux tarifs.

Tarifs des fournitures en haute tension :

A la différence de la basse tension, dont les tarifs ont suivi l'évolution particulière indiquée ci-dessus, les prix des fournitures en haute tension ont évolué au cours des dernières années d'une

manière strictement proportionnelle à la variation de l'index économique électrique haute tension. C'est ainsi que la hausse autorisée par l'arrêté du 30 juillet 1966 s'est traduite par un relèvement uniforme et général de 1,85 % de tous les prix des barèmes du « Tarif vert ».

La variation plus importante qu'autorisait le dernier relèvement des tarifs a rendu possible, cette fois, l'application de hausses différenciées sur les primes fixes et sur les prix proportionnels.

A dater du 15 juillet 1967, et en application des dispositions de l'arrêté du 13 juillet 1967, les prix des fournitures en haute tension ont été modifiés comme suit :

— relèvement de 9,6 % (proportionnellement à la variation de l'index économique électrique haute tension) de tous les prix des barèmes (primes fixes et prix kWh) ;

— application d'une réduction générale de 0,3 centime sur les nouveaux prix de kWh du « Tarif vert ».

Cette dernière mesure a été prise pour répercuter dans les tarifs l'évolution de la structure des prix de revient, notamment l'abaissement (en francs constants) du coût des combustibles consommés dans les centrales thermiques.

B. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° Les effectifs.

Les effectifs d'Electricité de France ont évolué, depuis le 1^{er} janvier 1966, dans les conditions ci-après :

| | 31 DECEMBRE 1965. | 31 MARS 1966. | 30 JUIN 1966. | 30 SEPTEMBRE 1966. | 31 DECEMBRE 1966. | 31 MARS 1967. | 30 JUIN 1967. |
|--------------------------------|----------------------|------------------|------------------|-----------------------|----------------------|------------------|------------------|
| Agents statutaires : | | | | | | | |
| Cadres | 8.952 | 8.986 | 9.096 | 9.156 | 9.193 | 9.261 | 9.345 |
| Maîtrise | 27.131 | 27.373 | 27.580 | 27.739 | 28.061 | 28.313 | 28.432 |
| Exécution | 54.709 | 54.404 | 54.437 | 54.112 | 54.331 | 54.015 | 54.162 |
| Total | 90.792 | 90.763 | 91.113 | 91.007 | 91.585 | 91.589 | 91.939 |
| Agents temporaires..... | 1.639 | 1.796 | 1.788 | 2.192 | 1.627 | 1.707 | 1.906 |
| Total général..... | 92.431 | 92.499 | 92.901 | 93.199 | 93.212 | 93.296 | 93.845 |

La lente augmentation constatée les années précédentes s'est poursuivie au cours des deux derniers exercices.

2° *Les rémunérations.*

Depuis le 1^{er} janvier 1966, les rémunérations du personnel d'Electricité de France ont, dans le cadre de la procédure de fixation des salaires dans les entreprises nationalisées, dite procédure Toutée, évolué dans les conditions ci-après :

1^{er} janvier 1966 : majoration du salaire de base de 2,75 % ;

1^{er} septembre 1966 : la majoration ci-dessus est portée à 4 % ;

1^{er} février 1967 : majoration du salaire de base de 4,3 %.

Quant à la prime de productivité, elle est demeurée bloquée en 1966 et 1967 à sa valeur de 1964.

C. — LES INVESTISSEMENTS

1° *Consistance et montant des investissements.*

En 1966, Electricité de France a mis en service des ouvrages de production qui représentent :

— en hydraulique, une productibilité annuelle moyenne de 1.487 millions de kWh ;

— en thermique classique, une puissance installée de 1 million 259.000 kWh (5 unités de 250.000 kW + une turbine à gaz de 9.000 kW).

En hydraulique, l'opération la plus marquante a été la mise en service progressive des groupes de l'usine marémotrice de la Rance. Cinq des vingt-quatre groupes ont été couplés pendant l'année 1966.

En juin, a eu lieu l'inauguration des aménagements de Salon-Saint-Chamas, qui constituent la partie terminale de l'équipement de la basse Durance et assurent, outre la production d'énergie électrique, la réalimentation des canaux agricoles de la Provence.

Les autres ouvrages couplés au réseau sont ceux de Curbans, sur la moyenne Durance, Lafigère (aménagement du Chassezac), Montahut sur l'Agout, Saint-Julien sur la Garonne, en amont de Toulouse, et Saint-Cassien dans le département du Var.

En thermique, 5 groupes de 250.000 kW ont été mis en service dans les centrales de Vaires-sur-Marne (n° 2), Vitry-sur-Seine (n° 1 et 2), Saint-Ouen (n° 2), Blénod (n° 2). Les sites de Vaires-sur-Marne et de Saint-Ouen sont maintenant saturés. Pour ceux de Vitry-sur-Seine et de Blénod, deux nouveaux groupes (n° 3 et 4) sont en commande dans chaque usine.

*

* *

La mise en service d'E. D. F 3 a rencontré de notables difficultés : le réacteur a divergé en mars 1966 et un premier couplage des groupes a eu lieu courant août. Des fuites ont été constatées dans certains éléments des échangeurs ; l'analyse de leurs causes a permis de conclure à un défaut de fabrication des tubes des faisceaux vaporisateurs et économiseurs. Il a paru nécessaire, dans ces conditions, de décider leur remplacement complet, conjugué avec un renforcement de l'épaisseur des tubes. Cette opération se fera par étapes de manière à permettre une remise en route aussi rapide que possible du réacteur.

Des troubles sérieux ont été relevés, d'autre part, vers la fin de septembre, dans le fonctionnement de la détection de rupture de gaine, élément essentiel de la sécurité du réacteur : les examens ont révélé de nombreuses ruptures des tubes de prélèvement de gaz. L'exploitation du réacteur a dû être arrêtée et, après de nouvelles études, une réfection complète du dispositif de détection de rupture de gaine a été entreprise. Les travaux sont actuellement terminés et le réacteur est en cours de démarrage.

*

* *

Les tableaux ci-après indiquent les opérations figurant aux programmes d'engagement d'Electricité de France pour les exercices 1966 et 1967.

Programme 1966.

| | CARACTERISTIQUES | | | | DEPENSES en millions de francs. | |
|---|---------------------------|--------------------------|---------------------|--|------------------------------------|----------------------|
| | Cours d'eau. | Productible (en GWh). | Mise en service. | Coût total (millions de francs). | Résultats. 1966. | Prévisions. 1967. |
| <i>Hydraulique.</i> | | | | | | |
| Manosque-Sainte-Tulle II (Basses-Alpes) | Durance. | 159 | 1969 | 207,7 | 25,6 | 57 |
| Belvédère - Roquebillière (Alpes-Maritimes) | Gor-dolasque. Vésubie. | 65 | 1969-1970 | 65,0 | 6,3 | 15 |
| Beaumont (Vaucluse) | Durance. | 153 | 1969 | 107,8 | 3,8 | 24 |
| Salles (Ardèche) | Chassezac. | 54 | 1969 | 36,2 | 3,6 | 11 |
| Haute-Tarentaine (Cantal, Puy-de-Dôme, Corrèze) | Tarentaine. | 126 | 1970 | 74,6 | 4,9 | 14 |
| Strasbourg (Bas-Rhin) | Rhin. | 747 | 1970-1971 | 400,0 | 14,4 | 41 |
| Carbonne (Haute-Garonne) | Garonne. | 108 | 1969 | 58,0 | 8,2 | 17 |
| | | 1.412 | | 949,3 | 66,8 | 179 |
| <i>Thermique :</i> | | | | | | |
| Cordemais A I (Loire-Atlantique) | | 3.000 | 1970 | 415 | 22,2 | 62 |
| Vitry-sur-Seine A 3 et A 4 (Val-de-Marne) avec cycle mixte + turbine à gaz. | | 3.200 | 1970 | 435 | 28 | 46 |
| Bouchain A 2 (Nord) | | 1.250 | 1970 | 230 | 16,7 | 50 |
| | | 7.450 | | 1.080 | 66,9 | 158 |
| <i>Nucléaire :</i> | | | | | | |
| Saint-Laurent-des-Eaux 2 ^e tranche (Loir-et-Cher) | | 2.575 | 1970 | 547,5 | 49,5 | 153 |
| <i>Transport</i> | » | » | » | 433,0 | 160,0 | 100 |
| <i>Distribution</i> | » | » | » | 1.057 | 710 | 170 |

Programme 1967.

| | CARACTERISTIQUES | | | | DEPENSES en 1967 (prévisions). en millions de francs. |
|---|--------------------------------|------------------------|----------------------|---|---|
| | Cours-d'eau. | Productible en GWh. | Mise- en service: | Coût total en millions de francs. | |
| <i>Hydraulique :</i> | | | | | |
| Arc-Moyen (Savoie)..... | Arc. | 410. | 1970-1973. | 375 | 4 |
| Coiselet-Vouglans II (Ain-Jura)..... | Ain. | 93 | 1970 | 122 | 7 |
| Les Bois (Haute-Savoie)..... | Aveyron et Mer de Glacé. | 107 | 1970 | 52 | 2 |
| Mallemort (Bouches-du-Rhône)..... | Durance. | 420 | 1970-1971 | 248 | 10 |
| Golfech (Tarn-et-Garonne)..... | Garonne. | 350 | 1970 | 207 | 8 |
| | | 1.380 | | 1.004 | 26 |
| <i>Thermique :</i> | | | | | |
| Loire-sur-Rhône A 3 et A 4 (Rhône)..... | | 3.200 | 1970-1971 | 440 | 18 |
| La Maxe A 1 et A 2 (Moselle)..... | | 3.200 | 1971 | 450 | 16 |
| Achères A 1 600 MW (Yvelines)..... | | 3.000 | 1971 | 420 | 20 |
| | | 9.400. | | 1.310 | 54 |
| <i>Nucléaire :</i> | | | | | |
| Fessenheim I (Haut-Rhin)..... | | 3.250 | 1972 | 860 | 25 |
| <i>Transport</i> | » | » | » | 430 | 190 |
| <i>Distribution</i> | » | » | » | 1.135 | 700 |

2° *Financement des travaux.*

Le montant annuel des dépenses entraînées par l'exécution des travaux d'investissement d'Electricité de France pour les exercices 1966 et 1967 ainsi que les modalités de financement de ces dépenses sont indiquées dans les deux tableaux ci-après :

Dépenses.

| | 1966 Résultats. | 1967 Estimation actuelle. |
|---|--------------------------|------------------------------|
| | (En millions de francs.) | |
| <i>Equipement.</i> | | |
| Production hydraulique..... | 817 | 705 |
| Production thermique..... | 926 | 1.025 |
| Production nucléaire..... | 473 | 574 |
| Transport | 433 | 430 |
| Frais de fonctionnement..... | 171 | 177 |
| Intérêts intercalaires..... | 300 | 297 |
| Travaux complémentaires..... | 136 | 145 |
| Distribution et répartition..... | 1.057 | 1.135 |
| Electrification rurale..... | 102 | 110 |
| Investissements annexes..... | 91 | 101 |
| Prêts et participations..... | 79 | 66 |
| Total | 4.585 | 4.765 |
| Travaux avec participations de tiers..... | 73 | 45 |
| Total | 4.658 | 4.810 |

Moyens de financement.

| | 1966 Résultats. | 1967 Estimation actuelle. |
|---|--------------------------|------------------------------|
| | (En millions de francs.) | |
| Dotation en capital..... | 1.125 | 1.059 |
| Emprunts : | | |
| Prêts du F. D. E. S. : | | |
| Dotation initiale..... | 400 | » |
| Dotation sur emprunts d'Etat..... | 690 | 283 |
| Emission publique..... | 1.222 | 650 |
| Caisse des dépôts et consignations..... | » | » |
| Emission en dollars..... | » | 150 |
| Variation des emprunts à moyen terme.. | + 13 | + 65 |
| Total | 2.325 | 1.148 |
| Autres ressources : | | |
| Contribution de l'Etat (Equipement).... | 17 | 24 |
| Participation de tiers..... | 73 | 65 |
| Ressources de trésorerie propres..... | 1.118 | 1.358 |
| Total | 1.208 | 1.447 |
| Ressources à dégager..... | » | 1.156 |
| Total général..... | 4.658 | 4.810 |

D. — SITUATION FINANCIÈRE

On trouvera ci-après le compte d'exploitation d'Electricité de France pour l'exercice 1966, qui se solde par un bénéfice d'exploitation de 146 millions de francs.

CHARGES D'EXPLOITATION

Diminution des stocks au cours de l'exercice.

Charges engagées dans l'exercice :

Charges par nature :

| | |
|---|------------------|
| Achats de marchandises, matières et énergie électrique..... | 2.307.147.115,23 |
| Frais de personnel..... | 2.401.824.402,86 |
| Impôts et taxes (a)..... | 1.641.092.809,20 |
| Travaux, fournitures et services extérieurs..... | 990.547.782,87 |
| Transports et déplacements | 263.200.274,71 |
| Frais divers de gestion | 126.521.534,51 |
| Frais financiers | 1.408.965.337,11 |

Dotations :

| | |
|--|------------------|
| Aux amortissements | 1.713.546.846,92 |
| Au fonds de renouvellement contractuel après prélèvement des charges de l'exercice (b) | 69.663.370,04 |
| Aux autres comptes de provision après prélèvement des charges de l'exercice | 88.653.877,40 |

11.011.163.350,85

A déduire :

Charges imputées en définitive aux comptes de patrimoine :

| | |
|----------------------------------|------------------|
| — investissements divers | 1.149.065.482,17 |
| — accroissement des stocks | 60.738.782,94 |

1.209.804.265,11

| | |
|---|-------------------------|
| Total net des charges de l'exercice | 9.801.359.085,74 |
| Bénéfice d'exploitation | 146.266.105,44 |
| | <u>9.947.625.191,18</u> |

a) Dont 1.080.743.200,42 F d'impôts récupérés sur
 b) Dotation de l'exercice au fonds de renouvellement
 Dépenses imputées au fonds de renouvellement

de France pour l'exercice 1966.

PRODUITS D'EXPLOITATION

Produits par nature :

| | |
|--|------------------|
| Ventes, travaux et prestations facturés..... | 9.529.913.034,29 |
| Ventes de déchets..... | 27.568.474,86 |
| Ristournes, rabais et remises obtenus..... | 28.704.195,42 |
| Produits accessoires..... | 202.353.897,29 |
| Produits financiers..... | 46.558.441,50 |
| | <hr/> |
| | 9.835.098.042,86 |

Valeur de l'accroissement d'énergie livrée et non facturée..... 112.527.148,32

Total net des produits de l'exercice (a).....

 9.947.625.191,18

les tiers.

ment contractuel..... 516.939.259,17
ment dans l'exercice..... — 447.275.889,13

 69.663.370,04

Pour 1967, les perspectives financières sont les suivantes :

| | (En millions de francs.) |
|---|-----------------------------|
| Chiffre d'affaires hors taxes (recettes de ventes d'énergie) | 8.900 |
| Compte d'exploitation (en comptabilité générale) : | |
| — produits | 13.300 |
| — charges | 13.130 |
| | <hr/> |
| Résultat d'exploitation | + 170 |

Ces prévisions ont été établies compte tenu des éléments connus à fin juillet 1967 et de l'incidence de la hausse moyenne de 4,8 % des tarifs haute et basse tension résultant du relèvement des index économiques électriques, à compter du 15 juillet 1967. Cette hausse entraînera une amélioration du résultat d'exploitation de 166 millions de francs.

Pour l'exercice 1968, seules des indications approximatives peuvent être actuellement fournies. Le chiffre d'affaires hors taxes correspondant aux recettes de ventes d'énergie (évaluées avec les index économiques électriques en vigueur depuis le 15 juillet 1967) paraît devoir être de l'ordre de 9.700 millions de francs. L'incidence de la dernière hausse d'index y est incluse pour 430 millions de francs environ.

Il n'est pas possible de fournir dès maintenant une estimation valable du résultat d'exploitation, mais il est probable que, sauf circonstances nouvelles actuellement imprévisibles, l'équilibre des comptes sera facilement obtenu.

Gaz de France.

A. — ACTIVITÉ DE GAZ DE FRANCE

1° La consommation.

En raison de la grande douceur de la température, les ventes de Gaz de France aux abonnés domestiques n'ont augmenté, en 1966, que de 5,3 % par rapport à 1965 alors que, de 1962 à 1965, leur progression moyenne avait été de 12 %. Quant aux ventes à la clientèle industrielle et commerciale, sensibles, surtout les premières, au ralentissement de l'activité économique au cours du second semestre, elles ne se sont accrues dans l'ensemble que de 5,7 %, contre 8 % en moyenne dans la même période de référence.

Au total, les ventes de gaz des exploitations de Gaz de France ont atteint, en 1966, 28,7 milliards de thermies (non compris les volumes transportés sous péage et les livraisons aux clients gérés pour compte de la Compagnie française du méthane) ; elles s'étaient élevées à 27,2 milliards de thermies en 1965.

Le tableau ci-après donne la décomposition entre les différentes catégories de consommation des quantités de gaz vendu.

| | 1966 | 1967 (a) (prévisions). | 1968 (a) (perspectives). |
|-------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| | (En milliards de thermies.) | | |
| Ventes à usage domestique..... | 17,73 | 20,5 | 22,90 |
| Ventes à usage commercial..... | 4,42 | 5,3 | 6,0 |
| Ventes à usage industriel..... | 5,35 | 5,9 | 5,6 (b) |
| Ventes diverses..... | 0,50 | 0,5 | 0,6 |
| Ventes totales..... | 28,00 | 32,2 | 35,1 |
| Variation du gaz « en compteur »... | 0,7 | 0,5 | 0,7 |
| Consommation totale..... | 28,7 | 32,7 | 35,8 |

a) Conditions climatiques moyennes.

b) Non compris le gaz de Groningue.

En ce qui concerne la production du gaz distribué, signalons que le gaz naturel représente maintenant plus de la moitié des quantités de gaz mises à la disposition de l'économie.

En effet, dans le bilan d'ensemble du gaz disponible, achats et production de Gaz de France pris ensemble, le gaz de houille a représenté 20,3 % du total (24,3 % en 1965), le gaz naturel 51,8 % (51,7 % en 1965), les hydrocarbures pétroliers 27,9 % (24 % en 1965).

La production de gaz naturel de Lacq ayant été relativement stable en 1966 et les enlèvements des clients industriels directs du transport ayant été sensiblement accrus, l'emploi de ce gaz dans les distributions publiques a diminué de 7,7 % par rapport à 1965.

De son côté, la production de gaz de houille par le Service national a été encore fortement réduite (— 22 %), à la suite de l'extinction de la cokerie Paris-Nord. A la fin de 1966, seules les cokeries de Rouen, Strasbourg, Paris-Sud et deux usines à gaz distillaient encore du charbon.

Enfin les achats de gaz de cokeries ont diminué de 5 %.

En contrepartie, Gaz de France a fortement accru sa fabrication de gaz à partir de produits pétroliers (+ 44 %) ainsi que l'utilisation de gaz de pétrole liquéfiés (+ 17 %).

Par ailleurs, les importations de méthane algérien se sont élevées à près de 4 milliards de thermies contre 2 milliards en 1965. Une très grande partie de ce gaz a été stockée dans le réservoir naturel de Saint-Illiers ; le solde a permis de convertir au gaz naturel diverses distributions publiques en Normandie, ce qui a conduit à diminuer sensiblement dans cette région les achats de gaz résiduels de raffineries.

Une série de forages a fortement accru les possibilités de régulation du nouveau stockage qui permettra désormais d'écrêter les pointes de consommation de la région parisienne en restituant, l'hiver, le gaz apporté l'été par le *Jules-Verne*.

Le tableau ci-après indique l'origine du gaz vendu.

| | 1966 | 1967 (prévisions). | 1968 (perspectives). |
|--|----------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | (En millions de thermies.) | | |
| Production de gaz de houille..... | 1.017 | 780 | 340 |
| Achat de gaz de cokerie et divers... | 5.903 | 5.900 | 5.600 |
| Cracking et mélange de butane-propane | 452 | 470 | 500 |
| Cracking et mélange de gaz de raffinerie | 1.371 | 1.720 | 1.550 |
| Cracking et mélange de gaz naturel. | 3.869 | 5.500 | 8.840 |
| Cracking de produits pétroliers..... | 5.552 | 4.800 | 2.600 |
| Revente en l'état de gaz naturel.... | 13.766 | 16.420 | 19.450 |
| Revente en l'état de gaz de raffinerie. | 519 | 520 | 520 |
| Revente en l'état de propane pur (ou d'air propané)..... | 1.590 | 1.890 | 2.200 |
| Total du gaz disponible (a). | 34.039 | 38.000 | 41.600 |

(a) L'écart entre le gaz disponible et les ventes est dû au stockage dans les réservoirs souterrains, aux consommations internes et au gaz non comptabilisé.

En ce qui concerne la production propre de Gaz de France, celle-ci pour les trois exercices 1966 (résultats), 1967 et 1968 (prévisions) se décompose comme suit :

| | 1966 | 1967 (prévisions). | 1968 (perspectives). |
|--|----------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | (en millions de thermies). | | |
| A partir de la houille..... | 1.016,8 | 780 | 340 |
| A partir du gaz naturel | 3.869,2 | 5.500 | 8.840 |
| A partir du gaz de raffinerie..... | 1.371,0 | 1.720 | 1.550 |
| A partir des gaz liquéfiés..... | 451,4 | 470 | 500 |
| A partir d'huile de pétrole et divers. | 5.551,6 | 4.800 | 2.600 |
| A partir de gaz de haut-fourneau.. | 13,3 | 10 | » |
| Total. | 12.273,3 | 13.280 | 13.830 |

A côté de la production de gaz réalisée par Gaz de France, il convient de signaler les autres productions de cet établissement.

Etant donné la réduction des tonnages de houille distillée, la production nette de coke ne s'est élevée en 1966 qu'à 553.000 tonnes, en diminution de 176.000 tonnes, soit 19 %, par rapport à 1965.

Les ventes totales de coke se sont élevées à 577.000 tonnes, en diminution de 254.000 tonnes ; le recul des enlèvements, tant de l'industrie que des consommateurs domestiques, s'est accentué par rapport à 1965.

Au cours de l'exercice, les stocks de coke ont augmenté de 35.600 tonnes et s'élevaient à 178.200 tonnes au 31 décembre 1966.

La production de goudron brut de l'année 1966, qui est en diminution de 29 % par rapport à l'exercice précédent, s'élève à 27.600 tonnes.

En juillet 1966, un nouveau contrat de fourniture de créosote a été signé avec une firme américaine, pour une durée de trois ans au cours desquels Gaz de France aura à expédier six cargaisons de 6.000 tonnes.

Pour 1967, les prévisions de production de coke et de goudron sont les suivantes :

| Production de coke et de goudron. | 1967 | 1966 |
|------------------------------------|--------------------------|------|
| | (En milliers de tonnes.) | |
| Coke disponible pour la vente..... | 420 | 220 |
| Production de goudron brut..... | 18 | 10 |

2° Les tarifs.

Au cours de l'exercice 1966 est intervenu l'arrêté n° 25223 du 29 juillet 1966 autorisant Gaz de France à majorer les prix du gaz et les redevances accessoires dans la limite d'une hausse moyenne de 1,85 %. Cette hausse portait essentiellement sur les tarifs de base et les tarifs réduits, les redevances de compteurs et les primes fixes des tarifs binômes ; elle constituait la première étape d'un plan de remise en ordre des tarifs de vente du gaz.

Les modalités suivantes ont été appliquées :

- tarifs de base : hausse de 5 % limitée, puis s'annulant sur les prix les plus élevés ;
- tarifs binômes : hausse de 5 francs des primes fixes, prix par thermie inchangés ;
- redevances de compteurs : hausse de 7 % environ.

Les conversions d'exploitation au gaz naturel ou à l'air propané ont été poursuivies en 1966, et, à cette occasion, les aménagements portent essentiellement sur les ventes au tarif Bl.

Les conversions ont intéressé 287.400 abonnés, dont 270.100 au gaz naturel et 17.300 à l'air propané.

En gaz naturel, les principales opérations ont été les suivantes :

- 185.000 abonnés dans la région parisienne ;
- 20.000 abonnés dans la région lyonnaise ;
- 8.000 abonnés dans la région nantaise ;
- 49.000 abonnés dans la région normande, dont 24.000 au Havre, 9.000 dans la région de Dieppe et 9.000 à Evreux ;
- 3.000 abonnés à Cahors ;
- 2.500 abonnés à Roanne.

En air propané, les opérations les plus importantes ont eu lieu à Angers (7.000 abonnés), à Perpignan (4.000 abonnés) et à Belfort (2.000 abonnés).

Permettant de poursuivre le redressement du compte d'exploitation de Gaz de France, un second palier vient d'être franchi avec l'arrêté n° 25-389 du 13 juillet 1967, qui doit conduire à une hausse moyenne de 1,85 % des recettes du Service national sur les ventes de gaz et les redevances accessoires.

Les modalités d'application de cette hausse sont les suivantes :

- tarifs de base : hausse de 5 % limitée à 11 c/th taxes comprises, soit 10,04 c hors taxes — 11 c/th pour les distributions de propane et d'air propané ;

Les prix supérieurs à ces niveaux ne subissent aucune majoration.

- tarifs binômes : hausse de 5 F des primes fixes, les prix par thermie demeurant inchangés.
- redevances de compteurs : hausse de 7 % environ.

Sur la base des ventes et du nombre d'abonnements prévus pour l'année 1967, ces mesures apporteraient un accroissement de recettes de 13 millions de francs environ pour l'exercice en cours ; pour une année entière, l'accroissement serait de 32 millions de francs.

B. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° Effectifs.

Depuis le 1^{er} janvier 1966, les effectifs de Gaz de France ont évolué dans les conditions ci-après :

| | Au 31 décembre 1965 | Au 31 décembre 1966 |
|--|------------------------|------------------------|
| Production et distribution : | | |
| Ingénieurs, agents de maîtrise et assimilés... | 8.963 | 9.222 |
| Employés | 5.020 | 5.290 |
| Ouvriers | 11.606 | 10.890 |
| Total du personnel statutaire..... | 25.589 | 25.402 |
| Temporaires | 565 | 539 |
| Services centraux..... | 1.631 | 1.685 |
| Services annexes..... | 727 | 727 |
| Total général..... | 28.512 | 28.353 |

Rappelons que les rémunérations des agents de Gaz de France sont les mêmes que celles des agents d'Electricité de France, le statut du personnel étant commun aux deux entreprises.

C. — LES INVESTISSEMENTS

En 1966, les investissements de Gaz de France ont porté sur les quatre secteurs suivants : production, transport, stockage, distribution.

Les nouvelles installations de *production* mises en service en 1966 représentent au total une capacité journalière de 1,8 million de mètres cubes de gaz de ville. On doit mentionner une unité de 1 million de mètres cubes/jour de reformage continu et sous pression d'essences légères installée à Marseille. Ailleurs les unités nouvelles font appel, soit au reformage cyclique d'essences légères, comme à Amiens, Brest, Montpellier et Toulon, soit au reformage autothermique de gaz de pétrole liquéfiés telle celle de Soissons.

Il a été, en outre, créé 6 nouvelles stations de propane tandis que 35 étaient renforcées ; 4.400 mètres cubes de réservoirs ont été ainsi installés. Des réservoirs d'essences légères ont été mis en

service à Amiens et Béziers (volume global : 2.450 mètres cubes) et des réservoirs de gaz de pétrole liquéfiés à Amiens, Annecy, Belfort et Dunkerque (volume global : 1.400 mètres cubes).

L'usine de Cahors a été arrêtée, le réseau de distribution ayant été entièrement converti au gaz naturel.

En ce qui concerne le transport, les opérations ont porté à la fois sur le renforcement du réseau et sur la pose de lignes nouvelles tant dans la région parisienne qu'en province, notamment dans le Nord, dans l'Est et dans le Midi méditerranéen.

Par ailleurs, a été entreprise la préparation de la réalisation du réseau de transport du gaz de Groningue. C'est ainsi notamment que les demandes de concession relatives à l'artère de Paris (Taisnières-sur-Hon—Villiers-le-Bel), à l'artère de Lorraine (tronçon Taisnières-sur-Hon—Flize), à l'artère d'Artois (tronçon Taisnières-sur-Hon—Fresnes-lès-Montauban), ainsi qu'aux antennes de Maubeuge, Valenciennes et Carvin, ont été déposées. De même les premières commandes de tubes d'acier concernant ces canalisations et les premiers marchés de pose ont été passés.

Les études ont visé essentiellement à préciser le tracé et les diamètres du réseau du gaz de Groningue ainsi que les performances à demander à un nouveau réservoir souterrain dont l'intégration au dispositif de transport du gaz de Lacq devient nécessaire.

Une installation pour la dénitrogénéation du gaz de Groningue, qui pourra traiter 1,3 million de mètres cubes/jour de gaz destiné à la région parisienne, a été commandée. Cette installation sera réalisée à Alfortville et permettra à la fois, d'abaisser la teneur en azote du gaz de 14 % à 2 ou 2,50 % pour le rendre interchangeable avec le gaz de Lacq, et de récupérer par an 200.000 à 210.000 mètres cubes d'hélium, soit l'équivalent de la consommation française actuelle.

En matière de stockage, deux nouveaux puits ont été réalisés à Beynes.

A Saint-Illiers 11 puits (8 de production et 3 de contrôle) ont été forés. De nouveaux équipements de surface ont été réalisés.

La reconnaissance de la structure de Velaine-sous-Amance dans l'Est a été menée à bien, en vue de la préparation du stockage du gaz de Groningue qui doit atteindre Nancy en 1969. D'autre part, une reconnaissance a été effectuée dans la région de Saint-Maur.

Les besoins en stockages souterrains dans le Sud-Ouest du bassin parisien ont conduit à examiner deux structures, à Saint-Cyr-du-Gault et à Contres ; l'équipement de cette dernière a été décidé.

Les recherches de stockage en nappe aquifère se sont activement poursuivies dans le couloir rhodanien et en bordure de la Méditerranée pour faire face aux arrivées de gaz algérien.

Enfin, l'étude des possibilités de stockage de gaz sous pression dans des cavités creusées par dissolution dans les épaisses couches de sel existant dans le couloir rhodanien, en Bresse et à proximité de Valence, a été entreprise et est activement poursuivie.

Dans le domaine de la distribution, 274.700 branchements nouveaux ont été exécutés en 1966, dont 244.250 dans des logements neufs et 30.450 dans des logements anciens, se répartissant en 234.900 dans des immeubles collectifs et 39.800 dans des maisons individuelles.

Le nombre de logements construits en 1966 s'est élevé à 414.400, dont 296.500 dans des localités desservies par Gaz de France ; 82,4 % de ces derniers logements ont donc été raccordés au réseau de distribution.

La desserte d'immeubles édifiés en dehors des réseaux existants a nécessité la pose, en 1966, de 1.511 kilomètres de canalisations de distribution sur lesquelles 153.000 raccords ont été exécutés.

D'autre part, il a été nécessaire d'étendre les réseaux de répartition de 283 kilomètres et de construire 186 postes de détente.

557 kilomètres de canalisations ont été remplacés délibérément, tant par suite d'insuffisance que du fait de vétusté (dont 344 kilomètres avec renforcement de diamètre), tandis que les travaux de voirie imposaient le renouvellement de 82 kilomètres de canalisations de distribution, de 2 kilomètres de canalisations de répartition et d'un poste de détente.

Il a été procédé au remplacement de 18.000 branchements d'immeubles individuels, de 4.500 branchements d'immeubles collectifs et de 1.660 conduites montantes.

Les installations de 270.100 abonnés ont été converties au gaz naturel et 17.300 à l'air propané, soit au total 287.400, pour un programme fixé à 305.000.

*

* *

La décomposition des dépenses d'investissements réalisées par Gaz de France en 1966 et des dépenses prévues pour 1967 et 1968 est donnée dans le tableau ci-après :

| | EXERCICE 1966 (résultats). | EXERCICE 1967 (prévisions). | EXERCICE 1968 (prévisions). |
|--|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| | (En milliers de francs.) | | |
| I. — Equipement. | | | |
| 1° Production : | | | |
| Usines à gaz..... | 44.341 | 37.700 | 55.000 |
| 2° Transport : | | | |
| Province | 29.331 | 28.850 | 26.750 |
| Paris | 58.633 | 56.150 | 59.400 |
| Gaz de Lacq..... | 20.156 | 47.000 | 141.200 |
| Gaz de Groningue..... | 36.806 | 173.400 | 96.200 |
| Total transport..... | 144.926 | 305.400 | 323.550 |
| 3° Distribution | 388.599 | 395.700 | 472.100 |
| 4° Autres opérations : | | | |
| Usines de dénitrégénération..... | 612 | 7.200 | 9.400 |
| Stockages souterrains..... | 61.991 | 26.900 | 32.950 |
| Station expérimentale de méthane liquide. | 955 | » | » |
| Opérations diverses..... | 62.465 | 69.900 | 76.400 |
| Total autres opérations..... | 126.023 | 104.000 | 118.750 |
| 5° Ressources nouvelles de gaz : | | | |
| Gaz algérien..... | » | » | 50.000 |
| Dépenses totales d'équipement..... | 703.889 | 842.800 | 1.019.400 |
| Charges annexes : | | | |
| Frais généraux et intérêts intercalaires | 34.495 | 40.000 | 47.000 |
| Total I..... | 738.384 | 882.800 | 1.066.400 |
| II. — Participations. | | | |
| Gaz marine..... | 1.800 | » | » |
| Camel | 1.051 | » | » |
| Gaz de Montbéliard..... | » | 3.000 | » |
| Distrigaz | » | 74.000 | 28.000 |
| Total II..... | 2.851 | 77.000 | 28.000 |

| | EXERCICE 1966 (résultats). | EXERCICE 1967 (prévisions). | EXERCICE 1968 (prévisions). |
|--|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| | (En milliers de francs.) | | |
| III. — Logements sociaux. | 6.095 | 4.200 | 5.200 |
| Total I + II + III..... | 747.330 | 964.000 | 1.099.600 |
| Travaux financés à 100 % par les tiers..... | 24.100 | 23.000 | 23.000 |
| Incidence de la réforme de la T. V. A. (évaluation 60 MF)..... | » | » | 60.000 |
| Total général..... | 771.430 | 987.000 | 1.182.600 |
| Réduction imposée par le F. D. E. S..... | » | » | 142.600 |
| | | | 1.040.000 |

Quant au financement de ces investissements, il est assuré dans les conditions ci-après :

| | EXERCICE 1966. (Résultats.) | EXERCICE 1967. (Prévisions.) | EXERCICE 1968. (Prévisions.) |
|---|-----------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| | (En milliers de francs.) | | |
| Ressources propres..... | 207.020 | 291.000 | 364.000 (a) |
| Emprunts à long terme : | | | |
| — émis dans le public..... | 380.410 | 513.000 | |
| — emprunt d'Etat..... | 60.000 | — | 376.000 |
| — emprunts divers..... | — | 80.000 | |
| Dotation en capital..... | 70.000 | 103.000 | 300.000 (b) |
| Crédit à moyen terme (variation)..... | 52.800 | — | — |
| Fonds de soutien aux hydrocarbures..... | 1.200 | — | — |
| Total | 771.430 | 987.000 | 1.040.000 |

a) Le montant des ressources propres, indiqué pour 1968, ne tient pas compte des augmentations de dépenses récemment autorisées et notamment des charges supplémentaires de sécurité sociale.

b) Le montant de la dotation en capital de 1968 est celui qui a été indiqué au début du mois d'avril 1967.

D. — LA SITUATION FINANCIÈRE

La situation financière de Gaz de France en 1966 a été influencée par des conditions climatiques défavorables, qui ont entraîné, au niveau des 28.698 millions de thermies, un déficit des ventes de gaz d'environ un milliard de thermies par rapport aux prévisions initiales calculées sur la base des températures moyennes de longue période. Les recettes ont subi les conséquences de cet état de fait, qui s'est également répercuté sur les résultats. Ceux-ci se sont traduits par un déficit de — 116 millions de francs, à rapprocher d'une estimation initiale de — 110 millions de francs.

Sur le plan de l'exploitation, les approvisionnements ont été assurés dans des conditions satisfaisantes, malgré quelques défaillances de l'usine de liquéfaction du méthane à Arzew. Les prévisions de remplissage du réservoir souterrain de Saint-Illiers, qui doit assurer la sécurité de la desserte dans la région parisienne pour les prochaines années, ont cependant pu être en grande partie respectées. Le recul de la distillation du charbon s'est poursuivi en même temps que se développait la mise en œuvre des produits pétroliers divers.

Le programme d'investissements a été mené à bonne fin, tant pour les travaux de la distribution que pour les opérations importantes engagées au bénéfice du transport du gaz.

Gaz de France a poursuivi ses efforts pour réduire ses frais d'exploitation dans tous les domaines, malgré l'accroissement de certaines de ses charges dues aux conditions du marché ou à des décisions des Pouvoirs publics, comme en matière de poste et de sécurité sociale, par exemple.

L'effectif au 31 décembre 1966 accuse, par rapport au niveau atteint au 31 décembre 1965, une diminution de 165 agents, alors que la prévision initiale escomptait un léger accroissement.

Du point de vue financier, l'exercice 1966 a été marqué par l'arrivée d'un certain nombre d'événements favorables dont les

effets, d'ailleurs attendus, ont permis de limiter le déficit à un montant dont il faut espérer qu'il marquera un point bas dans la suite des exercices passés et futurs.

Il faut rappeler dans cet ordre d'idée :

— la première étape de remise en ordre des tarifs du gaz et des redevances accessoires résultant de l'arrêté n° 25-223 du 29 juillet 1966 ;

— l'octroi de la première dotation en capital de 70 millions de francs en argent frais consentie par l'Etat.

Les réalisations financières pour l'exercice 1967 semblent recouper assez étroitement les perspectives dégagées par la prévision budgétaire établie à la fin de 1966.

Les ventes de gaz du premier semestre ont été cependant légèrement inférieures aux prévisions par suite de la clémence relative de la température au début de l'année.

Les approvisionnements ont été normaux jusqu'en juillet, mais les événements du Moyen-Orient font craindre des difficultés dans l'exploitation de la chaîne du méthane liquide Arzew—Le Havre, tant à l'égard des quantités à recevoir que du coût de la thermie importée sous cette forme.

En revanche, les prévisions d'introduction en France des premiers mètres cubes de gaz de Groningue, au cours du quatrième trimestre 1967, semblent devoir se réaliser conformément au plan établi.

Les travaux d'investissement autorisés seront exécutés comme prévu, mais l'étroitesse du programme est ressentie, d'ores et déjà, dans le domaine de la distribution.

Du point de vue financier, l'exercice 1967 profitera des premiers effets d'allégement des charges d'intérêt et d'amortissement consécutifs à la consolidation de 1 milliard de prêt du F. D. E. S. résultant des dispositions de la loi de finances rectificative du 22 décembre 1966.

La prévision de la fin de l'année 1966 fixait le déficit d'exploitation possible de 1967 à : — 90,6 millions de francs. Compte tenu du déficit des ventes du premier semestre, il est vraisemblable que le

résultat d'exploitation devrait se situer aux environs de — 96 millions de francs sauf événements imprévisibles. Il faut signaler que ce montant incorpore l'incidence de la deuxième étape de remise en ordre des tarifs résultant de l'application de l'arrêté n° 25-389 du 13 juillet 1967.

Le financement des investissements demeure onéreux malgré l'octroi d'une dotation en capital de 103 millions de francs qui ne représente, il est vrai, que 10,4 % du programme d'investissements, taux encore très éloigné de l'optimum de 33 %. L'emprunt public lancé par Gaz de France, pour compléter le financement des investissements, a procuré 513 millions de francs ; ajoutés aux 80 millions de francs attendus d'un prêt consenti par la Banque européenne d'investissements, ils représentent au total plus de 60 % du programme ; ce recours excessif à la forme la plus coûteuse de financement pèsera sur les exercices futurs, tant en charges d'exploitation qu'en trésorerie.

1968 devrait voir s'amorcer un tournant important dans l'exploitation du Service national, par suite de l'arrivée dans le réseau gazier français d'une quantité importante de gaz hollandais. Cet approvisionnement intéressera, outre la région parisienne, les Ardennes et déjà une partie de la région du Nord. Il est certain que l'évolution déjà signalée et qui se caractérise par l'abandon progressif du charbon comme matière première continuera à se faire sentir. L'utilisation accrue de propane et de butane pour l'alimentation des exploitations isolées est également prévisible.

Le programme d'investissements sera influencé par la nécessité de mettre en œuvre la tranche 1968 des travaux relatifs à l'adduction du gaz de Groningue dans les régions du Nord et en Lorraine, par l'obligation de renforcer le réseau de transport du gaz naturel en provenance du Sud-Ouest ainsi que par celle de poursuivre les travaux d'aménagement des stockages souterrains.

Parallèlement, un gros effort devra être fait pour adapter les réseaux de distribution en vue de répondre à une demande dont il faut penser qu'elle sera sensiblement accrue, tant par suite du développement de la construction (programme basé sur l'hypothèse de mise en service de 400.000 logements neufs) que par l'arrivée sur le marché d'un gaz à bas prix. Les opérations d'adaptation des appareils des abonnés devront, par ailleurs, être accélérées pour permettre la mise en œuvre rapide du gaz de Groningue.

Le financement des investissements posera vraisemblablement quelques problèmes, mais les espoirs existants relatifs à une augmentation de la dotation en capital en vue de la porter à un niveau rationnel, par rapport au programme, laissent à penser que 1968 pourrait être la première année, depuis 1963, où les dépenses à faire pour accroître le patrimoine d'équipement national gazier seraient financées d'une façon équilibrée.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 1968 devrait marquer une certaine amélioration par rapport à 1967 tout en demeurant déficitaire.

Régie Nationale des Usines Renault.

A. — LA SITUATION DU MARCHÉ AUTOMOBILE FRANÇAIS EN 1966 ET 1967

Après deux ans de stagnation, le marché français avait repris sa progression à partir de septembre 1965. Cette évolution favorable a continué pendant toute l'année 1966.

Dans cette conjoncture, les ventes de voitures particulières ont été extrêmement élevées. Pour l'ensemble de l'année 1966, la progression ressort à 14,5 % :

1965 : 1.057.082 voitures particulières ;

1966 : 1.209.885 voitures particulières.

Toutefois, si l'on compare l'évolution du marché trimestre par trimestre, on constate que la progression relative, par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, a été en diminuant, ce qui est normal, le dernier trimestre de 1965 ayant été meilleur que le reste de l'année :

Premier trimestre 1966 : + 24,3 % par rapport au premier trimestre 1965 ;

Deuxième trimestre 1966 : + 16,8 % par rapport au deuxième trimestre 1965 ;

Troisième trimestre 1966 : + 10,4 % par rapport au troisième trimestre 1965 ;

Quatrième trimestre 1966 : + 5,9 % par rapport au quatrième trimestre 1965.

Les immatriculations de voitures étrangères ont, elles aussi, profité des conditions favorables du marché en progressant de 9 %, mais leur part relative a légèrement diminué en passant de 14,6 % en 1965 à 13,9 % en 1966. L'expansion du marché français a donc été profitable aux marques françaises, et principalement à la Régie Renault dont les ventes ont marqué une progression de 24,7 %, donc très supérieure à celles du marché total. Ce résultat consacre en particulier le succès de la Renault-4 et celui de la Renault-16 dont la commercialisation récente a permis à la Régie de pénétrer dans un secteur du marché qui lui échappait ces dernières années.

En 1966, la Régie a réalisé 29 % des ventes de voitures particulières.

Le marché des véhicules industriels a connu une expansion moins forte que celui des voitures particulières, puisque la progression n'a pas dépassé 8,4 % ; avec 157.675 immatriculations ; Renault, pour sa part, a réalisé 41,6 % des ventes.

En France, pour l'année 1967, les statistiques nationales prévoyaient une progression plus lente qu'en 1966 (7 à 8 % contre 14,5 %). En fait, la progression, pendant le premier semestre, n'a pas dépassé 2,4 %. Il faut noter, au cours de ce premier semestre, une offensive des marques étrangères dont la part du marché est passée de 13,8 % à 15,3 % ; ce qui représente une progression de plus de 11,7 %.

Les ventes de la Régie Renault ont suivi l'évolution du marché français. A fin juin, elles marquaient une progression de 2,2 % et représentaient 29,9 % du marché, la Régie conservant donc toujours la première place.

Il est difficile de prévoir ce que sera le deuxième semestre de 1967, mais, à moins d'un redressement de la tendance actuelle, on peut estimer qu'il sera inférieur au semestre correspondant de 1966, ou, tout au plus, comparable.

B. — LES MARCHÉS ÉTRANGERS EN 1966 ET EN 1967

Recueillant les fruits des efforts effectués depuis de nombreuses années pour renforcer son implantation sur les marchés étrangers, la Régie Renault a, en 1966, encore amélioré ses résultats à l'exportation, et, ceci, malgré la fragilité de certains marchés.

Renault a ainsi gardé sa place de première entreprise exportatrice française avec un chiffre d'affaires à l'exportation de 1.361,7 millions.

En 1966, Renault a expédié hors de France 302.184 véhicules particuliers et 31.007 véhicules utilitaires, soit au total 333.191 véhicules représentant plus de 45 % de sa production et 42,3 % des exportations françaises.

Par rapport à 1965, les exportations Renault ont augmenté de 25,8 %. 193.522 véhicules ont été expédiés sous forme de collections à destination des 22 usines qui, à l'étranger, assemblent les

véhicules de la marque, contre 144.010 en 1965. En outre, 9.785 véhicules Renault construits sous licence à Sao Paulo ont été vendus au Brésil en 1966.

Zone franc.

Les exportations de la Régie vers la zone franc sont passées de 19.566 véhicules à 22.989 véhicules, ce qui représente 41,5 % des exportations françaises vers cette zone.

Marché commun.

Au sein de la Communauté économique européenne, seule l'Italie a connu, en 1966, un marché automobile en expansion. En Belgique et en Allemagne — où une récession très nette devait se faire sentir dès les premiers mois de 1967 — les ventes d'automobiles ne dépassaient pas le niveau atteint en 1965, tandis qu'en Hollande le marché s'effondrait à la suite des anticipations d'achats déclenchés fin 1965 par l'annonce du relèvement des taxes sur l'automobile, au 1^{er} janvier 1966.

Cependant, malgré une concurrence rendue plus dure par ces difficultés, la Régie Renault a partout amélioré ses positions : 111.486 véhicules ont, en effet, été exportés vers les pays de la Communauté, ce qui représente une augmentation globale de 26 %.

Zone de libre échange.

Les exportations Renault vers la Zone de libre échange ont marqué une progression de 22 % par rapport à 1965, dont le détail est donné dans le tableau ci-après :

| | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | VARIATION 1965-1966. | POURCENTAGE par rapport aux exportations françaises. |
|------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------------------|---|
| Autriche | 3.284 | 4.599 | 5.958 | 7.489 | + 26 % | 50,4 % |
| Danemark | 3.361 | 5.590 | 3.986 | 4.358 | + 9 % | 56,1 % |
| Finlande | 883 | 2.746 | 2.640 | 2.329 | — 12 % | 36,6 % |
| Grande-Bretagne.. | 6.333 | 8.649 | 8.528 | 12.201 | + 43 % | 67,8 % |
| Norvège | 1.569 | 1.314 | 1.096 | 1.655 | + 51 % | 43,1 % |
| Portugal | 907 | 1.294 | 2.204 | 2.646 | + 20 % | 40,4 % |
| Suède | 4.874 | 5.767 | 7.087 | 8.253 | + 16 % | 50,5 % |
| Suisse | 4.649 | 5.244 | 7.260 | 8.350 | + 15 % | 32,4 % |
| Total Z. L. E.. | 25.860 | 35.203 | 38.759 | 47.281 | + 22 % | 47,6 % |

Amérique du Nord.

Renault a exporté vers l'Amérique du Nord 21.193 véhicules en 1966 contre 13.806 en 1965, marquant une progression de 53 % due au lancement de la Renault 10 aux U. S. A. et au démarrage de l'usine Soma au Canada, qui assemble des véhicules Renault et Peugeot.

Pays de l'Est européen.

En 1966, les ventes de véhicules Renault dans les pays de l'Est européen ont porté sur 6.272 véhicules contre 3.826 en 1965, soit une progression de 64 %.

Mais le fait important a été la conclusion d'un certain nombre d'accords, qui permettent d'entrevoir, pour les prochaines années, une expansion importante des relations avec ces pays. Ces accords ont été passés avec la Roumanie, la Bulgarie, la Hongrie et l'U. R. S. S. En ce qui concerne ce dernier pays, deux accords ont été signés. Le premier est un accord de coopération scientifique et technique. Il précise que cette coopération portera sur toutes les techniques de conception et de fabrication des véhicules automobiles et prévoit la constitution de groupes de travail, l'échange de missions techniques et de stagiaires, l'échange de documentations et d'informations. Le second porte sur la fourniture d'équipements pour la modernisation et le développement de l'industrie automobile soviétique. Ce protocole comporte notamment une première tranche d'équipements représentant une valeur minima de 250 millions de francs.

Autres pays.

Le marché espagnol a continué son expansion pendant toute l'année 1966. Renault a commencé à fabriquer la Renault 10 qui est venue s'ajouter aux autres modèles fabriqués par la Fasa Renault, dont la production est passée de 47.300 unités en 1965 à 64.800 en 1966, soit une augmentation de 37 %.

Au Mexique, où les exportations de la Régie ont progressé de 79 % en un an, Renault a créé une filiale, « Renault Mexicana », qui est chargée de la vente des véhicules de la marque assemblés par la firme mexicaine « Diesel nacional ».

*

* *

Depuis le début de l'année 1967, des marchés importants ont connu des détériorations sensibles.

La plus importante a été enregistrée en Allemagne, dont le marché a diminué de 16 % au cours des six premiers mois de l'année, entraînant une réduction de la production allemande d'automobiles, des licenciements et des jours chômés. Ainsi Volkswagen a diminué sa production de 34 % en cinq mois et a dû fermer ses usines 28 jours au cours du semestre, Ford a chômé 24 jours et Opel 15 jours ; ces trois entreprises ont, en outre, effectué de nombreux licenciements.

Le marché anglais a été également assez médiocre, de même que les marchés suédois, finlandais et américain.

Malgré cette conjoncture internationale peu favorable, la Régie a exporté au cours du premier semestre 198.509 véhicules, soit 46,6 % de sa production (contre 43,4 % en 1966) et une progression de 14,4 % par rapport à la même période de 1966.

En réalisant 45 % des exportations françaises, la Régie Renault reste le premier exportateur français de véhicules.

Marché commun.

La Régie a exporté vers le Marché commun 69.795 véhicules au cours des six premiers mois de 1967, ce qui représente une progression de 24 %.

En Allemagne, malgré la crise indiquée plus haut, la Régie a exporté 32.850 véhicules contre 29.911 en 1966 (+ 9,8 %). Renault a assuré cette année 4,9 % du marché contre 3,5 % en 1966 ; ces résultats satisfaisants ont été obtenus grâce à un renforcement de la structure commerciale de Renault KG qui dispose maintenant de 7 succursales et plus de 1.000 concessionnaires et agents.

Vers l'Italie, les exportations Renault ont progressé de plus de 30 %, les expéditions ayant atteint 10.324 véhicules au cours du premier semestre.

Au Benelux, les ventes de voitures Renault sont en nette augmentation : + 23,9 % en Belgique, et + 57 % aux Pays-Bas. La pénétration sur ces marchés a évolué de la façon suivante :

| | 6 mois 1966. | 6 mois 1967. |
|----------------|--------------|--------------|
| Belgique | 8,5 % | 9,8 %. |
| Pays-Bas | 6,4 % | 7,5 %. |

Zone de libre échange.

30.965 véhicules Renault ont été expédiés vers les pays faisant partie de la Zone de libre échange, contre 28.395 pendant le premier semestre 1966, ce qui représente une progression de 8 % et 48,8 % des expéditions françaises.

En Grande-Bretagne, malgré une baisse du marché total, qui, à fin mai, atteignait 17 %, les ventes Renault ont augmenté de 8,5 %. Elles représentent environ 75 % des ventes de véhicules français. A fin juin, 9.436 véhicules avaient été exportés par Renault, contre 7.625 pour la même période de 1966.

La Régie Renault a également augmenté ses ventes sur la plupart des autres marchés de la Zone de libre échange, et notamment en Autriche, Norvège, Suisse et Suède.

Autres marchés.

Sur les principaux marchés autres que ceux du Marché commun ou de la Zone de libre échange, Renault a, soit progressé, soit renforcé sa position.

En Espagne, où la Fasa Renault dispose maintenant d'un ensemble industriel important, 37.933 collections ont été exportées, ce qui représente plus de la moitié des livraisons totales françaises, contre 43 % l'an dernier pour la même période.

Aux Etats-Unis, les exportations Renault ont progressé de 6.608 véhicules à 11.936, représentant 73 % des exportations françaises et, avec 4.975 véhicules exportés au Mexique, Renault assure dans ce pays la quasi-totalité des livraisons françaises.

Enfin, vers les pays de l'Est, les exportations de la Régie, qui sont encore limitées, ont progressé d'une façon sensible puisqu'elles sont passées de 3.842 unités pendant le premier semestre 1966 à 8.241 unités en 1967.

C. — LA PRODUCTION DE LA RÉGIE RENAULT EN 1966 ET EN 1967

Les renseignements concernant la production de la Régie Renault, en 1966, sont indiqués dans le Rapport de gestion ci-joint (chapitre Production).

En 1966, Renault a fabriqué 666.224 voitures particulières, soit une augmentation de 32 % par rapport à 1965.

Les véhicules utilitaires qui continuent de sortir des usines Renault sont presque uniquement des fourgonnettes Renault 4 et les différents modèles d'Estafettes. En effet, la construction des Goélettes et Galions a été définitivement arrêtée au début de l'année. Depuis juin 1965, les véhicules Renault de plus de 3 tonnes de poids total maximum autorisé avaient été progressivement transférés à la Saviem.

Avec 71.755 véhicules Renault et 24.720 Saviem, la production de véhicules utilitaires du Groupe Renault-Saviem a marqué une progression de plus de 12 % par rapport à 1965.

Au total, Renault et Saviem ont produit 762.699 véhicules, soit 37,7 % de la production française.

On trouvera ci-après la répartition de cette production entre les divers modèles.

Voitures particulières :

| | | |
|----------------------------|---------|---------|
| Gamme Renault 4..... | 258.896 | |
| Dauphine | 22.983 | |
| Gamme Renault 8 et 10..... | 261.146 | |
| Renault 16..... | 118.319 | |
| Caravelle | 4.880 | |
| | <hr/> | 666.224 |

Véhicules industriels :

| | | |
|-----------------------------------|--------|----------------------|
| Fourgonnette Renault 4..... | 44.886 | |
| Estafette | 23.740 | |
| Autres véhicules industriels..... | 3.129 | |
| | <hr/> | 71.755 |
| Total | | <hr/> 737.979 |

*

* *

Au cours du premier semestre de 1967, la production de véhicules a continué de progresser, mais dans une proportion beaucoup plus limitée puisqu'à la fin juin la variation, par rapport au premier semestre de 1966, n'était plus que de + 8,4 % pour les voitures particulières et commerciales et de + 7,3 % si l'on considère l'ensemble des véhicules du Groupe Renault-Saviem.

La production journalière de véhicules et de tracteurs agricoles Renault a évolué comme suit :

| | |
|-------------------|-------|
| Janvier 1967..... | 3.198 |
| Avril 1967 | 3.550 |
| Juin 1967..... | 3.708 |

Pour l'ensemble du premier semestre, la production par modèle a été la suivante :

| | | |
|-------------------------------|---------|---------|
| Renault 4..... | 178.282 | |
| Dauphine | 5.811 | |
| Renault 8 et 10..... | 138.142 | |
| Caravelle | 1.804 | |
| Renault 16..... | 64.464 | |
| | <hr/> | 388.503 |
| Fourgonnette 350 kg..... | 24.596 | |
| Estafette | 12.925 | |
| | <hr/> | 37.521 |
| Saviem | | 14.793 |
| | | <hr/> |
| Total (Renault + Saviem)..... | | 440.817 |

La Régie Renault a, au cours du premier semestre 1967, assuré 39,9 % de la production française de voitures particulières contre 36,9 % au cours du premier semestre 1966, et le groupe Renault-Saviem 40,1 % de l'ensemble des véhicules fabriqués en France.

Pour le second semestre, il est à prévoir un ralentissement de la production pour tenir compte de l'évolution du marché français et de certains marchés étrangers qui n'ont cessé de se dégrader depuis le début de l'année.

D. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° Effectifs.

Entre la fin de 1965 et le 1^{er} juillet 1967, les effectifs de la Régie ont évolué de la manière suivante :

| | 31 DECEMBRE 1965. | 31 DECEMBRE 1966. | 30 JUIN 1967 |
|-----------------------------------|----------------------|----------------------|---------------|
| Professionnels | 9.235 | 9.279 | 9.409 |
| O. S..... | 31.714 | 34.136 | 33.347 |
| Manœuvres et gardiens..... | 732 | 628 | 539 |
| Apprentis | 695 | 681 | 672 |
| Total (1)..... | 42.376 | 44.724 | 43.967 |
| A. P. R. (2)..... | 4.438 | 4.682 | 4.657 |
| Employés et stagiaires..... | 10.482 | 11.033 | 11.242 |
| Maîtrise | 3.251 | 3.307 | 3.314 |
| Cadres et stagiaires cadres..... | 2.355 | 2.425 | 2.434 |
| Total (3)..... | 16.088 | 16.765 | 16.990 |
| Total (1) + (2) + (3)..... | 62.902 | 66.171 | 65.614 |

A. P. R. : agents productifs Renault bénéficiant du statut du personnel mensuel.

Indiquons que la légère diminution des effectifs, au cours du premier semestre 1967, est due au non remplacement de certains départs : volontaires, en retraite, etc.

2° Evolution des rémunérations.

Au cours de l'année 1966, l'augmentation des rémunérations du personnel de la Régie Renault s'est élevée, comme en 1965, à 4,06 %

En 1967, trois augmentations sont intervenues :

- une augmentation de 1 % le 1^{er} janvier 1967 ;
- une augmentation de 1 % le 1^{er} mars 1967 ;
- une augmentation de 1 % le 1^{er} juin 1967.

E. — LES INVESTISSEMENTS

La Régie Renault a développé ses programmes d'investissements en portant leur montant de 240 millions de francs en 1965 à 312,2 millions de francs en 1966.

Cette augmentation sensible a correspondu, d'une part à l'accroissement et à la modernisation des moyens de production de l'entreprise pour suivre l'accélération des cadences de fabrication de l'ensemble des modèles de la gamme, d'autre part à la consolidation et à l'extension de ses installations commerciales en France et à l'étranger, en particulier dans plusieurs de ses usines de montage. Enfin, l'année 1966 a vu l'installation définitive de l'usine de la Société bretonne de fonderie et de mécanique à Lorient et le démarrage des travaux de construction de l'usine de la Compagnie des produits industriels de l'Ouest à Nantes.

Les investissements effectués en 1966 se décomposent comme suit :

| | En millions de francs. |
|---|---------------------------|
| Frais d'établissement | 1,48 |
| Constructions et acquisitions immobilières..... | 32,76 |
| Installations, matériels et outillages..... | 110,10 |
| Immobilisations incorporelles..... | 0,70 |
| Immobilisations en cours..... | 22,37 |
| Participations | 144,88 |
| | <hr/> |
| Total | 312,29 |

Ces investissements ont été financés pour la majeure partie par autofinancement, les amortissements de l'exercice 1966 se sont élevés, en effet, à 212,9 millions de francs.

*
* *

Pour 1967, les investissements seront sensiblement plus élevés qu'en 1966, et seront financés à la fois par l'autofinancement et par des financements extérieurs, notamment un emprunt de 20 millions de dollars émis avec succès par la Régie sur le marché international en juillet 1967.

F. — LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA RÉGIE

On trouvera, ci-après, le compte d'exploitation de la Régie Renault au 31 décembre 1966.

Compte d'exploitation générale de l'exercice 1966.

| CHARGES | | PRODUITS | |
|---|------------------|---|------------------|
| Stock au début de l'exercice..... | 720.165.205,49 | Stock à la fin de l'exercice..... | 830.806.251,41 |
| Achats de matières et marchandises..... | 2.770.293.854,23 | Ventes et travaux facturés, cessions et produits divers..... | 5.534.039.036,01 |
| Frais de personnel..... | 1.460.537.745,21 | Ventes de déchets..... | 36.064.952,27 |
| Impôts et taxes..... | 807.964.435,45 | Ristournes et rabais obtenus..... | 53.749.955,12 |
| Travaux, fournitures et services extérieurs... | 252.860.455,38 | Produits accessoires..... | 52.455.393,48 |
| Transports et déplacements..... | 144.320.445,92 | Produits financiers..... | 49.312.274,58 |
| Frais divers de gestion..... | 103.509.727,01 | Travaux faits par l'entreprise pour elle-même. | 32.924.290,20 |
| Frais financiers..... | 41.221.185,74 | Travaux et charges non imputables à l'exploitation de l'exercice..... | 10.605.755,00 |
| Dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements | 206.356.299,40 | Résultats des succursales hors métropole.... | 829.269,67 |
| Dotation de l'exercice aux comptes de provisions | 28.034.734,06 | | |
| Solde créditeur..... | 65.523.089,85 | | |
| | <hr/> | | <hr/> |
| | 6.600.787.177,74 | | 6.600.787.177,74 |

On remarquera que les amortissements sont d'un montant sensiblement équivalent à celui de 1965, c'est-à-dire 212,9 millions de francs contre 217,2 millions de francs, et que les bénéfices nets de l'entreprise passent de 4,2 millions de francs à 27,8 millions de francs, après paiement de 51,6 millions de francs d'impôts sur les bénéfices, contre 5,6 millions de francs l'année précédente.

*
* *

En ce qui concerne l'année 1967, celle-ci est caractérisée par un ralentissement de la progression du marché français et les difficultés de certains marchés étrangers.

Malgré cette conjoncture défavorable, la Régie Renault a pu maintenir ses ventes en France et améliorer ses exportations. Ces résultats sont dus, d'une part, au succès croissant rencontré par la Renault 4 et, d'autre part, au développement de la gamme avec le lancement de la Renault 16 dont les ventes en France et à l'étranger ont permis à la Régie de toucher une nouvelle catégorie de clientèle.

Cependant les résultats financiers de 1967 risquent d'être inférieurs à ceux enregistrés en 1966, en raison, d'une part, des charges nouvelles qui devront être supportées par les entreprises et dont on ne peut encore chiffrer les conséquences et, d'autre part, de la difficulté de réajuster les prix à cause de la concurrence ; celle-ci va encore s'accroître lorsque les droits de douane entre les Six seront définitivement supprimés en juillet 1968, et que les résultats des négociations du Kennedy Round seront entrés dans les faits.

Quant aux perspectives pour 1968, elles s'annoncent plus difficiles sauf redressement général de la conjoncture européenne.

Société nationale des chemins de fer français.

A. — ACTIVITÉ DE LA S. N. C. F.

1° La structure du réseau.

Les modifications apportées au cours des deux derniers exercices au réseau de la S. N. C. F. ont été de peu d'importance et résident principalement dans l'extension du kilométrage électrifié ainsi qu'en témoigne le tableau ci-après :

| | AU 31 décembre 1965. | AU 31 décembre 1966. | AU 31 décembre 1967. |
|---|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| | (En kilomètres.) | | |
| Longueur des lignes ouvertes au trafic voyageurs | 29.220 | 29.160 | 28.860 |
| dont électrifiées | 8.150 | 8.310 | 8.490 |
| Longueur des lignes ouvertes au trafic marchandises | 37.890 | 37.810 | 37.850 |
| dont électrifiées | 8.420 | 8.980 | 8.770 |

2° Le trafic.

Au cours de l'exercice 1966, le trafic de la S. N. C. F. a été sensiblement stationnaire pour les voyageurs et a enregistré à nouveau une légère régression pour les marchandises. Cette régression tient principalement à la réduction des transports de combustibles minéraux et des minerais ainsi que de certains produits agricoles ou nécessaires à l'agriculture (engrais exceptés).

Les tableaux ci-après permettent la comparaison des éléments caractéristiques du trafic, tant voyageurs que marchandises, pour les années 1964, 1965 et 1966, ainsi que les prévisions pour 1967 :

Trafic voyageurs.

| | 1967 (a) | 1966 | 1965 | 1964 |
|---|----------|------|------|------|
| Nombre de voyageurs-kilomètre (en milliards) | 39,3 | 38,4 | 38,3 | 37,8 |
| Nombre de voyageurs transportés (en millions) | » | 628 | 620 | 608 |
| Parcours moyen d'un voyageur (en kilomètres) | » | 61,1 | 61,8 | 62,2 |
| Nombre moyen de voyageurs par train ... | » | 211 | 211 | 213 |

(a) Prévisions.

Trafic marchandises.

| | 1967 (a) | 1966 | 1965 | 1964 |
|--|----------|------|------|------|
| Tonnage kilométrique total (en milliards de tonnes-kilomètre nettes) | » | 66,7 | 67,7 | 68,7 |
| dont : | | | | |
| Trafic commercial | 64,5 | 64,1 | 64,6 | 65,3 |
| Trafic de service | » | 2,6 | 3,1 | 3,4 |
| Tonnage transporté (trafic commercial en millions de tonnes) | » | 233 | 239 | 248 |
| Distance moyenne de transport (en kilomètres) | » | 275 | 270 | 263 |

(a) Prévisions.

3° Les tarifs.

a) Tarifs voyageurs :

En 1966, la S. N. C. F. a porté les prix de base kilométriques de 9,50 à 10 centimes en 2^e classe et de 14,25 à 15 centimes en 1^{re} classe à partir du 1^{er} mars 1966.

Par ailleurs, la S. N. C. F. a été autorisée à introduire dans la tarification voyageurs, à compter du 17 octobre 1966, une « part fixe » dite taxe de « prise en charge », tenant compte des opérations dont le coût est indépendant de la distance, telles que l'établissement, la délivrance et le retrait des billets, l'utilisation des installations, la couverture des risques d'accident. Cette taxe a été fixée, par voyage, à 1 F en 2^e classe et 1,50 F en 1^{re} classe sur les billets à plein tarif ; elle est atténuée aux très courtes distances et diminuée en fonction des taux de réduction auxquels peuvent prétendre les usagers.

En 1967, les mesures tarifaires suivantes sont intervenues :

Tarifs de grandes lignes :

La proposition de majoration de 0,50 centime en 2^e classe et de 0,75 centime en 1^{re} classe, qui restait en attente d'approbation ministérielle après la majoration du 1^{er} mars 1966, a été transformée par la S. N. C. F. en une proposition d'augmenter de 5 % les prix totaux acquittés par les usagers. Cette nouvelle proposition ne diffère de la précédente que par le fait qu'elle entraîne automatiquement une majoration de la taxe fixe instaurée le 17 octobre 1966,

dans la même proportion que pour le tarif kilométrique. La S. N. C. F. a été autorisée à mettre en application les dispositions proposées à partir du 1^{er} octobre 1967.

En outre, les relèvements des tarifs suivants sont entrés en vigueur le 15 juillet 1967 :

— abonnement d'élèves, d'étudiants et d'apprentis et de certains réformés pensionnés de guerre, cartes hebdomadaires de travail : les majorations correspondantes, qui sont plafonnées à 25 %, ont pour objet de rétablir le rapport qui existait avant le 17 octobre 1966, date de la création de la taxe fixe, entre ces tarifs et le prix des abonnements ordinaires, d'une part, et les prix des billets, d'autre part ;

— abonnements ordinaires à parcours déterminé : majoration de 5 % jusqu'à 59 kilomètres, dégressive de 59 à 74 kilomètres.

Ces mesures tiennent compte par avance de l'augmentation générale des tarifs de 5 % à appliquer le 1^{er} octobre 1967.

Tarifs de banlieue :

En relation avec la décision du 29 juin 1967 du Syndicat des Transports parisiens, la S. N. C. F. a été autorisée à modifier, à partir du 15 juillet 1967, les prix des billets, des cartes hebdomadaires de travail et des cartes d'abonnement ordinaire, délivrés sur les lignes de proche banlieue soumises aux tarifs de la banlieue de Paris. Cette mesure comporte à la fois une majoration de 0,185 F à 0,300 F du module U de la R. A. T. P. utilisé pour le calcul des prix, et une réforme de la structure même des tarifs.

b) Les tarifs marchandises :

Outre différents relèvements au cours de l'exercice 1966 de certains tarifs considérés comme anormalement bas, la S. N. C. F. a, à compter du 20 juin 1967, appliqué les mesures suivantes :

— majoration de trois barèmes (7,788 %) de la tarification par wagon et de celle du détail et de quatre barèmes (10,517 %) du tarif des petits colis et des colis express (les colis postaux internationaux étant exclus de tout relèvement) ;

— atténuation par des aménagements de structure de l'effet de la majoration précitée de trois barèmes sur le prix des transports par wagon, dans des conditions telles que l'incidence moyenne de cette majoration soit ramenée à 5,4 % environ.

B. — LES QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

Les effectifs du personnel en activité ont, au cours des deux derniers exercices, évolué de la manière suivante :

| DATES | CADRES | MAITRISE | EXECUTION | TOTAL |
|------------------------|--------|----------|-----------|---------|
| 30 avril 1966..... | 9.644 | 29.544 | 311.452 | 350.640 |
| 30 septembre 1966..... | 9.601 | 30.831 | 306.145 | 346.577 |
| 31 mars 1967..... | 9.692 | 30.774 | 298.829 | 339.295 |
| 30 juin 1967..... | » | » | » | 337.690 |

En ce qui concerne les retraités et pensionnés, leur nombre a continué de croître comme les années précédentes. Il dépasse maintenant très largement le nombre des agents en activité. Cette situation est, rappelons-le, la conséquence des importantes compressions d'effectifs intervenues au lendemain de la guerre.

Evolution des effectifs des pensionnés
au cours des années 1966 et 1967.

| DATES | PENSIONS directes. | PENSIONS de réversion. | PENSIONS d'orphelins. | TOTAUX |
|---------------------------|--------------------|------------------------|-----------------------|---------|
| 31 décembre 1965..... | 261.200 | 154.500 | 1.000 | 416.700 |
| 31 décembre 1966..... | 262.100 | 156.600 | 1.000 | 419.700 |
| 31 décembre 1967 (1)..... | 262.800 | 159.000 | 1.000 | 422.800 |

(1) Prévisions.

2° *Les rémunérations.*

Depuis le 1^{er} janvier 1966, les rémunérations des agents de la S. N. C. F. ont évolué dans les conditions suivantes.

Le Gouvernement ayant autorisé la S. N. C. F. à augmenter de 4,90 % la masse salariale de 1966 par rapport à celle de 1965, les mesures ci-après ont été appliquées :

— Augmentation du salaire de base de :

— 2,25 % le 1^{er} février 1966 ;

— 1,75 % le 1^{er} septembre 1966.

Ces augmentations se sont traduites par une majoration de 4 % du niveau de la rémunération au cours de l'année 1966. Elles ont entraîné un relèvement moyen de la masse salariale annuelle de 2,80 %.

- Modification de la grille des coefficients hiérarchiques du personnel d'exécution et de maîtrise.

Cette modification, qui a pris effet du 1^{er} mai 1966, a entraîné une augmentation moyenne de la masse salariale annuelle de 0,40 %.

- Mesures catégorielles diverses (attribution d'une prime aux gardes-barrières et sémaphoristes à partir du 1^{er} juillet et reclassement de quelques emplois à partir du 1^{er} septembre, ayant entraîné un léger accroissement des effectifs des cadres et de la maîtrise).

Ces dernières mesures ont entraîné une augmentation moyenne de la masse salariale annuelle de 0,10 %.

Au total, et compte tenu de l'effet, en 1966, des mesures décidées en 1965, soit 1,60 %, la masse salariale a été majorée de $1,60 + 2,80 + 0,40 + 0,10 = 4,90$ %.

Par rapport à leur niveau de décembre 1965, les rémunérations moyennes ont ainsi été portées à :

- 102,25 en février 1966 ;
- 102,84 en mai 1966 ;
- 104,60 en septembre 1966.

Pour l'exercice 1967, le Gouvernement a fixé à 5,20 % l'augmentation de la masse salariale et les mesures suivantes ont été décidées :

- Majoration du salaire de base de :

- 1,50 % le 1^{er} février 1967 ;
- 2,80 % le 1^{er} juin 1967,

entraînant un relèvement total de 4,30 % du niveau des rémunérations et une augmentation moyenne de la masse salariale annuelle de 3,15 %.

- Modification des coefficients hiérarchiques de certaines échelles du personnel d'exécution.

Cette modification, qui a pris effet à partir du 1^{er} juin 1967, entraînera une augmentation moyenne de la masse salariale annuelle de 0,39 %.

— Mesures catégorielles diverses (relèvement du taux de base de la prime du personnel administratif, au 1^{er} juin 1967, et reclassement de quelques emplois, au 1^{er} juillet 1967).

Ces dernières mesures entraîneront une majoration moyenne de la masse salariale annuelle de 0,14 %.

Au total, et compte tenu de l'effet, en 1967, des mesures décidées en 1966, soit 1,52 %, la masse salariale aura été relevée de 1,52 % + 3,15 % + 0,39 % + 0,14 % = 5,20 %.

Par rapport à leur niveau de décembre 1966, les rémunérations moyennes auront ainsi été portées à :

- 101,50 en février 1967 ;
- 104,93 en juin 1967.

C. — LES INVESTISSEMENTS

Comme les années précédentes, les principaux travaux d'investissement de la S. N. C. F. ont, en 1966, porté sur la poursuite de l'électrification, bien que le rythme en subisse un certain ralentissement.

Une seule opération nouvelle a été entreprise : l'électrification de la ligne Dijon—Bourg, décidée en vue de soulager la section Dijon—Mâcon de l'artère Paris—Lyon, sur laquelle avaient été reportées les liaisons avec l'Italie par Modane ainsi que celles de la Savoie et de la Suisse par Genève.

Par contre, des étapes importantes ont été franchies en 1966 et au début de 1967 en ce qui concerne l'équipement du grand axe ferroviaire Paris—Le Havre, puisque la traction électrique, déjà ouverte le 14 janvier 1966 entre Achères et Sotteville, a été étendue au tronçon Paris-Achères et aux sections Sotteville-Rouen-Motteville et Asnières-Mantes par Conflans.

Signalons également que la mise sous tension, le 28 septembre 1966, de la section Strasbourg—Kehl a comblé la brèche qui existait jusqu'alors, à ce point-frontière, entre les réseaux électrifiés français et allemand.

Les travaux se sont d'autre part poursuivis :

— sur la ligne Marseille—Vintimille, dont la section Les Arcs—Saint-Raphaël doit entrer en service à la fin de 1967 ;

— sur la banlieue Nord de Paris, notamment à Pontoise, dont la desserte en traction électrique doit être assurée par Conflans dans le courant de 1968 et par Creil et Saint-Denis dans le courant de 1969, l'achèvement de l'électrification Argenteuil—Gagny étant de son côté envisagé pour la fin de 1969.

En 1968, la S. N. C. F. consacra 170 millions de francs de crédits de paiement et 28 millions de francs d'autorisations de programme aux électrifications.

Les paiements sont essentiellement destinés à poursuivre les importantes opérations en cours :

— Paris—Le Havre dont le dernier tronçon Bréauté—Beuzeville—Le Havre sera mis en service en fin 1967 recevra encore 22 millions de francs de paiement pour la fin des travaux ;

— l'effort principal portera sur Marseille—Vintimille (32 millions de francs), la banlieue Nord de Paris (87 millions de francs) et Dijon—Bourg (20 millions de francs), alors qu'un crédit de démarrage de 7 millions de francs sera affecté à l'électrification Mulhouse—Dole.

La traction électrique sera mise en service en 1968 sur les tronçons suivants :

— Saint-Raphaël—Cannes, en mars ;

— Cannes—Vintimille, en fin d'année.

L'opération nouvelle qui sera engagée pour 28 millions de francs intéresse la banlieue Nord de Paris. Il s'agit du complément d'électrification portant sur la ligne Epinay—Persan-Beaumont.

Pour les autres travaux d'investissement de la S. N. C. F., signalons :

— pour les *gares voyageurs*, la poursuite des travaux sur les deux très importants chantiers intéressant la création à Austerlitz d'une gare souterraine de banlieue et l'aménagement de la nouvelle gare Montparnasse ;

— en matière de *gares de marchandises et de triage*, plusieurs halles à marchandises ont été terminées au cours de l'exercice 1966, en particulier celles de Paris-La Chapelle-International, Toulouse-Raynal, Saint-Etienne-Châteaureux, Auxerre et Toulon.

A Rungis où les Halles de Paris doivent être transférées, plusieurs bâtiments sont réalisés ou en chantier.

En ce qui concerne les triages, l'année 1966 a été marquée par la mise en service des installations modernisées de Sotteville qui permettront de trier 5.200 wagons par jour et dont le potentiel pourrait être accru en cas de besoin, et d'un nouvel établissement à Hourcade, près de Bordeaux.

En ce qui concerne les *ouvrages d'art*, quelque 250 ouvrages ont fait l'objet de travaux en 1966, soit pour les besoins propres du chemin de fer, soit pour le compte de tiers. Ont été ainsi édifiés à la demande des Services des Ponts et Chaussées et des Autoroutes, des passages supérieurs ou inférieurs pour la route expresse de Dunkerque à Bergues et pour l'autoroute du Nord. En liaison avec la réalisation du boulevard périphérique, ont été achevés les ponts de la Porte de la Chapelle et de Pantin, le passage inférieur de la Porte de La Villette, et entrepris les passages supérieurs de Bercy et du boulevard Masséna, ouvrages qui permettront le franchissement des voies aux sorties, respectivement, des gares de Paris-Lyon et de Paris-Austerlitz.

*
* *

Les dépenses d'investissement et de renouvellement du matériel se sont élevées en 1966 à :

| | PREMIER établissement | RECONS- TITUTION | RENOUVEL- LEMENT | ENSEMBLE |
|---|--------------------------|---------------------|---------------------|----------|
| | (En millions de francs.) | | | |
| Matériel roulant et mobilier et outillage. | 326,33 | » | 812,15 | 1.138,48 |
| Electrification | 199,64 | » | » | 199,64 |
| Autres installations fixes..... | 358,09 | 19,49 | » | 377,58 |
| Participations financières | 15,74 | » | » | 15,74 |
| Total en principal..... | 899,80 | 19,49 | 812,15 | 1.731,44 |
| Frais généraux et charges de première année | 88,03 | 1,27 | » | 89,30 |
| Total y compris frais généraux et charges de première année..... | 987,83 | 20,76 | 812,15 | 1.820,74 |

Les dépenses ont été financées de la manière suivante (en millions de francs) :

| | |
|--|----------------|
| Versements du Trésor au titre de la Reconstitution.... | 10,36 |
| Participation du compte d'exploitation : | |
| Annuité de renouvellement du matériel.... | 812,15 |
| Contribution à la couverture des dépenses d'installations fixes | 123,68 |
| | <hr/> 935,83 |
| Emprunts émis dans le public..... | 874,55 |
| | <hr/> 1.820,74 |

Pour 1967, les dépenses d'investissement et de financement prévues s'élèvent à :

| | PREMIER établissement | RECONS- TITUTION | RENOUVEL- LEMENT | ENSEMBLE |
|---|--------------------------|---------------------|---------------------|----------------|
| | (En millions de francs.) | | | |
| Matériel roulant et mobilier et outillage. | 296,50 | » | 872,50 | 1.169,00 |
| Electrification | 170,00 | » | » | 170,00 |
| Autres installations fixes..... | 440,00 | 12,00 | » | 452,00 |
| Participations financières | 23,00 | » | » | 23,00 |
| Total en principal..... | <hr/> 929,50 | 12,00 | 872,50 | <hr/> 1.814,00 |
| Frais généraux et charges de première année | 95,00 | 1,00 | » | 96,00 |
| Total y compris frais généraux et charges de première année..... | <hr/> 1.024,50 | 13,00 | 872,50 | <hr/> 1.910,00 |

Quant au financement, il doit être assuré dans les conditions ci-après (en millions de francs) :

| | |
|--|----------------|
| Versements du Trésor au titre de la Reconstitution.... | 6 » |
| Participation du compte d'exploitation : | |
| Annuité de renouvellement..... | 872,50 |
| Contribution à la couverture des dépenses d'installations fixes | 136 » |
| | <hr/> 1.008,50 |
| Emprunt à émettre dans le public..... | 895,50 |
| | <hr/> 1.910 » |

D. — LES RÉSULTATS FINANCIERS

Les résultats financiers de la S. N. C. F. pour l'exercice 1966 et les prévisions pour 1967 sont donnés dans le tableau ci-après :

| | 1966 Résultats. | 1967 Prévisions. |
|---|--------------------------|---------------------|
| | (En millions de francs.) | |
| <i>Recettes.</i> | | |
| Produits du trafic..... | 9.541,30 | 10.193,10 |
| Contributions de l'Etat..... | 1.693,00 | 1.872,00 |
| Recettes diverses | 782,50 | 975,00 |
| | 12.016,80 | 13.040,10 |
| <i>Versements de l'Etat et des Collectivités locales destinés à couvrir l'insuffisance d'exploitation du trafic des voyageurs dans la zone d'action du Syndicat des transports parisiens.....</i> | 80,90 | » |
| <i>Dépenses.</i> | | |
| Personnel et charges sociales..... | 8.058,80 | 8.413,10 |
| Energie de traction..... | 416,10 | 401,20 |
| Matières et entreprises de travaux..... | 1.871,00 | 1.866,70 |
| Impôts | 412,70 | 449,50 |
| Charges de renouvellement..... | 964,00 | 1.027,00 |
| Charges financières | 869,50 | 998,80 |
| Autres dépenses | 974,90 | 1.151,40 |
| | 13.567,00 | 14.307,70 |
| <i>Insuffisance d'exploitation des catégories de transport autres que celles comprises dans la zone du Syndicat des transports parisiens.....</i> | 1.469,30 | 1.267,60 |

Régie autonome des transports parisiens.

A. — ACTIVITÉ DE LA RÉGIE

1° *Activité de la Régie en 1966.*

Le nombre des voyageurs transportés sur l'ensemble des réseaux au cours de l'année 1966 est du même ordre de grandeur que celui de l'année précédente ; il est à noter cependant, qu'en 1966, le nombre de jours de grèves a été supérieur et que, d'autre part, des restrictions de services ont été appliquées sur le réseau routier urbain à dater du 1^{er} août.

Ces dernières mesures ont eu également pour conséquence de diminuer le service offert sur le réseau routier alors que l'augmentation de la capacité de transport du métropolitain s'est poursuivie d'une année à l'autre et que la ligne de Sceaux a bénéficié d'un renforcement.

Au cours de l'exercice, le nombre de voyageurs transportés et de kilomètres-voitures parcourus respectivement sur le réseau ferré (métropolitain et ligne de Sceaux) et sur le réseau routier ont été, comparés aux résultats de 1965, les suivants :

| | RESEAU FERRE | | | | RESEAU ROUTIER | |
|---|----------------|---------|------------------|------|----------------|-------|
| | Métropolitain. | | Ligne de Sceaux. | | 1965 | 1966 |
| | 1965 | 1966 | 1965 | 1966 | | |
| Voyageurs transportés (en millions).... | 1.201,5 | 1.188,9 | 52,9 | 53,6 | 750,7 | 732,9 |
| Kilomètres-voitures (en millions)..... | 172,5 | 176,2 | 9,1 | 9,3 | 124,0 | 122,8 |

2° *Activité prévue en 1967.*

Les prévisions de trafic et de service pour 1967 sont de :

| | RESEAU FERRE | | RESEAU ROUTIER |
|--|----------------|------------------|----------------|
| | Métropolitain. | Ligne de Sceaux. | |
| Voyageurs transportés (en millions)... | 1.193 | 54,7 | 718 |
| Kilomètres-voitures (en millions).... | 179 | 10,0 | 123,7 |

Dans ces prévisions, il a été tenu compte d'une évasion de trafic consécutive au relèvement des tarifs à dater du 15 juillet 1967.

*
* *

L'exploitation du réseau ferré a été caractérisée par un accroissement de la capacité de transport et de modernisation des méthodes d'exploitation.

Sur la ligne n° 4 — dont les trains ont été portés de 5 à 6 voitures en octobre 1965 — les travaux de transformation en vue de la circulation du matériel sur pneumatiques ont été achevés en septembre 1966 et les premiers trains sur pneumatiques ont pu circuler à partir du mois d'octobre. En fin d'année, 15 trains étaient livrés et l'équipement de la ligne avec ce nouveau matériel sera terminé avant la fin de 1967. Le matériel ancien rendu disponible est, en partie, utilisé pour renforcer le service sur le reste du réseau.

Un renforcement du service aux heures d'affluence est également intervenu sur la ligne de Sceaux, dont le trafic augmente de façon particulièrement rapide, le nombre de voyageurs transportés aux points de charge maximale ayant progressé au cours des dix dernières années de 50 % aux heures de pointe.

La modernisation des méthodes d'exploitation est commandée par la recherche d'un accroissement de productivité conjugué avec un maximum de régularité du service.

Le montage d'installations de télévision dans les stations en courbe ou très encombrées s'est poursuivi. Dans le domaine de l'automatisation de la marche des trains, le pilotage automatique, appliqué en 1965 à deux trains de la ligne 11, est progressivement étendu à l'ensemble des trains de cette ligne ; l'opération doit être achevée au cours du deuxième semestre 1967.

Les études ont été poursuivies pour la mise en place prochaine sur la ligne n° 1 de la commande centralisée et de la régulation automatique et sur la ligne n° 11 d'une commande centralisée simplifiée.

En ce qui concerne les opérations de délivrance et de contrôle des titres de transport, le premier appareil distributeur automatique de cartes hebdomadaires a été mis en service à fin 1966. En outre, deux marchés ont été préparés pour la commande de quatre appareils prototypes de contrôle automatique des titres de transport.

En ce qui concerne l'exploitation du réseau routier, il convient de signaler la suppression, pour des raisons d'économie, de certains services, notamment le dimanche.

Comme au cours des années précédentes, l'exploitation du réseau routier a dû faire face, en 1966, aux difficultés croissantes de la circulation qui ont eu pour conséquence un ralentissement de la vitesse commerciale d'une année sur l'autre de 2,2 % à Paris.

Une amélioration sensible de la situation ne peut résulter que de mesures générales. Néanmoins, l'expérience des couloirs de circulation à contre-courant et des bandes de courte longueur réservées aux autobus en certains points de franchissement difficile ont donné des résultats satisfaisants.

Un autre palliatif est recherché dans le perfectionnement des techniques de contrôle de la marche des voitures.

Ces mesures, dont le but premier est d'améliorer la qualité du service, constituent des actions de productivité non négligeables. Toutefois, une amélioration notable des résultats d'exploitation des lignes, est recherchée par la Régie dans l'utilisation généralisée d'autobus à un agent, conformément à l'évolution constatée dans la plupart des grandes villes du monde. Le développement de cette technique d'exploitation est subordonné à une simplification des opérations de perception et de contrôle des titres de transport permettant de réduire les temps de stationnement aux points d'arrêt.

3° *Les tarifs.*

Les tarifs appliqués sur les réseaux de la Régie n'avaient subi aucune majoration depuis le 1^{er} août 1960. Le 15 juillet 1967, le module tarifaire (a) a été modifié et porté de 18,5 centimes à 30 centimes ; le relèvement du module a été accompagné d'une réforme de la structure tarifaire du réseau routier et de la ligne de Sceaux.

Cette hausse des tarifs ne permettra pas d'assurer l'équilibre budgétaire du compte d'exploitation de la Régie pour lequel un module tarifaire de 36,2 centimes aurait été nécessaire en 1967.

Pour l'exercice 1968, compte tenu de l'évolution des dépenses et de l'application du nouveau régime de la T. V. A., un nouveau relèvement du module tarifaire sera proposé aux Pouvoirs publics, mais il est douteux que le Gouvernement l'accepte.

(a) Le module représente le prix d'un ticket d'autobus acheté en carnet.

B. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° Les effectifs.

Depuis 1965, les effectifs des agents de la R. A. T. P. ont évolué dans les conditions suivantes :

| | EFFECTIF MOYEN | | |
|---|----------------|-------------|--------------------------------|
| | Année 1965. | Année 1966. | 1 ^{er} semestre 1967. |
| Agents utilisés : | | | |
| Cadres | 1.491 | 1.592 | 1.736 |
| Maîtrise | 4.224 | 4.375 | 4.554 |
| Exécution | 30.424 | 30.767 | 30.900 |
| Total | 36.139 | 36.734 | 37.190 |
| Agents indisponibles (payés et non payés) | 838 | 930 | 848 |
| Effectif total des agents administrés... | 36.977 (a) | 37.664 (b) | 38.038 (c) |

(a) Non compris 4 agents contractuels (cadres).

(b) Non compris 56 agents contractuels (48 cadres et 8 agents de maîtrise) et 62 agents utilisés à l'opération exceptionnelle de comptage des voyageurs lignes et stations.

(c) Y compris 75 agents contractuels (59 cadres et 16 agents de maîtrise).

La tendance à l'augmentation des effectifs, déjà constatée l'année dernière, s'est donc poursuivie en 1966. Cette augmentation des effectifs est due, d'une part, à un effort exceptionnel de recrutement poursuivi en 1966 pour faire face au développement des études et des travaux nécessités par l'exécution du programme de modernisation et d'extension des réseaux, et, d'autre part, à l'amélioration du service sur les lignes du réseau ferré.

Quant à l'effectif des retraités et des pensionnés, il a, de son côté, varié dans les conditions suivantes :

| | PENSIONS directes. | PENSIONS de réversion. | PENSIONS d'orphelins. |
|------------------------------------|--------------------|------------------------|-----------------------|
| 1 ^{er} février 1966..... | 26.957 | 11.124 | 1.125 |
| 1 ^{er} mai 1966..... | 26.920 | 11.167 | 1.133 |
| 1 ^{er} août 1966..... | 26.961 | 11.210 | 1.126 |
| 1 ^{er} novembre 1966..... | 26.953 | 11.295 | 1.059 |
| 1 ^{er} février 1967..... | 26.842 | 11.355 | 1.072 |
| 1 ^{er} mai 1967..... | 26.827 | 11.468 | 1.079 |

Si le nombre total des pensionnés continue à dépasser celui des agents en activité, en revanche, on constate depuis deux ans une légère diminution du nombre des pensions directes. Par ailleurs, l'accroissement des pensions de réversion a tendance à ralentir.

2° *Les rémunérations.*

L'évolution des rémunérations depuis le 1^{er} janvier 1966 résulte de l'application à la Régie de la procédure Toutée.

Dans ce cadre, la direction a été autorisée à prendre un ensemble de mesures ayant pour effet d'augmenter la masse des rémunérations principales versées au personnel permanent (commissionnés et stagiaires) considéré à effectif constant, et compte non tenu des divers éléments d'inflexion (ancienneté, technicité, modification de la pyramide hiérarchique due au jeu des entrées et des sorties) :

- de 5 % en 1966 par rapport à 1965 ;
- de 5,40 % en 1967 par rapport à 1966.

C'est ainsi qu'en 1966 le salaire de base a augmenté, par rapport au niveau atteint le 31 décembre 1965, de 2 % le 1^{er} mars 1966 et de 2 % supplémentaires le 1^{er} août 1966. Des mesures catégorielles ont en outre été décidées, prenant généralement effet du 1^{er} janvier 1966 ; les plus importantes de ces mesures ont concerné, d'une part, la seconde et la dernière étapes d'accès à la position 2 du personnel d'exécution ; d'autre part, une revalorisation de certains coefficients du personnel d'exécution et du début de la maîtrise.

En 1967, les augmentations du salaire de base par rapport au niveau atteint le 31 décembre 1966 ont été de 1,50 % attribué à titre provisionnel par décision du Gouvernement le 1^{er} février, 1,80 % le 1^{er} mai et 1 % le 1^{er} août ; par ailleurs, diverses mesures catégorielles ont été adoptées : l'une, consistant à revaloriser à nouveau certains coefficients du personnel d'exécution et du début de la maîtrise, a pris effet du 1^{er} mai ; les autres ont, pour la plupart, été prises à compter du 1^{er} janvier.

C. — LES INVESTISSEMENTS

En 1966 et 1967, les investissements de la Régie, premier établissement ou renouvellement, ont été, comme les années précédentes, poursuivis pour répondre à trois catégories d'objectifs :

— extension des réseaux par création de lignes ferroviaires ou de sections de lignes nouvelles ;

— accroissement de la capacité de transport des réseaux existants ;

— modernisation et équipement complémentaire de multiples éléments, en vue notamment d'améliorer la sécurité et la régularité du service.

Les extensions du réseau ferré ont porté sur les opérations suivantes :

— prolongement de la ligne n° 3, de la station Gambetta jusqu'à Bagnolet. Cette section de ligne, d'une longueur de 2 kilomètres, aura son terminus au cœur même du complexe autoroutier de Bagnolet ;

— prolongement de la ligne n° 13 de Saint-Lazare jusqu'à Saint-Augustin. Le prolongement de la ligne n° 13 — Gare Saint-Lazare—Carrefour Pleyel—Porte de Clichy, de Saint-Lazare jusqu'à Saint-Augustin doit apporter à la ligne n° 13 une correspondance directe avec la ligne n° 9, cette opération permettant de décharger la station Saint-Lazare dont les accès insuffisants limitent actuellement le débit de la ligne ; grâce à une meilleure disposition de ses installations, le nouveau terminus permettra également de réduire les intervalles entre les trains et d'augmenter la capacité de transport ;

— prolongement de la ligne n° 8 de Charenton-Ecoles vers Créteil. Le prolongement de la ligne n° 8 — Balard—Charenton-Ecoles — à partir de Charenton vers Créteil aura pour effet de décongestionner le Pont de Charenton. Il servira d'amorce à une ligne nouvelle assurant la jonction avec Paris de la Préfecture du département du Val-de-Marne.

a) *Métro express régional.*

C'est l'opération de beaucoup la plus importante et étant donné ses incidences sur le budget de l'Etat — le financement des travaux est assuré par l'Etat et le District de la Région de Paris, l'acquisition du matériel roulant étant à la charge du budget d'investissement de la Régie — il paraît nécessaire d'y consacrer un développement particulier.

Les travaux sont conduits en liaison avec la S. N. C. F. sur les sections de lignes qu'elle exploite afin d'aboutir à la mise en service de la partie Est de la ligne en 1969 et de la partie Ouest en 1970 ; une exploitation provisoire est toutefois prévue entre la Défense et l'Etoile à partir de 1969.

Les travaux de construction de la ligne régionale se poursuivent sur les deux sections pour lesquelles des autorisations de programme ont été accordées à la Régie :

— la section Ouest — Saint-Germain—Auber — d'une longueur de 20 km comportant une section souterraine nouvelle de Nanterre à Auber ;

— la section Est — Nation—Boissy-Saint-Léger — d'une longueur de 20 km également, comportant une section souterraine nouvelle de Nation à Vincennes.

A fin juillet 1967, la quasi-totalité des autorisations des programmes 1967 et antérieurs étaient utilisées et les chantiers étaient ouverts pratiquement sur l'ensemble des sections souterraines des deux branches de la ligne.

La situation détaillée des travaux réalisés en 1966 figure au chapitre « Travaux d'établissement — réseau ferré » du rapport à M. le Ministre des Transports pour l'exercice 1966.

Avancement des travaux sur les sections souterraines :

Dans leur ensemble, les sections souterraines à établir par la Régie de Nanterre à Auber et de Nation à Saint-Mandé représentent une longueur de 14,8 km (soit 18,2 km, si l'on tient compte des sections où plusieurs souterrains seront construits).

Certains aléas d'exécution, liés à la nature du sous-sol parisien, ont retardé en 1966 l'avancement des travaux sur certains chantiers, en particulier celui du tunnel foré par la machine Robbins à partir de la place de l'Etoile : des dispositions spéciales ont dû être prises pour imperméabiliser le terrain à hauteur de la place de Verdun (Porte Maillot), et éviter la combustion — sous l'effet de l'air comprimé utilisé pour contenir la pression des eaux — des pyrites et lignites contenues dans le sable.

Cependant ces difficultés ont pu être surmontées et sur l'ensemble des chantiers les travaux de gros œuvre du tunnel sont terminés, à fin juillet 1967, sur 10,5 km. Compte tenu des divers degrés d'avancement des chantiers, la cadence des livraisons des travaux de génie civil s'établit entre 120 et 150 mètres de souterrain par semaine et cette progression se poursuit régulièrement.

Par ailleurs, la construction de la station « Rond-Point de la Défense » est pratiquement terminée ; celle de la station « M » a été entreprise en 1966.

En ce qui concerne la traversée sous-fluviale, l'immersion du premier caisson a été retardée, début 1966, par une crue d'une durée exceptionnelle de la Seine. Les travaux se sont poursuivis ensuite normalement, et six caissons sur sept étaient en place au début de juillet 1967. Le dernier caisson est en cours de fabrication et sera mis en place en principe pour la fin de l'année.

Sur la branche Est, les travaux sont également conduits très activement en vue de la mise en service de la section Nation—Boissy-Saint-Léger au cours du quatrième trimestre 1969. En particulier, la voûte de la station Nation, longue de 225 mètres, était achevée au début du mois de septembre.

Autres travaux de construction et d'équipement :

Sur les sections actuellement exploitées par la S. N. C. F. de part et d'autre des parties souterraines construites par la Régie, de nombreux travaux d'aménagement des voies et stations pour adapter l'infrastructure au trafic R.E.R. sont d'ores et déjà terminés.

Par ailleurs, la construction des ateliers d'entretien du matériel roulant va être entreprise simultanément à Rueil, sur les emplace-

ments libérés par la S. N. C. F., et à Boissy-Saint-Léger où d'importants travaux de terrassements préliminaires seront prochainement achevés.

Matériel roulant :

Les premiers éléments du matériel roulant nécessaire à l'exploitation de la ligne régionale ont été livrés à la Régie au début de 1967. A fin juillet 1967, six éléments étaient livrés dont quatre ont été mis en service sur la ligne de Sceaux à titre d'essai et en vue de renforcer le service sur cette ligne, pour laquelle des commandes de matériel similaire seront passées ultérieurement.

b) *Les opérations de modernisation.*

Ces opérations portent notamment sur le renouvellement du matériel tant ferré que routier.

Pour rénover le parc du réseau ferré, dont plus de 20 % du matériel est antérieur à 1914, de nouvelles voitures d'un type classique mais à performances très améliorées ont été commandées.

L'équipement en matériel sur pneumatiques de la totalité du réseau n'apparaît pas, en effet, réalisable, au moins dans un délai prévisible.

L'équipement des lignes en matériel sur pneumatiques impose, en effet, la transformation des voies qui est une opération longue et assez onéreuse puisqu'elle n'est possible que de nuit, à raison de trois heures de travail effectif quotidien. L'équipement complet du réseau en matériel sur pneumatiques ne pourrait ainsi s'effectuer qu'à raison d'une ligne tous les trois ans, par suite, notamment, du nombre des trains de travaux à utiliser simultanément.

Pour le réseau routier, différents types d'autobus sont expérimentés dans l'optique d'une future exploitation du réseau par un seul agent.

*
* *

L'incidence financière de ces différentes opérations est retracée dans les tableaux ci-après :

EXERCICE 1966

| | ENGAGEMENTS | | PAIEMENTS | |
|----------------------------|--------------------------------|-----------------|--------------------------------|-----------------|
| | Sur emprunt. | Sur subvention. | Sur emprunt. | Sur subvention. |
| | (En millions de francs.) | | | |
| Premier établissement..... | 268,36 | 611,28 | 249,38 | 236,57 |
| | 819,64 | | 485,95 | |
| | Sur annuité de renouvellement. | | Sur annuité de renouvellement. | |
| Renouvellement | 134,22 | | 123,12 | |

Le financement des dépenses de premier établissement a été assuré de la manière suivante :

a) Opérations financées sur fonds d'emprunt (en millions de francs) :

Emprunts réalisés en 1966 :

| | |
|--|---------------|
| — reliquat emprunt 1965..... | 110 |
| — emprunt 1966 (sur 213,3 millions de francs autorisés)..... | 183,61 |
| | <u>293,61</u> |

A déduire : avance temporaire faite en 1965 :

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| — sur trésorerie de la Régie..... | 44,65 |
| | <u>44,65</u> |

| | |
|---|---------------|
| Ressources disponibles pour l'exercice 1966..... | 248,96 |
| Paiements comptabilisés pour l'exercice 1966..... | 249,38 |
| | <u>249,38</u> |
| Insuffisance de ressources..... | 0,42 |

Les emprunts réalisés en 1967 couvrent cette insuffisance.

b) Opérations financées sur subventions d'équipement :

Le montant des paiements sur subventions s'élève, en 1966, à 236,57 millions de francs, dont 235,84 millions de francs pour la ligne régionale Est-Ouest et 0,73 million de francs pour des opérations d'équipement complémentaire du réseau ferré (part à la charge du District).

Les dépenses relatives à la ligne régionale Est-Ouest ont été financées de la manière suivante :

| | ETAT | DISTRICT | TOTAL |
|---|--------------------------|----------|--------|
| | (En millions de francs.) | | |
| Ressources : | | | |
| Subventions versées en 1966..... | 119,00 | 119,00 | 238,00 |
| A déduire : écart entre subventions versées et paiements au 1 ^{er} janvier 1966. | — 1,27 | — 1,27 | — 2,54 |
| | 117,73 | 117,73 | 235,46 |
| Paiements comptabilisés pour l'exercice 1966. | 117,92 | 117,92 | 235,84 |
| Ecart entre subventions versées et paiements au 31 décembre 1966..... | — 0,19 | — 0,19 | — 0,38 |

Opérations de renouvellement.

Les opérations de renouvellement sont financées par les annuités inscrites au budget d'exploitation de la Régie.

EXERCICE 1967

Opérations de premier établissement.

| | AUTORISATIONS de programmes disponibles. | PREVISIONS DE PAIEMENT | |
|--|--|------------------------|-----------------------|
| | | Sur emprunt régie. | Sur subven- tions. |
| (En millions de francs.) | | | |
| <i>Programmes 1964 et antérieurs (clos) ..</i> | p. m. | 140,0 | 11,0 |
| <i>Programmes en cours (1962 et 1964 [pour le R. E. R.], 1965 et 1966) :</i> | | | |
| — Ligne régionale Est-Ouest : | | | |
| — Infrastructure et équipement : | | | |
| — Saint-Germain—Auber | 4,98 | » | 157,0 |
| — Nation—Boissy-Saint-Léger .. | 0,12 | » | 74,0 |
| — Autres opérations | 189,02 | 107,0 | » |
| <i>Programme 1967 :</i> | | | |
| — Ligne régionale Est-Ouest : | | | |
| — Infrastructure et équipement : | | | |
| — Saint-Germain—Auber | 150,0 | » | 16,0 |
| — Nation—Boissy-Saint-Léger .. | 200,0 | » | 40,0 |
| — Etudes et reconnaissances sur Nation—Auber et bran- che Nord | 5,0 | » | 3,0 |
| — Autres opérations | 376,10 | 57,0 | » |
| | 925,22 | 304,0 (1) | 301,0 |
| | | 605,0 | |

(1) Le financement d'une dépense de 3 millions de francs n'est pas encore fixé et est assuré provisoirement sur fonds d'emprunts.

En ce qui concerne les paiements à charge de la Régie, les autorisations d'emprunt s'élèvent, au total, à 304 millions de francs pour l'exercice 1967.

Les dépenses relatives aux travaux de la ligne régionale Est-Ouest seront financées par l'Etat et le District sur inscriptions budgétaires.

Opérations de renouvellement.

| | EXERCICE 1967 | |
|------------------------------------|--|--------------------------------|
| | Autorisations de programmes disponibles. | Prévisions de paiements. |
| | (En millions de francs.) | |
| Programmes 1964 et antérieurs..... | — | 35,0 |
| Programmes 1965 et 1966..... | 30,53 | 55,0 |
| Programme 1967 | 183,0 | 48,0 |
| | 213,53 | 138,0 |

Le fonds de renouvellement présentait au 1^{er} janvier 1967, une insuffisance de 3,5 millions de francs qui vient en déduction de l'annuité de renouvellement de 136,8 millions de francs inscrite au budget d'exploitation révisé de l'exercice 1967.

D. — SITUATION FINANCIÈRE

On trouvera ci-après le compte d'exploitation de l'exercice 1966.

Compte d'exploitation de la Régie autonome

Débit.

Frais de personnel :

Salaires et charges annexes de personnel :

| | |
|---|----------------|
| — salaires et avantages en nature | 573.355.743,44 |
| — charges sociales | 180.047.582,12 |
| — charges parafiscales de personnel | 17.711.514,07 |
| | <hr/> |
| | 771.114.789,63 |

| | |
|--|----------------|
| Prime de gestion | 5.722.704,94 |
| Insuffisance du compte « Retraites » | 197.188.746,75 |

974.026.241,32

Autres frais d'exploitation :

Impôts et taxes :

| | |
|---|----------------|
| — impôts sur recettes | 132.807.086,81 |
| — impôts sur salaires et pensions | 38.173.468,65 |
| — autres impôts et taxes | 10.220.581,24 |
| | <hr/> |
| | 181.001.086,70 |

Dépenses d'énergie :

| | |
|------------------------------------|---------------|
| — énergie électrique | 40.847.699,51 |
| — carburants (consommations) | 32.206.820,73 |
| | <hr/> |
| | 73.054.520,24 |

Dépenses d'entretien et divers :

| | |
|--|----------------|
| — travaux, fournitures et services extérieurs (sauf énergie électrique) | 70.284.424,44 |
| — matières (consommations) | 56.270.570,88 |
| — transports et déplacements | 1.758.706,58 |
| — frais divers de gestion | 3.931.067,43 |
| | <hr/> |
| | 132.244.769,33 |

386.300.376,27

| | |
|--|----------------|
| Charges des emprunts et frais financiers divers | 76.130.067,84 |
| Annuité de renouvellement du matériel et des installations | 116.703.215,98 |
| Autres dotations de l'exercice | 11.345.199,30 |

1.564.505.100,71

des transports parisiens pour l'exercice 1966.

Crédit.

Produits du trafic :

Recettes directes du trafic 718.127.923,81

Recettes indirectes du trafic :

— remboursements de pertes de recettes pour
réductions tarifaires 137.744.140 »

— subvention pour maintien ou création de
dessertes déficitaires »

— indemnité compensatrice pour non-augmen-
tation des tarifs 602.918.136 »

1.458.790.199,81

Produits commerciaux accessoires du trafic 30.823.748,62

Autres recettes 73.028.454,59

1.562.642.403,02

Solde débiteur 1.862.697,69

1.564.505.100,71

L'ensemble des remboursements de pertes de recettes pour tarifs réduits et de l'indemnité compensatrice pour non-augmentation des tarifs atteint 740,66 millions de francs se répartissant comme suit entre les diverses collectivités.

| | REMBOURSEMENTS de pertes de recettes. | INDEMNITE compensatrice pour non aug- mentation des tarifs. | ENSEMBLE |
|-------------------------------------|---|---|---------------|
| | (En millions de francs.) | | |
| Etat | 97,44 | 422,04 | 519,48 |
| Ville de Paris | 14,17 | 63,58 | 77,75 |
| Département de la Seine | 24,10 | 108,17 | 132,27 |
| Département de Seine-et-Oise | 2,01 | 9,04 | 11,05 |
| Département de Seine-et-Marne | 0,02 | 0,09 | 0,11 |
| Total | 137,74 | 602,92 | 740,66 |

Prévisions pour l'exercice 1967.

Le budget d'exploitation de l'exercice 1967, établi par le Conseil d'administration de la Régie le 28 octobre 1966, a été examiné les 17 novembre et 8 décembre 1966 par le Syndicat des Transports parisiens qui a pris une délibération fixant le module tarifaire d'équilibre de l'exercice en cause à 36,2 centimes.

Le relèvement du module d'application (U) (1) de 18,5 à 30 centimes — ce qui correspond à V = 60 centimes — a été autorisé à compter du 15 juillet 1967.

Dans ces conditions, l'indemnité compensatrice due à la Régie s'élève, avec les données actuelles, à 527 millions de francs pour l'ensemble de l'exercice 1967, dont 364 millions de francs pour le premier semestre et 163 millions de francs pour le second semestre.

(1) Dans la nouvelle structure tarifaire, mise en vigueur à partir du 15 juillet 1967, le module d'application est égal au prix d'un billet de métro de deuxième classe extrait de carnet, et non plus, comme antérieurement, à la moitié de ce prix : il est désigné par la lettre « V », alors que le module antérieur était désigné par la lettre « U ».

Le total des remboursements de pertes de recettes et de l'indemnité compensatrice à la charge des collectivités publiques s'élève à 701,5 millions de francs, se répartissant de la façon suivante :

| | REMBOURSEMENTS de pertes de recettes. | INDEMNITE compensatrice pour non- augmentation des tarifs. | ENSEMBLE |
|----------------------------------|---|--|----------|
| | (En millions de francs.) | | |
| Etat | 123,50 | 368,90 | 492,40 |
| Ville de Paris..... | 17,93 | 55,57 | 73,50 |
| Département de la Seine..... | 30,50 | 94,54 | 125,04 |
| Département de Seine-et-Oise.... | 2,55 | 7,91 | 10,46 |
| Département de Seine-et-Marne... | 0,02 | 0,08 | 0,10 |
| | 174,50 | 527,00 | 701,50 |

Perspectives pour l'exercice 1968.

Bien que le budget de cet exercice ne soit pas encore arrêté et compte tenu de l'incidence financière des facteurs actuellement connus ou prévisibles — notamment de la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires — le module d'équilibre de l'exercice serait de l'ordre de $U = 40,8$ centimes.

En fonction de la valeur qui sera retenue en 1968 pour le module tarifaire d'application, l'ensemble des remboursements de pertes de recettes et de l'indemnité compensatrice à la charge des collectivités publiques varierait de 298 millions de francs (dans le cas où les tarifs appliqués correspondraient aux tarifs d'équilibre), à 670 millions de francs (dans le cas où la tarification actuelle, fondée sur un module $V = 60$ centimes, serait maintenue).

Dans les deux hypothèses extrêmes, les parts respectives de chacune des collectivités peuvent être évaluées comme suit :

| MODULE TARIFAIRE APPLIQUE | V = 81,6 c | | | V = 60 c | | |
|-----------------------------|---|---|---------------|---|---|---------------|
| | Rembour- sements de pertes de recettes. | Indemnité compensatrice pour non- augmenta- tion des tarifs. | Ensemble. | Rembour- sements de pertes de recettes. | Indemnité compensatrice pour non- augmenta- tion des tarifs. | Ensemble. |
| | (En millions de francs.) | | | | | |
| Etat | 211,00 | » | 211,00 | 159,30 | 311,50 | 470,80 |
| Collectivités locales | 87,00 | » | 87,00 | 65,70 | 133,50 | 199,20 |
| Total | 298,00 | » | 298,00 | 225,00 | 445,00 | 670,00 |

Bien entendu, ces estimations n'ont qu'une valeur indicative en raison des nombreuses inconnues qu'elles comportent dont, au tout premier chef, l'incidence sur les recettes du trafic de la réforme de la structure tarifaire appliquée depuis le 15 juillet 1967 et l'incidence sur les dépenses de la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires.

*
* * *

Malgré l'importante augmentation tarifaire qui vient d'être décidée, l'équilibre financier de la Régie est loin d'être assuré, puisque, si l'on voulait le réaliser en 1968, une nouvelle majoration des tarifs — de l'ordre de 25 % — serait nécessaire ; or, pour des raisons d'ordre à la fois politique, économique et social, une telle solution paraît exclue.

Une subvention d'équilibre devra donc être, en 1968, versée par le budget général à la R. A. T. P.

En présence d'une telle situation, on est amené à s'interroger sur les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour assurer l'équilibre de la Régie, sans relèvement tarifaire, c'est-à-dire pour comprimer les dépenses. S'agissant d'une entreprise de main-d'œuvre, une telle compression suppose une augmentation de la productivité.

Cette augmentation est-elle possible ? Tel est l'objet de l'étude qui va suivre.

E. — LES POSSIBILITÉS D'AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITÉ

Les projets et études de la Régie dans le domaine de l'augmentation de la productivité portent sur trois chapitres principaux :

— l'automatisation de l'exploitation des lignes du métropolitain ;

— l'automatisation des méthodes de vente et de contrôle des titres de transport sur le réseau ferré ;

— l'utilisation généralisée d'autobus à un seul agent liée à la simplification des méthodes de contrôle des titres de transport.

I. — *Automatisation de l'exploitation des lignes du métropolitain.*

L'automatisation progressive de l'exploitation des lignes du métropolitain sera obtenu, principalement, grâce à la constitution d'un poste de commande centralisée de cette exploitation et par l'application d'un système de marche automatique des trains.

L'utilisation de la télévision et d'installations de sonorisation dans les stations permettra de compléter cette évolution.

a) *Poste de commande centralisée d'exploitation.*

Le poste de commande centralisée de l'exploitation du réseau métropolitain comportera, pour chaque ligne, des dispositifs mettant à la disposition d'un agent responsable de l'exploitation un ensemble de moyens lui permettant simultanément de contrôler et de commander le mouvement des trains :

— un tableau de contrôle optique donnant la position en ligne de tous les trains avec leur numéro ainsi que des indications sur la signalisation ;

— des machines à programme assurant la télécommande automatique des postes de manœuvre des terminus, pour les départs des trains et pour les diverses manœuvres de garage et de dégarage ;

— une liaison téléphonique permanente avec le personnel des trains ;

— des dispositifs de télécommande agissant sur certains signaux en ligne, en vue de retenir les trains en station, sur l'alimentation en courant de traction de la ligne, et sur certains appareils de voie en ligne, utilisés pour des manœuvres exceptionnelles.

Le bâtiment du poste de commande centralisée a été édifié dans un ensemble immobilier voisin de la place de la Bastille. La partie du poste correspondant à la ligne n° 1 a été mise en service en juin 1967.

L'équipement du poste central de commande d'exploitation sera complété progressivement pour toutes les lignes du réseau (une à deux lignes par an). L'utilisation de ce poste permettra d'accroître l'efficacité de l'exploitation, et de réduire de façon notable le personnel gradé affecté, dans les terminus et sur les lignes, à la surveillance de l'exploitation.

b) *Marche automatique des trains.*

La Régie a mis au point un système de marche automatique des trains. Ce système, l'ordre de départ étant donné par le conducteur en appuyant sur un bouton, effectue automatiquement toutes les opérations de conduite, en respectant les indications de la signalisation, pour obtenir la marche d'une station à l'autre, ainsi que l'arrêt précis du train à quai.

L'agent de conduite, en contact téléphonique permanent avec le poste de commande centralisée, peut également donner aux voyageurs de son train toutes les indications utiles grâce à un système de sonorisation.

Le système, qui a été appliqué à deux trains de la ligne n° 11 depuis 1965, a été étendu récemment à tous les trains de cette ligne, les dernières mises au point étant en cours. Il sera ensuite étendu à d'autres lignes : une ou deux lignes importantes du réseau seront équipées avant 1970.

Ce système tend à permettre la réduction du personnel d'accompagnement des trains.

c) *Application de la télévision, sonorisation.*

L'exploitation des stations en courbe des lignes du métropolitain ou des stations très encombrées, nécessiterait l'utilisation, sur les quais, d'agents indiquant au chef de train la fin de la montée des voyageurs dans la partie arrière du train.

Le montage d'appareils de télévision en circuit fermé permet au chef de train, grâce à une ou plusieurs caméras installées le long du quai, d'assurer lui-même cette surveillance.

II. — *Automatisation des méthodes de vente et de contrôle des titres de transport.*

a) Le système de vente et de contrôle des titres de transport est déjà en cours de transformation sur le réseau métropolitain en vue d'en diminuer les charges. Les postes de contrôle, initialement installés à l'entrée de chaque quai, sont reportés dans les accès afin de desservir plusieurs directions et de permettre un contrôle continu des voyageurs. Certaines stations sont, en outre, équipées en « recettes-contrôles », cette disposition permettant à un seul agent d'assurer à la fois la vente des billets et cartes ainsi que le contrôle des voyageurs en direction des quais.

Ces modifications des dispositifs de vente et de contrôle des titres de transport peuvent être considérés comme autant de mesures préparatoires à l'installation du système d'automatisation du contrôle des voyageurs.

b) En vue de cette installation, la Régie a passé commande d'appareils prototypes destinés à être mis à l'essai sur le réseau. Ces appareils sont des portillons automatiques d'admission qui n'autorisent le passage des voyageurs qu'après l'introduction, dans un dispositif de contrôle de titres de transport portant des inscriptions et indications d'identification, magnétiques ou métalliques, lisibles par des appareils électroniques.

Les appareils prototypes seront mis en service dans deux stations du réseau, en vue de mettre à l'épreuve leur robustesse et leur efficacité. Cette réforme, qui devrait permettre d'obtenir une économie importante de personnel, ne pourra être réalisée avant 1973-1975.

c) D'autre part, la Régie poursuit une large expérimentation pour mettre au point des appareils simples et robustes, pour la vente automatique des carnets de tickets de métropolitain et d'auto-bus et des cartes hebdomadaires. L'utilisation de ces appareils permettrait, là où leur installation est possible, la suppression dans un proche avenir des « bureaux supplémentaires » de vente des titres de transport dans les stations à fort trafic. Ultérieurement, la multiplication des appareils distributeurs serait associée à l'installation des portillons automatiques d'admission.

III. — *Utilisation généralisée d'autobus à un agent, simplification des méthodes de contrôle des titres de transport.*

L'exploitation des autobus avec un seul agent, appliquée jusqu'à ces dernières années aux seules lignes semi-directes du réseau de grande banlieue, va être progressivement généralisée, aussi bien sur les lignes de banlieue que sur le réseau intérieur de Paris.

En banlieue, une quarantaine de lignes sur 106 (sans compter les lignes de grande banlieue) sont déjà exploitées de cette façon.

Depuis cette année, en plus de deux lignes desservies par des autobus de petite capacité, une ligne du réseau de Paris (n° 24), équipée de voitures modernes à grande capacité, est exploitée avec un seul agent.

La généralisation du service à un agent s'effectuera en fonction de la livraison des matériels nouveaux et de la transformation des voitures existantes.

L'exploitation des autobus par un seul agent impose que le travail de l'agent unique soit réduit au maximum, afin d'obtenir un temps de stationnement aussi court que possible aux points d'arrêt.

Différentes mesures sont appliquées ou prévues pour atteindre ce but :

— Simplification de la tarification. Cette simplification, appliquée à partir du 15 juillet 1967, a réduit dans une large mesure le nombre des « prix de transport » acquittés par les porteurs de tickets : 2 et 4 tickets dans Paris, 2, 4, 6 ou 8 tickets en banlieue. Ultérieurement, les billets du modèle du métropolitain seront utilisés sur les autobus, chaque billet équivalant à deux tickets actuels ;

— Suppression de la vente des carnets de tickets par les agents des voitures. Depuis 1966, il a été décidé que l'agent unique d'un autobus ne vendrait plus de carnets de tickets ; ces titres de transport sont vendus dans les stations du métropolitain et chez des revendeurs agréés, soit au total dans 2.000 centres environ ;

— Oblitération des titres de transport par les voyageurs (self-service). Les voitures de construction récente mises en service sur

les lignes exploitées à un agent, comportent à l'avant une porte double permettant l'admission des voyageurs en deux files ; l'une pour les voyageurs passant devant le machiniste pour le paiement par tickets, l'autre pour les porteurs de cartes hebdomadaires ; ces derniers introduisent eux-mêmes leur carte dans une machine à oblitérer automatique.

L'oblitération des titres de transport par les voyageurs sera étendue aux porteurs de tickets, lorsque ces derniers auront été remplacés par des billets du type métropolitain.

Compagnie générale transatlantique.

A. — ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE

1° *Le trafic.*

Année 1966.

a) Le trafic des passagers. — Le nombre total des passagers transportés en 1966 sur l'ensemble des lignes s'établit à 746.078, en progression d'un peu plus de 4 % par rapport aux résultats de 1965, soit 715.381 passagers pour les mêmes lignes, déduction faite des 45.596 passagers transportés en 1965 sur le service Saint-Malo—Jersey, non reconduit en 1966.

Sur l'*Atlantique Nord*, le paquebot *France* a maintenu pratiquement son trafic de 1965, malgré la baisse du nombre des passagers constatée sur le plan international. En même temps, ce paquebot a vu s'améliorer le nombre des passagers de croisière.

Sur la ligne des Antilles, les paquebots *Flandre* et *Antilles* ont transporté au total 25.888 passagers en vingt et un voyages contre 28.975, en 1965, en vingt-cinq voyages. Le remplissage moyen par voyage apparaît ainsi en progression, particulièrement en 1^{re} classe. En 1966, ces deux navires ont été affectés, au cours du quatrième trimestre, à un trafic touristique permanent sous forme de rotations successives en mer des Caraïbes, achalandées d'Europe et des Etats-Unis par voie aérienne.

Si ces résultats peuvent être regardés comme satisfaisants sur le plan commercial, particulièrement en présence d'une concurrence aérienne qui se renforce d'année en année sur ce secteur, il n'en reste pas moins que les résultats financiers de la ligne, obérés par le poids des charges d'exploitation, demeurent toujours un sujet de graves préoccupations pour la Compagnie.

Sur les lignes de Corse, où l'entrée en service simultanée, au début de l'été, de trois car-ferries de conception homogène, est venue rénover totalement le matériel de ces lignes, les résultats ont subi l'incidence d'une grève du personnel navigant qui a paralysé l'exploitation en mai-juin. Néanmoins, ont été maintenus, à quelques unités près, les résultats de l'exercice précédent avec 470.545 passagers transportés contre 470.754 en 1965. Par contre, le progrès

considérable réalisé par l'entrée en service de ces nouveaux navires en matière de transport des automobiles, s'est traduit aussitôt par un accroissement de 9 % de ce trafic avec 81.532 véhicules transportés contre 74.939 en 1965.

Les lignes d'Afrique du Nord, qui avaient souffert en 1965 d'un délestage de tonnage au cours de l'été pour faire face aux besoins urgents du réseau corse, ont enregistré en 1966 une progression sensible avec 176.539 passagers transportés contre 145.266 en 1965.

b) Le trafic de fret. — Dans le domaine du trafic des marchandises, l'activité totale de la Transatlantique, de sa filiale, la C. G. A. M. et des unités affrêtées, se stabilise pratiquement au niveau de l'exercice précédent, avec une très légère progression de 3.042.174 tonnes transportées en 1965 à 3.073.578 tonnes en 1966. En outre, 535.000 tonnes de pétrole ont été à nouveau transportées sous affrètement par le pétrolier *Loire* de la C. G. A. M.

Si, malgré la concurrence accrue du transport aérien et la lutte de plus en plus âpre que se livrent les armements maritimes sur ce secteur, la Compagnie a maintenu ses positions sur la ligne de Côte Est, il n'en reste pas moins que l'apparition des premiers navires porte-containers et le développement de la part qu'il faut s'attendre à leur voir prendre dans les échanges entre les Etats-Unis et l'Europe du Nord ont d'ores et déjà modifié la structure traditionnelle des trafics entre ces deux continents.

En particulier, les trafics de marchandises diverses qui existaient au départ des Grands Lacs ont eu tendance à se déplacer vers la Côte Est où semble se concentrer l'essentiel des efforts des armements qui s'équipent pour le transport par containers.

Sur le secteur Antilles-Côte Ferme-Sud Pacifique, les tonnages transportés sont sensiblement égaux à ceux de l'an dernier. On note toutefois une légère amélioration des échanges avec la Guyane par suite de l'accroissement des transports réalisés pour l'aménagement de la base spatiale de Kourou.

L'exploitation des lignes bananières s'est maintenue à un niveau élevé. Malgré les effets du cyclone Inès qui a dévasté en septembre les plantations de Guadeloupe, les excédents de production de Martinique ont permis de pallier l'arrêt des exportations guadeloupéennes et d'utiliser normalement le tonnage de la flotte bananière habituellement engagée sur les Antilles françaises.

Année 1967 et perspectives pour 1968.

a) Trafic passagers.

Ligne de New York : à la date du 23 août 1967, *France* a transporté en neuf voyages transatlantiques un total de 23.911 passagers. Ce chiffre traduit une certaine baisse de trafic par rapport à l'année précédente. Celle-ci est due cependant, d'une part, à une remise en ligne du navire sur New York plus tardive en raison d'une extension de la saison en croisière, d'autre part, à l'annulation d'un voyage en juin en raison de mouvements de grève, enfin aux effets d'une concurrence aérienne croissante et du contexte économique et politique.

Il est donc probable que l'année 1967 se traduira par une légère baisse du coefficient moyen de remplissage enregistré par *France* depuis son entrée en service (78,41 %). Le navire conserve cependant une cote très élevée auprès de la clientèle transatlantique.

Les croisières : développant au maximum l'utilisation du *France* en croisière pendant la morte-saison d'hiver, la Compagnie a organisé en 1966-1967 six croisières pour ce navire. Au total, 11.872 passagers ont été transportés au cours de cette saison de croisières 1966-1967, contre 7.487 au cours de la saison de l'hiver précédent.

Lignes des Antilles : à la date du 23 août 1967, 13.937 passagers ont été transportés par les paquebots *Flandre* et *Antilles* en douze voyages. Exceptionnellement, deux voyages ont été effectués en août par *Flandre* sur Québec et Montréal, à l'occasion de l'Exposition universelle.

L'exploitation de cette ligne, dont le remplissage commercial demeure cependant satisfaisant avec un coefficient moyen de l'ordre de 75 %, constitue toujours un sujet de grave préoccupation pour la Compagnie.

Lignes de Corse : à la date du 15 août 1967, la Compagnie a transporté sur ses lignes de Corse un total de 333.000 passagers contre 281.000 à la même date en 1966, et 61.850 voitures contre 45.980 en 1966. La progression du trafic, soit 18,5 % pour les passagers et 34,5 % pour les voitures, justifie les décisions prises

par la Compagnie pour le renouvellement complet de la flotte du service contractuel de Corse, qui a bénéficié, dès le début de la saison d'été, des quatre car-ferries et du cargo accompagnateur de voitures *Esterel*.

Lignes d'Afrique du Nord : les lignes d'Afrique du Nord continuent, avec 74.500 passagers et 4.040 voitures transportées au 15 août 1967, contre 94.000 passagers et 4.243 voitures à la même date en 1966, de traduire la dégradation croissante des échanges entre la France et l'Algérie.

b) Le trafic de fret.

L'activité de l'ensemble des lignes de charge paraît devoir se maintenir pour 1967 sensiblement au niveau de l'exercice précédent, bien que des variations sensibles soient enregistrées dans l'économie de certaines lignes, en raison soit de facteurs d'ordre conjoncturel, soit de modifications importantes apportées par la compagnie aux conditions d'exploitation de ces lignes.

C'est notamment le cas de la ligne de la *côte Est des U. S. A.* pour laquelle l'année 1967 constitue encore une année de transition entre le régime antérieur d'exploitation par service hebdomadaire assuré par les cargos de la Compagnie, et le nouveau régime caractérisé par la constitution d'un groupe où figurent différentes compagnies étrangères pour l'exploitation en commun d'une flotte de dix navires porte-containers entre les ports d'Europe du Nord et la côte Est des U. S. A.

La Compagnie a d'autre part procédé également à une refonte totale de ses services sur le Canada, en abandonnant la desserte des Grands Lacs, insuffisamment rémunératrice, remplacée par une desserte bimensuelle des ports canadiens du Saint-Laurent au départ de Bordeaux, Rouen et Le Havre.

La ligne du *Nord Pacifique* se trouve actuellement affectée par un certain déséquilibre des échanges, accentué par le détournement d'une partie du trafic habituel de retour vers la côte Est des U. S. A. en liaison avec le développement du transport par containers.

Sur le secteur des *Antilles-Sud Pacifique*, il faut également prévoir une certaine diminution du trafic des lignes des Antilles françaises. Cette situation devrait cependant s'améliorer dans

l'avenir par la mise en service de navires d'un type nouveau, spécialement étudié pour effectuer un trafic de divers à l'exportation de métropole et le transport des bananes en retour des Antilles.

La ligne des *Caraïbes-Côte Ferme* marque de son côté un progrès sensible par rapport à l'année précédente.

La ligne du *Sud Pacifique* traduit de son côté un certain ralentissement, dû, notamment, à la diminution des trafics de nitrate et de fishmeal.

L'exploitation de la *flotte réfrigérée* demeure, dans l'ensemble, satisfaisante. Il faut cependant s'attendre, pour 1967, à un certain ralentissement du trafic, notamment en raison de l'impossibilité dans laquelle la Compagnie s'est trouvée d'utiliser sur un marché, qui demeure déprimé, deux de ses bananiers anciens actuellement désarmés. On a noté, d'autre part, une baisse de la consommation de bananes en Europe au cours de l'été.

Sur les *secteurs divers*, il faut noter enfin la mise en service prochaine par la Compagnie d'un cargo acheté d'occasion pour la reprise à l'automne d'un service alterné avec l'U. R. S. S. sur la *ligne de la Baltique*.

D'autre part, l'année 1967 aura également été marquée par l'entrée en service, à l'automne, du minéralier-pétrolier de 90.000 tonnes *Jacques-Cartier*, armé par la Compagnie générale transatlantique, ce dernier navire venant d'être affrété, pour une durée d'un an, pour des transports de pétrole par une société japonaise.

2° Les tarifs.

a) Tarifs passagers.

Les tarifs de la Compagnie générale transatlantique ont évolué dans les conditions suivantes :

Ligne de New York :

Augmentation de tarifs, à compter du 1^{er} janvier 1966, de 5 dollars hors saison et 10 dollars en saison, hausse uniforme pour toutes les classes ;

Augmentation, à compter du 1^{er} janvier 1967, de 5 dollars hors saison et de 15 dollars en saison, également uniforme.

Ligne des Antilles :

Aucune augmentation.

Lignes de Corse :

Les tarifs de passage des lignes de Corse ont suivi la même évolution que les tarifs voyageurs de la S. N. C. F., auxquels ils sont rattachés (augmentation de 5 % le 1^{er} mars 1966 et augmentation prévue de 5 % le 1^{er} octobre 1967).

Lignes d'Afrique du Nord :

Augmentation, à compter du 10 juillet 1967, due à une surtaxe provisoire de combustible. Cette hausse porte sur les tarifs passagers et automobiles.

b) Tarifs de fret.

L'établissement des tarifs de fret, fixés généralement par les conférences réunissant les armateurs desservant un secteur donné, est extrêmement complexe. De ce fait, il n'est pas possible de décrire dans le détail l'évolution qu'ont subie ces tarifs depuis le 1^{er} janvier 1966. Toutefois, nous nous efforçons de les résumer, par secteur et par conférence, dans une note jointe en annexe.

Nous soulignons qu'il serait erroné de conclure que l'augmentation des tarifs de fret sur une ligne donnée se traduit pratiquement par une augmentation proportionnelle des recettes de cette ligne. En effet, des exceptions sont généralement prévues pour de nombreux produits et il arrive très fréquemment que les marchandises les plus usuelles, qui constituent la base du trafic, soient exonérées de l'augmentation.

Dans certaines conférences, en outre, certaines marchandises font l'objet de « taux spéciaux » pour une période ou un trafic déterminé. Ces taux sont inférieurs à ceux qui apparaissent au tarif général pour cette marchandise et sont généralement reconduits sans avoir à supporter les augmentations appliquées, entre-temps, au tarif général.

Il convient, toutefois, de souligner que les tarifs appliqués sur les relations maritimes entre la métropole et les départements d'outre-mer, ainsi qu'entre la Corse et le Continent, continuent de subir l'effet de la pesée constante effectuée par les pouvoirs publics pour limiter les hausses justifiées proposées par la Compagnie. C'est ainsi qu'après la hausse de 6 % intervenue le 15 août 1967

sur les tarifs de fret à destination des Antilles françaises, il subsiste encore un retard de l'ordre de 25 % par rapport aux tarifs internationaux pratiqués entre l'Europe et le secteur des Caraïbes par la Conférence internationale Witass.

Sur la Corse, ce retard peut être évalué à 13 % après application d'une hausse de 5 % intervenue le 3 juillet 1967, à la suite du relèvement des tarifs de marchandises S. N. C. F.

B. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° Les effectifs.

Entre le 1^{er} janvier 1966 et le 1^{er} janvier 1967, les effectifs de la Compagnie générale transatlantique ont varié dans les conditions ci-après :

a) Personnel navigant.

| | 1966 | 1967 |
|---------------------------|-------|-------|
| <i>Etats-majors</i> | 730 | 675 |
| <i>Equipages :</i> | | |
| Pont et machines..... | 1.826 | 1.566 |
| Civil | 1.994 | 1.768 |
| | 4.550 | 4.009 |

b) Personnel sédentaire.

Entre le 1^{er} janvier 1966 et le 1^{er} janvier 1967, l'évolution des effectifs du personnel sédentaire a été la suivante :

| | 1966 | 1967 |
|--|-------|-------|
| Cadres | 116 | 115 |
| Techniciens et agents de maîtrise..... | 685 | 672 |
| Employés | 2.384 | 2.311 |
| Ouvriers | 360 | 344 |
| Total | 3.545 | 3.442 |

On constate donc en un an une forte diminution du personnel navigant (10 %) et une réduction plus faible des effectifs sédentaires.

2° Les rémunérations.

Les rémunérations du personnel navigant de la Compagnie générale transatlantique ont, depuis le 1^{er} janvier 1966 évolué dans les conditions suivantes :

En 1966.

- Le 1^{er} février : majoration des suppléments familiaux des états-majors ;
- Le 1^{er} juin : signature d'un protocole avec les fédérations de marins entraînant l'application des mesures suivantes :
 - à compter du 1^{er} avril : augmentation de 3 % des soldes et accessoires ainsi que de l'indemnité de traitement de table ;
 - à compter du 1^{er} juillet : relèvement du salaire de disponibilité des marins (dépôt n° 2) de 50 % à 63 % du salaire contractuel.
- Le 7 juin : signature d'un protocole avec les organisations professionnelles d'officiers entraînant une augmentation de 3 % des soldes et accessoires, ainsi que de l'indemnité de traitement de table, à compter du 1^{er} avril.
- Le 1^{er} août : relèvement à 5 % de l'augmentation de 3 % prévue à compter du 1^{er} avril par les protocoles des 1^{er} et 7 juin.

En 1967.

- Le 8 juin : application unilatérale à compter du 1^{er} mai 1967 par les armements aux seuls états-majors des navires qui appareilleront des mesures suivantes :
 - majoration des salaires de 6 % ;
 - majoration des accessoires de salaires (indemnités de nourriture, primes contractuelles diverses) de 5 % ;
 - octroi d'une prime de tenue représentant 0,7 % des salaires figurant dans les barèmes après majoration de 6 % ;
 - attribution d'une journée supplémentaire de congé par mois d'embarquement ;
 - paiement de la solde de disponibilité portée de 63 à 75 % de la solde.

- *Le 12 juin* : protocole d'accord signé entre le C. C. A. F. et les organisations professionnelles de marins prévoyant, avec application à compter du 1^{er} mai 1967 :
 - majoration des salaires contractuels et accessoires de 5 % ;
 - majoration des salaires de base et, par voie de conséquence, des heures supplémentaires et des allocations spéciales de 10 % ;
 - attribution d'une journée supplémentaire de congé par mois d'embarquement ;
 - salaire de stabilité passant de 63 à 75 % du salaire contractuel ;
 - institution d'une prime de fin d'année de 80 F aux marins présents dans l'entreprise au 31 décembre 1967 et ayant plus de dix-huit ans et au moins un an de présence ;
 - forfaitisation des jours fériés à un demi-jour de congé par mois d'embarquement, les jours fériés existant actuellement étant supprimés à l'exception du 1^{er} mai ;
 - paiement du salaire de matelot qualifié aux garçons ayant au moins dix ans d'exercice de leur fonction dans la même entreprise ;
 - remboursement des frais de transport aux marins débarqués et malades ;
 - les marins qui viennent d'effectuer un embarquement au long cours ne pourront être rappelés avant la fin de leur congé que s'ils ont bénéficié d'un congé d'au moins trente jours.

*

* *

Rappelons que le personnel sédentaire a un régime de rémunération analogue à celui des agents de la S. N. C. F.

C. — LES INVESTISSEMENTS

Les tableaux ci-après donnent la décomposition des dépenses d'investissement de la Compagnie générale transatlantique pour les exercices 1966 et 1967, ainsi que les modalités de financement de ces dépenses.

Exercice 1966 (en milliers de francs).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

| | | | |
|---|--------|--------|---------|
| — immobilisations au titre : | | | |
| — des terrains et des constructions..... | | 790 | |
| — du matériel naval : | | | |
| <i>Jacques-Cartier</i> | 18.361 | | |
| <i>Ville-de-Metz</i> (quirat) | 1.813 | | |
| <i>Rochambeau</i> | 10.026 | | |
| <i>Suffren</i> | 18.529 | | |
| <i>Estérel</i> | 4.660 | | |
| — transport de gaz de pétrole liquéfié (quirat) | 162 | | |
| Polytherme E 24 | 2.265 | | |
| Polytherme F 24 | 2.265 | | |
| <i>Fred-Scamaroni</i> | 4.883 | | |
| <i>Corse</i> | 13.425 | | |
| <i>Comté-de-Nice</i> | 11.166 | | |
| — améliorations : | | | |
| coques, machines | 1.273 | | |
| matériel d'inventaire | 1.007 | | |
| | | 89.835 | |
| — du matériel et outillage..... | | 4.173 | |
| — en nouvelles prises de participation..... | | 8.266 | |
| | | | 103.064 |
| — autres besoins : | | | |
| — remboursement des emprunts à moyen et long terme | | 46.723 | |
| — divers : | | | |
| effets acceptés | | 4.061 | |
| règlement de frais d'établissement..... | | 3.418 | |
| | | | 54.202 |
| | | | 157.266 |

FINANCEMENT :

| | | | |
|--|--------|--------|---------|
| 1) Autofinancement (dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement | | 62.949 | |
| 2) Cessions d'éléments de l'actif : | | | |
| — matériel naval | 10.674 | | |
| — terrains | 53 | | |
| — constructions | 161 | | |
| — matériel et outillage..... | 118 | | |
| — titres de participation..... | 196 | | |
| | | | 11.202 |
| 3) Emprunts à plus d'un an..... | | 93.381 | |
| 4) Encaissements d'avances, cautions et dépôts..... | | 778 | |
| | | | 168.310 |

EXCÉDENT DES RESSOURCES SUR LES BESOINS :

| | | | |
|---|---|--------|---------|
| Augmentation du Fonds de roulement permanent..... | — | 11.044 | |
| | | | 157.266 |

Exercice 1967 (en milliers de francs).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

1° *Matériel naval.*

A. — Constructions neuves (paiements sur navires en commande ou livrés en 1966) :

| | |
|---------------------------------------|--------|
| <i>Fred-Scamaroni</i> | 1.458 |
| <i>Corse</i> | 1.765 |
| <i>Estérel</i> | 1.312 |
| <i>Ville-de-Metz</i> | 2.054 |
| <i>Suffren</i> | 21.545 |
| <i>Rochambeau</i> | 19.702 |
| <i>Jacques-Cartier</i> | 32.142 |
| <i>Anjou</i> | 876 |
| <i>Auvergne</i> | 876 |
| Cargo polytherme E 24..... | 1.320 |
| Cargo polytherme F 24..... | 1.320 |
| Cargo <i>Baltique</i> (occasion)..... | 4.700 |
| Porte-containers n° 1..... | 5.580 |
| Porte-containers n° 2..... | 5.580 |
| Cargo polyvalent n° 1..... | 3.260 |
| Cargo polyvalent n° 2..... | 3.260 |
| Cargo polyvalent n° 3..... | 3.260 |
| Cargo polyvalent n° 4..... | 3.260 |
| Cargo <i>Méditerranée</i> | 1.860 |

115.130

B. — Transformations et modifications diverses..... 7.900

123.030

2° *Investissements divers.*

A. — Dans les services à terre..... 5.700

B. — Participations et extensions de participations.... 10.600

16.300

Total I..... 139.330

3° *Dépenses étrangères à l'exploitation courante.*

Remboursements d'emprunts en cours (total II)..... 30.562

Total I + Total II..... 169.892

FINANCEMENT :

Ventes de navires..... 9.968

Emprunts accordés..... 107.466

Total I..... 117.434

Autofinancement 48.000 |

Prélèvement sur la trésorerie..... 4.458

Total II..... 52.458

Total I + total II..... 169.892

D. — SITUATION FINANCIÈRE

On trouvera ci-après le compte d'exploitation générale de la Compagnie générale transatlantique pour l'exercice 1966 :

| CHARGES | |
|--|----------------|
| | (En francs.) |
| Frais de personnel (navigant et sédentaire)..... | 203.117.733,14 |
| Impôts et taxes..... | 13.068.405,30 |
| Travaux, fournitures et services extérieurs..... | 437.508.532,35 |
| Transports et déplacements..... | 4.573.379,87 |
| Frais divers de gestion..... | 19.674.268,22 |
| Frais financiers..... | 7.886.934,69 |
| Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements..... | 62.948.564,17 |
| Dotations de l'exercice aux comptes de provisions..... | 8.309.870 » |
| | <hr/> |
| Total | 757.087.687,74 |
| | <hr/> |
| PRODUITS | |
| Produits de l'exploitation principale (recettes de fret et de passages)..... | 666.746.204,64 |
| Subventions d'exploitation reçues..... | 65.000.000 » |
| Ristournes, rabais et remises obtenus, primes et débits..... | 621.575,41 |
| Produits accessoires..... | 8.847.157,60 |
| Produits financiers..... | 5.245.699,47 |
| Produits des exploitations annexes à terre..... | 4.468.556,02 |
| Produits des exploitations annexes à bord..... | 3.771.816,32 |
| Solde débiteur..... | 2.386.678,28 |
| | <hr/> |
| Total | 757.087.687,74 |

Reflétant à la fois la stabilité de ses trafics et les résultats de ses efforts faits par la Compagnie pour peser sur les dépenses d'exploitation, les comptes de 1966 sont, en définitive, très sensiblement comparables à ceux de l'exercice 1965.

Dans les trois domaines à la fois des passages, du fret et des affrètements, les recettes commerciales nettes marquent une légère progression, avec un total de 666.746.204 F contre 657.292.929 F.

Les recettes accessoires se sont maintenues pratiquement au même niveau, tandis que l'on constate une nette progression du produit des exploitations annexes à terre. Au total, et toute subvention exclue, l'ensemble des recettes de l'exercice s'établit à 689.701.009 F contre 677.935.283 F en 1965 en hausse de 1,7 % d'un exercice à l'autre.

Les dépenses d'exploitation, qui s'élèvent à 685.829.253 F contre 673.327.368 F, marquent de leur côté une progression de 1,8 %. L'analyse des principaux postes de ces dépenses montre cependant que la Compagnie s'est attachée à en limiter la progression. L'amélioration du rendement du matériel naval apparaît d'abord dans le nombre de voyages effectués supérieur (1.447 contre 1.394) malgré un nombre de jours d'exploitation à nouveau en légère diminution (28.423 contre 28.553) et dans une nouvelle régression du nombre de journées d'arrêt pour travaux d'entretien (1.549 contre 1.605 en 1965 et 1.722 en 1964).

Des réductions de dépenses ont, par ailleurs, été enregistrées sur les combustibles et surtout sur les manutentions. Par contre, l'exploitation a supporté l'incidence de majorations de salaires du personnel navigant — d'ailleurs compensée pour partie par la réduction des effectifs totaux embarqués découlant des modifications intervenues dans la composition de la flotte — ainsi qu'une progression sensible de ses dépenses d'affrètements en raison du relèvement des taux du marché en début d'exercice. Au total, les dépenses maritimes, commerciales et journalières ont ainsi enregistré une hausse de 2,1 %.

Aux termes du dixième avenant à la convention avec l'Etat, signé en date du 22 décembre 1965, le montant de la contribution financière de l'Etat a été fixé à 55 millions de francs pour l'exercice 1966, et celui de l'indemnité forfaitaire des lignes de Corse à 10 millions de francs.

Après dotation aux comptes de provision et balance des profits et pertes exceptionnels et sur exercices antérieurs, le produit brut disponible s'est élevé à 62.948.564 F contre 61.161.463 F en 1965 et a été viré intégralement, comme les précédents, aux amortissements, sans bénéfice ni perte.

Exercice 1967.

Les recettes d'exploitation de la Compagnie s'élevaient à 214 millions de francs à fin mai, contre 212 millions en 1966 à la même date, soit une augmentation légèrement supérieure à 1 %.

Les dépenses d'exploitation se sont élevées, pour la même période, à 196 millions de francs en 1967 contre 187 millions en 1966, soit une progression de 4,8 %.

Pour l'ensemble de l'exercice 1967, il faut considérer que les recettes se trouveront notamment affectées par les conséquences de la longue grève de l'ensemble de la marine marchande française au printemps qui, sur le plan de la Compagnie, s'est traduite, outre de nombreux retards à l'appareillage de paquebots et de cargos, par l'annulation d'un voyage de *France* sur New York et d'un voyage d'*Antilles* sur les Antilles. La fermeture du canal de Suez n'a pas eu d'autre part de conséquences appréciables sur le niveau des recettes sur les trafics exploités par la Compagnie.

Par contre, elle a entraîné une hausse des cours des combustibles ainsi que du coût des affrètements auxquels la Compagnie doit usuellement recourir pour compléter les services effectués par ses propres navires. Par ailleurs, ses dépenses d'exploitation continuent de refléter l'augmentation générale des prix et les relèvements de salaires accordés sur le plan national pour le personnel navigant à la suite de la grève et par assimilation avec la S. N. C. F. pour le personnel sédentaire.

En dépit de la pesée constante qu'elle exerce sur tous les postes de dépenses où peut s'exercer son action, il est donc certain que les résultats de l'exercice 1967 marqueront une nette détérioration par rapport à ceux de 1966, équilibrés comme nous l'avons vu sans bénéfice ni perte. Il y a lieu de souligner, à cet égard, que les subventions allouées à la Compagnie pour 1967 se trouvent ramenées de 55 millions de francs en 1966 à 50,25 millions en 1967 pour la contribution financière de l'Etat et de 10 à 5,25 millions de francs pour l'indemnité forfaitaire des lignes de Corse.

Il paraît certain que la Compagnie se trouvera, dans ces conditions, placée devant la nécessité de demander aux Pouvoirs publics la revision rétroactive de la subvention pour 1967, en application des articles 5 et 5 *bis* de la Convention.

Mais la dégradation prévisible des résultats d'exploitation nécessite des réformes de grande ampleur. Dans cet esprit, la Compagnie a établi et soumis à ses autorités de tutelle, au mois de juin 1967, un programme détaillé de mesures qui font actuellement l'objet de l'examen du Gouvernement.

Exercice 1968.

Les prévisions de recettes pour 1968 marquent une certaine progression par rapport à celles de 1967. Les dépenses d'exploitation refléteront, de leur côté, l'augmentation inévitable des prix et des salaires.

Les modifications apportées à l'exploitation de certaines lignes devraient normalement amener une amélioration des résultats de ces lignes. D'autre part, l'effet des premières mesures d'assainissement préconisées par la Compagnie devrait permettre une compression appréciable de dépenses. Dans ces conditions, il est raisonnable d'escompter une nette amélioration des résultats de l'exercice 1968 par rapport à ceux de 1967.

Conclusion.

Comme nous avons pu le constater dans l'analyse qui précède de la situation des principales entreprises publiques, certaines d'entre elles sont aux prises avec des difficultés financières sérieuses, difficultés qui ont fatalement une répercussion directe sur le budget de l'Etat.

En premier lieu, les Charbonnages de France connaissent, du point de vue financier, une situation difficile. Indépendamment du plan de reconversion des houillères, qui nécessite le versement d'importantes subventions de l'Etat, cette entreprise se trouve placée en face d'un déséquilibre permanent entre ses recettes et ses dépenses ; alors que ces dernières croissent sans cesse d'une année à l'autre, les premières non seulement sont stables, mais ont même tendance à baisser. Le déficit ne peut donc que croître, et il apparaît que la participation de l'Etat au plan de reconversion, qui avait été à l'origine présentée comme une aide à caractère temporaire destinée à permettre aux Houillères nationales de s'adapter aux nouvelles conditions économiques du marché, ne pourra être supprimée et devra être poursuivie sous une forme ou sous une autre, et pour un montant croissant d'année en année. Seule une réorganisation complète des Charbonnages de France permettrait un redressement de cette situation, mais une telle réorganisation poserait alors des problèmes sociaux extrêmement graves, problèmes dont la solution apparaît bien lointaine.

Pour Electricité de France, le problème crucial est celui du financement des investissements. Le développement sans cesse croissant des moyens de production destinés à faire face à une consommation qui fait plus que doubler tous les dix ans, impose un effort financier sans précédent et E. D. F. est à la limite de pouvoir supporter cet effort. La marge d'autofinancement, comprimée par un niveau tarifaire qui ne saurait être relevé au-delà de certains chiffres, se révèle insuffisante et il est donc nécessaire de recourir très largement à l'emprunt, mais, dans ce domaine,

les possibilités sont loin d'être infinies étant donné l'étroitesse du marché financier — en outre, les charges financières pèsent de plus en plus lourdement sur le compte d'exploitation.

L'Etat a donc été amené à apporter indirectement à E. D. F. des aides sous forme soit de dotations en capital, soit de prêts du Fonds de développement économique et social. A titre d'exemple pour l'exercice 1967, les sommes mises par l'Etat à la disposition d'Electricité de France pour le financement de ses investissements se sont élevées à :

- 1.059 millions de francs au titre de dotation en capital ;
- 285 millions de francs au titre de prêts du Fonds de développement économique et social.

Si nous considérons maintenant le domaine des transports terrestres, nous constatons que les déficits des deux grandes entreprises publiques intéressées demeurent très importants. Pour la S. N. C. F. il est en augmentation malgré les hausses tarifaires intervenues en 1967, et tout laisse supposer qu'il en sera de même au cours des prochaines années.

Le chemin de fer pose, en France, depuis près de vingt ans, un problème très sérieux pour les finances publiques. Les subventions et participations diverses sont sans cesse en accroissement. Les charges augmentent d'une manière régulière, et ceci est fatal dans une industrie qui est, avant tout, une industrie de main-d'œuvre, alors que le trafic stagne, ou tout au moins ne progresse que d'une manière très faible et sans rapport avec le taux de l'expansion économique. Cette situation est, en fait, la conséquence de la concurrence que fait subir au rail le transport routier sous toutes ses formes, que ce soit le transport public de marchandises ou les voitures particulières pour les transports de voyageurs. Seule une coordination réelle et efficace des transports terrestres pourrait apporter un remède à cet état de choses, mais toutes les tentatives qui ont été faites en ce sens jusqu'ici ont abouti — on est forcé de le constater — à un échec. Nous nous trouvons donc en présence d'une situation qui apparaît, à l'heure actuelle, sans issue.

Pour la R. A. T. P., la situation est à peine différente ; l'augmentation massive des tarifs réalisée dans le courant de cette année n'a pu finalement réduire que dans de faibles proportions le déficit de la Régie. En effet, il s'agit, là aussi, d'une entreprise de main-d'œuvre dans laquelle les charges croissent sans cesse,

alors que le trafic est stationnaire sinon même en régression, et que l'accroissement des difficultés de circulation freine, dans l'état actuel des choses, toute augmentation de la productivité. Sans doute, ainsi que nous l'avons indiqué lors de l'étude détaillée de la situation financière de la Régie, une profonde réforme des techniques d'exploitation permettrait des économies importantes de personnel, mais nécessiterait, en contrepartie, de lourds investissements. En outre, la compression des effectifs, ou poserait des problèmes sociaux pratiquement insolubles si l'on voulait la réaliser brutalement, ou demanderait de très longs délais si on laissait jouer simplement les départs en retraite. Comme la S. N. C. F., comme les Charbonnages de France, la R. A. T. P. impose et imposera à l'avenir aux finances publiques de lourdes charges.

Les subventions aux entreprises publiques constituent donc un poste important des charges du budget général ; or c'est un poste sur lequel l'action du Parlement est particulièrement réduite. Ces entreprises jouissent, en effet, d'une grande autonomie, et si les Assemblées sont appelées à approuver les crédits qui leur sont alloués, en revanche, elles n'ont pratiquement aucune action sur la gestion de ces entreprises, n'ayant notamment à connaître ni de leur budget ni de leurs investissements, ni de leur politique d'effectifs.

Sans doute, le Parlement possède un droit de regard sur le fonctionnement de ces entreprises, puisque l'article 164 de l'ordonnance du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959 a donné aux rapporteurs des commissions compétentes, désignés à cet effet, les pouvoirs d'investigation les plus étendus sur pièces et sur place. Mais il s'agit là de simples pouvoirs d'information, sans possibilité réelle d'approbation ou de désapprobation.

S'agissant d'entreprises à caractère industriel et commercial, il ne saurait être question évidemment de les enserrer dans une réglementation trop rigide ni de leur imposer le carcan d'une tutelle trop pointilleuse, mais néanmoins il paraîtrait souhaitable de renforcer sérieusement les pouvoirs du Parlement à leur égard.

CHAPITRE III

LE SECTEUR DES ACTIVITES SOCIALES

Chaque année, votre Rapporteur général s'efforce de présenter une vue d'ensemble des différents régimes de sécurité sociale, régimes dont le « chiffre d'affaires » avoisine celui du secteur industriel nationalisé et constitue, par conséquent, un des volets du triptyque formé par les trois branches — administrative, industrielle et sociale — entre lesquelles se répartit l'activité globale de l'Etat.

Cette année, cette présentation est particulièrement délicate car la sécurité sociale vient de faire l'objet d'une profonde réforme réalisée par les ordonnances du 21 août 1967 et leurs décrets d'application.

Cette réforme a soulevé une vive émotion dans l'opinion publique et a déjà fait couler beaucoup d'encre. Il n'appartient pas à votre Rapporteur général de prendre parti sur cette question qui présente de multiples implications aussi bien économiques et sociales que politiques. Il se bornera donc, dans les pages qui vont suivre, à résumer sommairement ces réformes.

Schématiquement, on peut les grouper sous cinq rubriques :

- l'organisation administrative et financière ;
- les cotisations ;
- les prestations ;
- l'extension du champ d'application de la sécurité sociale ;
- le transfert à l'Etat de certaines charges supportées jusqu'ici par la Sécurité sociale.

A. — *L'organisation administrative et financière.*

Désormais le régime général de la Sécurité sociale est divisé en trois branches :

- une branche Maladie, comportant une Caisse nationale, des caisses régionales et des caisses primaires ;

— une branche Vieillesse comportant une Caisse nationale, les caisses régionales étant provisoirement maintenues pour assurer le rôle de « guichets ». La Caisse régionale de Strasbourg est toutefois conservée pour assurer le fonctionnement du régime spécial en vigueur dans les départements de l'Est ;

— une branche Allocations familiales comportant une Caisse nationale et des caisses locales.

Chaque caisse est gérée par un conseil d'administration comprenant à parité des représentants des employeurs et des représentants des salariés ou des allocataires. Dorénavant, les membres du conseil d'administration seront nommés par la puissance publique et non élus.

Enfin, du point de vue financier et comptable, une réorganisation a été réalisée en ce qui concerne les prestations familiales.

Jusqu'ici, chacun des différents régimes réglant, séparément, les prestations dues à ses adhérents, une surcompensation était ensuite effectuée sur le plan national entre les différents régimes.

Dorénavant, il y a une fusion des différents régimes particuliers au sein du régime général, c'est-à-dire que le taux des cotisations est, en principe, le même pour tous, les régimes particuliers restant seulement chargés d'assurer le service des prestations et jouant, par conséquent, en quelque sorte, le rôle de « guichets ».

B. — *Les cotisations.*

Les cotisations ne seront plus intégralement plafonnées, mais seront divisées en deux éléments : des cotisations de base, qui resteront soumises au système du plafond et dont les taux sont fixés à 6,50 %, et une cotisation complémentaire qui, elle, ne sera plus plafonnée et qui sera, par conséquent, perçue sur l'ensemble de la rémunération du salarié.

Par ailleurs, les cotisations qui, jusqu'ici, étaient ventilées seulement entre assurances sociales et prestations familiales, se trouvent réparties, en raison de la nouvelle structure administrative et financière, entre assurance-maladie, assurance-vieillesse et prestations familiales.

Le tableau ci-après donne la décomposition des nouveaux taux de cotisation en vigueur à partir du 1^{er} octobre 1967 :

| COTISATIONS | MALADIE | | VIEILLESSE | PRESTATIONS familiales. | TOTAL | |
|--------------------|-------------|---------------|---------------|-------------------------|-------------|---------------|
| | Plafonnées. | Déplafonnées. | Plafonnées. | Plafonnées. | Plafonnées. | Déplafonnées. |
| Patronale | 9,50 % | 2 % | 5,50 % | 11,50 % | 26,50 % | 2 % |
| Salariale | 2,50 % | 1 % | 3 % | » | 5,50 % | 1 % |
| Total | 12 % | 3 % | 8,50 % | 11,50 % | 32 % | 3 % |
| | | | | | 35 % | |

Le plafond reste fixé à 13.680 F.

A titre de comparaison, nous indiquons ci-dessous l'évolution du taux des cotisations de sécurité sociale depuis 1958 :

| ANNEES | PLAFOND DES COTISATIONS | TAUX DES COTISATIONS | | |
|--------|--|--------------------------|-------------------------|--------|
| | | Assurances sociales (a). | Prestations familiales. | Total. |
| | | | (En pourcentage.) | |
| 1958 | 6.000 F..... | 16 | 16,75 | 32,75 |
| 1959 | 6.600 F..... | 18,50 | 14,25 | 32,75 |
| 1960 | 6.600 F (jusqu'au 1 ^{er} juillet)..... | 18,50 | 14,25 | 32,75 |
| | 7.080 F (à partir du 1 ^{er} juillet)..... | | | |
| 1961 | 7.200 F (jusqu'au 1 ^{er} avril)..... | 19,50 | 14,25 | 33,75 |
| | 8.400 F (à partir du 1 ^{er} avril)..... | | | |
| 1962 | 9.600 F..... | 20,25 | 13,50 | 33,75 |
| 1963 | 10.440 F..... | 20,25 | 13,50 | 33,75 |
| 1964 | 11.400 F..... | 20,25 | 13,50 | 33,75 |
| 1965 | 12.240 F..... | 20,25 | 13,50 | 33,75 |
| 1966 | 12.960 F (jusqu'au 1 ^{er} août)..... | 20,25 | 13,50 | 33,75 |
| | 12.960 F (à partir du 1 ^{er} août)..... | 21 | 13,50 | 34,50 |
| 1967 | 13.680 F (jusqu'au 1 ^{er} octobre)..... | 21 | 13,50 | 34,50 |

(a) Dont 6 % à la charge du salarié.

Enfin une cotisation supplémentaire est créée. Elle est destinée à tenir compte des charges croissantes qu'entraînent pour le régime maladie les accidents d'automobiles. Cette nouvelle cotisation est assise sur les primes afférentes à l'assurance obligatoire en matière de circulation des véhicules automobiles. Le taux de cette cotisation n'est pas encore fixé, il sera probablement de l'ordre de 3 % ou 4 %.

C. — *Les prestations.*

Les principales réformes touchant les prestations sont les suivantes :

1° *Les durées minima de travail et d'immatriculation* ouvrant droit au service des prestations sont dorénavant fixées par décret. Ces textes ne sont pas encore parus. On peut penser que, par rapport à la situation actuelle, les durées seront allongées.

2° *Le ticket modérateur* est, lui aussi, fixé par décret, et pourra varier en fonction de données très diverses, notamment :

- catégories de prestations ;
- conditions dans lesquelles sont dispensés les soins ;
- âge de l'assuré ;
- situation de famille du bénéficiaire des prestations ;
- résultats financiers de l'assurance-maladie sur le plan national.

Par ailleurs, il pourra être proportionnel aux tarifs des prestations ou fixé à une somme forfaitaire.

En outre, le ticket modérateur peut être supprimé dans certains cas.

En pratique, le décret d'application a prévu de porter, dans la majorité des cas, le ticket modérateur à 30 % au lieu de 20 %.

Il est maintenu à 10 % pour les cas où ce taux existait déjà à l'heure actuelle.

Enfin, est également conservée la suppression du ticket modérateur pour certaines prestations (hospitalisation de plus de trente jours ou pour une opération ayant un coefficient K au moins égal à 50).

3° *Le régime des indemnités journalières* est modifié, en particulier en ce qui concerne le cumul d'une indemnité journalière et d'une pension de retraite.

4° Est institué un *ticket modérateur dit d'ordre public* qui devra obligatoirement être appliqué à tous les remboursements complémentaires de ceux de la Sécurité sociale, que ces remboursements émanent d'un organisme mutualiste ou d'une société d'assurances.

Le taux de ce ticket modérateur n'est pas encore fixé.

5° *En ce qui concerne les prestations familiales*, la modification la plus importante porte sur la suppression de l'allocation de salaire unique aux jeunes ménages sans enfant, mais avec maintien aux intéressés de l'allocation-logement.

D — *L'extension du champ d'application de la Sécurité sociale.*

Les conditions de l'assurance volontaire sont élargies. Peuvent maintenant s'assurer pour la couverture du risque maladie-maternité toutes les personnes résidant en France et ne relevant pas d'un régime d'assurances sociales obligatoire.

E. — *Le transfert à l'Etat de certaines charges de la Sécurité sociale.*

Depuis longtemps, certains ont fait remarquer que le régime général de la Sécurité sociale supportait des charges qui, normalement, devraient incomber à l'Etat, et que ces charges qui ont été qualifiées de « indues » expliquaient, au moins pour partie, le déficit de l'institution. Cette question, qui a été débattue à maintes reprises, est assez complexe, car il est souvent difficile d'établir une ligne de partage précise et équitable entre les charges qui, incontestablement, doivent incomber à l'Etat et celles qui, au contraire, sont du domaine exclusif de la Sécurité sociale. Bien des points peuvent en effet faire l'objet de discussions, notamment selon le caractère que l'on reconnaît à la Sécurité sociale (simple régime d'assurance, régime de solidarité, etc.).

Il serait hors de propos, dans le cadre du présent rapport, d'entrer dans ce débat. Bornons-nous à signaler que, depuis 1958 et dans le but réel d'alléger le plus possible le budget général, un certain nombre de dépenses ont été mises à la charge du régime général de la Sécurité sociale.

Une manœuvre en sens inverse se dessine maintenant, l'Etat prenant ou reprenant à son compte certaines dépenses.

Pour 1968, l'essentiel de ces transferts porte sur :

a) Une modification des règles de calcul de la surcompensation du risque vieillesse du régime minier, qui se traduit par une augmentation des dépenses de l'Etat de 180 millions de francs au bénéfice de la Sécurité sociale ;

b) Un transfert au budget général d'une partie de la charge des allocations du Fonds national de solidarité, jusqu'ici réglée par le régime général de la Sécurité sociale. Rappelons que depuis 1959, ce régime supportait l'intégralité des prestations du Fonds de solidarité versées à ses assujettis. L'Etat va maintenant rembourser une partie des dépenses de l'espèce au régime général. Pour 1968, ce remboursement sera de 317 millions de francs, soit environ 40 % ;

c) L'Etat prend à sa charge les dépenses de fonctionnement des services administratifs et para-administratifs chargés du contrôle de la Sécurité sociale et qui représentent 53 millions de francs.

*

* *

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les réformes qui viennent d'être apportées à l'Institution.

Sur le plan financier, ces réformes se traduisent, pour 1968, par un assainissement de la situation de la Sécurité sociale comme permet de le constater le tableau ci-après qui a été établi d'après les dernières statistiques connues, et qui retrace les prévisions pour 1967 et 1968 des recettes et des dépenses du régime général et du régime agricole de Sécurité sociale et rappel de la situation 1966.

**Prévisions pour 1967 et 1968 des recettes et des dépenses du régime général et du régime agricole de la Sécurité sociale
et rappel de la situation 1966.**

| | 1966 | | | 1967 | | | 1968 | | |
|--|--------------------------|-----------|---------|-----------|-----------|---------|-----------|-----------|---------|
| | Recettes. | Dépenses. | Solde. | Recettes. | Dépenses. | Solde. | Recettes. | Dépenses. | Solde. |
| | (En millions de francs.) | | | | | | | | |
| <i>I. — Régime général.</i> | | | | | | | | | |
| Assurances sociales : | | | | | | | | | |
| Salariés non agricoles..... | 23.230 | 25.524 | — 2.294 | 25.934 | 29.063 | — 3.129 | 32.845 | 31.775 | + 1.070 |
| Salariés agricoles..... | 902 | 1.563 | — 661 | 981 | 1.745 | — 764 | 1.139,7 | 1.934,3 | — 794,6 |
| Accidents du travail..... | 4.073 | 4.203 | — 130 | 4.575 | 4.575 | » | 5.030 | 5.030 | » |
| Prestations familiales : | | | | | | | | | |
| Salariés non agricoles..... | 13.573 | 12.283 | + 1.290 | 14.713 | 13.297 | + 1.416 | 13.586 | 12.967 | + 619 |
| Salariés agricoles..... | 713 | 1.058 | — 345 | 673 | 1.068 | — 395 | 565 | 1.052,5 | — 487,5 |
| Employeurs et travailleurs indépendants. | 1.082 | 1.024 | + 58 | 1.110 | 1.107 | + 3 | 1.203 | 1.205 | — 2 |
| Ensemble du régime général..... | 43.573 | 45.655 | — 2.082 | 47.986 | 50.855 | — 2.869 | 54.368,7 | 53.963,8 | + 404,9 |
| <i>II. — Régime agricole.</i> | | | | | | | | | |
| Dépenses administratives..... | | 11,1 | » | | 11,7 | » | | 12,5 | » |
| A. M. E. X. A..... | | 1.318 | » | | 1.456 | » | | 1.493,7 | » |
| Assurance vieillesse..... | 5.063,1 | 2.202 | » | 5.645,4 | 2.587 | » | 6.232,7 | 3.040,8 | » |
| Prestations familiales..... | | 1.464 | » | | 1.509 | » | | 1.591 | » |
| Fonds spécial..... | | 68 | » | | 81,7 | » | | 94,7 | » |
| Ensemble du régime agricole..... | 5.063,1 | 5.063,1 | » | 5.645,4 | 5.645,4 | » | 6.232,7 | 6.232,7 | » |
| Totaux I + II..... | 48.636,1 | 50.718,1 | — 2.082 | 53.631,4 | 56.500,4 | — 2.869 | 60.601,4 | 60.196,5 | + 404,9 |
| III. — Fonds national de solidarité..... | 1.221 | 1.221 | » | 1.322 | 1.322 | » | 1.428 | 1.428 | » |
| Total général I + II + III... | 49.857,1 | 51.939,1 | — 2.082 | 54.953,4 | 57.822,4 | — 2.869 | 62.029,4 | 61.624,5 | + 404,9 |
| A déduire double emploi..... | 618 | 618 | » | 723,8 | 723,8 | » | 812 | 812 | » |
| Total général net..... | 49.239,1 | 51.321,1 | — 2.082 | 54.229,6 | 57.098,6 | — 2.869 | 61.217,4 | 60.812,5 | + 404,9 |

Deux remarques importantes doivent être faites concernant le tableau ci-dessus.

1° La situation de la branche des prestations familiales pour 1968 a été établie compte non tenu de la fusion des différents régimes qui vient d'être réalisée. En effet, une solution inverse aurait conduit à des résultats qui n'auraient été absolument pas comparables à ceux des années précédentes. Pour les mêmes motifs, il n'a pas été tenu compte du nouveau partage de la branche Assurances sociales entre les deux risques vieillesse et maladie-maternité.

2° Il ne peut évidemment s'agir, pour 1968, que d'hypothèses, étant donné les incertitudes qui règnent fatalement à l'heure actuelle sur les incidences réelles de certaines des réformes réalisées. Votre Rapporteur général a conscience d'avoir pris plutôt l'hypothèse optimiste, c'est-à-dire celle qui aboutit à prévoir pour l'exercice 1968 un solde positif d'environ 400 millions. L'hypothèse pessimiste aurait conduit à envisager seulement la réalisation de de l'équilibre pour l'année prochaine.

Cette double observation étant formulée, on remarque que, de 1967 à 1968, les dépenses de la Sécurité sociale progressent au total de :

- 6,1 % pour le régime général,
- 10,4 % pour le régime agricole,

progression qui, au moins en ce qui concerne le premier de ces régimes, est inférieure à celle constatée les années précédentes.

Les causes de cette situation sont diverses. Nous les analyserons rapidement pour chacune des branches de la Sécurité sociale.

1° *Les assurances sociales.*

Cette branche se trouve dorénavant partagée entre les deux risques vieillesse et maladie. Toutefois, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, et par un souci de similitude avec la situation antérieure, c'est globalement que sont présentées les perspectives pour 1968.

La première remarque à faire est l'augmentation très importante des recettes de cette branche, qui passent de 25.934 millions de francs à 32.845 millions de francs, soit une progression de près de 27 %. Cette majoration tient, outre au relèvement automatique

du plafond à compter du 1^{er} janvier prochain, au déplafonnement d'une partie de la cotisation, au relèvement de deux points et demi de son taux, dont deux points transférés de la cotisation prestations familiales.

En ce qui concerne les dépenses, celles-ci progressent seulement de 9,3 %, passant de 29.063 à 31.775 millions de francs.

Cette progression est en réalité faible, car le régime des assurances sociales se voit, en 1968, à nouveau chargé des dépenses de maternité qui, depuis quelques années, incombait aux caisses d'allocations familiales. Ce transfert de charges, qui est de l'ordre de près de 900 millions de francs, constitue, du reste, une contrepartie aux transferts de cotisation.

Le surplus de l'augmentation constatée tient aux causes habituelles que nous rappellerons brièvement.

Pour le secteur vieillesse, on constate, d'une part une augmentation unitaire des pensions de retraite, celles-ci étant, comme on le sait, revalorisables en fonction de l'évolution des salaires. D'autre part, le nombre des bénéficiaires a tendance à croître, le régime de croisière ne devant être atteint que dans quelques années.

Pour le secteur maladie persiste une tendance à l'augmentation constante de la consommation médicale, et surtout pharmaceutique, tenant à la fois à la progression des techniques médicales et à un développement de l'utilisation des services médicaux par les assurés. Par ailleurs, le nouveau système de la révision annuelle des conventions médicales risque d'aboutir à un relèvement constant des tarifs de remboursement.

2° *Les prestations familiales.*

Les dépenses de prestations familiales sont en diminution de l'ordre de 2 % et ce malgré le relèvement, faible, il est vrai, des prestations ; ceci tient, pour l'essentiel, au transfert des charges de la maternité à la branche assurances sociales. La suppression dans certains cas de l'allocation de salaire unique explique également, pour un faible pourcentage, cette diminution.

3° *Les accidents du travail.*

La branche Accidents du travail connaît une sensible progression des dépenses pour les motifs suivants :

Les rentes qui sont calculées en fonction des salaires connaissent, par conséquent, une augmentation constante. Le régime minier, dont le déficit retombe en définitive sur le régime général, connaît un déséquilibre croissant par suite, notamment, de la diminution du nombre des actifs. Enfin, on constate une très inquiétante augmentation du nombre et de la gravité des accidents de trajet. Il s'agit là d'un des aspects du problème plus général posé par les dangers de la circulation automobile.

4° *Les salariés agricoles.*

Depuis 1963, et par application des dispositions de la loi de finances pour 1963, les salariés agricoles sont financièrement pris en charge par le régime général.

Pour eux les résultats restent très déficitaires. Le déséquilibre est principalement la conséquence du système particulier de financement du régime des assurances sociales agricoles dans lequel les cotisations sont établies sur des salaires forfaitaires qui ne suivent que très imparfaitement l'évolution du coût de la vie.

*
* *

Alors que la situation du régime général de la Sécurité sociale en 1967 se révèle franchement mauvaise puisqu'elle fait apparaître en fin d'exercice un déficit probable de l'ordre de 3 millions de francs, et que sans l'intervention d'avances du Trésor l'Institution aurait été mise en état de cessation de paiements, en revanche, les perspectives de 1968 permettent d'espérer le rétablissement de l'équilibre, et peut-être même un solde créditeur.

On ne doit pas toutefois se dissimuler que ce redressement n'a rien de miraculeux et n'est réalisé, en fait, que par le transfert à l'Etat, transfert du reste justifié, d'une fraction des

dépenses, par la réduction de certaines prestations et par l'augmentation des cotisations. Or, l'augmentation des cotisations se traduit à la fois par une aggravation des charges de nos entreprises et par une diminution du pouvoir d'achat des salariés, et tout spécialement des cadres qui sont particulièrement touchés par le déplafonnement des cotisations. On ne doit pas, en effet, oublier que généralement les cadres ont déjà à supporter des cotisations d'assurance-vieillesse complémentaire, cotisations assises sur la partie de la rémunération dépassant le salaire plafond de la Sécurité sociale. Il y a donc maintenant pour eux un cumul de cotisations.

Quant à la réduction des prestations résultant du relèvement du ticket modérateur, elle se traduit directement, pour les usagers, par un supplément de dépenses de maladie qui diminuera d'autant leur pouvoir d'achat, diminution qui sera ressentie d'une manière particulièrement pénible par les assurés ne disposant que de faibles ressources.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la réforme de la Sécurité sociale et l'équilibre financier qu'on peut — au moins momentanément — en attendre, loin d'avoir suscité la satisfaction d'une opinion qui était à juste titre inquiète du déficit croissant de cette institution, a, au contraire, provoqué de vives réactions de la part des assujettis.

CHAPITRE IV

LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITES DE L'ETAT

Après l'étude que nous venons de faire de la situation financière de chacun des trois secteurs administratif, industriel et social, entre lesquels se répartit l'activité de l'Etat, il convient de faire une synthèse des constatations auxquelles nous sommes parvenus et d'essayer d'en dégager des conclusions quant à la situation financière globale de l'Etat.

Ces conclusions doivent, nous semble-t-il, porter sur deux points qui sont essentiels pour déterminer l'état exact des finances publiques : d'une part, les dépenses globales de l'Etat ; d'autre part, l'endettement public.

*
* *

I. — Les dépenses globales de l'Etat.

Il convient tout d'abord de rappeler que les dépenses globales de l'Etat ne sont pas constituées exactement par la somme des dépenses des trois secteurs administratif, industriel et social pris séparément. Il existe, en effet, entre ces trois secteurs des interférences nombreuses. Ce qui constitue une charge pour un de ces secteurs peut fort bien avoir pour contrepartie une recette pour un autre. Pour connaître le « chiffre d'affaires » total de l'Etat, il est donc indispensable d'éliminer toutes les opérations qui traduisent simplement des virements de secteur à secteur ou même des virements à l'intérieur d'un secteur et qui constituent, en définitive, du point de vue qui nous occupe, de simples opérations d'ordre.

Or, ces opérations sont nombreuses.

D'une part, à l'intérieur même d'un secteur, nous trouvons des échanges entre les différents services ou organismes le composant. Ces échanges sont particulièrement importants au sein du secteur industriel, les grandes entreprises publiques étant clientes les unes des autres pour des chiffres d'affaires parfois considérables.

A titre d'exemple, les achats effectués en 1966 par les entreprises nationales se sont montés à :

(En millions de francs.)

| | |
|--|-----------|
| Charbonnages de France | 95 |
| Electricité de France | 1.391 (a) |
| Gaz de France | 299 |
| Régie nationale des Usines Renault | 74 |
| R. A. T. P. | 84 |

D'autre part, les transferts d'un secteur à un autre sont nombreux et portent parfois sur des sommes importantes.

Parmi ces transferts, ceux dont le montant est le plus élevé concernent les versements effectués par le secteur industriel soit au Trésor, à titre d'impôts, soit au secteur social. En sens inverse, on doit signaler les subventions versées par le budget tant au secteur industriel qu'au secteur administratif ainsi que le montant des commandes passées par le secteur administratif aux entreprises nationalisées.

C'est ainsi que le montant des impôts payés par des grandes entreprises du secteur nationalisé s'est élevé en 1966, dernier exercice dont nous connaissons les résultats comptables, à :

(En millions de francs.)

| | |
|--|---------|
| Charbonnages de France | 557 |
| Electricité de France | 220 |
| Gaz de France | 51 |
| Régie nationale des Usines Renault | 852 |
| S. N. C. F. | 1.296 |
| R. A. T. P. | 223 (b) |
| Compagnie générale transatlantique | 12 |

(a) Hors taxes.

(b) Y compris impôts sur les carburants.

Enfin, les fournitures effectuées à l'Etat par les entreprises publiques sont souvent très importantes. Signalons, par exemple, qu'en 1966 les ventes à l'Etat ont été de :

(En millions de francs.)

| | |
|--|-----------|
| Charbonnages de France | 129 |
| Gaz de France | 20 |
| S. N. C. F. | 1.183 (1) |
| R. A. T. P. | 4 |
| Compagnie générale transatlantique | 30 |

Compte tenu des correctifs qui viennent d'être indiqués, on peut, semble-t-il, établir comme suit le montant probable des dépenses totales de l'Etat pour 1967 et 1968.

| | 1967 | 1968 |
|--|--------------------------|----------------|
| | (En millions de francs.) | |
| 1. — Dépenses brutes du secteur administratif : | | |
| — dépenses budgétaires..... | 134.540 | 146.855 |
| — prêts | 7.790 | 3.691 |
| 2. — Dépenses brutes du secteur nationalisé | 67.000 | 71.000 |
| 3. — Dépenses brutes du secteur social (a)..... | 76.000 | 80.500 |
| | 285.330 | 302.046 |
| A déduire : | | |
| 4. — Subventions, avances et prêts du Trésor (b)..... | » | » |
| 5. — Impôts payés par le secteur nationalisé..... | 3.900 | 4.150 |
| 6. — Cotisations de sécurité sociale payées par l'Etat et le secteur industriel..... | 900 | 1.000 |
| 7. — Echanges commerciaux inter-entreprises du secteur industriel et commandes passées par l'Etat à ce secteur | 4.200 | 4.400 |
| | 9.000 | 9.550 |
| Total net..... | 276.330 | 292.496 |

(a) Y compris les régimes spéciaux et particuliers.

(b) Y compris les opérations d'ordre dans le budget de l'Etat.

(1) Y compris 706 millions à titre de remboursements pour transports gratuits ou à tarif réduit.

*
* *

II. — L'endettement public.

Comme votre Rapporteur général l'a souligné à diverses reprises, non seulement l'Etat, dans l'ensemble de ses trois secteurs, effectue une dépense globale trop importante qui pèse ainsi lourdement sur le marché, mais encore cette dépense excède chaque année le total des ressources normales dont il peut disposer, par conséquent il est conduit à s'endetter d'une manière continue.

Votre Rapporteur général a donc été amené à préciser cette notion nouvelle des finances publiques que constitue l'endettement public. Rappelons-en la définition telle qu'elle figure dans le Rapport général sur le budget de 1955 :

« L'endettement public est l'excédent de toutes les dépenses et obligations contractées durant l'année, au titre des diverses activités administratives, industrielles ou sociales de l'Etat, par rapport au produit normal des impôts, taxes, perceptions ou recettes de toute nature afférents à ces mêmes activités. »

Nous devons donc, pour chacun des trois secteurs de l'activité de l'Etat, rechercher l'endettement net, c'est-à-dire compte tenu des différents correctifs qu'il convient d'apporter pour tenir compte de diverses situations particulières.

En ce qui concerne le secteur administratif, cet endettement est constitué, pour une année considérée, par l'excédent des charges sur les ressources, majoré des dépenses auxquelles le Trésor fait face par des règlements à terme, c'est-à-dire par des remises de titres.

Pour le secteur social, l'endettement éventuel est simplement l'excédent des charges sur les ressources. Notons toutefois que cet endettement peut être négatif dans le cas où le solde des comptes de la sécurité sociale est créditeur.

Enfin pour le secteur industriel, il convient de retenir comme endettement, d'une part l'excédent des emprunts contractés sur les remboursements effectués, et d'autre part les déficits d'exploitation lorsque ceux-ci ne sont pas couverts soit par des subventions de l'Etat, soit par des emprunts, mais seulement par des artifices de trésorerie comme par exemple des reports de dettes.

Bien entendu, en ce qui concerne les emprunts contractés par les entreprises du secteur industriel, ne sont pas retenus ceux qui ont été effectués auprès du Trésor, puisque leur montant se retrouve dans les charges du secteur administratif de l'Etat et qu'il convient évidemment d'éliminer les doubles emplois.

Le tableau ci-après, établi suivant les principes qui viennent d'être indiqués, donne la décomposition de l'endettement public pour les années 1967 et 1968.

Montant de l'endettement public en 1967 et 1968.

| NATURE DES OPERATIONS | 1967 (a) | 1968 (a) |
|--|--------------------------|----------|
| | (En millions de francs.) | |
| PREMIER GROUPE. — Opérations de caractère définitif : | | |
| Excédent de charges..... | | — 155 |
| DEUXIEME GROUPE. — Opérations de caractère temporaire : | | |
| Excédent de charges..... | 7.190 | 1.944 |
| Endettement de l'Etat proprement dit..... | 7.190 | 1.789 |
| TROISIEME GROUPE : | | |
| Emprunts nets des entreprises nationales..... | 5.700 | 5.700 |
| Endettement du secteur social..... | 3.000 | » |
| Total pour le troisième groupe..... | 8.700 | 6.700 |
| Endettement public total..... | 15.890 | 7.489 |

a) Situation prévisible en fin d'année.

Sans doute, ces dettes n'ont-elles pas un caractère uniforme : certaines correspondent à l'accumulation des déficits budgétaires et sont le résultat du laisser-aller dont il a été fait preuve pendant des années dans la gestion des finances publiques, d'autres représentent la réparation des dommages de guerre et traduisent les lourdes conséquences financières des hostilités, d'autres enfin sont, au contraire, la contrepartie d'investissements productifs. Les premières sont franchement mauvaises et aboutissent à reporter indéfiniment les résultats des erreurs de gestion antérieures, les secondes sont également fâcheuses du strict point de vue financier, mais elles ont un caractère inéluctable et aboutissent, en définitive, à « étaler » sur les générations futures le poids des charges écrasantes nées de la guerre. Seuls les emprunts destinés à financer des investissements rentables sont économiquement et financièrement sains, puisque producteurs de richesse qui permettront d'en assurer l'amortissement.

! CONCLUSIONS GENERALES

Il y a un an, s'efforçant de présenter sous le jour le plus favorable le budget de 1967, le Secrétaire d'Etat aux Finances déclarait :

« Je vous ai dit tout à l'heure que si ce budget est un budget raisonnable et réaliste, il est aussi un budget dynamique. A court terme il s'inscrit dans une conjoncture de reprise qu'il contribuera à affermir. A long terme il assurera à la France les bases d'un développement économique ambitieux. »

Budget réaliste ?... Aucun des objectifs qu'il se proposait n'a été atteint, ni pour la production qui arrive péniblement aux deux tiers environ du niveau escompté, ni pour la stabilité des prix, qui dépasse largement les limites cependant fort complaisantes qu'on leur avait assignées, ni pour les revenus des ménages que le chômage et le sous-emploi ont sérieusement amputés, ni pour les échanges extérieurs qui depuis cette époque se sont sensiblement détériorés.

Budget dynamique ?... Au lieu d'être un élément moteur de l'économie, il s'est borné à enregistrer passivement la stagnation dont il porte les traces en fin d'exercice, l'équilibre initial faisant place à un déficit de 719 milliards d'anciens francs.

Quant à la reprise qu'il devait contribuer à affermir, le piétinement des indices de production tout le long de l'année et la progression ininterrompue du chômage sont suffisamment éloquents pour montrer ce qu'il en est !

Cependant, le Sénat, par la voix de son Rapporteur général, appelait une fois de plus le Gouvernement à plus de sagesse, dénonçant à la fois la croissance abusive du volume des dépenses publiques et surtout la part trop importante faite aux charges économiquement stériles, le poids trop lourd de la fiscalité et l'insuffisance de l'effort en faveur des investissements privés.

Et il préconisait un infléchissement de la politique suivie jusque-là, pour lequel un programme de mesures appropriées était proposé, faute de quoi il était, à son sentiment, exclu que l'on puisse atteindre les objectifs envisagés.

Peine inutile. A cela le Ministre répondait encore :

« Le Gouvernement a pleinement conscience que la voie qu'il a prise est la seule qui puisse permettre de concilier stabilité monétaire, progrès économique et justice sociale. »

Et c'est dans ces conditions que le budget de l'exercice 1967 avec tous ses défauts fut voté.

Il serait cruel d'insister sur ce qui en est résulté.

*

* *

Cependant, en présence d'une atonie économique qui se prolongeait et décevait de jour en jour un peu plus ses espoirs, le Gouvernement, sans alléger pour autant le poids mort des dépenses stériles, rivées depuis des années à son budget, et auxquelles il ne pouvait sans doute pas toucher en raison de quelque « tabou » inexplicable, a cherché à tirer l'économie de sa torpeur en essayant de tout un peu. C'est ainsi qu'il a recouru de façon plus ou moins heureuse aux diverses ressources d'un arsenal de thérapeutique économique, cependant efficace lorsqu'il est utilisé à bon escient, c'est-à-dire en temps voulu, à des doses convenables pendant un délai suffisant, mais surtout à condition que l'organisme économique soit allégé de ce qui alourdit sa marche et qu'en même temps d'autres mesures intempestives ne viennent pas en contrecarrer les effets.

Or tel n'a pas été le cas. Qu'il s'agisse des dégrèvements pour investissements, de la politique du crédit ou de la répartition de l'emprunt d'Etat notamment, on a constamment recouru à la méthode des *petits paquets*, et au surplus tardivement, ce qui, comme nous l'avions laissé prévoir à l'époque, n'a donné à notre économie que des sursauts passagers et rapidement amortis, au lieu du véritable démarrage que l'on en escomptait.

Ainsi on n'a pas su prévenir et pas davantage su guérir.

Il n'en eût certainement pas été de même si le Gouvernement, écoutant les conseils de la Haute Assemblée, avait recouru aux moyens énergiques qui avaient fait leur preuve avec succès tout récemment aux Etats-Unis. Il aurait alors stimulé la consommation par une diminution substantielle des taxes indirectes et des impôts des particuliers, et ranimé par ailleurs l'activité des entreprises en recourant aux mesures dont nous avons donné à plusieurs reprises la longue énumération, notamment la réévaluation des bilans, l'exonération fiscale de l'épargne investie, les prêts à taux modéré au secteur privé ou la conversion d'une partie de l'impôt sur les sociétés en prêts de longue durée.

Assurément — et nous avons accepté par avance cette conséquence — cela aurait déséquilibré le budget, dans le cas où le Gouvernement se serait entêté à ne pas diminuer ou différer une partie des dépenses improductives que contenait ce dernier.

Mais cela aurait en tout cas correspondu à un déficit qui, même s'il avait été d'importance égale à celui que nous enregistrons à l'heure présente, aurait été un déficit « *volontairement consenti* », qui aurait joué un rôle actif pour la remise en marche de l'économie et non un déficit « *passivement subi* », qui, à l'opposé, n'a fait, avons-nous dit, qu'enregistrer le marasme de notre économie.

Les 719 milliards de déficit actuel n'auront en effet servi à rien, si ce n'est qu'à alourdir un peu plus la dette de l'Etat qui pèsera désormais sur les finances publiques au cours des prochaines années.

Le Gouvernement attribue volontiers à des causes extérieures nos difficultés économiques actuelles, invoquant à sa décharge la conjoncture défavorable dans certains des pays qui nous entourent et notamment en Allemagne, qui est notre principal client. Il voit là une des raisons importantes de la chute de nos exportations, ce qui retentit nécessairement sur notre production.

C'est un argument dont la valeur est singulièrement réduite, lorsqu'on remarque que nos exportations ont fléchi partout, sans exception, dans des proportions inquiétantes, même dans des pays prospères comme les Etats-Unis, ou des pays en forte expansion comme l'Italie.

Bien plus, notre production nationale est elle-même bousculée par des produits étrangers jusque sur nos propres marchés. Comment ne pas comprendre alors que c'est là la démonstration que notre industrie produit cher ? Et qu'elle produit cher parce qu'elle supporte des charges exagérées et qu'elle est insuffisamment équipée ? Et n'est-ce pas une fois de plus un argument en faveur de la politique d'allégement fiscal que nous avons préconisée ?

C'est dans cette voie que doit être cherché le remède aux difficultés actuelles plutôt que dans l'attente d'une reprise de l'économie allemande qui, sous le rapport des échanges commerciaux, risquera fort de profiter moins à nous-mêmes qu'à ceux qui au cours de l'année 1967 nous ont déjà supplantés.

En réalité c'est que nous sommes à l'heure de vérité, pas seulement pour les sociétés nationales ou la Sécurité sociale dont il a fallu apurer les gestions passées, mais également pour notre économie.

On a pu s'illusionner parce qu'on réussissait à masquer pendant quelque temps, grâce à des artifices de présentation financière, la perte de substances entraînée chaque année par la charge trop lourde d'activités improductives ; mais arrive un moment où les effets cumulés de ces erreurs enrayent la marche de l'organisme économique et ne peuvent plus être cachés. Et c'est alors qu'intervient l'heure de vérité.

*

* *

Au moment où se discute le budget de l'exercice 1968 la conjoncture se présente-t-elle sous un jour plus favorable, qu'à la même époque, il y a un an, lorsqu'on discutait le budget de cette année ? Assurément pas !...

Après avoir en effet traversé une période déjà fertile en difficultés, les choses semblent vouloir se compliquer encore sur tous les plans et évoluer vers des horizons qui sont loin d'apparaître sans nuages :

— sur le plan économique, c'est l'atonie de notre production, l'augmentation continue du chômage, le malaise persistant dans l'agriculture et dans le secteur public notamment, la dégradation des échanges extérieurs ;

— sur le plan financier, c'est, avec la réapparition de l'impasse budgétaire, la détérioration de la monnaie à un rythme double de celui qui est jugé acceptable par le Plan ;

— sur le plan fiscal, ce sont les incertitudes et complications dues à la généralisation de la T. V. A. et l'alourdissement de certains de ses taux, le poids devenu intolérable de l'I. R. P. P. dont la charge sur les ressources des particuliers va encore augmenter en 1968 de 13,7 % ;

— sur le plan social, c'est le sort des institutions sociales, la situation misérable des vieux et le problème des anciens combattants ; sans compter les multiples points d'interrogation qui s'attachent à la réalisation intégrale du Marché commun.

Tout cela apporte à la quasi-totalité de nos concitoyens des sujets d'inquiétude ou de mécontentement.

Face à ces problèmes, dont certains se présentent dans des conditions plus préoccupantes encore que l'an dernier à pareille époque, quelles différences fondamentales présente le budget proposé pour 1968 par rapport au budget de 1967 qui, en dépit de toutes les assurances gouvernementales concernant son caractère réaliste, s'est montré aussi inopérant ?

Il apparaît moins réaliste encore que son prédécesseur par les hypothèses économiques qui ont présidé à sa confection — ou du moins il s'assigne des objectifs, qu'il faut certes s'efforcer d'atteindre, mais qui sont parfaitement inconciliables avec la structure de ses recettes et de ses dépenses, laquelle, à part un accroissement important de ces dernières, n'est pas foncièrement différente par rapport à l'an dernier.

Ce budget prévoit en effet une augmentation de 5 % de la production, c'est-à-dire 1 % de plus que pour l'exercice écoulé, mais sur un chiffre voisin de 15.000 milliards d'anciens francs, marquant une augmentation de quelque 1.200 milliards de dépenses, il ne consacre que 180 milliards supplémentaires aux dépenses d'investissements, qui sont à la source de tout développement de la production.

Qui plus est, indépendamment de l'augmentation des prix des services ou des fournitures que l'Etat livre aux entreprises et de l'augmentation des cotisations que ces dernières devront verser à la Sécurité sociale, le budget de 1968 va faire peser tant sur la pro-

duction que sur la consommation une surcharge fiscale de l'ordre de 1.000 milliards d'anciens francs, puisque au départ un déficit budgétaire de 200 milliards est accepté.

Comment veut-on alors que les entreprises ayant à supporter le poids de charges supplémentaires, au lieu d'en être allégées, puissent sortir de la torpeur où elles se trouvent plongées ?

Quant à la consommation qui par l'augmentation du volume de la demande est un élément stimulateur de l'économie, comment espérer qu'elle pourra remplir cet office, lorsque le pouvoir d'achat des particuliers, déjà réduit par l'augmentation des tarifs de l'électricité, de l'essence, des transports, etc., le sera plus encore par le nouveau régime des remboursements de la Sécurité sociale et qu'il résulte des hypothèses et des calculs relatifs au budget de 1968 lui-même que, tandis que l'augmentation nominale des revenus individuels sera de l'ordre de 6,3 % — hypothèse hasardeuse avec le chômage actuel — l'impôt sur le revenu des personnes physiques infligera aux contribuables une charge supplémentaire de 13,7 %.

Restent les prix. Le Gouvernement pense les contenir dans la limite déjà fort large de 2,7 %.

Mais comment ce chiffre déjà important peut-il raisonnablement se concilier avec celui déjà plus élevé, qui représente la hausse au cours de l'année présente, alors que n'avaient pas encore joué la hausse des tarifs publics ni les hausses inévitables que va entraîner la généralisation de la T. V. A., dont certains taux vont encore augmenter ?

Comment s'imaginer par ailleurs que, tandis que les dépenses budgétaires vont augmenter d'environ 10 % et que, compte tenu de l'accroissement des dépenses des entreprises publiques et du volume des prestations servies par la sécurité sociale, la masse globale du pouvoir d'achat va enregistrer en 1968 une augmentation de quelque 8 %, alors que dans le même temps et dans la meilleure hypothèse le volume de la production effectivement commercialisable n'atteindra même pas 4 % — le déséquilibre entre l'offre et la demande ne se traduira pas par une ascension des prix supérieure à 2,7 % ?

Assurément les importations pourront doter nos marchés de l'apport indispensable pour que l'ascension des prix demeure limitée.

Mais que deviendra alors le redressement de notre balance commerciale, qui est déjà en déficit ? Et devant cet afflux de produits étrangers, que deviendront l'activité de nos entreprises et le chômage déjà fort inquiétant qu'il s'agit de résorber ?

Et partant, que deviendront les revenus des ménages et leur pouvoir d'achat, dont le haut niveau et la progression sont un des éléments moteurs essentiels de l'activité économique du pays ?

On voit que tout se tient.

Economie et finances sont étroitement liées, et si l'emballlement de l'une risque, comme on l'a vu autrefois, d'amorcer la spire infernale de l'inflation, les dérèglements de l'autre risquent à leur tour d'amorcer la spire de la régression.

*
* * *

Le Gouvernement sait bien cependant que le seul moyen capable de tirer l'économie de sa léthargie et de lui donner la vigueur nécessaire pour lui assurer une progression régulière ensuite, consiste à stimuler la consommation, à développer l'effort d'investissement et à s'efforcer de développer les ventes sur les marchés extérieurs.

Plusieurs des mesures prises en 1967 et prévues dans le budget de 1968 en témoignent. Mais il ne s'agit toujours que de demi-mesures et d'autant moins efficaces que, faute d'une conception de politique économique globale, d'autres mesures viennent aussitôt les contrarier pour des considérations d'ordre financier, et que, par ailleurs, contrairement à ce qu'a fait l'Allemagne fédérale — que sa situation diplomatique délicate n'a pas empêché de réduire ses dépenses militaires — nous hésitons nous-mêmes à nous alléger du boulet des dépenses improductives que nous traînons depuis des années.

N'est-ce pas d'ailleurs un paradoxe de voir qu'au moment précis où l'on s'emploie à renverser la tendance de la conjoncture, il semble que l'on cherche à se compliquer encore la tâche, en accumulant les charges sur un organisme économique débile et anémié — qu'il s'agisse de la hausse des tarifs publics et des cotisations de la Sécurité sociale ou des remous inévitables que va occa-

sionner dans l'appareil productif du pays la mise en place de la T. V. A. et l'augmentation de certains de ses taux — cependant que vont disparaître dans moins de deux cents jours les derniers vestiges de la digue qui protégeait encore nos marchés contre les assauts des concurrents étrangers.

Dans ces conditions, qui oserait affirmer que l'avenir n'est pas plein d'incertitude, que les objectifs proposés seront atteints et que nous n'aurons pas à déplorer des mécomptes analogues à ceux que nous avons enregistrés pour 1967 ?

Il est vrai que le Gouvernement a déclaré à plusieurs reprises que si les mesures que comportait le budget n'étaient pas suffisantes, il en avait d'autres en réserve — notamment dans le domaine fiscal — pour y suppléer.

C'est donc encore, et comme en 1967, une politique de « rattrapage » qui est envisagée, à base de « petits paquets » dont l'expérience a surabondamment montré qu'après une action passagère leurs effets sont rapidement épuisés.

*

* *

Ce qu'il faudrait faire est pourtant simple et tombe sous le sens. Il faut dans la conjoncture actuelle raisonner plus en économiste qu'en financier.

D'abord, décharger l'économie d'une partie du poids mort qui a fini par l'épuiser.

Ensuite, la stimuler par une action plus vigoureuse à entreprendre dans le triple domaine de la consommation, des investissements et de l'exportation — action dont les résultats vont s'échelonnant dans le temps.

En ce qui concerne la consommation d'abord, il convient de faire un effort plus substantiel pour les vieux, la famille, les fonctionnaires, d'alléger l'impôt sur le revenu, de renoncer, tout au moins dans l'immédiat, à l'augmentation de certains taux de la taxe à la valeur ajoutée.

En ce qui concerne les investissements, il faut intensifier encore les efforts pour les investissements productifs de l'Etat ; mais ne pas oublier qu'il ne faut pas s'arrêter à mi-chemin et aller jusqu'au bout

de la chaîne de production des biens de consommation ou d'échange, en aidant les entreprises privées, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, à moderniser ou développer leurs équipements, notamment par la réévaluation de leurs éléments d'actif ou la conversion d'une partie de leurs impôts en prêts.

Concernant les exportations enfin, il faut certes, comme l'a prévu le Gouvernement, mettre en place des têtes de pont dans les pays étrangers, afin de faciliter l'écoulement de nos produits, mais il faut surtout rendre nos entreprises compétitives, en allégeant leurs coûts de production — ce qui se ramène encore à des réductions d'impôts et à un effort d'équipement soutenu ?

Si l'on adopte cette politique, nous aurons peut-être au départ un déficit budgétaire plus élevé que celui qui est envisagé. Mais si nous ne l'adoptons pas, à combien s'élèvera-t-il à la fin de l'année ?

Si, cédant à l'illusion d'un retour spontané à l'expansion économique ou d'une prise en remorque par notre voisin allemand, lorsque sa propre reprise se sera affirmée, nous croyons pouvoir ne rien changer à notre budget actuel touchant les dépenses économiquement stériles, les mesures timides de relance économique et les mesures fiscales inopportunes qu'il comporte, alors nous sommes en grand danger d'aller, comme en 1967, au devant de graves mécomptes et de voir pour la seconde fois s'élargir sérieusement et sans profit l'impasse qui au départ était relativement limitée.

Or il ne faut pas oublier que l'*impasse* est le poison du budget. On peut y recourir parfois certes, mais à bon escient, comme on recourt aux poisons en médecine pour user de leur valeur stimulante, à condition de ne pas demeurer trop longtemps sous leur empire, sans quoi il devient difficile de s'en dégager et leur vertu s'efface pour ne plus laisser place qu'à leur toxicité.

Que la V^e République se méfie alors de ne plus pouvoir se dégager de l'ornière dans laquelle la IV^e République s'est progressivement enlisée !